



**SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DES LUNDI 18 DECEMBRE
ET MARDI 19 DECEMBRE 2017**

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVE EN SEANCE PLENIERE DU 26 MARS 2018

ISSN 2552-8238

SOMMAIRE



CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 26 mars 2018

**PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 18 décembre 2017**

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Le Président du Conseil Régional

Benoît TIRANT

Alain ROUSSET

Séance Plénière des 18 et 19 décembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Benoît TIRANT

-
- Discours introductif du Président. P. 12
 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente. P. 302
 - N° 1 - Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission Permanente. P. 26
 - N° 2 – Suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la gestion de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes pour l'exercice 2016 et des trois régions auxquelles elle a succédé pour les exercices 2011 à 2015. P. 27
 - N° 3 – Suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de l'établissement public local d'enseignement et de formation agricole des Pyrénées-Atlantiques pour les exercices 2009 et suivants ; P. 34
 - N° 4 – Paie – Carrières : mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel P. 36
Vote P.51
 - N° 5 – Paie – Carrières : mise en place du régime indemnitaire des adjoints techniques des établissements d'enseignement et des conseillers des activités physiques et sportives P. 36
Vote P.51
 - N° 6 – Régime applicable aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires au sein du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine P. 36
Vote P. 52

- N° 7 – Paie – Carrières : attribution des indemnités d’astreinte aux personnels de la Région Nouvelle Aquitaine qui participent à l’exercice de la compétence transports non urbains et scolaires P. 36
Vote P. 52
- N° 8 – Paie – Carrières : régime des astreintes et des interventions des agents réalisant la mission de conduite du Président du Conseil Régional, du Président du CESER et des élus au sein de la Région Nouvelle Aquitaine P. 36
Vote P.53
- N° 9 – Règlement temps de travail P. 54
Vote P.65
- N° 10 – Paie – Carrières vacances : conditions générales de recours à des agents vacataires P. 54
Vote P.66
- N° 11 – Action sociale : subventions à destination d’associations organisant des activités à caractère social, sportif et de loisirs au profit des agents adhérents de la Région P. 67
Vote P.70
- N° 12 – Action sociale : dispositif des prestations sociales versées aux agents de la Région Nouvelle Aquitaine P. 67
Vote P.70
- N° 13 – Action sociale : harmonisation des secours exceptionnels et prêts sociaux versés aux agents de la Région Nouvelle Aquitaine - Modification P. 67
Vote P. 70
- N° 14 – Action sociale : modification de la participation de la Région aux risques santé et prévoyance dans le cadre des conventions de participation en vigueur sur le site de Bordeaux P. 67
Vote P.70
- N° 15 – Action sociale : prestation tickets restaurant P. 67
Vote P.71

- N° 16 – Budget primitif 2018
 - Budget principal P. 80
 - Budget annexe « Agence Régionale de l’Innovation » vote P. 164
 - Budget annexe « Fonds Européens » P 165
 - Budget annexe « Régie cinéma » vote P 166
 - Budget annexe « SPLPE Photovoltaïque » P 167
 - Budget annexe « Régie cinéma » vote P 168
 - Budget annexe « SPLPE Photovoltaïque » P 169
 - Budget annexe « Régie cinéma » vote P 169
 - Budget annexe « SPLPE Photovoltaïque » P. 169
 - Budget annexe « Régie cinéma » vote P 169

- N° 17 – Convention de partenariat et de croissance entre la Région Nouvelle Aquitaine et l’entreprise Stelia Aerospace Composites dans le domaine des composites pour l’aéronautique, le spatial et le stockage d’hydrogène P. 170
Vote P. 175

- N° 18 – Culture et langues régionales : création de l’établissement public de coopération culturelle Centre interrégional de développement de l’occitan – Institut de l’occitan (CIRDOC-INOC) P. 176
Vote P. 180

- N° 19 – Patrimoine et inventaire – Culture – Modification des statuts de l’établissement public de coopération culturelle (EPCC) Abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe et Vallée des Fresques P. 181
Vote P. 182

- N° 20 – Renouveau du marché d’exploitation des installations énergétiques incluant l’aide à la gestion de l’eau – prestations P1, P2 et P3 pour les EPLE du site de Bordeaux et constitution d’un groupement de commande P. 183
Vote P. 183

- N° 21 – Coopération internationale : convention cadre pluriannuelle 2018-2020 Région Nouvelle Aquitaine – INTERCO Nouvelle Aquitaine P. 184
Vote P. 186

- N° 22 – Conventions territoriales d’exercice concerté (CTEC) de la compétence « solidarité des territoires » entre les départements, chefs de file et la Région Nouvelle Aquitaine ; CTEC « solidarité des territoires » de la Charente, CTEC « solidarité des territoires » des Landes : CTEC « solidarité des territoires du Lot-et-Garonne, CTEC « solidarité des territoires » des Deux-Sèvres P. 187
Vote P. 189

- N° 23 – Avis du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine sur les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ; SDAASP pour le département des Landes, SDAASP pour le département du Lot-et-Garonne, SDAASP pour le département des Pyrénées-Atlantiques, SDAASP pour le département de la Haute-Vienne
P. 190
Vote P. 192
- N° 24 – Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle Aquitaine
P. 193
- N° 25 – Attribution de la protection fonctionnelle du Président du Conseil Régional et à un conseiller régional délégué
P. 194
Vote P. 194
- N° 26 – Avis sur l'avenir de la politique de cohésion : position de la Nouvelle Aquitaine en faveur de la poursuite d'une politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale forte pour toutes les régions d'Europe après 2020
P. 72
Vote P. 78
- N° 27 – Initiative interrégionale en faveur de la formation dans l'industrie navale - communication
P. 199
- N° 28 – Création de la nouvelle agence régionale pour l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi
P. 200
Vote P. 205
- N° 29 – Un nouveau cadre contractuel entre la Région Nouvelle Aquitaine et les centres de formation d'apprentis : la convention quinquennale 2018/2022
P. 206
Vote P. 212
- N° 30 – Service public régional de l'orientation : un nouveau partenariat avec le réseau des missions locales pour la réussite des jeunes
P. 213
Vote P. 218
- N° 31 – Nouveau règlement d'intervention pour les aides individuelles à la Formation pour les demandeurs d'emploi
P. 213
Vote P. 218
- N° 32 – Convention de partenariat pour l'accompagnement des créateurs Repreneurs dans le cadre de la Fabrique à Entreprendre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
P. 213
Vote P. 218

- N° 33 – Règlement d'intervention relatif à la mobilité internationale des jeunes P. 195
Vote P. 198
- N° 34 – Politique santé de la Région Nouvelle Aquitaine et sa mise en œuvre : feuille de route santé de la Région Nouvelle Aquitaine : sécuriser le présent et préparer l'avenir. Règlements d'intervention – Appels à projet P. 211
Vote P. 220
- N° 35 – Stratégie en faveur de la biodiversité en Nouvelle Aquitaine P. 221
Vote P. 227
- N° 36 – Règlements d'intervention en faveur des paysages, de la reconquête de la Trame Verte et Bleue, des espaces naturels remarquables en Nouvelle Aquitaine P. 228
Vote P. 234
- N° 37 – Règlement d'intervention pour la préservation du littoral P. 235
Vote P. 246
- N° 38 – Approbation des contrats de parcs naturels régionaux 2018-2020 P. 251
Vote P. 254
- N° 39 – Convention pluriannuelle de partenariat entre l'Association régionale des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle Aquitaine (ARP-NA) et la Région P. 255
Vote P. 257
- N° 40 – Dispositif « Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique » dans le cadre du plan de rénovation énergétique. Convention 2018/2020 P. 258
Vote P. 258
- N° 41 – Communication sur le rapport d'activité 2017 de la Commission d'évaluation des politiques publiques P. 259
- N° 42 – Communication : contribution de la Région Nouvelle Aquitaine aux Assises nationales de la mobilité P. 262
Vote P. 222

- N° 43 – Transfert de compétences et de matériels roulants pour assurer les dessertes TET
P. 275
Vote P. 275
- N° 44 – Délégation provisoire de compétence transport des agglomérations à la Région dans le cadre de leur extension de périmètre – Agglomérations d'Angoulême, Cognac, du Pays Baque, de Châtelleraut et Poitiers
P. 247
Vote P. 250
- N° 45 – Avis DRR 2018M et 2019
P. 276
Vote P. 276
- N° 46 – Commission de délégation de service public dédiée au segment « transports scolaires interurbains et routiers »
P. 277
Vote P. 278
- N° 47 – Électrification de la ligne Angoulême-Saintes-Royan : convention relative au financement des compléments d'études d'avant-projet
P. 279
Vote P. 281

-
- Motion « la vaccination contre l'influenza aviaire» P.304
Motion rejetée P.305
 - Motion «en faveur de la chasse traditionnelle à la matole des pinsons des arbres» P.308
Motion rejetée P. 315
 - Motion « en faveur de la chasse des oies cendrées en février » P.316
Motion rejetée P.317
 - Motion «la Nouvelle-Aquitaine ne doit pas rester sur le quai de la mobilité Oui à la réouverture de la ligne Blaye – Saint Mariens » P.318
Motion rejetée P.319
 - Motion « Refusons de brasser du vent» P.320
Motion rejetée P.320
 - Motion « Animateurs culturels : un investissement pour l'avenir des jeunes de la Région » P.321
Motions rejetée P.324
 - Motion « Pour la libération des élus et militants indépendantistes et pour le respect du scrutin du 21 décembre en Catalogne » P.325
Motions rejetée P.327

- Annexes	P. 329
- Liste des Conseillers Régionaux	P. 337

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS - 19/12 pouvoir en cours de séance à M. Nembrini, PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS) le 18/12, Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS - 18/12 pouvoir en cours de séance à M. Correia, PS - 19/12 pouvoir en cours de séance à Mme Brouille), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV).

Madame ABELIN Véronique (UDI), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MDA), Madame ALCORTA Martine (EC-EELV) le 18/12, Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (PRG), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI) le 18/12, Monsieur ASTIER Dominique (PS - pouvoir en cours de séance à Mme Veyssy, PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT) le 18/12, Madame AVERLAN Joëlle (PS - pouvoir en cours de séance à M. Muñoz, PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (UDI), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (PS) le 18/12, Monsieur BERROYER Jean-Paul (FN/RBM), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (EC-EELV - 19/12, pouvoir en cours de séance à M. Perreau, EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (PS) le 18/12 (18/12 pouvoir en cours de séance à M. Rousset, PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (FN/RBM), Madame BRUN Yveline (FN/RBM), Madame CALMELS Virginie (LR-CPNT) le 18/12, Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADJAA Sally (LR-CPNT), Madame CHADOURNE Sandrine (FN/RBM), Madame CHARAÏ Naïma (PS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN/RBM), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT) le 18/12, Madame CHASSAGNE Christelle (UDI), Madame CHAUMERON Lucie (FN/RBM), Monsieur CHERET Pierre (PS), Madame CHEYROUX Claudie (FN/RBM), Monsieur CIBERT Cyril (PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (FN/RBM - 18/12 pouvoir en cours de séance à M. Charbonneau, FN/RBM), Madame COMBRES Maryse (EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (FN/RBM), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (FN/RBM), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS - 19/12 pouvoir en cours de séance à Mme Volpato, PS), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (FN/RBM), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI), Monsieur DORTHE Philippe (PS - 18/12 pouvoir en cours de séance à Mme Boultam, PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI), Monsieur DUBOIS Robert (FN/RBM), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS - 18/12 pouvoir en cours de séance à Mme Lanzi, PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (PS - 19/12 pouvoir en cours de séance à M. Uthurry, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS - 19/12, pouvoir en cours de séance à M. Laouani, PS), Monsieur FELTESSE Vincent (PS) le 18/12 (18/12 pouvoir en cours de séance à M. Corsan, PS), Madame FERREIRA Otilia (MDA), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV) le 18/12, Madame FROPOS Sabine (N.I.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GERARD Vincent (FN/RBM), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (PS) le 18/12 (18/12 pouvoir en cours de séance à M. Hazouard, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS - 18-19/12 pouvoir en cours de séance à M. Guillemoteau, PS), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (FN/RBM), Monsieur HUSTAIX Gilles (FN/RBM), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (FN/RBM), Monsieur JACQUILLARD William (PS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (FN/RBM), Madame JUTEL Elisabeth (PS),

Madame LAFFORE Sandrine (PS - 19/12 pouvoir en cours de séance à M. Molierac, PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UDI), Monsieur LAMARA Laurent (FN/RBM), Madame LAMARQUE Gisèle (PS - 18/12 pouvoir en cours de séance à Mme Le Yondre, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPORTE Hélène (FN/RBM), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT) le 18/12, Monsieur LAURENT Patrice (PS) le 18/12, Madame LE GUEN Nathalie (N.I.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur MACAIRE Jean-François (PS) le 18/12 (18/12 pouvoir en cours de séance à Mme Waszak, PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (FN/RBM - 18/12 pouvoir en cours de séance à Mme Joubert, FN/RBM), Madame MARCHAND Régine (PRG), Madame MARENDAT Véronique (UDI), Madame MARTY Christine (FN/RBM), Madame MESNARD Françoise (PS) le 18/12, Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MDA), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS - 18/12 pouvoir en cours de séance à Mme Averlan, PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS - 18/12 pouvoir en cours de séance à M. Froustey, PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (FN/RBM), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MDA), Monsieur ROGISTER Thierry (FN/RBM), Madame ROUËDE Laurence (PS - 18/12 pouvoir en cours de séance à Mme Pinville, PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MDA) le 18/12 (18/12 pouvoir en cours de séance à Mme Ferreira, MDA), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI) le 18/12, Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS) le 18/12 (18/12 pouvoir en cours de séance à M. Emon, PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TARIS Joan (MDA), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (PS - 18/12 pouvoir en cours de séance à Mme Boudineau, PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Monsieur VERDIN Alain (FN/RBM), Monsieur VEUNAC Michel (MDA) le 18/12 (18/12 pouvoir en cours de séance à M. Taris, MDA), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS - 19/12 pouvoir en cours de séance à M. Tirant, PS), Madame WERBROUCK Séverine (FN/RBM), Monsieur WILSIUS Francis (PRG).

Étaient représentés :

Madame ALCORTA Martine (19/12 pouvoir à M. Baude, EC-EELV), Monsieur BERGÉ Mathieu (19/12 pouvoir à M. Chéret, PS), Madame BEYRIS Maryline (18-19/12 pouvoir à M. Lagrave, PS), Monsieur BOUDIÉ Florent (19/12 pouvoir à M. Rousset, PS), Monsieur FELTESSE Vincent (19/12 pouvoir à M. Corsan, PS), Monsieur FREL Lionel (19/12 pouvoir à M. Pagès, EC-EELV), Madame HARRIBEY Laurence (19/12 pouvoir à Mme Boudineau), Madame HÉNAUT Christelle (18/12 pouvoir à Mme De Azevedo, FN/RBM), Monsieur LAURENT Patrice (19/12 pouvoir à Mme Dutoya, PS), Monsieur MACAIRE Jean-François (19/12 pouvoir à M. Moreau, PS), Madame MESNARD Françoise (19/12 pouvoir à M. Emon, PS), Madame PIEUCHOT Christelle (18-19/12 pouvoir à Mme Derville, PS), Monsieur RABIT Philippe (18/12 pouvoir à Mme Cassin, LR-CPNT), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (19/12 pouvoir à M. Cathus, PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (18/12 pouvoir à Mme Jutel, PS - 19/12 pouvoir à M. Deshayes, PS), Madame SAINT-PÉ Denise (19/12 pouvoir à Mme Ferreira, MDA), Madame SIMONÉ Maryline (19/12 pouvoir à M. Duforestel, PS) Madame TARRASO Agnès (18/12 pouvoir à Mme Chaumeron, FN/RBM - 19/12 pouvoir à Mme Joubert, FN/RBM), Monsieur TAUZIN Arnaud (18/12 pouvoir à Mme Nadau, LR-CPNT), Monsieur VEUNAC Michel (19/12 pouvoir à Mme Moga, MDA).

Étaient Excusés :

Monsieur ARGENTON Xavier (UDI) le 19/12, Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT) le 19/12, Madame CALMELS Virginie (LR-CPNT) le 19/12, Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT) le 19/12, Madame HÉNAUT Christelle

(FN/RBM) le 19/12, Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT) le 19/12, Madame Sophie METTE (MDA) les 18 et 19/12, Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT) le 19/12, Monsieur SEBTON Aurélien (UDI) le 19/12, Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT) le 19/12.

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Nous devons accueillir ce matin Sophie METTE, qui est une nouvelle Conseillère Régionale, en remplacement de Nathalie DELATTRE, sauf qu'elle n'a pu être présente et que l'on me confirme que la loi oblige à une présence physique. Donc nous procéderons à son installation lors de la prochaine séance plénière.

Est-ce que Benoît TIRANT est présent ?

M. TIRANT. - Oui Monsieur le Président, je suis présent.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Christelle CHASSAGNE va arriver.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais ce n'est pas pareil.

Est-ce que vous voulez bien assurer le secrétariat de séance ?

M. TIRANT. - Oui, je veux bien.

M. LE PRESIDENT. - Nous avons un dossier qui entre dans un délai d'urgence abrégé, conformément à l'article 4132-18 du CGCT, il vous a été transmis. Il s'agit d'une délibération relative à l'électrification de la ligne Angoulême-Saintes-Royan. Il s'agit d'une convention relative au financement des études d'anticipation de la phase projet.

Il n'y a pas d'opposition à ce dossier...

Et ensuite, pour des contraintes de présence matérielle, les dossiers 26 et 33 seront respectivement examinés après les n° 16 et 25.

Ensuite, je vous informe du changement de nom du groupe PRG, qui s'appelle maintenant Les Radicaux de Gauche.

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, cette séance de fin d'année, la dernière séance 2017, est un peu particulière compte tenu d'un soutien massif à l'extérieur de cette enceinte. Merci d'avoir traversé cette manifestation. Je voudrais de suite en dire un mot et Pierre CHERET déclinera, dans la matinée – je le cherche des yeux – les textes portant nouveau régime indemnitaire, nouveau régime de santé et nouveau régime d'organisation du temps de travail. Si vous le voulez bien d'ailleurs, cela a été évoqué devant la réunion des Présidents, Pierre CHERET présentera par blocs les trois points de ce changement. Nous avons aligné par le haut le système de primes, tout en ne tenant pas compte bien entendu, le Payeur ayant refusé d'honorer certains systèmes de primes, puisqu'ils étaient illégaux. Cela va se traduire très concrètement sur la feuille de paie des agents de catégorie C et notamment les agents des lycées, sur trois ou quatre ans, par un mois de salaire supplémentaire.

Sur le système de santé, l'effort que je vous demande de consentir apportera 3 M€ supplémentaires et nous avons tenu, Pierre CHERET et moi-même, à faire en sorte que ce système de santé et de mutuelle, soit le plus efficace possible et le plus solidaire possible auprès des agents. Enfin, c'est la loi, et ce sont surtout les demandes... - Vous pouvez filmer tout le monde mon cher... Merci. – Enfin parce que c'est la loi nationale et que les Chambres des Comptes et la Cour des Comptes nous demandent d'y revenir, nous venons à 1607 heures de travail, soit 35 heures de travail par semaine. Bien entendu, et cette année, nous allons retravailler avec Pierre CHERET et les Organisations syndicales, pour organiser le temps de travail de la manière la plus efficace possible. Organiser le temps de travail signifie qu'il n'y a pas d'absence de service public dans la semaine.

Et ensuite, travailler à la pénibilité ou contre la pénibilité – vous savez que c'est quelque chose auquel je suis particulièrement attaché – notamment la pénibilité des personnes qui, dans les lycées, portent de lourds poids et qui pose des problèmes physiques ensuite au bout de 10 à 15 ans. Le lycée de Pauillac est un lycée expérimental sur l'automatisation de ce type de dispositif.

Je voudrais aussi, cela étant dit, vous proposer en début de séance, d'avoir une minute de silence à la fois pour notre ancien collègue Peyuco DUHART, qui est décédé brutalement, maire de Saint-Jean-de-Luz, qui était un collègue particulièrement apprécié dans cette enceinte. Et puis aussi d'une certaine manière parce que l'accident de Millas nous a tous considérablement touchés. Dès l'instant où l'information a circulé, il est évident que

nous avons fait monter l'urgence auprès des transporteurs d'élèves, auprès de la SNCF aussi. Je vous propose de procéder à une minute de silence pour tout cela.

(minute de silence)

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie.

Je ne vais pas trop m'attarder sur le Budget, Andréa BROUILLE, tout à l'heure, le présentera. Simplement quelques idées de base. Ce Budget est rigoureux, ce n'est pas un Budget de rigueur mais c'est un Budget rigoureux, puisque nous sommes dans une quasi stabilité de nos grands comptes, que nous ré-améliorons notre épargne, donc notre autofinancement, que nous diminuons l'appel à l'emprunt, que nous maintenons bien entendu nos grandes priorités présentées, vous l'avez vu, de manière différente, en trois grands blocs, avec une arborescence qui permet d'avoir une meilleure visibilité, autour de la jeunesse, du développement économique, de la transition énergétique, que la situation de la grande Région est une situation économique plutôt favorable, avec une vraie diminution du nombre de faillites d'entreprises, avec une augmentation, puisque nous sommes maintenant, je crois, la deuxième ou troisième Région en matière de création d'entreprises, que notre attractivité est particulièrement importante, pour ceux qui participent à des ouvertures d'usines, pas simplement d'ailleurs sur l'aéronautique mais sur plein d'autres domaines, que le taux de chômage n'a pas baissé tant il est lié à un problème du second emploi, qui pèse sur la vie de la Région. Nous sommes en train de réunir un certain nombre d'entreprises et de services, l'éducation notamment, pour voir comment nous pourrions apporter une aide significative au niveau des recrutements du second emploi, qui peut fragiliser parfois quelques entreprises, j'en ai une en mémoire, c'est Turbomeca, où l'on a failli perdre le directeur de la recherche et du développement parce que son épouse n'arrivait pas à trouver du travail. Cela a été réglé mais c'est toujours un certain nombre de problèmes assez compliqués.

Il s'agit pour nous aujourd'hui de regarder devant, d'anticiper, ce que nous avons essayé de faire et je pense d'une manière plutôt constructive. Vous savez qu'il y a un problème de fond aujourd'hui au niveau des entreprises, je l'avais fait remarquer à la Ministre du travail, comme au Président de la République, le problème n'est pas de savoir plus ou mieux licencier, mais de savoir recruter. Nous allons faire de cette année 2018 une année dédiée à ce défi : comment recruter ? C'est-à-dire comment faire baisser massivement le chômage ? Et le 22 janvier, nous allons avoir un grand séminaire de travail avec les OS et les Organisations professionnelles, avec les organismes de formation, avec le service public d'éducation, et le service public de l'emploi, avec des experts, essayer de détecter les freins aux embauches, que ce soit la relation au travail, que ce soit la qualité de vie au travail, que ce soit la rémunération, que ce soit la qualification, que ce soit la

formation, que ce soit surtout l'orientation, pour laquelle nous sommes en train de travailler, avec Jean-Louis NEMBRINI, pour proposer au Gouvernement une expérimentation en Nouvelle-Aquitaine. C'est un des points essentiels.

Le deuxième défi de cette année, avec Gérard VANDENBROUCKE, sera celui de l'aménagement du territoire. Comment avoir un nouveau regard sur l'aménagement du territoire, le Gouvernement engage une réflexion sur les villes moyennes et sur les centres-bourgs, comment là aussi être exemplaire, être innovant, d'une part, avec la politique contractuelle, mais d'autre part aussi, avec les éléments d'ingénierie dans un certain nombre de territoires. Pas simple, bien entendu, nous sommes en train d'avancer sur la constitution de cette DATAR, que nous avons voulu mettre en place pour répondre aux problèmes d'aménagement du territoire. Le SRADDET, auquel je vous convie tous de participer, étant bien entendu extrêmement précieux pour nous, entraînera, vous le savez, aussi, un impact réglementaire sur les PLU notamment. Les élus que vous êtes ayant aussi une autre responsabilité, sont vraiment appelés à être très présents dans l'ensemble de ces débats. La priorité, en matière d'aménagement du territoire, va bien sûr à la santé aussi, au développement économique et à la santé, Françoise JEANSON présentera un rapport important qui ne réduira pas toute la politique de santé puisqu'à partir des expériences du Limousin, nous sommes en train de travailler sur la silver économie, avec ce laboratoire que vous avez mis en place, mais je voudrais qu'en poursuivant nos différentes priorités bien sûr, sur l'agriculture, sur la transition écologique, l'année 2018 soit l'année de l'accompagnement au recrutement et à la formation, et l'année de l'aménagement du territoire.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais évoquer en début de propos.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant que nous passions à l'approbation du PV de la séance précédente...

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, j'ai une intervention à faire s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Au nom de votre groupe ?

M. IRATCHET. - Oui Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez qu'en accord avec les Présidents de groupes...

M. IRATCHET. - Quatre minutes.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Vous avez une horloge électronique qui va se dérouler devant vos yeux.

M. IRATCHET. - Je vais parler très vite.

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que je le rappelle, les discours-fleuves ne sont plus écoutés.

M. IRATCHET. - Entendu.

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe FN-Rassemblement Bleu Marine ne peut valider le PV de la séance plénière du 23 octobre 2017, car cela reviendrait à entériner une violation manifeste du Règlement intérieur qui régit le fonctionnement de cette Assemblée. En effet, le PV fait état, in extenso dans les annexes 3, 4, 5 et 6, de quatre motions votées concernant le maintien de l'activité pétrolière, la grippe aviaire, la politique globale en faveur de l'emploi et le logement social. Ces quatre motions nous ont été distribuées sur table quelques minutes avant leur vote. Il s'avère que ces motions sont de moutures très différentes de celles précédemment mises en ligne sur Zimbra et sur les tablettes, dans les délais prescrits. Elles sont différentes à la fois sur la forme et sur le fond. Sur la forme, par leur présentation, et sur le fond par l'ajout de nouveaux signataires, par des modifications nombreuses et conséquentes des textes originaux, allant même jusqu'à l'adjonction de nouveaux paragraphes. Or, rien dans le Règlement intérieur ne permet une modification de dernière minute des motions déjà proposées, que ces motions sont donc de nouvelles motions.

Aussi, en vertu de l'article 20 du Règlement intérieur qui stipule que « les vœux doivent être déposés trois jours francs avant la séance plénière », que cette disposition du Règlement intérieur n'a pas été respectée, nous vous demandons, Monsieur le Président, en

raison de cette irrégularité, d'annuler les votes de ces quatre motions et de les considérer comme nuls et nonavenus, de corriger en conséquence le PV de la séance plénière de ce jour, et de porter mon rappel au Règlement au PV de la séance plénière d'aujourd'hui. Monsieur le Président, je vous fais remettre, par notre attaché, le dossier contenant les motions dans leurs deux versions, pour que vous puissiez en prendre connaissance. Vous verrez que les modifications sont nombreuses et corrigées en rouge. Peut-être serait-il opportun d'ailleurs de repousser de quelques minutes l'approbation du PV, pour vous laisser le temps de les étudier sérieusement et d'étudier également notre requête, à moins que vous préféreriez que nous vous demandions pour ce faire, une suspension de séance.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Voilà qui est très constructif mon cher collègue.

M. IRATCHET. - C'est l'application du Règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose – c'est votre interprétation – d'analyser... C'est un peu dommage, Jacques COLOMBIER, que cela n'ait pas été évoqué en réunion de Présidents.

M. COLOMBIER. - Je n'émetts aucune obligation Monsieur le Président. Laissez la liberté des élus de pouvoir s'exprimer en séance plénière. Ne cadenassez pas tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne cadenasse pas tout, là en l'occurrence, je ne sais pas qui cadenasse.

Je vous propose, mon cher collègue, de faire examiner juridiquement, je ne peux pas le faire en cinq minutes, quel que soit mon passé de juriste. Je vous propose de faire examiner cela et je reviens vers vous au cours de la séance pour vous dire ce qu'il en est de l'appréciation des juristes de la maison.

M. IRATCHET. - Je vous remercie Monsieur le Président.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Par courtoisie, j'aurais donné la préséance à Virginie mais puisque vous me donnez la parole...

Monsieur le Président, chers collègues, à quelques jours près, nous célébrons notre deuxième anniversaire en tant que Conseillers et Conseillères Régionaux de la Nouvelle-Aquitaine. Après deux ans d'exercice de notre mandat, il nous semble qu'il est temps d'établir un premier bilan de notre fonctionnement collectif. Nous vous laissons, en tant que Président, l'initiative et la responsabilité d'établir un bilan plus large mais nous voulons, mes chers collègues, approfondir la réflexion que nous avons entamée lors de la dernière séance et vous présenter notre appréciation, celle du groupe UDI, de ce bilan, sous un angle

spécifique, à savoir celui du fonctionnement démocratique de notre Assemblée régionale. Soit nous entrons maintenant, à notre avis, dans un cercle vertueux au niveau démocratique, soit au contraire, nous pensons qu'il y a un risque majeur pour la Région de s'enfoncer dans une dérive technocratique.

Le bilan que le groupe UDI vous propose ne sera pas manichéen. Un certain nombre d'acquis fondamentaux ont été respectés, le groupe UDI vous en donne crédit. Vous avez confié à l'opposition, à notre collègue Olivier CHARTIER, la présidence de la Commission des finances, rien ne vous obligeait à le faire. Vous entretenez également un dialogue fort avec les corps intermédiaires, les Chambres consulaires, les syndicats, les associations. Le groupe UDI en prend acte et met aussi à votre crédit le fonctionnement correct des GIA. Enfin, l'ouverture dont vous faites preuve, ainsi que l'exécutif régional, la hiérarchie administrative, le groupe majoritaire même, permet à notre Assemblée de débattre sans sectarisme, ce qui n'est pas rien. Voilà pour le côté lumière.

Mais il existe un côté ombre. Le côté ombre, disons-le franchement, la culture de l'amendement dans cette Région, sous votre mandat, est nulle. L'immense majorité des textes proposés par votre exécutif, votre Administration, ont été adoptés sans modification. Nous sommes parfaitement conscients, nous reconnaissons pleinement le suffrage universel, il a installé une majorité dans cette Assemblée, celle-ci a mis en place un exécutif, il est donc logique que la majorité de nos amendements ne soit pas acceptée. Mais si l'on suit cette logique jusqu'au bout, c'est-à-dire à faire disparaître le droit imprescriptible des Conseillers régionaux d'amender vos propositions, alors mes amis, nous transformons cette Assemblée en Chambre d'enregistrement. Je m'adresse ici à vous, Monsieur le Président, mais aussi aux Présidents de groupes de toute l'Assemblée : nous ne pouvons pas laisser l'institution régionale dériver vers un pouvoir qui se réduirait à ses compétences administratives et technocratiques, et cette remarque interpelle d'ailleurs, cher Stéphane, directement le groupe majoritaire.

Au bout de deux ans, le groupe UDI vous alerte et vous renvoie une vraie lassitude démocratique de ses membres. Pourquoi venir se fatiguer en Commission et faire, pour certains d'entre nous, six heures, sept heures de route, pour participer à une Commission où finalement, rien ne se décide, où finalement aucun avis formel n'est donné ? Pourquoi venir en séance plénière si au final, la séance plénière n'est plus qu'une séance d'enregistrement de décisions prises à l'avance par l'Administration et l'exécutif ? Le groupe UDI vous appelle donc à rouvrir pleinement le chantier de la démocratie dans la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est un chantier immense. La nouvelle Région est perçue massivement par nos concitoyens comme technocratique, lointaine, inaccessible. Le chantier est central pour notre jeune institution, pour qu'elle trouve confiance et légitimité auprès des néo-aquitains. Et à

notre avis, ce chantier doit commencer par la vie démocratique de l'Assemblée et de ses Commissions. En réunion des Présidents de groupes...

Nous avons... Je termine... On se calme. En réunion des Présidents, conduite sous l'autorité de Stéphane, nous avons arrêté une première mesure. Nous espérons qu'elle sera mise en œuvre par vous-même, Monsieur le Président. Il y a urgence à ouvrir ce chantier.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

C'est intéressant ce que vous avez dit, d'ouvrir en Nouvelle-Aquitaine une réflexion sur la démocratie. En ce sens-là, cela signifie que cela ne s'adresse pas simplement au Conseil Régional, mais cela s'adresse aussi à des intercommunalités, aux mairies, on pourrait être, dans un certain nombre de communes... on pourrait regarder tout ce qui se passe. Je suis prêt à avoir ce travail-là.

Deuxièmement, ne confondons pas le fonctionnement interne de notre Assemblée – je sais que vous avez progressé – avec l'idée que le fonctionnement de la Région serait lointain, technocratique, ou inaccessible. La présence physique de tous mes collègues qui sont ici autour de moi, ma présence, fait que je pense que peu de lieux, peu de manifestations, peu d'entreprises, peu de lycées, peu de CFA, peu de réunions n'ont été couvertes avec des présences physiques des membres de l'exécutif. Jamais peut-être cette présence n'a été aussi forte, et j'en remercie mes collègues.

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais être très brève.

Justement, cette présence physique est rendue impossible pour un certain nombre d'élus, je pense notamment aux élus bordelais mais pas que, puisque nous avons un problème de calendrier qui se répète...Où la séance plénière est systématiquement, ou souvent malheureusement, fixée en même temps que le Conseil municipal de Bordeaux.

Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence, et je privilégierai donc ma présence au Conseil municipal de Bordeaux cet après-midi, mais je ne parle pas qu'en mon nom mais au nom de tous les élus ici de différents groupes, c'est le cas pour Monsieur COLOMBIER, c'est le cas pour Monsieur FELTESSE et c'est le cas pour beaucoup des autres élus. Je sais que vous ne pouvez pas composer avec tous les agendas de toutes les collectivités locales, néanmoins, j'attire une fois de plus votre attention sur le fait que ces calendriers étant connus largement et longtemps à l'avance, ce serait gentil que nous fassions tous un effort pour essayer d'éviter ce télescopage de calendriers.

Merci de votre attention.

M. DELPEYRAT. - Je voudrais simplement et très rapidement répondre à nos collègues du FN qu'évidemment, il y a des délais d'envoi des documents aux élus, qui

doivent être respectés, mais qu'ensuite, l'Assemblée plénière, s'agissant des vœux, motions, ou des amendements d'ailleurs, garde toutes ses prérogatives pour, en séance, modifier, le cas échéant, sinon, il n'y aurait pas d'amendement possible en séance d'ailleurs, ce que Jean DIONIS DU SEJOUR vient d'évoquer. Mais on va vérifier tout cela.

Sur la démocratie, je voudrais répondre à Jean, d'abord effectivement, beaucoup a été fait déjà dans cette Région, nous sommes la seule Région dans laquelle existent des GIA qui permettent d'associer les acteurs de la société civile, c'est quand même un élément extrêmement important et dont les avis comptent. La présidence de la Commission des finances a été confiée à l'opposition, et elle peut travailler, je le crois, sous l'autorité d'Olivier CHARTIER, dans de bonnes conditions. La plupart de nos textes sont adoptés, à part les plus politiques, à un très large consensus, donc on voit qu'il y a un dialogue. Qu'il faille aller plus loin, bien entendu, c'est pourquoi nous avons répondu à la demande des groupes d'opposition pour essayer d'améliorer d'une part, le fonctionnement des Commissions et des propositions seront faites rapidement sur ce point, notamment des Commissions thématiques hors préparation des plénières, qui permettent de vrais débats de fond entre nous sur les politiques publiques de la Région. S'agissant des amendements, il y a aussi le cadre législatif, les collectivités ne sont pas l'Assemblée Nationale, il n'y a pas d'un côté le législatif et de l'autre côté l'exécutif. C'est le Président qui prépare et soumet les délibérations, qui fixe également l'ordre du jour, donc il faut intervenir dans ce cadre et d'autre part, les amendements même adoptés en Commission ne peuvent empiéter sur la liberté de notre Assemblée plénière. Donc il nous a fallu proposer un équilibre qui est de joindre un avis des Commissions à des propositions d'amendements. Libre ensuite à l'Assemblée plénière, à condition que le Président l'inscrive à l'ordre du jour tel que les Commissions l'ont adopté, de permettre à notre Assemblée de se prononcer de manière définitive.

Donc nous sommes tout à fait ouverts d'une part, au respect des droits de l'opposition, et d'autre part, à ce que le dialogue entre nous permette, lorsque c'est possible et lorsqu'il ne s'agit pas, évidemment, de postures politiques un peu stériles, mais lorsque le débat est réellement enrichissant, bien entendu que le groupe majoritaire, mais je pense comme tous les élus ici, est prêt à ce que le débat enrichisse des délibérations ou des politiques que nous portons. Et la réunion, je pense, que nous avons eue, les Présidents de groupes, il y a une semaine – et je te remercie de l'avoir indiqué – montre que nous sommes prêts à progresser dans cette direction. Mais j'ajoute, comme le Président l'a fait, que nous serons un peu la première collectivité à le faire et j'espère que ce sera suivi des faits partout là où c'est possible.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite en préambule et au nom du groupe MoDem et apparentés, rebondir sur les propos de Jean DIONIS DU SEJOUR et de nos collègues du groupe UDI.

Oui, pour nous aussi, la démocratie régionale est en panne et nous allons prendre un exemple d'actualité : les conditions de préparation du débat budgétaire. Ces conditions, Monsieur le Président, pour nous, ne sont pas dignes du travail d'une Assemblée d'une Région de 6 millions d'habitants et d'une taille équivalente, par exemple, à l'Autriche. On va y revenir dans le débat budgétaire mais nous souhaitons d'ores et déjà noter plusieurs éléments des conditions dans lesquelles a lieu et a été préparé ce débat budgétaire. D'abord, des délais très serrés d'obtention du document, il a fallu l'intervention express de Jean DIONIS DU SEJOUR pour l'avoir, à quelques minutes de l'expiration du délai légal. Ensuite, une arborescence du Budget en six piliers, qui n'avait pas été annoncée en tant que telle aux orientations budgétaires et qui surtout, ne permet que très partiellement les comparaisons avec 2017. Et enfin, une absence de présentation du Budget à isopérimètre de compétences alors même que nous enregistrons, en 2018, des déploiements de compétences en année pleine et l'arrivée de compétences supplémentaires. Nous avons clairement reculé par rapport à l'année dernière puisque vous aviez alors intégré cette présentation. Résultat des courses, un Budget en grande partie illisible et dans quelques heures, hélas, nous le craignons, un débat quelque peu tronqué et une occasion manquée.

Tout ceci fait écho à un certain nombre d'éléments de constat qui ont été faits : des amendements systématiquement refusés, des Commissions qui fonctionnent, à l'exception de la Commission des finances, très peu, un Budget formation pour les élus ridiculement faible, et c'est d'ailleurs le sens de l'amendement que nous avons déposé pour en doubler les crédits, et ce qui semble aussi apparaître du fonctionnement interne de votre majorité elle-même, où la concertation ne semble pas - à écouter un certain nombre de déclarations en Commission Permanente ou en séance plénière - être la règle. Nous ressentons ces dysfonctionnements comme un manque de respect vis-à-vis de notre rôle et de notre travail d'élus, et nous avons une petite idée sur l'origine de ce comportement. Soyons clairs Monsieur le Président, nous ne vous faisons pas le procès du sectarisme politique, pour deux raisons : d'abord, parce que ce sont les élus de tous les groupes qui sont concernés par ces dysfonctionnements et parce que le sectarisme politique ne fait pas partie de votre attitude, nous vous en donnons volontiers acte.

Continuons à nous dire les choses franchement. Vous êtes courtois, nous avons globalement des rapports cordiaux et même sympathiques, nous reconnaissons, au-delà de

nos différences légitimes, votre engagement sincère et important pour notre Région, mais il est tout aussi vrai, et c'est le fond du problème, que vous vous souciez bien peu, très peu, de votre Assemblée. Vous donnez l'impression de vous comporter comme un Président Directeur Général d'une société publique, qui rendrait compte de temps en temps à son Assemblée Générale et uniquement parce qu'il le faut bien, pour la forme. Vous semblez en quelque sorte être frappé du syndrome belge au sens où, comme vous le savez, la Belgique a vécu pendant des mois sans Gouvernement et que cela vous conviendrait peut-être, vous aussi, de fonctionner sans élus, uniquement vous et avec tout le respect que nous devons à nos cadres, la technocratie. Et force est de constater que l'effet grande Région aggrave le phénomène. Il n'est pas tenable - et je vais conclure - j'espère pouvoir rester dans à peu près 4.30 minutes, si vous m'accordez 30 secondes supplémentaires...

Il n'est pas tenable de continuer ainsi et en réponse y compris à votre remarque Monsieur le Président, ce n'est pas l'esprit ni la lettre de nos institutions régionales telles que définies dans le CGCT, dont je rappelle qu'elles sont différentes des Conseils municipaux, que nous connaissons, pour beaucoup d'entre nous, sur plusieurs points : l'existence légale des groupes politiques, l'obligation de réunir des Commissions thématiques, ou encore l'existence d'un CESER, reconnu officiellement comme la deuxième Assemblée régionale. Nous vous appelons donc à changer, en même temps que l'usine du futur, attentez-vous, Monsieur le Président, à construire l'Assemblée du futur, c'est tout aussi important. Ce n'est pas un sujet corporatiste d'élus, c'est une grande question civique pour faire vivre la grande Région pas seulement comme une construction technocratique, mais comme un grand ensemble démocratique.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je rappelle que toutes les Assemblées sont tenues d'avoir des Commissions et sont tenues, quelque niveau qu'elles soient, d'avoir aussi l'expression des groupes politiques et justement, ce n'est pas dans cette Assemblée que l'on peut dire que les groupes politiques de la minorité, je ne parle pas forcément de l'opposition parce que tout est à peu près voté quasiment à l'unanimité, peuvent s'exprimer suffisamment longuement. Il a même fallu, avec l'accord des Présidents de groupes, que nous trouvions un système de régulation du temps de parole.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole...

On ne peut pas remettre en cause les décisions que l'on prend collectivement, le groupe FN a déjà parlé.

M. COLOMBIER. - Quel est le problème ? Le groupe FN a déjà parlé sur une question institutionnelle qu'est le PV, qui se retrouve à chaque séance. Là, nous sommes passés à un débat sur la démocratie interne apparemment de cette institution. Ce sont deux choses différentes Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - J'ai dit que je soumettais... parce qu'après, chaque fois que l'on joue la montre au début, que se passe-t-il ? A la fin, on s'étonne que les élus ne soient pas là, et on vient me reprocher après : tu n'es pas allé assez vite, vous-même d'ailleurs l'avez fait régulièrement. J'ai dit que je soumettais au service juridique la réponse, je le refais une deuxième fois.

M. COLOMBIER. - Non mais nous sommes passés à un autre chapitre Monsieur le Président. On entame un débat général sur la démocratie et le fonctionnement.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas loyal ce que vous faites. Ce n'est pas loyal, ce n'est pas correct.

M. COLOMBIER. - C'est votre avis, je ne le partage pas du tout. Je partage mon propre avis.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas loyal. C'est totalement déloyal à l'égard des collègues.

M. COLOMBIER. - Mais quel est le problème ?

M. LE PRESIDENT. - Vous parlez.

M. COLOMBIER. - C'est extraordinaire d'entendre cela ! J'espère que ce sera bien noté au PV.

Je voulais simplement m'inscrire et très rapidement vous le savez, on dépasse rarement les quatre minutes au FN...

M. LE PRESIDENT. - Cela fait deux fois quatre minutes.

M. COLOMBIER. - Et oui mes chers collègues, je n'en dis pas autant de certains d'entre vous.

D'abord, je remercie Virginie CALMELS de se faire l'avocate des quelques élus bordelais. Je crois que les cabinets du Président de la Région et du Maire de Bordeaux, quand même, pourraient, c'est vrai que huit cas ou neuf cas sur dix, cela tombe toujours le même jour. Vous allez me dire, c'est peut-être un problème de cumul des mandats.

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, enfin, ce n'est pas sérieux !

M. COLOMBIER. - Est-ce que l'on peut s'exprimer ?

M. LE PRESIDENT. - Mais vous vous exprimez pour dire quelque chose.

M. COLOMBIER. - Ce n'est pas à vous d'en juger. C'est extraordinaire, enfin ! Est-ce que je vous interromps en vous disant que vos propos ne correspondent pas à ce que j'aimerais ? C'est fabuleux !

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas terrible...

M. COLOMBIER. - Je ne vous ferai pas le procès, Monsieur le Président, aussi bien du sectarisme politique, je ne le pense pas, du manque de parole, bien qu'aujourd'hui vous inversiez quand même votre position, ou alors du manque de présence de vos vice-Présidents dans les diverses réunions. Non, je reconnais tout à fait cette application.

En revanche, je crois qu'il y a un véritable problème de fonctionnement des Commissions, en effet, je crois que nous sommes tous d'accord dans les groupes d'opposition. Cela ne tient pas à la personne du Président de Commission ou autre, mais c'est vrai que ces Commissions deviennent, et je l'ai entendu tout à l'heure, pour quelquefois quatre, cinq, six heures de route aller-retour, des Commissions informatives. On informe du dossier qui va se passer à la plénière, et une ou deux questions et terminé. Je pense que le véritable problème de fond, un de nos collègues l'a dit tout à l'heure, est en effet de la réunion des Commissions hors Assemblée plénière si je puis dire, hors préparation de l'Assemblée plénière, de façon à élaborer débats de politiques importantes et thématiques de la Commission en question. Je crois que c'est un problème de fond et je crois que vous n'échapperez pas...

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie...

M. COLOMBIER. - A un moment ou à un autre, sur le doublonnage de ces réunions avec les GIA. Les GIA fonctionnent évidemment, et j'en suis ravi, mais parce que ce sont des dossiers concrets et que nous devons voter, mais c'est un doublonnage avec les Commissions, le fait qu'il y ait les trois Régions réunies augmente le nombre de réunions et vous le savez, et je sais que je ne suis pas le seul groupe politique à penser...

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, concluez !

M. COLOMBIER. - Quel est le problème ?

M. LE PRESIDENT. - Parce que vous occupez le temps de parole. Cela fait deux fois que le FN s'exprime.

M. COLOMBIER. - Je suis à 2.38 minutes, écoutez !

M. LE PRESIDENT. - Je trouve que c'est totalement déloyal à l'égard de vos collègues.

M. COLOMBIER. - Je termine simplement en disant que nous sommes en effet pour la réunion en une seule structure des GIA et des Commissions, comme cela se passe dans toutes les Régions françaises.

Voilà Monsieur le Président, mes propos étaient peut-être insensés ou ridicules à vos yeux, ils ne le sont pas aux yeux de l'institution.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Pas moi.

M. COLOMBIER. - Il faudrait peut-être vous calmer un petit peu Monsieur le Président ! Votre courtoisie habituelle...

M. COLOMBIER. - Cela ne vous plaît pas mais c'est comme cela. C'est cela la démocratie.

M. LE PRESIDENT. - Non, ce n'est pas la démocratie, c'est un abus.

M. COLOMBIER. - Belle démonstration, vraiment. Bravo !

M. FREL. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues, sur les deux points qui viennent d'être débattus jusqu'à maintenant, sur le travail en Commission, je rappelle aussi la responsabilité de chacun, de chaque membre de la Commission, à investir les dossiers et à faire en sorte que cela devienne des lieux de débats, et c'est la responsabilité de chacun des Conseillers régionaux...

Et on ne peut pas se cacher derrière la responsabilité unique du Président de Commission, des services, ou du vice-Président en charge des questions. Quant à ceux qui sont si à cheval sur le Règlement intérieur, je rappelle que la prise de parole est donnée par le Président du Conseil Régional et que l'on ne peut se l'octroyer de cette façon. C'est le Règlement intérieur, si vous vous y référez constamment, il serait bien de le respecter Monsieur COLOMBIER. C'est dommage d'avoir perdu 50 secondes là-dessus puisque j'avais prévu une intervention sur cette riche séance du Conseil Régional qui allait s'ouvrir aujourd'hui, à quelques jours de la trêve des confiseurs, et les 47 dossiers qui vont être présentés à notre Assemblée. Du coup, je vais essayer de « sucrer » un peu des passages de ce qui avait été préparé.

47 dossiers, c'est d'abord le signe d'une majorité qui travaille, qui montre que le très vaste travail d'harmonisation des différentes politiques publiques des trois anciennes Régions avance, un travail d'harmonisation, on va le voir, avec toutes les questions sur la DRH, et qui a été mené en collaboration, tant que cela a pu être le cas, avec les services et sous l'égide de Pierre CHERET, un très gros travail qui sera vraisemblablement à saluer en

grande partie. Et il reste d'autres dossiers, notamment le dossier du temps de travail, mais je crois que l'on va beaucoup en parler tout à l'heure, ainsi que celui de la pénibilité mais on sait là aussi que des chantiers vont être ouverts là-dessus.

47 dossiers, dont le Budget, le troisième que nous votons, c'est aussi le signe d'une majorité soudée, où chacun a sa place mais peut exprimer quand même son individualité ou ses désaccords. Une majorité qui est unie sur l'essentiel, c'est le sens de l'intérêt général au service de chacun de nos concitoyens, notamment pour plus de justice sociale et pour la prise en compte des défis qui nous attendent. Et en premier lieu de ces défis, celui du XXIème siècle, les questions de la chute de la biodiversité, de l'effondrement de la biodiversité, la question climatique, et nous aurons là aussi, parce que tous les signaux sont au rouge, de belles délibérations qui interviendront plutôt demain dans la chronologie des travaux de notre Assemblée. Une série de délibérations qui va continuer d'engager la Région dans la transition écologique et énergétique, avec le vote de la stratégie en matière de biodiversité de la Région, le RI sur les trames bleue et verte, nécessaire à la protection de la biodiversité, mais aussi celui sur la préservation du littoral et sur le fait que l'on va vers quelque chose de très fonctionnel sur ce point-là, les contrats de PNR qui donnent une visibilité pluriannuelle, et puis un dispositif qui va compléter l'action volontariste de la Région en matière de transition énergétique, avec le dispositif de caisse d'avance pour la rénovation thermique, qui est à la fois un dispositif écologique, économique, et d'équité sociale. Sur ce point, la Région avance, la majorité avance et on ne peut à la rigueur que regretter que l'opposition, ou une partie de l'opposition, à travers le dépôt d'une motion populiste, dictée par le lobby électronucléaire, une motion s'oppose au développement de la filière de l'éolien. L'opposition nous montre bien qu'elle n'est toujours pas entrée dans le XXIème siècle...

Les défis qui nous attendent, soyons-en sûrs, le XXIème siècle sera écologiste ou ne sera pas.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour.

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : REMPLACEMENT AU SEIN DE LA
COMMISSION PERMANENTE**

M. LE PRESIDENT. - Le remplacement au sein de la CP, pour remplacer Nathalie DELATTRE par Madame CHASSAGNE, c'est cela ? Madame CHASSAGNE, qui est arrivée. Bienvenue. Comme Jean DIONIS DU SEJOUR l'a noté tout à l'heure, il y a une certaine convivialité, malgré parfois des montées d'adrénaline dans cette Assemblée.

Ce remplacement se fait bien entendu en fonction du quota des groupes,

Si au bout d'une heure il n'y a pas une autre liste ou une autre candidature, vous êtes intégrée dans la CP.

Cf page 297

Le délai d'une heure étant largement expiré, constat d'une seule candidature sur le poste vacant de membre de la Commission permanente, Madame Christelle CHASSAGNE est membre de la Commission permanente avec effet immédiat

**SUIVI DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES RELATIVES A LA GESTION DE LA REGION AQUITAINE, LIMOUSIN,
POITOU-CHARENTES POUR L'EXERCICE 2016, ET DES TROIS REGIONS
AUXQUELLES ELLE A SUCCEDE POUR LES EXERCICES 2011 A 2015**

M. LE PRESIDENT. - Nous avons maintenant le suivi des observations définitives de la CRC, relatives à la gestion d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes pour l'exercice 2016 et des trois Régions auxquelles elle a succédé pour les exercices 2011 à 2015.

Andréa, y a-t-il quelque chose à évoquer ?

Mme BROUILLE. - Oui, peut-être quelques points sur le plan d'actions. Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, les collectivités ont désormais l'obligation de présenter à leur Assemblée, un an après le plan d'actions mis en place au regard des préconisations de la Chambre suite au rapport d'observations. Ce plan d'actions comporte deux dimensions : une dimension organisationnelle et une dimension technique. Cette première partie, relative à l'organisation, présente les moyens mis en œuvre pour sécuriser le processus décisionnel et d'exécution. Côté politique, le Président a confié la présidence de la Commission des finances et du Budget et des affaires générales à un élu de l'opposition, et a réaffirmé le rôle de cette même Commission, avec pour objectif de travailler en toute transparence avec les effectifs sur les problématiques financières et de formuler des propositions qui puissent être reprises dans la politique financière de la collectivité. Il y a eu aussi, côté Administration, une nouvelle organisation qui a été mise en place, avec la création d'une Direction des Centres de ressources financières et d'une Direction du contrôle de gestion, ainsi que l'extension des missions de l'IGS (Inspection Générale des Services).

Pour la deuxième partie, la dimension technique, nous avons, dès 2016, procédé au rattachement des charges à l'exercice. Le rattachement est désormais systématique à la clôture de chaque exercice budgétaire. Nous avons également resserré les règles de gestion en AP et en AE, et mis en place un plan de défaisance des emprunts structurés. La dette structurée ne représente plus que 97 M€ contre 171 M€ un an avant, avec 14 contrats au lieu de 21 contrats auparavant.

Voilà Monsieur le Président, ce que l'on pouvait dire en introduction sur ce rapport et sur ce plan d'actions mis en œuvre dès cette année.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des commentaires ?

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, merci pour cette communication. Juste deux petites choses à ce sujet. Sur la forme, nous notons votre souhait de ne plus voir prononcer les noms des anciennes Régions qui constituent la Nouvelle-Aquitaine, afin de « tourner la page », dites-vous, et de ne pas rechercher les responsabilités. Je cite : « ne jamais nommer les anciennes Régions, mais plutôt mettre en évidence les lacunes individuelles ou partagées ». C'est donc ce que nous ferons désormais, tous ensemble, lorsque nous parlerons de Madame X ou de Monsieur Y, ou bien encore ne pas prendre toutes les anciennes Régions responsables des errements constatés, je cite à nouveau, ce que vous appelez la « méthodologie » : « mettre en lumière et traiter les préconisations et remarques de la CRC qui concernaient au moins une ancienne Région. A contrario, lorsqu'une règle ou un principe n'a pas été respecté par une ou deux Régions, cela ne signifie nullement que la troisième ou les deux autres ne le respectaient pas ». C'est bien notre sentiment, même si ce principe peut sembler contradictoire avec le premier qui demandait que l'on ne parle plus des anciennes Régions, mais de Madame X ou de Monsieur Y. C'est d'ailleurs contre X que nous avons déposé plainte auprès du Procureur Général et on ne peut pas déposer plainte contre Y, sinon, croyez bien que nous l'aurions fait.

Sur le fond, au chapitre de la dette structurée à risque élevé, je rappelle les griefs de la CRC : non-conformité des annexes, absence de délégation de signature, absence de mise en concurrence. Nous apprenons dans votre rapport, page 17, que les documents concernant la mise en concurrence ont été retrouvés aux archives et sont à la disposition de la Chambre. Nous sommes ravis de l'apprendre à cette occasion. Je vous rappelle que nous avons déposé plainte contre X le 4 octobre dernier auprès du Parquet National Financier à ce sujet précis de perte de documents prouvant la mise en concurrence. Si tel est le cas, si les documents ont été retrouvés, nous aimerions que ces pièces nous soient communiquées rapidement, afin de les transmettre au Parquet National Financier, bien que nous ayons connu le PNF plus rapide dans ses investigations qu'il ne l'est sur cette affaire, nous ne voudrions pas que les investigations commencent, alors que les pièces ont été, entre temps, retrouvées.

Voilà Monsieur le Président, c'était nos seules remarques au sujet de ce rapport, en réponse, dont nous prenons acte.

M. LE PRÉSIDENT. - On a dit, je crois en Commission des finances, que ces pièces étaient à la disposition, on l'a fait savoir, de la Chambre, comme du PNF, donc il n'y a pas de...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Ce rapport est un rapport de droit du point de vue réglementaire. Il montre un effort de la Région en matière d'établissement d'une rigueur administrative qu'avait oublié, très clairement, l'ancien exécutif de la Région Poitou-Charentes. Nous vous en donnons acte. Mais sauf rebondissement de dernière minute, et qui ne pourra venir que des procédures entamées par l'opposition, que ce soit l'UDI, qui a été en pointe sur ce sujet, ou Les Républicains. Nous arrivons au terme de la transmission de l'exécutif Poitou-Charentes pendant le mandat 2010-2015, avec à sa tête Ségolène ROYAL comme Présidente, au nouvel exécutif que vous présidez. Vous le savez, cette transition s'est faite aux dépens de citoyens néo-aquitains. C'est la Région Nouvelle-Aquitaine, ce sont les citoyens qui, au final, vont payer les 131 M€ d'impayés. C'est la Région Aquitaine, ce sont les citoyens, qui sont en train de payer, petit à petit, la sortie des emprunts toxiques contractés par l'exécutif de Poitou-Charentes.

Aujourd'hui, l'exécutif de Poitou-Charentes et à sa tête Ségolène ROYAL, ainsi que le DGS lié à cet exécutif, tout le monde sort indemne de ce fiasco financier. Ni la CRC, qui n'a pas voulu donner suite de traduction judiciaire à ce fiasco alors qu'il y avait matière, ni le Procureur Général de la République de Poitiers, qui a refusé de donner suite à notre plainte pour usurpation d'identité de Daniel PARISOT, le directeur financier de la Région Poitou-Charentes, alors que c'était acté dans le rapport de la CRC, ni le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, qui n'a pas donné suite pour le moment à la requête de nos collègues LR. Bref, cette affaire n'a pas été instruite avec la vigueur républicaine qu'elle mérite. Nous verrons donc avec nos collègues du MoDem et des Républicains ce qu'il y a lieu de faire aujourd'hui ou si nous décidons de clore ces démarches, mais franchement, et nous le disons avec gravité et respect pour l'institution judiciaire, nous sommes convaincus que cette affaire méritait et mérite encore une instruction complète. Oui, nous pensons qu'il s'est sans doute passé des choses graves dans les années 2006-2007 dans la Région Poitou-Charentes.

Monsieur le Président, dans cette affaire, nous avons salué l'effort que vous avez fait en début de mandat pour dire la vérité et rétablir la rigueur administrative dès la naissance de la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous avons salué votre courage politique et la mobilisation de votre Administration pour nettoyer les écuries d'Augias et cela a été un chantier épuisant pour votre Administration. Par contre, nous avons une divergence de fond dans cette affaire. Vous n'avez pas voulu aller jusqu'au bout de celle-ci et vous-même vous portez partie civile devant les différentes autorités judiciaires. Si vous l'aviez fait avec l'autorité de votre fonction, avec les informations dont vous disposiez, peut-être, sans doute l'on aurait eu un comportement différent des institutions judiciaires. Le groupe UDI regrette cette démarche en demi-teinte. Elle a profondément marqué, et vous n'y êtes pour rien, la méfiance qui

existe à l'intérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine, parce que les responsabilités n'ont pas été clairement établies. Cet épisode a injecté chez nos concitoyens néo-aquitains le poison de la méfiance des uns envers les autres. C'est pour cela que cette délibération, au lieu de clôturer de manière définitive un épisode douloureux, ne clôture rien et laisse un goût amer à beaucoup d'entre nous.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions...

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, juste en quelques mots pour regretter que l'on revienne une nouvelle fois sur des débats que je pensais progressivement derrière nous, pour pouvoir nous tourner ensemble vers l'avenir, mais il semblerait qu'il soit obligatoire qu'il y ait une sorte de « point Ségolène ROYAL » à chaque plénière de la part de l'opposition. C'est un peu obsessionnel. Mais plus sérieusement, sur le fond, et j'ai bien écouté attentivement ce qui vient d'être dit, d'abord, ce qui devait être fait l'a été et vous-même le reconnaissez. La situation a été en toute transparence mise à jour et surtout réglée par l'actuel exécutif. Et je pense que sur tous les bancs de cette Assemblée, nous pouvons en donner acte, donc je ne vois pas bien l'intérêt de poursuivre ce débat à chaque fois, ou plutôt je n'en perçois pas bien les intentions.

Mais ce qui me choque, et je ne vais pas en faire toute une histoire, mais c'est d'entendre dans la bouche de certains collègues la mise en cause aussi directe d'institutions judiciaires, de magistrats, j'ai entendu mettre en cause dans la même phrase la CRC, un Procureur de la République, un Président de tribunal, chers collègues, je vous invite quand même sur ce point à faire preuve peut-être d'un peu plus de prudence et en tout cas, je crois que notre action doit se situer dans le respect des principes républicains, dans le respect des décisions de justice. La CRC a rendu un certain nombre de conclusions, qui ont été appréciées en droit par le Parquet Financier et le Tribunal Administratif, je pense et nous vous l'avons un peu dit, que vos plaintes avaient peu de chance de prospérer au regard des éléments juridiques dont nous disposons. Vous vous trouvez aujourd'hui face à ce résultat qui était prévisible, je vous invite quand même à siffler la fin du match et à passer aux véritables débats qui doivent nous occuper pour la construction de notre Budget.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, sur la forme d'abord. Vous satisfaites aujourd'hui une obligation légale, avec la présentation de ce rapport qui, effectivement, est de droit. Vous en avez l'obligation. Mais au-delà, nous sommes tout à fait

prêts à reconnaître que vous avez fait preuve de transparence, la transparence qui convenait sur ce dossier depuis le début, et nous vous en donnons volontiers quitus. En revanche, il y a un point, et cela a été relevé notamment par Yves D'AMECOURT - sur lequel vous jetez un voile pudique - c'est la question des responsabilités et y compris dans la rédaction-même de ce document, où il s'agit de ne pas parler des anciennes Régions et donc de leurs anciennes responsables. Yves D'AMECOURT a parlé de Monsieur X ou de Madame Y, je ferais volontiers référence au roman de Harry POTTER - que certains lisent peut-être - et du personnage de Voldemort que vous connaissez aussi sans doute, qui est celui dont il ne faut jamais prononcer le nom, celui ou celle oserais-je dire, et c'est un peu le sentiment que nous avons avec cette méthode un peu particulière de ne pas clairement dire les choses. Sur le fond, vous détaillez à la fois les réponses sur le plan technique et les réponses sur le plan organisationnel que vous avez apportées. Les réponses techniques nous amènent à vous délivrer, là aussi, un large satisfecit. Vous avez fait ce qu'il fallait pour rétablir la situation, je prendrais seulement l'exemple de la défaisance des emprunts toxiques, et cela renvoie, il faut le reconnaître aussi, il faut avoir de l'honnêteté dans le débat, aux bons fondamentaux de gestion financière, Monsieur le Président, qui sont dans votre culture et que vous avez aussi apportés au traitement de cette question de l'arriéré financier de Poitou-Charentes.

Sur le plan organisationnel, l'organisation des services et notamment du service des finances, vous incombe, donc nous n'aurons pas de remarque particulière. Il y a en revanche une question qui touche davantage à ce que nous avons évoqué en début de séance, c'est-à-dire sur le fonctionnement de l'Assemblée, sur le fonctionnement démocratique, on a eu une grande avancée, à nos yeux avec la présidence de la Commission des finances exercée par un élu de l'opposition et la Commission des finances est probablement aujourd'hui la Commission qui fonctionne le mieux, celle où il y a le plus de « grain à moudre » dans le travail des élus. Mais on peut encore s'améliorer et notamment nous reviendrons tout à l'heure sur un certain nombre de critiques que nous vous avons faites sur les conditions de préparation du débat budgétaire et on peut encore, on doit encore s'améliorer là-dessus.

Dernier point sur les suites judiciaires, je crois, Stéphane DELPEYRAT, que l'on aurait bien tort de balayer d'un revers de main ce sujet. Je n'ai pas entendu personnellement de mise en cause de la magistrature dans les propos de nos collègues. Je crois qu'il y a beaucoup plus la question de la responsabilité politique à retenir. On connaît tous des exemples d'élus locaux mis en cause dans leurs responsabilités d'élus parfois pour de tous petits sujets, et il est quand même incompréhensible pour beaucoup de citoyens que le fait d'avoir, passez-moi l'expression, « planté » financièrement une Région, reste sans suites.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je reconnais volontiers que sur le plan de notre travail et notamment du travail en Commission, on peut faire beaucoup de progrès. Pour être passé, dans des vies antérieures, dans d'autres types de pouvoirs publics, c'est une critique récurrente, quelle que soit la sensibilité politique qui est à la tête de l'exécutif. Cela dépend bien sûr, d'une part, des relations services/élus, et ils sont à améliorer, je le dis devant le DGS et les DGA de la Région, cela dépend aussi beaucoup de nous tous. Cela dépend beaucoup de nous tous : façon d'animer la Commission, façon d'être présents, etc.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Très brièvement parce que mes propos vont s'associer très largement à ceux de nos collègues de l'UDI et des Républicains, nous avons été stupéfaits, dans les suites à donner aux observations de la CRC, du silence assourdissant qui a été fait sur la principale des irrégularités commise par la Région Poitou-Charentes à l'époque, qui était la signature d'emprunts, notamment toxiques, sans délégation de signature. C'est la plus grave des irrégularités, on ne concevrait pas que votre directeur des finances ici, à la Région Nouvelle-Aquitaine, puisse signer le moindre emprunt sans avoir la délégation de signature. C'est une irrégularité des plus graves, qui nous avait amenés, nous, groupe FN, à tenter d'engager, comme nos collègues, telle ou telle action judiciaire. Cela s'avère extrêmement difficile – je ne veux pas décourager mes collègues qui mènent cela certainement patiemment jusqu'au bout – mais nous pensons surtout que l'initiative de procédure judiciaire, parce qu'il eut fallu rechercher les responsabilités - c'est bien le moins - vous ne pouvez pas nous empêcher de penser que la principale initiative qui aurait pu être couronnée de succès beaucoup plus facilement que l'initiative des élus, devait venir de votre part. Il y avait des procédures que vous pouviez initier, que vous n'avez pas voulues, sans diminuer vos mérites sur la transparence et sur la clarté qui vous a amené à nous dévoiler cette situation, mais sur ce point précis, nous restons absolument persuadés que le principal responsable de l'inaction contre cette très grave irrégularité, qui pèse toujours sur le contribuable aquitain, résidait chez vous, vous Président, Alain ROUSSET, vous auriez dû entamer des actions qu'il était possible d'entamer avec certainement beaucoup plus de chance de succès que nous ne pouvions l'espérer en tant qu'élus.

M. LE PRESIDENT. - Chacun est égal devant la loi, j'ai fait ce que je devais faire et je pense, pour avoir alerté la CRC et fait ce... Les choses n'ont pas prospéré parce qu'elles ne pouvaient pas prospérer. Sur la mise en concurrence, ce n'est pas une obligation, il y a une analyse à avoir. Après, les erreurs de gestion, mon cher, si l'on prenait tout ce qui se passe dans notre pays, on en verrait de belles et d'autres.

M. FREL. - Merci Monsieur le Président. Qu'il y ait eu des choix de gestion qui ont été pris dans une des anciennes Régions qui n'auraient pas été pris dans d'autres, on peut le

concevoir. Qu'il y ait eu une gestion très dynamique, peut-être trop dynamique, de la dette, on peut le concevoir...

M. FREL. - Et donc que ce qui existe dans le rapport de la CRC...

M. LE PRESIDENT. - On laisse parler Joan...

M. FREL. - Personne ne le met en doute. Par contre, aller parler de facture qui est réglée par le contribuable, comme si quelqu'un avait pioché dans la caisse, comme s'il y avait moult emplois fictifs alors que d'autres Assemblées sont largement concernées par cette problématique, je crois qu'il faut revenir à la raison et effectivement, avoir une obsession continuelle et prendre le temps de débat alors que l'on appelle à plus de démocratie, prendre ce temps de débat pour revenir, ressasser sur des choses sans amener jamais de nouvel élément, je crois qu'à un moment ou à un autre et comme le disait Stéphane, il faut savoir simplement tourner la page. Il n'y a pas eu de voleur au sein de la Région Poitou-Charentes.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre acte du suivi des observations de la CRC.

Je vous remercie.

N° 2
sur le «Suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la gestion de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes pour l'exercice 2016, et des trois régions auxquelles elle a succédé pour les exercices 2011 à 2015 »

L'Assemblée Donne Acte

**SUIVI DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES RELATIVES A L'EXAMEN DE LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION AGRICOLE DES PYRENEES-
ATLANTIQUES POUR LES EXERCICES 2009 ET SUIVANTS**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, je vais donner la parole à Jean-Louis NEMBRINI sur les observations relatives à l'EPFLFPA Pyrénées-Atlantiques.

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président. Le rappel à la loi s'agissant des observations de la CRC a été effectué par Andréa BROUILLE, je n'y reviens pas. Nous avons présenté ici-même ce rapport concernant l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques à la dernière séance de l'année dernière. L'établissement s'est globalement approprié les recommandations de la CRC, je n'entre pas dans le détail d'une délibération très technique, simplement en tenant aux grandes têtes de chapitres que vous avez pu découvrir. D'abord quant aux missions de l'établissement, un meilleur suivi de l'activité pédagogique des exploitations a été effectué, avec les trois exploitations (Orthez, Oloron et Montardon) et avec également une meilleure valorisation des productions de ces exploitations.

S'agissant de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement, un nouveau projet d'établissement a été élaboré, avec, on peut le constater déjà, une amélioration des rapports entre les différents Centres constitutifs de cet établissement, avec notamment pour le fonctionnement, un recours aux procédures de marché. Dans ce domaine, un point reste à améliorer, c'est souligné dans le rapport, dans la délibération, la question de l'absentéisme de nos personnels techniques, qui est un sujet particulièrement difficile à traiter, chacun le connaît bien.

Troisième point, c'est le respect des règles budgétaires et comptables. De nombreuses mesures techniques ont été prises, nous pouvons retenir l'harmonisation de la gestion comptable par l'utilisation des mêmes logiciels dans chacun des Centres, ceci sera terminé au cours de l'année 2018.

Et enfin, quatrième point, la situation financière de l'établissement s'améliore puisque nous aurons un retour à l'équilibre financier dès cette année. Reste la question du déficit des exploitations agricoles, vous le savez, c'est un sujet compliqué qui dépasse évidemment le sujet de cet établissement. En particulier dans cet établissement, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre, les problèmes sanitaires, la crise laitière, etc. ont eu des impacts sur le résultat de ces exploitations. On peut noter cependant une amélioration du fonctionnement, avec le

développement de la vente directe, la recherche de débouchés nouveaux, notamment vers la restauration collective.

J'ajoute que l'établissement va répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt en faveur de la modernisation des exploitations, que nous avons lancé avec Jean-Pierre RAYNAUD justement, et le projet est en cours d'élaboration.

Voilà chers collègues, ce que l'on peut dire sur ce sujet, le plus rapidement possible.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

L'Assemblée donne acte de ce rapport.

Je vous remercie.

N° 3

sur le « Suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Agricole des Pyrénées Atlantiques pour les exercices 2009 et suivants »

L'Assemblée Donne Acte

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant aux délibérations RH. Je vais donner la parole à Pierre CHERET en lui demandant peut-être d'expliquer la façon avec laquelle il va présenter, en trois paquets, les délibérations.

N° 4

**PAIE – CARRIERES : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE
ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

N° 5

**PAIE – CARRIERES : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE DES ADJOINTS
TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DES CONSEILLERS
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

N° 6

**PAIE – CARRIERES : REGIME APPLICABLE AUX INDEMNITES HORAIRES
POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DU CONSEIL REGIONAL
NOUVELLE-AQUITAINE**

N° 7

**PAIE – CARRIERES : ATTRIBUTION DES INDEMNITES D'ASTREINTE AUX
PERSONNELS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE QUI PARTICIPENT A
L'EXERCICE DE LA COMPETENCE TRANSPORTS NON URBAINS ET SCOLAIRES**

N° 8

**PAIE – CARRIERES : REGIME DES ASTREINTES ET DES INTERVENTIONS DES
AGENTS REALISANT LA MISSION DE CONDUITE DU PRESIDENT DU CONSEIL
REGIONAL, DU PRESIDENT DU CESER ET DES ELUS AU SEIN DE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

M. CHERET. - Merci Monsieur le Président. Effectivement, ce que je vous propose puisqu'il y a plus d'une dizaine de délibérations, mais qui sont chacune regroupées dans trois thématiques : la première qui est autour de la problématique du régime indemnitaire et de la rémunération des agents, qui concerne les délibérations 4, 5, 6, 7 et 8, le deuxième thème qui est autour du temps de travail, qui concerne les délibérations 9 et 10, et enfin, l'Action sociale qui concerne les délibérations 11, 12, 13, 14 et 15. Donc je vous proposerais

qu'après mon chapeau introductif, on puisse traiter chaque bloc de délibérations sur ces trois thématiques, de façon à les aborder globalement.

En termes d'introduction sur ce sujet, qui est à la fois important et qui est l'issue de 14 mois de discussions et de négociations avec les Organisations Syndicales par rapport à la fois à la mise en œuvre légale d'un nouveau Régime Indemnitaire, qui est le RIFSEEP, qui concerne toutes les collectivités mais qui pour nous, prenait une dimension totalement différente avec la problématique de l'harmonisation des situations des trois ex-Régions qui composent notre Nouvelle-Aquitaine. Pourquoi dis-je des situations différentes ? Parce que que ce soit en termes de RI, que ce soit en termes de temps de travail, ou que ce soit en termes d'Action sociale, les conditions mises en œuvre dans les trois ex-Régions étaient extrêmement différentes, d'où des discussions à la fois longues, compliquées, et qui parfois aboutissent à certaines incompréhensions et à certaines difficultés qu'il faut lever, et cela demande du temps.

Ce que je voudrais dire en préambule et qui est extrêmement important à la compréhension du sujet et notamment à ce que nous avons pu entendre tout à l'heure avec cet accueil fait par un certain nombre d'agents avant que nous entrions dans cette Assemblée, c'est que cette négociation est globale sur les trois sujets que je vais évoquer tout à l'heure de façon séparée. Cette négociation globale est par rapport à des engagements qui ont été pris par le Président dans la feuille de route qu'il m'a donnée dans le cadre de ma délégation. Quels étaient ces engagements ? Ils étaient de trois natures : le premier était celui du RI, de faire qu'à fonction équivalente, on ait des rémunérations équivalentes, autant que faire se peut, et je vais évoquer tout à l'heure comment on a décliné cela. Le deuxième sujet était par rapport au temps de travail, dans cette feuille de route, il y avait le fait de respecter la recommandation, voire même l'indication proactive de la CRC de respecter les 1607 heures. Et le troisième engagement du Président était d'avoir un travail très attentif sur l'Action sociale, avec un prisme particulier sur tout ce qui concerne la prévention santé et prévoyance. Donc j'invite chacun d'entre vous, dans la démarche intellectuelle qu'il fera par rapport à l'appréciation de ces délibérations, à avoir une appréciation globale, même si, évidemment, les dossiers sont techniquement et politiquement indépendants.

Tout cela est un long processus qui se termine aujourd'hui, cela se termine, mais c'est aussi une étape et je dirais que l'on ne mesure pas un choix des actions dans le confort et la commodité, mais dans le défi et la controverse. Je dois avouer, en la matière, que ce ne fut ni commode, ni confortable.

Monsieur le Président, si l'on peut passer au premier thème...

Premier thème qui est celui du RI, je le rappelle, les délibérations 4, 5, 6, 7 et 8. Trois points essentiels à retenir : le premier point est la mise en œuvre, à l'intérieur de ce nouveau RI, d'un RI multisites. Pourquoi je l'indique en premier ? Parce que finalement, la principale chose qui a changé dans le cadre de la nouvelle Région est le fait que ce regroupement génère des sujétions particulières et des contraintes nouvelles, qui sont liées au fait d'avoir trois sites principaux, à savoir Bordeaux, Limoges et Poitiers, un territoire plus étendu qui nécessite des déplacements importants et des sujétions particulières plus fortes. Et donc nous avons décidé de le prendre en compte et de le mettre en œuvre. C'est un premier pilier de ce nouveau RI.

Le deuxième pilier est celui de la dimension managériale, là encore, je pourrais l'illustrer en vous disant que dans les trois ex-Régions, cette dimension managériale était prise de façon totalement différente. Elle n'était pas prise en compte dans l'ex-Poitou-Charentes, elle l'était à Bordeaux et à Limoges, mais là aussi de façon différente, et donc nous avons souhaité, sur ce niveau-là, harmoniser les choses. Nous avons souhaité aussi considérer que dans une collectivité de 8500 agents, dans les défis que nous avons à relever demain, la dimension managériale était importante, et qu'il était important de la prendre en compte et donc c'est un choix politique que j'assume pleinement, évidemment au nom du Président.

Enfin, le troisième pilier est le nouveau RI. L'effort de la collectivité, l'effort que je propose au nom du Président, et que nous voterons tout à l'heure, est un effort de 17 M€ nouveaux au sein de la collectivité, pour améliorer ce RI, et principalement faire cette prime multisites, l'effort managérial, mais aussi un effort sur la catégorie C, avec un élément et un choix politique fort, le fait que les agents techniques de l'enseignement des lycées avaient, à fonction, cadre d'emploi et travail équivalents, une rémunération inférieure à ceux du Siècle. Donc le choix politique qui est porté - et j'ai malgré tout, puisqu'ils me regardent, un peu de mal à ce qu'au moment où je porte ces éléments-là, il y ait des manifestations désagréables à cet égard-là – le choix que nous portons est de faire un effort particulier sur la catégorie C. C'est un effort particulier important et je le porte avec la feuille de route du Président parce que nous considérons, comme je l'ai dit, qu'à travail égal, salaire égal, il y a une certaine logique, mais je le porte aussi parce que je pense sincèrement, au profond de mes convictions personnelles, qu'améliorer le pouvoir d'achat des agents les moins rémunérés est aussi faciliter leur vie quotidienne, c'est aussi faciliter leur vie familiale, c'est aussi permettre un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, et cet effort-là, sur les 17 M€ que représente le RI, ce sont 13.7 M€ qui seront consacrés à la seule catégorie C.

Mais c'est aussi, et je crois que l'on doit y être tous sensibles, plus de 17 M€ injectés aussi dans l'économie de la Nouvelle-Aquitaine, parce que quand vous donnez aux plus faibles rémunérations une rémunération supplémentaire, ils ne vont pas aller la placer dans des paradis fiscaux ou la dépenser à l'étranger. Ils la dépensent localement, au profit de l'économie de la Nouvelle-Aquitaine, et comme je l'ai expliqué, c'est un choix politique. Et au moment où dans l'actualité récente, vous avez sûrement entendu que les inégalités de revenus augmentent de plus en plus dans le monde, et de plus en plus rapidement, certes un peu moins vite en Europe, je considère ce choix politique comme courageux. Et peut-être pourrait-on dire pour certains que c'est une goutte d'eau dans un océan de l'économie mondiale. Je n'ai pas la prétention, bien évidemment, de changer l'économie mondiale, mais à ce moment-là, je ferais référence et probablement cela parlera à beaucoup d'entre vous, au colibri qui, face à un feu de forêt énorme, était le seul animal à se mobiliser et on lui disait : mais à quoi cela sert-il ? Je résume la fable, mais ce n'est pas l'objet, et bien simplement le colibri disait : je fais ma part. Et bien je considère que par rapport aux inégalités salariales et au fait qu'elles augmentent dans le temps aujourd'hui et de plus en plus rapidement, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec le choix politique qu'elle fait, porte sa part de réduction des inégalités.

Voilà les principaux éléments que je voulais évoquer sur ce dossier, qui a été présenté, je le rappelle, en Commission des finances, à deux reprises, et je suis totalement disponible sur ces cinq délibérations (4, 5, 6, 7 et 8) pour répondre à vos questions.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre et merci aussi, au nom de cette Assemblée et de la Région, du travail que vous avez fait avec les services parce que c'était non seulement une quantité d'heures, mais aussi une construction qui n'était pas simple.

Mme CHASSAGNE. - Merci Monsieur le Président. J'interviens pour le groupe UDI sur justement le bloc et les délibérations de 4 à 8. En cette séance de Conseil de décembre à l'ordre du jour particulièrement chargé, je vais essayer d'être claire et rapide, sans néanmoins minimiser l'importance de mon intervention.

Nous sommes sur la question du RI, mais aussi sur la question des astreintes temps de travail, en gros, et de l'harmonisation de tous ces points dans le cadre de la nouvelle Région, la Nouvelle-Aquitaine. Monsieur le Président, la dimension budgétaire est lourde et la fusion imposait fatalement cela. Vous vous étiez exprimé sur ce point à l'aube des transhumances. En effet, les politiques d'harmonisation des trois anciennes Régions se traduisent souvent par l'adoption des dispositifs les plus généreux. Le RI des agents de l'institution en est la preuve irréfutable, une masse salariale de 300 M€, soit une hausse de 6 %. Je ne reviendrai pas sur le discours du grand visionnaire, Alain VALLINI, à l'Assemblée

Nationale, qui ventait les économies de la fusion des Régions et annonçait entre 12 et 24 milliards d'euros d'économies par an. Depuis, le cabinet de voyance a fermé, dépôt de bilan pour tout le groupe, hashtag « on nous aurait menti ». Mais nous savons, Monsieur le Président, qu'à l'inverse de vos collègues, vous étiez conscient du coût engendré par la fusion des Régions et nous l'avions déjà salué. Aussi, nous avons alerté, lors du débat sur les Orientations Budgétaires d'octobre dernier, le rythme d'évolution intenable des 2 % que vous annonciez, nous vous avons prévenu en vous disant que ce serait impossible. Les choix que vous avez faits dans cette fusion ont un impact majeur sur la masse salariale. Vous mettez une claque de 6 % sur ce Budget, bien rangé dans un pilier, mais Monsieur le Président, ce n'est pas à vous - qui connaissez bien le rugby – que j'apprends qu'avec une bonne poussée collective – et on le voit dehors – et un bon angle d'attaque, on peut faire flancher le pilier.

Vous disposiez d'un seul levier afin de contrôler cette masse salariale, à savoir le non remplacement partiel des départs en retraite. Cette décision est certes difficile, mais justifiée pour atteindre aussi l'objectif initialement fixé. Les dépenses de personnel auront augmenté de 25 M€ au bout de trois ans, Monsieur le Président. Vous le savez, le pilier est en faiblesse, vous avez besoin d'une deuxième ligne, voire même d'une troisième, aussi, je vous le demande très clairement, allez-vous actionner ce levier, Monsieur le Président ? Faire des plus, tout le monde sait le faire, faire des moins est de votre responsabilité politique.

Nous nous abstiendrons.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Peut-être une précision, je parle sous le contrôle de Pierre CHERET, nous anticipons aussi sur ce qui est en cours de préparation avec les OS et les services de l'Etat, sur la fusion entre le statut des personnels des lycées et le statut des Adjoints Techniques des Régions. On sera la première Région à le faire mais toutes les Régions vont devoir le faire en cours de route, ce qui nous donne une capacité à organiser cela. Quant à André VALLINI, il lisait une note de la DGCL, qui était bien entendu une fake new totale.

Qui souhaite intervenir ?

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues. Face à ce débat dont on voit qu'il éveille les passions des uns et des autres, mon groupe s'en tiendra également à une position modérée.

Les négociations ont abouti à une solution somme toute équilibrée, eu égard aux enjeux financiers et humains à l'œuvre derrière le choix d'un RI. C'est une harmonisation par la voie médiane qui a été choisie et que l'on peut probablement expliquer par la situation financière finalement assez fragile ou incertaine, qui est celle de la Nouvelle-Aquitaine et notamment du fait de la fusion avec une ex-Région dont la gestion désastreuse nous pèse encore aujourd'hui et sans doute pour longtemps, et même si nous avons entendu, il y a quelques instants, de frêles arguments tentant de nous démontrer le contraire. Pour autant, nous ne pouvons que comprendre la déception et le sentiment d'injustice des agents régionaux pour lesquels, Monsieur le Président, vous aviez pris d'autres engagements en décembre 2016. Il est bien facile de promettre les étoiles lorsque nous sommes en campagne électorale, et ensuite, de dire que cela n'est pas réalisable et de s'étonner d'une situation budgétaire tellement contrainte que l'on ne peut tenir les engagements pris. Il y a là un double discours annoncé, quelque chose qui nous dérange par principe.

Aussi, nous abstiendrons-nous sur cette délibération, sur les 4, 5, 6, 7 et 8èmes délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Novembre 2016, Madame REQUENNA...

Mme REQUENNA. - *(intervention hors micro inaudible)*. Décembre 2015.

M. LE PRÉSIDENT. - J'avais proposé une harmonisation, mais je ne l'avais pas proposée du jour au lendemain, c'est ce que nous faisons.

Ecoutez, je sais ce que j'ai dit. Alors bien entendu, vous ne pouvez pas à la fois dire : mais vous n'allez pas jusqu'au bout de la suite aux découvertes de la gestion de Poitou-Charentes et puis que l'on n'en tire pas les conséquences. Que faisons-nous ? Pierre CHERET l'a évoqué, nous harmonisons sur tout ce qui est légal par le haut, nous le faisons dans la durée, simplement, je vous précise ici que si nous pouvons ramener de quatre à trois ans, et nous le ferons avec la Commission des finances, parce que les ressources de la Région nous permettront... on est aujourd'hui la Région qui progresse le plus en matière de CVAE. Une partie de cette valeur ajoutée, du résultat de l'efficacité économique de la Région, doit aller aux collaborateurs et collaboratrices qui, pendant cette période de deux ans, ont fait un travail remarquable. Mais bien entendu, il y a, à cette augmentation de salaire qui peut paraître un peu extraordinaire dans la société dans laquelle l'on se trouve aujourd'hui, et j'alerte aussi sur un certain nombre de discours sur la défense du service public, sur le maintien du service public, qui est critiqué aujourd'hui parce qu'il serait protégé. Ce que nous sommes en train de faire a une charge symbolique considérable. Il faut que chacun, que ce soit dans cet hémicycle ou que ce soit à l'extérieur, s'en rende compte.

Mme DIAZ. - Merci Monsieur le Président. Le RIFSEEP, RI tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, décidé par le Gouvernement VALLS et HOLLANDE en mai 2014, est appelé à remplacer la quasi-totalité des 90 Régimes de primes existants aujourd'hui. Les primes actuelles sont basées essentiellement sur le grade détenu, le RIFSEEP est lui, basé essentiellement sur les fonctions exercées et prend en compte l'expérience professionnelle. De prime abord, on pourrait se réjouir d'entrevoir de la simplification et de la lisibilité, mais au regard de l'évolution de la situation, on va vite perdre notre enthousiasme. Entre la discordance des voix selon le calendrier et selon les interlocuteurs, autant dire que l'on aura entendu tout et l'inverse de tout. Tout d'abord, en ce qui concerne le coût de la fusion, la fusion des Régions devait engendrer des économies, l'estimation avait même fait sensation, d'autant qu'elle émanait du Secrétaire d'Etat, André VALLINI. A l'époque, la réforme territoriale permettait d'espérer de 12 à 25 milliards d'euros d'économies chaque année. Bien que moins excessive, la DGCT avait elle aussi évalué la diminution du coût de l'Administration régionale à hauteur d'entre 480 et 720 M€ chaque année. Mais entre le transfert de personnel, le regroupement des services, les changements de locaux, la mise en cohérence des RI, du temps de travail, des RTT, de l'instauration de la prime de gestion multi sites, et oui car maintenant, les agents sont soumis à des déplacements longs, très longs. Cette lubie Socialiste n'allait en rien respecter ses engagements. D'ailleurs, Monsieur le Président, nous ne pouvons que saluer votre lucidité sur le sujet. Néanmoins, vos imprécisions nous déstabilisent.

Tout d'abord, vous aviez dit que les Régions ne coûteraient pas plus cher après qu'avant la fusion, puis en octobre 2015, dans les colonnes de la Nouvelle République, vous annonciez que le coût se situerait entre 10 et 13 M€ par an, pour finalement dire que l'on serait plutôt entre 13 et 15 M€. En définitive, cette délibération nous indique que l'incidence financière annuelle des mesures énoncées est d'environ 6.2 M€ pour 2018, 3.4 M€ pour 2019, 3.6 M€ pour 2020 et 3.8 M€ pour 2021, soit en tout 17 M€.

En ce qui concerne l'alignement des salaires, là aussi, nous payons les pots cassés du Socialisme et la gestion irresponsable de Madame ROYAL, Madame ROYAL qui, en 2007, pendant sa campagne, avait monté les bas salaires à 1500 € net par mois. Et toujours grâce à Madame ROYAL, les primes annuelles (prime de présence et équivalence du 13^{ème} mois) représentent plus de 1000 € pour les agents picto-charentais. Mais je comprends que vous soyez gêné aux entournures parce que même si l'on peut saluer le travail de négociation de notre collègue Pierre CHERET - d'ailleurs, je dois dire mon cher Pierre que je n'ai jamais vu un homme de Gauche être autant à Droite -...

Mme DIAZ. - Messieurs ROUSSET et VANDENBROUCKE, vous êtes aussi responsables de la situation puisque quand vous étiez en campagne électorale, vous vous étiez engagés auprès des syndicats à procéder à des alignements par le haut. Croyez-moi, au regard de la gronde qui règne dehors, que les syndicats s'en souviennent. Vous aurez quand même réussi un exploit pour la Gauche : vous mettre tous les syndicats, tout votre électorat, à dos. Vous aurez appris à vos dépens que les promesses électorales non tenues coûtent cher.

Et pour terminer sur le manque d'anticipation de cette réforme et pour comprendre les agents qui sont toujours dans l'attente de décisions concrètes en ce qui concerne leur avenir, je toucherai un mot du budget du social, dont on ne connaît toujours pas le montant. De même, en ce qui concerne les chèques vacances et les chèques restaurant, est-ce que oui ou non vous savez dire s'ils seront fiscalisés ?

Voilà, on nage en plein flou artistique. La loi donne jusqu'en 2023 pour finaliser l'harmonisation, cela vous laissera sans doute le temps de mettre tout cela « sous le tapis », mais comme l'a toujours dit le FN : cette réforme, pensée pour faire des économies, était non seulement inutile, mais en plus, va générer des dépenses supplémentaires. On voit bien là les ratés d'une harmonisation décidée à la hâte. Néanmoins, on se dit que cela aurait pu être pire.

Nous voterons donc pour ces dossiers.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

J'ai juste envie d'ajouter que l'idée des grandes Régions n'est ni de Gauche, ni de Droite. Cela a été repris d'abord par Pierre MAUROY, ensuite par Edouard BALLADUR, ensuite par Jean-Pierre RAFFARIN, sauf le FN, je vous en donne acte. Mais le FN est lui partisan de la disparition des Régions, donc ce n'est pas mal cela...

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, vous me permettrez d'abord de saluer le travail de Pierre CHERET, de notre Questeur, et des services qui l'ont accompagné dans cette mission particulièrement difficile. Je voudrais vous dire que l'équilibre qui est aujourd'hui trouvé, qui demandera bien entendu d'autres évolutions dans le temps, nous en sommes bien conscients et nous entendons, nous aussi, ce qui s'exprime de la part des OS, mais je crois que ce qui est proposé aujourd'hui est extrêmement positif pour les agents. Combien de collectivités aujourd'hui sont en mesure de consacrer les moyens que la Région Nouvelle-Aquitaine met sur la table en faveur de ses agents et notamment des plus bas salaires de notre collectivité. Dans une période budgétaire aussi contrainte, faire un effort de cette ampleur, qui touche d'abord les deux tiers des agents de notre collectivité qui ont les rémunérations les plus faibles est à la fois un effort important d'harmonisation, mais c'est

aussi une mesure de justice sociale forte, vous me direz peut-être élémentaire mais en tout cas, tout le monde ne le fait pas. Ce n'est pas la seule préoccupation, ce qui est fait également en termes de mutuelle, de protection sociale et d'Action sociale plus largement, va également dans le bon sens et va améliorer de manière significative la situation des agents de notre collectivité.

Alors oui, en même temps, il faut quelques contreparties. Cela fait des années que les CRC attirent notre attention, quelle que soit la collectivité, sur le temps de travail, et il y a un moment où il faut nous mettre en conformité, tout simplement, avec la loi, sans chercher à pénaliser qui que ce soit mais simplement de nous mettre, vis-à-vis des concitoyens, des usagers des services publics, dans une situation conforme au temps de travail dans notre pays. Et je crois que là encore, ce n'est que justice et équité par rapport à l'ensemble des salariés. 3

Alors oui, il restera d'autres chantiers et je ne voudrais pas que les OS qui manifestent aujourd'hui – et c'est légitime, elles en ont le droit – aient le sentiment que nous pensons que nous avons tout fait bien, que nous avons raison sur tout, mais simplement, c'est une étape extrêmement importante et je voudrais dire ici, pour l'avoir entendu à plusieurs reprises, que le Président est extrêmement attaché aux conditions de travail des agents, notamment de ceux qui ont des tâches pénibles, et a demandé à plusieurs reprises à ce que cette question de la pénibilité du travail soit un chantier prioritaire dans notre collectivité et soit ouvert le plus rapidement possible, et il y a déjà un certain nombre d'expérimentations dans la Région. Donc je peux comprendre qu'ici et là, il y ait effectivement des attentes et des impatiences, mais je crois que ce qui a été présenté par Pierre CHERET et l'exécutif est quelque chose qui va dans le sens d'une plus grande justice, de l'harmonisation qui était attendue pendant la campagne et vous l'avez dit, quasiment tous les candidats, de mémoire, se sont engagés à un alignement vers le haut. Nous le faisons, simplement Alain ROUSSET a toujours dit que cela ne se ferait pas sur une année, cela se ferait sur plusieurs années et il y a un débat pour savoir si c'est en quatre ans ou en trois ans, la réponse qui a été donnée ce matin est très claire : les marges de manœuvre budgétaires que nous parviendrons à dégager, si c'est le cas, nous permettront d'accélérer le processus.

Merci mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Stéphane.

Je vais maintenant mettre aux voix...

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de prendre la parole sur l'ensemble des délibérations qui nous sont proposées : 35 heures, nouveau RI et donc dans la limite de deux fois quatre minutes puisque l'on ne reprendra pas la parole.

Le passage aux 35 heures est pour nous une exigence du vivre ensemble. Nous ne pouvons pas avoir une France à deux vitesses, où une partie des travailleurs serait aux 35 heures et l'autre pas.

C'est pour cette raison que nous voterons le passage aux 35 heures annualisées.

Mais nous regrettons que le sujet de la pénibilité du travail des agents des lycées notamment soit repoussé. Nous aurions pu par exemple compenser le passage aux 35 heures pour les agents des lycées, par la mise en place d'un repos compensateur, comme cela a été fait notamment en Région Île-de-France.

Quant aux délibérations que vous nous proposez sur l'harmonisation des salaires dans la nouvelle Région issue de la fusion et la mise en place du RIFSEEP, elles ont deux défauts : elles manquent d'une âme et d'un véritable projet de gestion des RH. Il nous semble que vous regardez le sujet par le petit bout de la lorgnette. Elles sont la conséquence de mesures que le Gouvernement HOLLANDE a prises et que nous avons combattues. Elles pèseront lourdement sur le Budget de la collectivité, sans avoir de véritable vision à moyen et long terme.

Pour ces deux raisons, nous voterons contre.

Nous avons, nous aussi, au cours de la campagne, par la voix de Virginie CALMELS, souhaité une harmonisation par le haut. Là-dessus, il n'y a pas débat. Mais notre souhait, bien au-delà du RI, était que la politique de gestion des RH soit au cœur de l'action de la nouvelle mandature, qu'elle accompagne une politique globale de transformation de l'action régionale. Tel n'est pas le cas. Vous choisissez de traiter de la même manière les agents des lycées et les agents du Siège alors que les métiers ne sont pas les mêmes, et les besoins ne sont pas les mêmes. La normalisation consiste à identifier la diversité des problématiques pour apporter à chacune une réponse adaptée, pas d'apporter la même solution à des problématiques différentes. C'est un défaut majeur de votre proposition.

Jean BODIN, l'inventeur de la monnaie, disait : « il n'est de richesse que d'Hommes ». Nous parlons beaucoup de la formation à l'extérieur de la Région mais qu'en est-il de la politique de formation interne à la Région ? Des parcours innovants sont-ils mis en place pour les personnels de restauration ? Avons-nous mis en place des cursus personnalisés à destination des jeunes agents des lycées ? Créons-nous des passerelles visant au reclassement des agents sur des postes administratifs ? Nous parlons beaucoup de l'usine du futur mais chez nous, qu'en est-il ? La mécanisation des outils est pourtant un sujet d'ampleur qui doit permettre de répondre aux problématiques du maintien dans l'emploi des agents, tout en adoptant les meilleures techniques adoptées pour les filières professionnelles, notamment d'entretien général. A quand le lycée du futur ? A quand

l'Administration du futur ? Où en sommes-nous ? Nous constatons ensemble le taux d'absentéisme élevé pour les agents des lycées. Quelle politique d'inclusion, de valorisation et d'accompagnement des agents mettons-nous en place pour participer à la volonté de réduire la pénibilité du travail des agents des lycées ? Au Siège, quelle politique de RH ? Nous vantons les mérites du numérique et de la dématérialisation à l'extérieur, mais chez nous, que se passe-t-il ? On croise toujours dans les couloirs des piles de parafeurs, quand ces parafeurs ne sont pas chargés dans les coffres des voitures pour rallier Bordeaux, Poitiers et Limoges. Nous avons bien un nouvel organigramme mais quand aurons-nous une nouvelle organisation ? A quand la Région 3.0 ? Quand mettons-nous en place une nouvelle approche du travail fondé sur les valeurs d'autonomie, de confiance, de responsabilité, dont les encadrants sont les premiers dépositaires ? C'est une transformation globale qu'il convient de mener afin d'adapter notre mode de fonctionnement aux défis de l'Administration qui doit répondre avec toujours plus d'efficacité aux besoins des néo-aquitains, eux-mêmes confrontés à un monde de plus en plus complexe. Quel travail a été engagé sur la structuration des activités du Siège ? Quid de vos objectifs en matière de réduction des effectifs. Envisagez-vous le non remplacement de départs à la retraite ? Envisagez-vous la mise en place d'une indemnité de départ volontaire étendue à la fonction publique territoriale depuis 2009 ? Et pour le permettre, quel travail est mené avec l'ensemble des services afin d'identifier les possibilités d'optimisation des moyens en revisitant l'ensemble des modes d'organisation ? Quels projets de simplification, de dématérialisation et d'amélioration des outils sont envisagés afin de privilégier les tâches à valeur ajoutée pour les agents ? Quelle offre de formation adaptée, au plus près des besoins identifiés ? Avons-nous abordé la généralisation du télétravail au sein de la Région ? L'institutionnalisation du télétravail permettrait pourtant d'améliorer la qualité de vie au travail, en diminuant le stress et les temps de transport, ainsi que le bilan carbone de la collectivité en réduisant les déplacements domicile-travail, tout en participant à la modernisation de l'Administration dans ses méthodes et son organisation du travail. C'est donc une transformation d'ampleur que nous appelons de nos vœux, en association étroite avec les agents.

Si vous hésitez encore sur l'un ou l'autre de ces sujets, lançons des expérimentations. Mes chers collègues, on ne peut pas d'un côté préconiser les expérimentations pour les autres et les refuser pour nous. D'autres Régions l'ont fait. Dans l'une d'entre elles notamment, une enquête a été menée auprès des agents : 88 % des agents concernés affirment avoir une meilleure qualité de vie, 90 % estiment que cela a un effet bénéfique sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle. De même, une très grande majorité d'entre eux ressent une baisse du stress et de la fatigue. 100 % des agents interrogés envisagent de reconduire leur convention de télétravail. 94 % l'envisagent de manière certaine. Il est

également à noter que la grande majorité des agents qui expérimentent le télétravail estiment que cela n'a pas d'impact négatif sur leur lien avec l'équipe, notamment l'encadrement. Les encadrants sont également satisfaits de cette expérimentation. Ne regardons pas le sujet des RH à travers les deux seuls sujets du temps de travail et du RI. Tel est notre souhait.

Nous voterons contre les délibérations 4 à 8 et pour les délibérations 9 à 15.

Nous vous remercions.

M. LE PRESIDENT. - Merci Yves D'AMECOURT.

Que de conseils. J'aime bien les collègues qui se disent : en l'espace de deux ans, j'ai tout réglé, y compris une parfaite qualité de vie au travail avec 100 % de réussite. Je n'y crois pas simplement, et j'observe d'ailleurs autour de nous, dans la grande Région, je ne suis pas sûr qu'il y ait ce genre de réussite. Vous savez, l'ex-Région Aquitaine avait lancé une opération, à l'initiative de son DGS, qui s'appelait « Cordouan », pour faire parler et discuter entre eux tous les agents, pour voir à la fois amélioration des conditions de travail, sens. C'est de là qu'est née toute l'action dans les lycées sur la lutte contre le gaspillage, vous n'en avez pas parlé, la « dépénibilisation » des travaux, je parle sous le contrôle de Pierre, de ce que nous avons lancé au lycée de Pauillac, de ce que nous faisons au lycée de Saint-Jean-Pied-de-Port, du rassemblement des gestionnaires pour travailler contre un fléau essentiel de la gestion des lycées, Jean-Louis, qui est le gaspillage, 30 %. Cela fait aussi partie de ce qui est remonté des agents, et tout cela fait sens.

Les agents, dans les trois Régions, malgré la différence du niveau de primes, ont tous vu se créer, ce qui n'existait pas avec l'éducation nationale, la Médecine du travail, des locaux de travail, la déprécarisation. Il y avait de 10 à 20 % des personnels qui étaient précaires avec l'éducation nationale, l'amélioration ne serait-ce que des vêtements de travail, et nous avons lancé un certain nombre de choses très concrètes, même si elles ne sont pas diffusées complètement, sur le type de vaisselle, pour ne pas entrer dans ce problème qu'avait la mairie de Bordeaux sur des vaisselles en plastique et passer maintenant sur des vaisselles beaucoup plus légères en verre. Le diable est toujours dans le détail mais oui, mon cher collègue, bien que ce ne soit pas un système parfait, nous sommes bien dans l'Administration du futur, nous sommes bien dans la réflexion des conditions de travail, même s'il faut le reconnaître – et la manifestation d'aujourd'hui l'exprime aussi – où suis-je ? Où vais-je être demain ? Quelles vont être mes perspectives de travail ? Maintenant me dire aujourd'hui : prenez la décision de ne pas remplacer un salarié qui part par deux, je ne peux pas le faire. Je ne sais pas le faire, parce que tous les élus ici, avec leur représentation de maire, de Conseiller Départemental, d'élus régionaux, savent que demain, la Région doit être

présente sur chaque territoire et que la réflexion que nous devons avoir est comment, avec quelles compétences, avec quelle ingénierie allons-nous être présents en Creuse comme en Haute-Vienne, en Deux-Sèvres, comme en Charente, dans les PYRÉNÉES ATLANTIQUES comme dans les Landes, et qu'aujourd'hui, nous sommes en trains de construire cela. Nous le construisons en discutant avec les équipes, avec les élus, avec les besoins des territoires.

Sur l'Administration du futur, savez-vous, mon cher collègue, que nous avons demandé au bureau d'études qui a accompagné la réorganisation des entreprises et des usines du futur, de venir chez nous, travailler sur la réorganisation de nos différents services ? Que nous sommes en train de travailler – ce n'est jamais facile – sur la transversalité. Que tout cela se passe avec des formations, pas suffisantes, selon moi, bien sûr, mais que nous aurons en mutualisant les outils, des progrès. Croire que cela se fait du jour au lendemain, croire que cela se fait soit d'un coup de baguette magique, soit d'un coup de fouet, cela n'existe pas, parce que je ne connais, dans ce domaine-là, que le coup de fouet ou la baguette magique. Ni l'une, ni l'autre n'existent.

Quant à la dématérialisation, y compris sur le télétravail, on a passé des conventions ici, il y a plusieurs années, peut-être l'oubliez-vous ou peut-être n'étiez-vous pas encore dans cette Assemblée quand nous l'avons lancée. Ce n'est pas si évident que cela, ce n'est pas si simple que cela. Nul ne peut nier le fait que la dématérialisation et le télétravail provoquent parfois aussi l'isolement et qu'aucune dématérialisation ne va supprimer le papier et les parafeurs. Ne faisons pas de grands discours sur la comète alors que l'on sait que l'on ne peut pas les tenir.

Mme MONCOND'HUY. - Merci. Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi d'exprimer la position de mon groupe sur la délibération relative au temps de travail des agents. Nous y portons une attention toute particulière car au-delà des demandes des personnels rassemblés et que nous devons entendre, nous y voyons, tout comme vous, une portée symbolique et politique forte, relativement à la politique territoriale de notre Région. Nous saluons également le travail mené par l'ensemble des parties prenantes depuis plusieurs mois.

Pour le texte que nous votons aujourd'hui, nous avons porté un certain nombre de demandes, dont certaines ont été retenues et intégrées au sein de ces textes. Nous souhaitons notamment inciter à ce que structurellement, le fonctionnement de notre Région incarne un respect de tous les territoires. Il est ainsi désormais rappelé que l'usage de la visioconférence doit être systématisé et anticipé pour toute réunion associant les agents de plusieurs sites. Il est également rappelé que l'organisation des réunions doit permettre aux

agents, au vu des contraintes d'horaires de transport notamment, de respecter une amplitude maximale de 12 heures par jour. Tout dépassement doit bien être exceptionnel et non structurel.

Nous voterons donc pour ce texte, mais nous resterons vigilants sur son application et sur les évolutions qui restent à définir vis-à-vis de ce texte, et en tant qu'acteurs de la majorité, nous allons pleinement nous investir dans les groupes de travail qu'il nous a été proposé d'intégrer et nous vous en remercions. Dans ce cadre, nous serons particulièrement attentifs aux points suivants :

- Meilleure organisation structurelle du fonctionnement de notre institution, en vue de permettre la conciliation la meilleure possible entre la vie personnelle et la vie professionnelle des agents.

- Meilleure reconnaissance du travail effectif des agents, en particulier via la prise en compte des amplitudes horaires effectivement dédiées à la Région.

- Cela passe aussi par une meilleure prise en compte de la mobilité des agents car les déplacements impliqués par notre Région, la plus grande d'Europe, ne sont pas sans conséquences, et cela doit être reconnu. Nous demandons notamment qu'une mobilité importante, fréquente, et nécessitant de larges amplitudes, de manière récurrente, soit reconnue comme un critère de pénibilité à part entière.

Monsieur le Président, le bien-être au travail des agents est un levier qualitatif majeur pour nos politiques, ce que notre institution doit pleinement reconnaître et intégrer dans son organisation. De plus, l'organisation structurelle de notre institution doit permettre un déploiement de nos politiques égal sur tous les territoires, respectueux de réalités géographiques différenciées que connaissent nos agents, en vertu de la décentralisation, à laquelle vous croyez et à laquelle nous croyons. Nous souhaitons qu'une feuille de route solide, de long terme, soit construite relativement à la décentralisation que nous souhaitons pour notre Région. Quelle place donnons-nous aux agents, aux élus, aux instances comme la Commission d'évaluation des politiques publiques éventuellement, pour permettre le fonctionnement réellement décentralisé de notre Région au plus près des territoires ? Telle est la question à laquelle nous travaillerons et nous savons que vous partagez aussi cette volonté.

A court terme et dans cette perspective plus globale, nous vous proposons, Monsieur le Président, que cette question du temps de travail des agents fasse l'objet d'un retour en plénière et que vous usiez des prérogatives qui sont les vôtres pour inscrire ce dossier à une plénière avant la prochaine rentrée scolaire.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - D'accord sur l'ensemble de votre propos.

Sur la pénibilité, qui m'interpelle, qui m'interpelle aussi entre la relation des jeunes lycéens et lycéennes et le personnel caché derrière ce petit fenestron, qui nettoie les assiettes. Il faut impérativement que nous éduquions aussi les jeunes, ou que nous les amenions, et je pense qu'ils y sont prêts, à trier et à lutter contre le gaspillage, et à avoir, par ce biais-là, un respect à l'égard des personnes qui sont derrière ce petit fenestron, et que nous puissions automatiser. Il y a une mission en Allemagne qui est en train de se préparer, mon rêve est d'automatiser complètement ce genre de travaux.

Sur l'organisation, on a beaucoup de travail à faire. Cela va se faire avec les chefs de service, cela va se faire avec les agents, cela suppose que cela ne parte pas d'en haut, cela suppose que chaque DGA, avec ses services, fasse ce travail. J'en ai passé commande à la nouvelle DGA chargée des RH et des finances. Sur l'organisation, cela pose aussi la question du service public. Ne soyons pas naïfs, si l'on veut avoir une présence continue du service public, singulièrement aujourd'hui parce que l'on a les transports scolaires et les transports interurbains, cela suppose que le système d'horaires fasse que le vendredi, il y ait du monde à la Région, que ce soit à Poitiers, à Limoges ou à Bordeaux. Ne soyons pas angéliques dans l'organisation. Je ne peux pas accepter, je n'accepterai pas en tant que Président de cette Région, de voir les bureaux vides sur des compétences essentielles, le vendredi, ici, parce que c'est comme cela que l'on tue le service public.

Voilà ce que je voulais évoquer.

M. CHERET. - Je pense que vous pouvez passer au vote des délibérations 4 à 8 avant que l'on évoque les deux autres thèmes, comme c'était convenu.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, j'ai, je crois, l'abstention de l'UDI et du MoDem, de 4 à 8.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Au nom de l'UDI, effectivement, je confirme l'abstention. Il y avait un amendement sur le 8 non ?

M. LE PRESIDENT. - Je vais le présenter.

Mme REQUENNA. - Abstention du MoDem également.

M. LE PRESIDENT. - LR vote contre ?

Et le FN vote pour ?

Très bien.

Mme LE GUEN. – Nous sommes deux non inscrites, Monsieur le Président, et nous votons pour les points 4 à 8. Je ne vais pas me lancer dans un long discours-fleuve, Monsieur NEMBRINI m'en est témoin.

Merci Monsieur le Président.

M. DRAPRON. - Et merci Monsieur le Président de noter que dans le groupe UDI, je fais partie de ceux qui votent contre. Je ne m'abstiens pas, je vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Le 4 est adopté, avec les votes qui viennent d'être...

N° 4

Vote sur «Paie – Carrières : mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**
- **CONTRE : Les Républicains-CPNT, M. Drapron (UDI)**
- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. CHERET. - 4, 5, 6, 7 et 8.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais je passe délibération après délibération, Pierre.

N° 5

Vote sur «Paie – Carrières : mise en place du régime indemnitaire des adjoints techniques des établissements d'enseignements et des conseillers des activités physiques et sportives »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**
- **CONTRE : Les Républicains-CPNT, M. Drapron (UDI)**
- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - La délibération n° 5 est adoptée, avec les votes qui ont été exprimés.

M. LE PRESIDENT. - La délibération n° 6 : indemnités horaires pour travaux supplémentaires, est adoptée, avec les votes qui viennent d'être exprimés.

N° 6

Vote sur «Paie – Carrières : régime applicable aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires au sein du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**
- **CONTRE : Les Républicains-CPNT, M. Drapron (UDI)**
- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - 7, même vote, adoption.

N° 7

Vote sur «Paie – Carrières : régime applicable aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires au sein du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**
- **CONTRE : Les Républicains-CPNT, M. Drapron (UDI)**
- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - 8, j'ai un amendement de l'UDI et du MoDem, qui pose un problème parce que la délibération est dédiée aux chauffeurs et que l'on ne peut pas rattacher la délibération aux membres de groupes, aux collègues du groupe, donc je souhaite que cet amendement soit retiré, Jean.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, s'il y a un problème de rattachement, on le retirera et on le redéposera. Il y a un problème de fond – je veux en parler aux collègues – il s'agit de nos collaborateurs, et je pense qu'il est normal qu'ils ne soient pas fixés et vissés au Siège. Ce sont des collaborateurs d'une institution qui vit aussi sur le terrain, et donc nous avons à construire, pour les collaborateurs de groupes, un régime qui leur permet de se déplacer de manière permanente sur le territoire, auprès des Conseillers Régionaux. L'amendement pose le problème d'un ordre permanent, d'une autorisation permanente de circulation, c'est un vrai sujet, on a essayé de le régler avec les compagnies d'assurances, elles nous ont toutes renvoyés à cela. Donc Monsieur le Président, s'il y a un problème de

rattachement, nous le retirons, nous le redéposerons jusqu'à ce qu'il y ait un débat de fond là-dessus.

M. LE PRESIDENT. - Tout à fait. Cela entre aussi dans un débat plus général.

Sur cette délibération n° 8, même vote ?

N° 8

Vote sur le «Paie – Carrières : régime des astreintes et des interventions des agents réalisant la mission de conduite du président du Conseil régional, du président du CESER, et des élus au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**
- **CONTRE : Les Républicains-CPNT, M. Drapron (UDI)**
- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

Je repasse la parole à Pierre CHERET sur le temps de travail.

REGLEMENT TEMPS DE TRAVAIL**PAIE – CARRIERES VACATIONS : CONDITIONS GENERALES DE RECOURS A DES AGENTS VACATAIRES**

M. CHERET. - Merci Monsieur le Président. Là encore, sujet probablement qui est celui qui fait le plus de difficultés dans le cadre du contrat de progrès social que nous avons proposé. Je voudrais quand même, au passage, signaler que ce soit sur le RI ou sur l'Action sociale, les deux sujets, un que nous venons de faire et un que nous verrons, les avis des Comités Techniques n'étaient pas négatifs. Ce qui n'est pas le cas pour le temps de travail, où il y a une vraie divergence avec les Organisations Syndicales, mais que là aussi nous assumons, dans le cadre, comme je l'exposais préalablement, d'une appréciation générale du projet RI-temps de travail-Action sociale.

Finalement, qu'est-ce qui guide principalement ce qui est contenu par cette délibération ? C'est extrêmement simple, ce sont les fameuses 1607 heures. Dans les trois ex-Régions, il y avait des temps de travail différents, dont aucun n'était égal aux 1607 heures et donc dans la feuille de route qui a été fixée par le Président, je le rappelle, dans le cadre de cette négociation globale, il était inscrit le fait de revenir aux 1607 heures et c'est ce que nous faisons. Je rappelle que l'avis de la CRC n'est pas un avis en l'air, ce n'est pas un avis léger, c'est un avis fort qui, certes, n'a pas une valeur juridique contraignante totale, mais qui quand même fait le rappel à la loi, et en tant que Président et en tant que collectivité, nous devons nous y conformer.

En plus, nous avons aussi des divergences de comptabilisation des horaires, de comptabilisation des absences, de comptabilisation de récupérations, de comptabilisation des heures supplémentaires, de comptabilisation des jours de fermeture, j'en passe et des meilleurs, nous avons un catalogue d'environ dix sujets sur lesquels la façon de calculer les choses dans les trois ex-Régions était différente. Il y avait donc une obligation, au-delà de cette problématique des 1607 heures, de venir harmoniser tout cela.

Le deuxième point que je tenais à évoquer dans le sujet aujourd'hui, dans la polémique ou du moins dans la divergence que nous avons avec les Organisations Syndicats, il y a un

sujet des heures écrêtées et des panneaux qu'ils vous ont mis des 200 000 heures écrêtées, etc. On a deux façons d'appréhender ce sujet-là : je rappelle d'ailleurs, au passage, que nous avons incorporé les emplois des transports, avec leurs contraintes aussi de temps de travail différentes des trois ex-collectivités, d'autres petits sujets aussi comme les CREPS, et tout cela toujours sans augmenter le nombre de fonctionnaires global, nonobstant bien sûr ces fonctionnaires qui nous ont rejoints. Donc il n'y a pas eu une course en avant, comme certains l'évoquaient tout à l'heure, dans le cadre de la fonction publique. Mais il y a un moyen très simple pour les collectivités de limiter les heures supplémentaires, de limiter les heures écrêtées, et même de limiter l'emploi : c'est l'externalisation. Et certaines collectivités se sont livrées à cela, et nous avons affronté les choses avec les personnels dont nous disposions et nous avons fait le choix de ne pas externaliser. Alors oui, à un certain moment et dans la période qui nous a séparés de la fusion à aujourd'hui, il y a eu un effort supplémentaire demandé aux agents, ils l'ont fait, avec un nombre d'heures de travail qui était parfois supérieur à 1607 heures. D'ailleurs, s'il était aussi supérieur à 1607 heures pour tous les agents, je ne vois pas où serait le problème d'en venir à 1607 heures, mais je ne veux pas aller plus loin et je ne veux pas entrer dans la provocation sur ce sujet-là.

Deuxième point, le sujet sur lequel le Président a aussi mis le prisme et que nous discuterons ultérieurement, c'est celui de la pénibilité. La pénibilité n'est pas un sujet qui s'aborde de façon simple et uniforme. Si l'on suivait les agents, ils évoquaient le fait qu'il y a un décret qui permet de réduire le temps de travail des agents de lycée par rapport à la pénibilité. Nous considérons, et je considère, de par l'expérience que j'ai portée depuis sept ans à cette fonction et avec mes services, que la pénibilité doit être prise en compte, que tous les problèmes qui ont été évoqués par le Président, de vaisselle allégée en verre trempé éventuellement ou dans d'autres matériaux - même s'ils font polémique, il faut en parler – en termes d'organisation du travail, de mécanisation, d'automatisation, il faut l'aborder de façon globale.

Et enfin, pour terminer, l'objectif de ce nouveau temps de travail, de cette nouvelle organisation, c'est aussi demain, lorsque les choses seront mieux stabilisées, avec les évolutions encore nécessaires en termes d'organisation au sein de nos collectivités, ces heures supplémentaires et ces heures écrêtées puissent diminuer puisque l'objectif, notre objectif en termes d'organisation, qui doit être celui de l'ensemble de la collectivité, est de faire que les personnes puissent assurer leurs missions dans le cadre de leur temps de travail légal, et que les événements exceptionnels qui nous ont conduits à les dépasser, parfois à des moments de tensions importantes, puissent, dans les mois et les années à venir, se résorber, et qu'on le fasse dans le cadre du temps de travail normal.

Enfin, je terminerai en disant que ce qui est proposé aussi par le Président et que je porte en son nom, est le fait d'aborder la pénibilité d'un point de vue global, à la fois dans l'organisation du temps de travail et dans l'organisation du travail tout court, par rapport à l'automatisation et à toutes ces choses-là. Par rapport à ce qui a été dit, le reclassement d'agents de lycée sur des fonctions administratives, nous le faisons. C'est extrêmement difficile. Le télétravail, nous le faisons. Non seulement nous le faisons, mais nous l'avons étendu à la Nouvelle-Aquitaine. La dématérialisation, nous y travaillons de façon intense. Sur tous les sujets qui ont été évoqués, nous ne sommes pas exemplaires, mais nous sommes volontaires, et nous explorons tous ces sujets-là, de façon à ce que, comme je le disais, nous puissions travailler dans les meilleures conditions possibles et que les conditions de travail des agents soient positives. Mais attention parfois à pointer du doigt ce qui concerne une grande collectivité. Sur l'absentéisme des agents de lycée, toutes les grandes collectivités sont touchées et même si nous pouvons dire que c'est difficile, même si parfois nous sommes en échec, aujourd'hui, personne n'a de solution miracle et donc nous travaillons, à la demande du Président, à ce grand plan sur la pénibilité, qui fera l'objet de négociations nouvelles avec les OS, mais en ayant des éléments objectifs pour le faire.

Voilà ce que je voulais dire, Président, sur le sujet. Après, il y a tout un tas de mesures techniques en termes d'organisation de la semaine, etc. mais qui n'ont pas d'impact financier et qui relèvent là de l'organisation de l'Administration, ce qui ne me semble pas utile de détailler ici, aujourd'hui, puisque le point essentiel d'une Assemblée délibérative est de délibérer des aspects politiques de la délibération et non pas des aspects techniques.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre.

Qui souhaite intervenir ?

Le groupe LR est intervenu déjà.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues. Nous retenons principalement de cette délibération qu'elle a pour objet d'appliquer le temps de travail réglementaire de 1607 heures par an. Donc c'est non seulement réglementaire mais c'est, au-delà même de ce qu'a dit Pierre CHERET, je dirais que c'est une injonction de la Cour des Comptes, dont on sait qu'elle porte un regard extrêmement rigoureux sur les choix de gestion de notre collectivité, mais également de nos collectivités de manière plus générale puisque nous sommes amenés aussi, parfois, dans nos communes, à devoir mettre en œuvre ces 1607 heures, dès janvier prochain.

Nous voterons pour cette délibération. Nous avons toutefois conscience que ce nouveau Règlement correspond à la perte pour les agents de cinq jours de congés annuels et nous pouvons sans doute regretter que des compensations n'aient pas été prévues pour les dix agents, dont les sujétions, la pénibilité, ou l'exercice d'heures supplémentaires non comptabilisées, justifieraient un régime adapté. J'ai bien noté ce matin, dans votre propos initial et également dans le propos de Pierre CHERET à l'instant, que vous vous inscrivez dans un esprit volontariste. Nous avons pleinement conscience que c'est un travail difficile à faire. Par conséquent, nous tenions à souligner ces positions et nous vous faisons confiance pour œuvrer dans ce sens-là.

Comme je l'indiquais, majoritairement, notre groupe votera favorablement. Néanmoins, si vous le permettez et dans le cadre des quatre minutes, je laisse la parole à Martine MOGA, qui interviendra également puisqu'ayant suivi de plus près ces dossiers, elle est porteuse d'une voix et d'une position différente de celle de notre majorité du groupe.

Je vous remercie.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Bonjour chers collègues. À titre personnel, je ne voterai pas ce Règlement du temps de travail. A ceci, deux raisons : d'abord, la situation est confuse sur le temps de travail effectif. On ne sait pas où l'on en est des heures effectuées réellement. À l'instant, Pierre évoquait ces fameuses 200 000 heures écrêtées, on pourra en reparler, je suis d'accord avec toi. On sait aussi qu'il y a des agents qui sont en burn-out et des agents qui sont en bore-out, ce qui signifie que le temps de travail est mal réparti. Outre que la fusion a généré une surcharge de travail pour tous, on sait aussi que le remplacement des agents absents n'est pas intégral, ce qui entraîne un surcroît de travail par leurs collègues.

La deuxième raison, on en a beaucoup parlé depuis tout à l'heure, concerne la pénibilité. Il n'y a plus de réflexion préalable sur l'incidence de la pénibilité sur le temps de travail. Je ne parle pas de la pénibilité de manière globale - je sais que l'on y travaille, notamment en CHSCT, j'y siége - mais c'est ici l'incidence de la pénibilité sur le temps de travail. On le sait, Pierre aussi l'a signalé à l'instant, il y avait la possibilité là de déroger au principe des 1607 heures annuelles puisque l'article 2 du décret du 12 juillet 2001 l'autorise. Cela a été fait, Yves D'AMECOURT l'a également dit tout à l'heure, cela a été fait en Île-de-France puisqu'en Île-de-France, on a maintenu les jours de congés supplémentaires au profit des agents des lycées, sur le fondement de la pénibilité. Or, le paradoxe, Monsieur le Président, est que vous avez annoncé des groupes de travail sur l'organisation du temps de travail, sur la pénibilité, je trouve cela très intéressant, j'espère que j'y participerai,

simplement, pourquoi ne l'avez-vous fait plus tôt ? On aurait peut-être évité la guerre des tranchées de ce matin. C'est un peu dommage.

Je voudrais dire, de façon générale, que les personnels qui manifestent ce matin ne sont pas des agitateurs. Ce sont des femmes et des hommes avec lesquels nous travaillons tous les jours et qui montrent leur attachement au service public et en particulier, à notre institution. Nous devons regagner leur confiance.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci ma chère Martine, mais ne voyez pas ni en Pierre CHERET, ni en moi-même, quelque absence de considération que ce soit. Regardez d'ailleurs, un des reproches qui est fait : on n'a pas les documents assez tôt. Mais vous n'imaginez pas à quel point le travail est considérable pour respecter ce compte à rebours avec le CES notamment, que nous avons ici-même. La difficulté qu'il y a eue et l'extraordinaire compétence des agents pour réussir à agréger trois Budgets, trois systèmes indemnitaires, 700 RI, nous n'en avons plus que 250. Le travail qui a été fait est colossal, il fallait à la fois construire un vélo et en même temps, le faire avancer. Et à l'évidence, le dialogue social ne s'arrête pas à cette exigence qui était formulée par les OS, à savoir une exigence d'harmonisation des primes. C'était l'exigence la plus importante. Il y aura du travail continument sur les conditions de travail, il y aura un travail continument sur l'Administration du futur, il y aura du travail sur l'organisation des services, je souhaite notamment pouvoir écraser un peu la hiérarchie, il y a trop de niveaux hiérarchiques, mais cela ne peut pas se faire d'un seul coup. D'ailleurs, dites-moi dans laquelle des collectivités où vous vous trouvez, que ce travail a été fait... Quelqu'un peut-il dire : je suis exemplaire ? Comme dirait quelqu'un : « que celui qui n'a pas péché jette la dernière pierre. », Ou la première. Le problème est que c'est souvent la dernière qui fait mal.

M. FREL. - Merci Monsieur le Président et cher Alain, tu as raison de souligner l'implication totale des agents de la Région dans leurs missions, que ce soit les agents des sites centraux de nos trois anciennes Régions, qui ont travaillé jusqu'à maintenant d'arrache-pied pour mener cette harmonisation, et qui continuent à le faire dans des conditions qui sont rendues encore plus difficiles par les temps de transport que nécessitent ces déplacements. Et puis tous les agents qui travaillent notamment dans tous les établissements scolaires, qui font un travail difficile, et je ne vois pas comment le télétravail pourrait d'ailleurs les aider sur le travail de plonge, cela me semble un peu surréaliste de ce côté-là. Cela pourra aider d'autres personnes et ce n'est pas une piste à négliger, mais pour un certain nombre et pour les plus importants de nos agents qui travaillent à l'entretien de nos établissements scolaires, qui travaillent à la plonge, qui travaillent dans les cuisines, le télétravail sera tout

sauf une solution, il faut bien en être conscient. Et il faudra donc que l'on mène ce travail de pénibilité à son terme.

On peut reconnaître le travail très important, notamment en temps, qu'a mené Pierre CHERET. C'est un travail qui a été mené aussi à travers les différentes Commissions, avec les représentants syndicaux, et force est de constater, on le voit aujourd'hui avec la forte mobilisation des agents territoriaux, de nos agents, que nous ne les avons pas complètement convaincus sur ce dossier et qu'il faut donc remettre la charrue en marche...

M. FREL. - Revenir sur le métier... Alors s'il ne faut plus prononcer « en marche » dans les quatre minutes qui nous sont attribuées à chaque fois, je vais essayer.

Les conditions de travail sont tellement importantes pour chaque être humain parce que c'est là où nous passons une grande partie de notre vie éveillée, dans la journée, et elles ont de telles répercussions aussi sur la vie personnelle, que nous devons y prêter et que nous y prêtons toute l'importance qui le nécessite. Beaucoup d'agents sont fatigués par leur travail pénible dans les établissements scolaires, beaucoup le sont par le travail d'harmonisation qui a été nécessaire avec le temps de travail.

Pour terminer, nous voterons cette délibération, Monsieur le Président, parce que vous vous êtes engagé, durant ces débats, à la suite de l'intervention notamment de Léonore, à poursuivre ce travail de réflexion, de dialogue, à travers les groupes de travail sur la pénibilité et sur le temps de travail, et parce que vous nous avez indiqué que vous étiez d'accord aussi, à la suite de notre proposition, pour revenir devant la plénière lorsque ce travail en groupe de travail aura abouti

M. LE PRÉSIDENT. - Merci

Par définition, sous le contrôle de Pierre CHERET, l'Assemblée plénière sera informée de la poursuite. Tout ce que nous allons mettre en place de lutte contre la pénibilité... Mais encore une fois, je pense que notre problème est peut-être le plus difficile à régler. Notre problème le plus difficile à régler est un problème d'organisation. C'est ce qui existe dans chaque collectivité, dans chaque service public. Il y a une espèce de système pyramidal habituel, classique, qui fait que cela ne marche pas avec le monde d'aujourd'hui, et c'est très compliqué parce que c'est un problème, je l'exprime comme cela avec un mot anglais, de « management ». Donc il faut que l'on mobilise le management dans ce domaine-là, pour que chacun se sente à sa place, dans la bonne direction. Il y a des agents qui sont en souffrance, bien entendu, parce que celui qui s'inquiète est-ce qu'il va être nommé, est-ce qu'il va pouvoir... bien sûr. Mais globalement, le service public fonctionne bien et quand je le compare à d'autres emplois, ne disons pas que c'est le travail le plus difficile. On ne serait pas compris à l'extérieur.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président. Nous voterons cette délibération. C'est une injonction, on l'a dit, de la CRC, c'est une injonction ancienne. Souvent, vous me renvoyez à la gestion de nos collectivités territoriales, nous l'avons fait à Agen depuis trois ans, donc c'est quand même quelque chose que dit la Chambre depuis très longtemps. 1607 heures, pas plus, pas moins, ce sont les 35 heures, je le dis aux collègues, ce serait quand même une grosse incohérence que de ne pas voter cette délibération. On va essayer de ne pas être incohérent dans notre critique de votre 7.4 % d'augmentation du budget RH, notamment lorsque l'on vous dit pas de remplacement systématique des départs en retraite et le fait de récupérer ces cinq jours devrait vous permettre de commencer à activer ce levier.

Monsieur le Président, nous avons un amendement, un amendement sympathique sur les congés d'allaitement, donc si vous pouvez le soumettre, je pense que cela va le faire. On ne comprend pas d'ailleurs parce que vous avez repris toute la liasse classique et quand on a pointé cela, vous avez sorti le congé d'allaitement. J'en ai parlé d'ailleurs avec Stéphane, cela doit être possible.

M. LE PRESIDENT. - Je laisserai à Pierre CHERET le soin de se prononcer.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, cette question du temps de travail - sans être plus long - chacun est bien conscient que ces 1607 heures qui sont finalement à la base 35 heures, qui doivent s'appliquer à tout le monde, sont une obligation à laquelle il serait, de toute façon, difficile d'échapper, quelle que soit l'opinion que l'on peut porter sur le sujet, c'est autre chose, mais on voit bien que c'est un peu « pousser la poussière sous le tapis » ou « faire rouler le ballon devant soi » que de ne pas aborder cette question. Cette question est abordée à l'occasion d'une discussion également sur le RI, qui permet d'apporter aussi des compensations fortes à cette mesure sur le temps de travail puisque notamment les agents de lycée vont voir leur rémunération augmenter de manière significative, même si évidemment, on peut toujours penser que ce n'est pas assez.

Je voudrais rappeler, deuxièmement, que nous sommes dans un travail titanesque et difficile de réalisation de cette fusion, d'harmonisation, de mise en œuvre des nouveaux RI puisqu'il y a également la loi qui a créé, vous le savez, entre temps, de nouvelles modalités des RI, et donc j'ai bien entendu les réserves ou parfois les critiques de nos collègues, mais je fais appel à leur indulgence. Nous sommes dans une première étape, la deuxième étape va consister effectivement à aborder la question de la pénibilité, à affiner les choses, à regarder selon les métiers, etc. mais je fais appel un peu quand même à votre indulgence, notamment vis-à-vis des services, c'est un travail absolument énorme parce que nous ne

sommes pas, quand même, une toute petite collectivité en nombre de salariés et donc tout cela demande un peu de temps.

Et je vous fais observer gentiment, nous avons toujours deux critiques qui nous sont faites au moment des discussions budgétaires : ce sont vos dépenses de personnel évoluent trop fortement, et deuxièmement, il ne faudrait pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite. J'aimerais que l'on m'explique comment peut-on faire mieux que ce que nous proposons ce matin, en appliquant par ailleurs ce que vous demandez, c'est-à-dire de faire baisser le poste des charges de personnel et de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, parce que vous avez tous insisté, à juste raison, sur la question de la pénibilité, mais aborder la question de la pénibilité avec dans ses bagages que l'on ne remplacera pas un salarié sur deux qui part à la retraite, cela va être très compliqué. Je pense donc que la proposition qui est celle de Pierre CHERET, de l'exécutif, aujourd'hui, est le meilleur équilibre possible. Il ne s'agit pas pour nous de réduire le nombre de fonctionnaires, par principe, parce que ce serait devenu une espèce de mantra, il ne s'agit pas non plus de faire n'importe quoi en termes de temps de travail, mais de s'aligner sur ce que doit être un Régime normal, je le rappelle à 35 heures. Et quant à la question du RI, beaucoup de choses ont été dites donc je crois que tout le monde a aujourd'hui les informations nécessaires.

Et je termine en disant qu'il n'y a pas, dans cette Assemblée ceux qui seraient à l'écoute et respecteraient les agents, et ceux qui seraient moins à l'écoute et qui ne les respecteraient pas. Je crois que le travail qu'a mené Pierre CHERET et les résultats de ce travail montrent qu'il y a, de la part de l'exécutif, du Président et de cette majorité, au contraire, un profond respect des agents qui se dévouent au quotidien pour faire fonctionner notre collectivité.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je vais demander à Pierre CHERET de répondre peut-être et de donner son avis sur les amendements, parce qu'il y a à la fois des amendements de l'exécutif et un amendement de l'UDI.

M. CHERET. - Concernant les amendements de l'exécutif, ils sont de deux ordres et vont répondre d'ailleurs à un certain nombre d'interpellations des différents groupes, Droite et Gauche confondues, notamment sur une expression volontariste dans le cadre de la délibération, du recours le plus systématisé possible à la visioconférence pour limiter la problématique justement des déplacements et des amplitudes horaires. Donc on propose de l'ajouter.

Le deuxième amendement est concernant le fait de la journée de 12 heures, de l'amplitude horaire d'une journée, avec là aussi une intention volontariste de rechercher une organisation qui permet d'entrer dans le cadre de cette journée de 12 heures, de façon à justement que l'on n'ait plus cette double polémique d'une part, de journée trop longue, que l'on peut entendre, d'autre part, de l'absence du respect de la pause entre deux séquences, entre deux vacations de travail, qui doit être de 11 heures entre un jour et l'autre. Et donc il faut qu'il y ait là-dessus une action volontariste et nous la portons, c'est pour cela que ces deux amendements, dans le cas des discussions qui ont eu lieu préalablement à cette plénière, sont proposés par la majorité.

Troisième amendement, qui est celui de l'allaitement, déposé par l'UDI. Je n'ai pas d'opposition de principe et si l'on souhaite l'adopter, je n'ai pas de problème sur le principe. J'ai juste une remarque par rapport à cela, et ce n'est pas pour « taper en touche », j'aurais peut-être souhaité, comme l'on doit reparler du temps de travail, on puisse éventuellement l'intégrer dans les discussions à venir. Pourquoi ? Parce que dans ce qui est proposé, cela va concerner essentiellement et quasi exclusivement les personnes qui sont très proches de leur lieu de travail et donc finalement, cela va être discriminatoire à l'égard de ceux qui sont plus loin mais je vous dis les choses comme je pense, je vous le dis en toute sincérité, sans invective et avec ma vision des choses. Donc je me pose la question, toujours dans ces cas-là, de quelle serait la meilleure solution pour que le maximum de personnes, voire la totalité, parce qu'il n'y a derrière aucun enjeu managérial, financier ou quel qu'il soit, il y a un enjeu effectivement symbolique, il y a un enjeu fort, que j'entends, et c'est pour cela que je le dis. C'est la seule remarque que je fais. Maintenant, si vous y tenez et que j'ai l'accord du Président, je suis tout à fait prêt à l'intégrer, Monsieur le Président.

Enfin, je terminerai par là, puisque l'on nous a reproché : pourquoi n'avez-vous pas fait le travail sur la pénibilité ? Mais nous le faisons tous les jours, mes chers collègues. Nous le faisons tous les jours mais simplement, la pénibilité ne se résume pas à la problématique du temps de travail et d'ailleurs, quand des collectivités aussi éminentes et importantes soient-elles, même deux fois plus importantes que la Région Nouvelle-Aquitaine, délibèrent sur la pénibilité de façon homogène, sans regarder la réalité des choses, c'est leur choix politique. Elles l'assument et le portent. Je considère que la pénibilité, le temps de travail est un élément, mais l'organisation du travail en est un autre, l'automatisation, sujet cher au Président, en est encore un autre, l'utilisation de matériel plus léger, que ce soit pour la vaisselle, pour les meubles, pour plein d'autres choses, et la technique et la technicité des agents, en est un autre. Donc j'ai demandé à ce que tous les efforts qui sont portés aujourd'hui par la Direction de l'éducation, par la DRH, par la Direction de la construction,

fassent l'objet d'un plan global, qui inclue l'ensemble de ces problématiques et y compris le temps de travail, mais que ce ne soit pas étudié de façon isolée.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre.

Je vais soumettre les trois amendements au vote.

Le premier amendement est à l'article 1.15-1.3, après la phrase : « elle offre la possibilité d'une collaboration accrue en organisation plus fréquemment et facilement des rencontres entre agents des différents sites. » On ajouterait la phrase : « l'usage de la vidéoconférence doit être systématisé et anticipé pour toute réunion associant les agents de plusieurs sites. » Il y a une autre phrase, 2.4 : « tout déplacement professionnel est enregistré en horaire... Il y a ce premier amendement. J'alerte mes collègues qui ont beaucoup de certitudes là-dessus, notamment mes collègues Verts, le problème de la vidéoconférence n'est pas le nec plus ultra de l'harmonisation du travail entre les agents ou entre les élus. C'est une fausse bonne idée. Je suis prêt à l'adopter, je le retiens, mais croire que c'est une bonne idée parfaite, cela ne marche pas.

Je vais mettre aux voix cet amendement.

Qui est d'avis de l'adopter ?

M. COLOMBIER. - C'est sur quel dossier Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - 1.15-1.3, délibération n°9 : Règlement temps de travail. L'idée est je systématise la vidéoconférence.

Tout le monde est d'accord ?

Mme LANZI. - Visioconférence.

M. LE PRESIDENT. - Visioconférence.

Tout le monde est d'accord ?

M. COLOMBIER. - On ne participe pas au vote de cet amendement.

N° 9

Vote sur l'amendement de l'article 1.15.1.3 du Règlement de Temps de Travail

- POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National,

AMENDEMENT ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, l'idée que Pierre évoquait tout à l'heure, ajouter après : « tout déplacement professionnel préalablement autorisé est enregistré en horaires réellement effectués avec l'application d'une limite forfaitaire de 12 heures par jour. » On ajouterait : « l'organisation des réunions (lieu, horaires, etc.) doit permettre aux agents, au vu des contraintes d'horaires de transport, de respecter une amplitude maximale de 12 heures par jour. Tout dépassement doit bien être exceptionnel et non structurel. »

Je vous propose de l'adopter.

M. COLOMBIER. - Même vote.

N° 9

Vote sur l'amendement de l'article 2.4 du Règlement de Temps de Travail

- POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National,

AMENDEMENT ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Et puis il y a l'amendement du MoDem/UDI sur le congé d'allaitement dans la limite d'une heure par jour, à prendre deux fois. Autorisation susceptible d'être accordée en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant.

Je n'ai pas d'opposition, simplement, Jean, la remarque de Pierre CHERET est frappée du coin du bon sens. J'habite au Barp, je ne peux pas rentrer chez moi pour allaiter mon enfant. J'habite derrière Saint-Bruno, dans un bel appartement, je peux le faire.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est vrai que la remarque est intéressante, on se proposait et on en avait parlé avec Stéphane DELPEYRAT, de sortir le paragraphe qui ouvre cette discussion sur « observation ». Vous le sortez et c'est donc une heure deux fois par jour pour tout le monde, terminé. C'est bien comme cela.

M. DELPEYRAT. - On enlève « à proximité », « pour les agents à proximité ».

M. DIONIS DU SEJOUR. - On sort « observation » et on le vote, Président, et après vous le gèrerez.

M. LE PRESIDENT. - Je souhaite, si vous permettez, que l'on mette que l'Assemblée aura à se reprononcer sur la base d'une évaluation d'une année ou de deux années.

M. DIONIS DU SEJOUR. - D'accord.

M. LE PRESIDENT. - Je me tourne vers Marie-Pierre LAREE, est-ce que l'on est à peu près calé sur la rédaction ? Je remercie Marie-Pierre LAREE d'être dans la salle, avec Sylvie VALENCE-DANTIN, parce que je ne sais pas ce que l'on aurait fait.

Qui est pour ?

N° 9

Vote sur l'amendement « Congés d'allaitement » du Règlement de Temps de Travail

- POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National,

AMENDEMENT ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur le temps de travail maintenant, sur l'ensemble, on a les délibérations, Pierre CHERET, 9 et 10. Le vote du FN...

M. COLOMBIER. - On vote pour sur les dossiers, mais pas sur les amendements.

M. LE PRESIDENT. - LR ?

Pour.

UDI et MoDem, pour ?

Mme LE GUEN. – Non inscrits pour.

M. LE PRESIDENT. - Martine MOGA vote...

M. TARIS. - Je me permets de parler pour l'UDI, pour, à l'exception de Martine MOGA.

M. LE PRESIDENT. - Martine MOGA vote contre, vous ne vous abstenez pas.

Et la majorité vote pour.

N° 9

Vote sur le «Règlement de temps de travail» - amendé -

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

▪ **CONTRE : Mme MOGA (Modem)**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Règlement du temps de travail, après adoption des amendements, le dossier est donc adopté avec les votes qui viennent d'être formulés.

M. LE PRESIDENT. - Et sur les conditions générales de recours à des agents vacataires pour les vacances, même vote ?

N° 10

Vote sur «Vacations : conditions générales de recours à des agents vacataires»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

▪ **CONTRE** : Mme MOGA (Modem)

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Avant de passer à l'Action sociale, une délégation intersyndicale souhaite être reçue par un représentant de chaque groupe. Une délégation d'une personne par groupe, donc je vous propose de désigner une personne par groupe.

Stéphane, tu coordonnes l'ensemble de l'Assemblée avec Jérôme ?

Pierre, sur l'Action sociale.

N° 11

ACTION SOCIALE : SUBVENTIONS A DESTINATION D'ASSOCIATIONS ORGANISANT DES ACTIVITES A CARACTERE SOCIAL, SPORTIF ET DE LOISIRS AU PROFIT DES AGENTS ADHERENTS DE LA REGION

N° 12

ACTION SOCIALE : DISPOSITIF DES PRESTATIONS SOCIALES VERSEES AUX AGENTS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

N° 13

ACTION SOCIALE : HARMONISATION DES SECOURS EXCEPTIONNELS ET PRETS SOCIAUX VERSES AUX AGENTS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE - MODIFICATION

N° 14

ACTION SOCIALE : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA REGION AUX RISQUES SANTE ET PREVOYANCE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION EN VIGUEUR SUR LE SITE DE BORDEAUX

N° 15

ACTION SOCIALE : PRESTATION TICKETS RESTAURANT

M. CHERET. - Merci Monsieur le Président. Concernant l'Action sociale, qui, personnellement est un dossier qui a un impact financier modeste, mais qui a un impact psychologique et symbolique important et qui me tient particulièrement à cœur.

Le choix qui a été porté par la collectivité est qu'il y ait une harmonisation des dispositifs existants, notamment en ce qui concerne les dispositifs qui relèvent de la collectivité et avec un effort important sur l'accompagnement social des agents en difficulté. Le Budget consolidé concernant l'Action sociale va augmenter de l'ordre d'1.5 M€, qui est également réparti entre un effort concernant l'harmonisation des dispositions et des actions sociales et d'autre part, l'extension de la possibilité de faire partie de l'Amicale des personnels pour tous les agents de lycée de l'ex-Poitou-Charentes, qui, jusqu'à aujourd'hui,

ne faisaient pas partie de l'Amicale des personnels et donc ne pouvaient pas bénéficier des prestations.

En quoi consistent principalement - pour faire vite – les actions qui sont menées par les services ? Elles concernent essentiellement les secours, les prêts sociaux et les aides ménagères auprès des agents. Je voudrais vous préciser que sur les secours et sur les prêts sociaux qui sont octroyés par la collectivité, dans le cadre de ce que permettra la délibération, ces secours et ces prêts sociaux concernent à 90 % des agents de lycée de l'ex-Limousin et de l'ex-Aquitaine. Je ne voudrais pas dire par là qu'il y a lien de cause à effet entre la faiblesse de leur rémunération et le fait qu'ils soient les plus nombreux à y avoir recours, mais avec l'expérience, j'y vois un peu de cet élément-là. Ensuite, nous mettons en œuvre l'ensemble des prestations qui sont prévues par la loi, bien évidemment, et puis nous faisons un effort particulier et je l'ai porté de façon forte dans la négociation, et c'est quelque chose qui a été globalement bien reçu par les Organisations Syndicales, bien évidemment, un effort particulier sur la garde d'enfants et notamment sur la garde d'enfants aux horaires atypiques, puisque nous avons un certain nombre d'agents, dans les lycées mais aussi dans les Sièges, qui, de par leurs obligations horaires et de par leurs astreintes, ont parfois l'obligation de commencer tôt ou de finir tard et c'est souvent une vraie difficulté et une vraie discrimination dans l'organisation du travail. Donc un effort a été fait sur ces horaires décalés.

Enfin, comme je le disais, un des efforts importants qui est fait est que l'ensemble des agents de la Nouvelle-Aquitaine puisse bénéficier des prestations de l'Amicale des personnels, quelle que soit leur fonction, quel que soit leur lieu de travail, au sein de la collectivité.

Enfin, le deuxième volet, qui est au moins aussi important que le premier et qui est un engagement sur lequel le Président a toujours insisté, qui est celui de la complémentaire santé, où le fait d'être engagé et d'y participer va être développé par la collectivité, à la fois sur la santé, mais aussi et c'est un élément sur lequel je suis extrêmement vigilant, sur la partie complémentaire prévoyance. Cela peut sembler être un détail comme cela, mais dans les dossiers que nous avons d'aide sociale, il y a aussi énormément de personnes qui sont concernées par l'absence de prévoyance et donc lorsqu'elles sont en congé longue maladie ou longue durée, on ne parle pas là de l'absentéisme de courte durée, on parle d'absentéisme pour des maladies lourdes et chroniques, elles se retrouvent en demi-traitement et avec de grosses difficultés, et le fait de faire un effort important sur la prévoyance, de la rendre quasi-gratuite, fait que les personnes adhèrent et on enlève beaucoup de problèmes sociaux derrière. C'est un élément certes marginal à l'échelle de

l'ensemble de ces délibérations, mais qui est à la fois symboliquement et socialement extrêmement important, à mes yeux.

Voilà, Monsieur le Président, les principaux éléments concernant ces différentes délibérations sur l'Action sociale.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre.

Qui souhaite intervenir ?

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président. Sur l'ensemble de ces délibérations, pour notre groupe, l'Action sociale est l'apanage de toute organisation qui prend soin de son personnel. Elle permet aussi parfois de réduire les inégalités : inégalité d'accès à la culture, aux loisirs, mais également aux soins et à la santé, comme l'a indiqué Pierre CHERET. En cette période troublée, il faut quand même le dire et on l'a dit, par la fusion, troublée par l'harmonisation des RI, du temps de travail, il nous paraît indispensable de préserver la motivation, l'implication et l'investissement de nos salariés, et cela à quelque niveau qu'ils se situent. Nous considérons que les mesures proposées vont dans ce sens-là et ont toute leur acuité.

Donc à la lumière de ces éléments, nous voterons favorablement à ces délibérations.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Je voudrais saluer, souligner, l'effort que fait la Région dans ce domaine-là. J'avais considéré, avec Pierre CHERET et avec l'équipe, que le domaine de la santé, de la mutuelle, des secours ou de la prévention des secours était un domaine assez essentiel. Il y a une vraie cohérence, avoir un niveau de rémunération pour les catégories C suffisant, et en même temps, d'avoir ces prestations sociales qui sont fortes. L'Amicale pourra aussi - et on en connaît le succès - accompagner dans une action de loisirs tous les agents. C'est vraiment un pacte social et un pacte de cordialité de la Région qui se fait. Encore une fois, je comprends qu'il y ait par ailleurs des inquiétudes, je comprends sur le temps de travail, je comprends cela. Mais mesurez, mes chers collègues, et vous le votez à la quasi unanimité, que cet effort que la Région va accompagner sur trois ou quatre années est un effort qui ira à l'égard des 8500 personnes qui font aujourd'hui, pour notre service public régional, un travail remarquable.

M. LE PRESIDENT. - Sur le 11, le vote de LR est contre ou pour ? Je ne sais plus...

Pour. Donc nous sommes tous pour. Il y a une unanimité.

M. LE PRESIDENT. - Vote unanime sur le 11.

N° 11

Vote sur « Action sociale : Subventions à destination d'associations organisant des activités à caractère social, sportif, et de loisir au profit des agents adhérents de la Région »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Sur le 12...

N° 12

Vote sur « Action sociale : Dispositif des prestations sociales versées aux agents de la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT. - Sur le 13 : harmonisation des secours, unanimité.

N° 13

Vote sur « Action sociale : Harmonisation des secours exceptionnels et prêts sociaux versés aux agents de la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Sur la modification de la participation de la Région aux risques santé et prévoyance, unanimité.

N° 14

Vote sur « Action sociale : modification de la participation de la région aux risques santé et prévoyance dans le cadre des conventions de participations en vigueur sur le site de Bordeaux »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. -. Sur les tickets restaurant, unanimité.

N° 15

Vote sur la « prestation d'action sociale : tickets restaurant »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. -. Mes chers collègues, je vous remercie. Je salue encore bien bas Pierre CHERET et toute l'équipe qui est autour de lui, qui a travaillé sur ces dossiers.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de...

M. CHERET. - Nous avons gagné une heure, Monsieur le Président, sur le timing.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas ce que vous en pensez mais j'ai plutôt envie d'aller déjeuner, de lever la séance, de se retrouver à 14 h 30. Il est 13 h 10, on reprend à 14 h 30 pile.

[Interruption de la séance pour le déjeuner]

**AVIS SUR L'AVENIR DE LA POLITIQUE DE COHÉSION : POSITION DE LA
NOUVELLE-AQUITAINE EN FAVEUR DE LA POURSUITE D'UNE
POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET
TERRITORIALE FORTE POUR TOUTES LES RÉGIONS D'EUROPE APRÈS 2020**

M. LE PRÉSIDENT. – Bien. Mes chers collègues. Nous allons reprendre notre séance. J'avais évoqué que l'on passait deux chapitres, enfin plutôt deux délibérations avant le budget, la 26 sur l'avenir de la politique de cohésion.

Je laisse la parole à Isabelle BOUDINEAU.

Mme BOUDINEAU. – Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'un avis que l'on a souhaité présenter d'ores et déjà, puisque c'est maintenant que se nouent les grandes réflexions et surtout les grands principes du futur budget de l'Union Européenne qui démarrera le cadre financier pluriannuel en 2020. Il se trouve que ce cadre financier pluriannuel est en train d'être négocié sous de très mauvais alois, puisque, toujours contributaire des contributions des États membres, il s'agit maintenant, en plus, d'être prêt pour le Brexit. C'est-à-dire que, par an, il manquera au moins 10 G€ pour le budget de l'Union Européenne, et que non seulement, nous devons faire avec moins, mais nous devons faire beaucoup plus avec moins. Puisque l'on sait que dorénavant l'Europe va se lancer dans une politique de la défense commune. Que nous sommes aujourd'hui, le jour international des migrants, je crois qu'il est grand temps que l'Europe donne un budget aussi plus ambitieux à cette question des crises migratoires. Nous savons également que l'enjeu du changement climatique est devant nous. Nous avons évidemment le numérique. Et pour tous ces nouveaux enjeux, toutes ces nouvelles ambitions, il va falloir faire avec moins. Donc, c'est absolument déraisonnable. Et bien évidemment, plusieurs pays qui contestent la politique de cohésion, parmi les 28 pays de l'Europe, considèrent que la politique de cohésion qui représente quand même un tiers du budget de l'Union Européenne peut parfaitement servir de réserve pour les autres politiques.

Donc, vous savez que pour Nous, la Nouvelle-Aquitaine, ce sont 2,5 G€ sur la période actuelle, la génération actuelle 2014-2020. On parle à l'heure actuelle pour la future génération d'une baisse entre 15 et 30 %. C'est-à-dire un cofinancement de nos politiques qui seraient en chute libre. Et donc une annonce absolument désastreuse pour nos territoires, pour nos fonds structurels. Il était donc grand temps de nous associer avec

d'autres Collectivités locales dans une politique que l'on appelle de lobbying pour plaider la cause de politique de cohésion, pour la prochaine génération de cadre financier pluriannuel.

C'est pour cela, Monsieur le Président, que vous avez souhaité que nous ayons un avis ensemble aujourd'hui, que l'on puisse transmettre au Président de la Commission Européenne, que l'on puisse s'associer à d'autres démarches déjà collectives qui ont été lancées par d'autres organisations, associations territoriales, le Comité des Régions en particulier, la CRPM également. Plusieurs instances, comme cela, se sont saisi de cette période qui est très proche. Les décisions seront en mai 2018, et c'est dès maintenant que l'ossature de futurs cadres financiers pluriannuels est décidée. En mai, ce sera même définitivement figé. Donc, c'est vraiment maintenant qu'il nous faut défendre cette politique. Je ne vais pas redire ici, l'intérêt des fonds structurels pour nos territoires et nos politiques. Ce n'est pas pour rien qu'il y a un vrai couple entre l'Europe et les Régions pour préparer l'avenir, pour la compétitivité de nos territoires, pour la formation des personnes. C'est vraiment une politique qui est primordiale pour nous. Et ce n'est pas pour rien que dans le futur budget qu'Andréa va nous présenter, les fonds européens constituent le cinquième pilier, c'est-à-dire un pilier qui irrigue massivement les quatre premiers piliers que vous aurez dans l'organisation de ce budget.

Voilà Monsieur le Président, très rapidement résumé, mais je peux bien sûr aller dans le détail du rapport si nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Isabelle. Je rappelle les chiffres. On est à 2,5 G€, dans la majeure partie pour le monde rural. 1,3 G€. Une grande partie pour l'innovation, pour l'inclusion et la formation des chômeurs. Nous n'aurions pas pu faire Lascaux sans ces crédits européens. Nous ne pourrions pas alimenter notre stratégie en matière de l'innovation des entreprises sans ces crédits européens. Nous ne pourrions pas dans nos territoires ruraux développer la méthanisation et beaucoup d'autres choses qui servent directement aux agriculteurs. Nous ne pourrions pas alimenter le développement des réseaux très haut débit. Vous avez vu que l'on multipliait par quatre les crédits au très haut débit. Le premier financeur de l'aménagement très haut débit du territoire, c'est l'Europe, avec plus de 450 M€. Donc ce sont toutes ces sommes-là qui sont en jeu. Le repli étatique ferait disparaître cet argent, bien entendu, dans les "Bercy" de chacun des États, et ne nous amènerait pas au développement de nos territoires comme nous pouvons le faire aujourd'hui.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur cet avis ?

M. PALUTEAU. – La Nouvelle-Aquitaine, avec d'autres Régions européennes notamment des Landers allemands, s'inquiète de l'évolution défavorable de la politique de

cohésion européenne à leur rencontre pour la période de 2020-2026. L'ensemble des politiques de cohésion européenne correspond, Monsieur le Président, à un tiers des budgets de l'Union Européenne, c'est vrai. Pour la mandature 2014-2020, cette politique représente pour notre Région une subvention de 2,5 G€, presque l'équivalent d'un exercice budgétaire régional. Notre Région, appuyée par d'autres, doit solliciter la Commission Européenne, le Parlement et le Conseil des Ministres afin qu'un cadre financier pluriannuel plus ambitieux soit adopté dès 2020. Le devenir de cette politique de cohésion suscite, en ce qui nous concerne, mais aussi pour d'autres, des questions et des craintes. Quel paradoxe ! Notre Région perdrait 15 à 30 % des fonds attribués à la politique de cohésion, alors que la France est le deuxième plus gros contributeur au budget de l'Union Européenne. Alors que notre pays abonde annuellement le budget européen à hauteur de 22 G€, l'Europe ne nous en rétrocède que 13, soit une perte nette de 9 G€ pour le contribuable français.

De surcroît, nous apprenons que l'Élysée, actuellement, va augmenter sa contribution au "machin européen" comme disait De Gaulle, de 2,5 G€ par an. Il semble que l'urgence à traiter, les problématiques numériques et climatiques, entraînera une redistribution des fonds européens notamment en direction des régions pauvres ou accueillant des réfugiés et des migrants. L'argent du contribuable français n'a pas à financer la submersion migratoire de notre Continent.

Eu égard à l'importante contribution financière versée par la France au budget de l'Union Européenne, notre groupe exige le maintien de la répartition des fonds européens régionaux actuellement en vigueur. Le Front National craint un renforcement du pouvoir déjà exorbitant de la Commission Européenne qui court-circuite désormais l'État pour dialoguer directement avec les Régions. Autorité de gestion des fonds européens depuis la loi Maptam que nous condamnons de 2014. Nous dénonçons la marche forcée vers une Europe Fédérale dont les Eurorégions sont la pierre angulaire et les fossoyeuses de l'État nation. Nous ne sommes pas, Monsieur le Président, mes chers collègues, contre l'Europe mais contre cette Union Européenne, véritable usine à gaz technocratique. Je rajouterai un exemple très récent avec l'instauration d'un fonds monétaire européen qui est prévu d'un FME chargé d'imposer des saignées budgétaires annonceurs d'une fiscalité supplémentaire pour le contribuable européen, et qui serait un véritable gendarme de l'économie européenne, et qui rappellerait bien sûr, tous les États, à l'ordre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous ne nous avez pas dit votre vote. Il y a une prise de parole, pas deux.

M. HOUDET. – En quinze secondes Monsieur le Président, si vous le permettez. Pour ce que je connais Monsieur le Président, on ne parle pas de l'Europe de la défense, mais de

la défense de l'Europe. Et je pose une question simple ici. Qui est prêt à mourir pour l'Europe ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Je n'ai pas compris votre vote, sur cet avis critique.

M. PALUTEAU. – Sur cet avis, nous sommes favorables justement au maintien de la politique dans l'urgence, de la politique de cohésion européenne nous l'exigeons. Mais nous serions favorables à remplacer l'Union Européenne par une autre Europe des Nations Libres et des Patries. Nous voterons "Pour" la politique de cohésion européenne.

M. LE PRESIDENT. – Très bien. Donc, vous votez "Pour". Juste trois points de réflexion par rapport.

1° - Ce n'est pas la Commission qui a le pouvoir, c'est le Conseil. Ce sont les États. Il faut arrête de penser autre chose.

2° - Vous notez quand même que depuis que l'Europe s'est constituée avec une capacité budgétaire, il n'y a pas eu de dévaluation. Nous allions en France de dévaluation en dévaluation avec la concentration interne.

3° - Juste un exemple de ce que nous apporte l'Europe. Je le disais tout à l'heure. D'une part, le réseau très haut débit, c'est le premier financeur pour nos campagnes. Et vous n'allez pas être contre. D'autre part, quand nous faisons venir les experts de Bruxelles pour défendre le pastoralisme, nous gagnons l'appui de Bruxelles au pastoralisme. S'il n'y avait pas l'appui de Bruxelles au pastoralisme, il n'y aurait plus de pastoralisme aujourd'hui. C'est aussi simple que cela. Je vous demande d'y réfléchir.

M. SAUVAITRE. – Monsieur le Président. Vous nous invitez à faire savoir à la Commission Européenne et à l'État français, notre attachement à la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale. Cette politique est à ce jour menacée, nous dites-vous par un budget en diminution en raison du départ du Royaume-Uni qui est l'un des quatre plus importants contributeurs nets au budget européen. Cette politique est menacée également par de nouvelles priorités budgétaires pour l'Europe. Elles concernent la maîtrise de ses frontières extérieures, l'immigration à laquelle elle fait face (*coupure son*).

Compte tenu de cette nouvelle donne et pour pouvoir poursuivre cette politique de cohésion, vous demandez à la Commission de faire passer le budget de 1 % à 1,2 % du revenu national brut de l'Union Européenne. Et pour moins dépendre des budgets nationaux, vous préconisez que cette augmentation se fasse par de l'impôt européen sous une forme qui reste à définir. Comme vous nous le rappelez, la Région Nouvelle-Aquitaine perçoit, au titre de la politique de cohésion pour la période 2014-2020 près de 2,5 G€ soit en moyenne 360 M€ par an. Avec un revenu régional brut de 160 G€, les contribuables de la Région

Nouvelle-Aquitaine, pris dans leur globalité, participent annuellement à hauteur de 1,6 G€ au budget européen, et l'augmentation de 20 % qui est proposé correspond donc, pour eux, à un effort supplémentaire de 320 M€. C'est à peu près le même montant et le même pourcentage que le retour que nous percevons à ce jour, sur notre contribution à l'Union Européenne au titre de la politique de cohésion. Compte tenu des finalités locales, des interventions de l'Union Européenne dans notre Région, comme ailleurs, au titre de la politique de cohésion, on peut se demander s'il est bien efficace pour investir ici de faire passer par le budget européen encore plus d'argent du contribuable de Nouvelle-Aquitaine, d'autant plus quand vous nous faites l'inventaire impressionnant de tout ce qui ne fonctionne pas dans la mise en œuvre concrète de cette politique. Vous nous dites même que la complexité de la mise en œuvre des programmes fait bien souvent perdre le sens de l'action publique.

Au moment où cela coince budgétairement, plutôt que de proposer à l'Union Européenne de créer un impôt supplémentaire et d'en appeler à une profonde refonte du fonctionnement actuel, n'est-il pas préférable de se rappeler qu'il existe un principe européen fondateur de subsidiarité qui privilégie l'autonomie des territoires et l'action au plus près de là où il est légitime qu'elle soit conduite. Les circuits courts ne valent peut-être pas que pour l'agriculture Monsieur le Président, et ils ont du sens également pour le prélèvement et l'utilisation de l'argent du contribuable aquitain, et pour agir localement, le passage par un trop grand nombre d'intermédiaires politiques et administratifs, comme vous le décrivez parfaitement dans cette délibération, est-il vraiment justifié et j'ai la conviction que non. On peut légitimement penser que notre Région Nouvelle-Aquitaine, plus grande qu'un pays comme l'Autriche, et qui compte près de 6 M d'habitants, a vocation à prélever et à utiliser localement les moyens qui lui sont nécessaires pour soutenir l'innovation, l'inclusion sociale, la transition énergétique, l'aménagement du territoire, tout comme le soutien à une agriculture, une pêche ou à une aquaculture durable et compétitive. La péréquation par l'impôt et l'homogénéisation forcée du développement à l'échelle des 28 pays de l'Union Européenne sont à l'expérience finalement assez illusoire. En revanche, l'action directe de l'Union Européenne sur tout ce qui relève de ses missions régaliennes est plus que jamais nécessaire et justifie pleinement la contribution du contribuable aquitain comme celui des autres Régions d'Europe.

À l'heure, Monsieur le Président, où la France détient le record des prélèvements obligatoires en Europe et où nous devons entreprendre une désescalade salutaire, il me semble que cette délibération va un peu à l'envers du sens de l'histoire, et je vous propose de voter "Contre".

M. LE PRÉSIDENT. – Donc, vous vous exprimiez au nom du groupe LR.

Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine – Séance plénière des 18 et 19 décembre 2017
MAPA 2014-2018/ID00S1230 / in extenso

M. SAUVAITRE. – Oui.

M. LE PRESIDENT. – C'est le débat interne LR qui vous amène à réduire l'intervention de l'Europe simplement au fonds de cohésion ? Est-ce que vous savez, peut-être ne le savez-vous pas, ...

M. SAUVAITRE – Président, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que dans les délibérations, il était évoqué le fait que pour maintenir la politique de cohésion au niveau où elle est aujourd'hui, il fallait augmenter le budget européen de 1 à 1,2 %.

M. LE PRESIDENT. – Parce que Brexit. Je vous rappelle quand même que contrairement à ce que l'on pense, je vous le rappelle parce qu'il est... Oui, je défends l'Europe, pas simplement dans sa constitution par rapport au reste du monde. Pas simplement parce que cela nous a évité les dévaluations. Pas simplement parce que cela nous a évité les guerres, dont sont responsables certains "vas t'en guerre d'État". Ce n'était pas au niveau de l'Europe avant. Je le rappelle. Il y avait la Communauté Economique. Mais quand je regarde, ce n'est pas simplement 2,5 G€, c'est 450 M€ de très haut débit. Gérard BLANCHARD pourrait dire mieux que moi que ce sont des centaines de millions d'euros pour nos universités et nos laboratoires de recherches. Ce sont des centaines de millions d'euros sur nos infrastructures. Ce sont des dizaines de millions d'euros pour la réinsertion des jeunes. Qu'aujourd'hui, l'Europe est peut-être plus en avance que certains États, à l'égard de la transition énergétique et écologique. J'avoue que c'est 250 M€ sur les Pyrénées. C'est énormément d'argent et vraisemblablement, parce que nous sommes capables de souscrire à ces projets, beaucoup plus que ce que nous versons à l'Europe. C'est pour cela que nous disons qu'il y a des conditions à mettre dans ce domaine-là.

Sur le plan de la dépense publique, je pense qu'il faut arrêter, et on le voit bien aujourd'hui, de taper sur la dépense publique. Regardez si vous lisez "Le Monde" et l'ensemble des journaux, vous avez vu qu'il y a eu trois articles successifs qui ont fait part de ce qu'il se passait depuis l'arrivée de REAGAN et THATCHER, c'est-à-dire un monde de plus en plus inégalitaire, où la puissance publique n'a plus les moyens, y compris dans le monde économique. Et qu'aujourd'hui, c'est catastrophique parce que l'on se remet dans les mains d'un certain nombre de grands groupes internationaux qui rendent tous nos commerçants, toutes nos entreprises esclaves d'amazones, par exemple. Ecoutez la radio, quelque soient les stations. Ouvrez les yeux. Aujourd'hui, qu'est-ce qui nous manque ? Il nous manque plus d'argent pour la sécurité. Plus d'argent pour la défense. Plus d'argent pour la recherche. Plus d'argent pour nos infrastructures. Et nous disons qu'il faut baisser la dépense publique ? On est complètement en contradiction avec le temps présent, en disant cela.

M. COLOMBIER. – C'était des gouvernements socialistes, tout ce que vous racontez.

M. LE PRESIDENT. – Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE. – Monsieur le Président, chers collègues. Je m'exprime au nom du groupe UDI sur cette question. Le groupe UDI soutient favorablement l'avis que vous soumettez sur l'avenir de la politique de cohésion. Nous partageons votre inquiétude concernant une possible diminution des fonds européens dans le prochain cadre financier de l'Union Européenne d'après 2020. Vous êtes comme moi, vous avez dû regarder le discours du Président hier, il l'a redit. La France n'est elle-même que lorsqu'elle veut porter une vraie vision européenne. Donc, nous sommes comme vous attentifs. Nous espérons que les directives qui seront prises iront dans ce sens, et que, malgré les bruits de couloir de Bruxelles qui disent que limiter la politique de cohésion aux Régions de l'Est et d'Outre-Mer pourrait être une solution. Nous vous demandons une grande vigilance et nous serons vigilants, nous-mêmes élus de territoire, sur la grande enquête et la grande concertation qui va être lancée. Voilà Monsieur le Président, chers collègues. Ce fut court, mais ce fut bon.

M. LE PRESIDENT. – Tout à fait. Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix cet avis.

Qui est d'avis d'adopter, le manifeste en levant la main ?

Qui est contre ?

Mme LE GUEN. - Non-inscrits. "Contre".

M. LE PRESIDENT. – Non-inscrits. "Contre". Un membre du groupe LR. LR s'abstient ou est plutôt "Pour" ? Il y a de tout. Le Front National ? "Pour" ou ne prend pas part au vote. Jacques COLOMBIER ? Il a dit "Pour" tout à l'heure.

LR. Il y a une seule personne qui vote "Contre", c'est cela ? On va prendre les noms. Vous annoncez vos noms : PUYJALON ; SAUVAITRE ; VICTOR ; BEZIAT ; LATOURNERIE ; COSTE.

N° 26

Vote sur «L'avenir de la politique de cohésion : position de la Nouvelle-Aquitaine en faveur de la poursuite d'une politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale forte pour toutes les régions d'Europe après 2020»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National,

▪ **CONTRE** : 6 LR/CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. – Ce rapport est donc adopté.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président. Pardon. Je laisse l'intervenant du groupe Front National s'exprimer. Nous votons "Pour" en effet, parce qu'au moins on ramène un peu d'argent.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Isabelle BOUDINEAU voulait répondre après le vote.

Mme BOUDINEAU. – Je voulais juste parler de la valeur ajoutée européenne. Cette notion de subsidiarité qui est en fait la notion employée par tous les pays nationalistes pour dire on fera beaucoup nous tous seuls, et pour nier l'impact, l'apport que peut avoir l'Europe, je voulais aussi corriger certains chiffres parce que je pense qu'ils sont vraiment datés.

La contribution de la France à l'Union Européenne est de 19 G€. Ce qu'elle reçoit, pour rester purement financier, c'est 14,5 G€. Donc, c'est un différentiel qui n'est pas du tout de 9 G€, mais qui est de 4,5 G€. Il y a vraiment une erreur là-dessus. Il faut réviser...

M. COLOMBIER. – Vous êtes la seule à dire cela.

Mme BOUDINEAU. – J'ai des documents. Je vous les ferai passer. Ce sont les documents avec les derniers chiffres de 2016. Et pour dire qu'effectivement résumer la politique de cohésion, et surtout ce que peut nous apporter l'Union Européenne, à un budget qui pourrait transiter sans que l'Europe existe. C'est exactement ce qu'a dit aussi Monsieur FARADJ pour justifier le Brexit, en disant *On pourrait mettre la même somme sur notre Sécurité Sociale*. Mais c'est complètement faux. Cela ne se passe pas comme cela. Vous le savez bien. L'Europe et les Régions sont un couple qui justement prépare l'avenir, qui sont sur la compétitivité, et sur la formation des personnes. Cet argent, si l'État s'en charge, cela veut dire que l'État le dépensera comme il le souhaite, et certainement pas comme nous, Régions, pouvons impulser des politiques pour nos territoires. Je trouve donc que c'est un discours qui est anti-décentralisateur, et qui nie l'apport de nos politiques régionales.

M. LE PRESIDENT. – Merci.

BUDGET PRIMITIF 2018

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose de passer maintenant au vote du budget primitif. Et je passe de suite la parole à Andréa BROUILLE, dans ses œuvres.

Mme BROUILLE. – Merci Président. Mes chers collègues. J'ai le plaisir de vous présenter le projet de budget primitif pour 2018, que nous avons élaboré. J'en profite tout d'abord pour remercier l'ensemble des Services de l'Administration mais également le Cabinet du Président pour avoir participé activement au processus de préparation de ce projet de Budget primitif 2018, et d'avoir réalisé un document entièrement renouvelé avec toute la complexité que porte ce changement. *[Cf diaporama de présentation p 330]*

Si le budget primitif de 2017 constituait le budget de références de la Nouvelle-Aquitaine, ce budget pour 2018 est un budget d'affirmations. D'affirmation de notre action par la clarté et la lisibilité en rénovant la présentation budgétaire pour plus de visibilité et de cohérence de nos interventions. Affirmation de notre stratégie budgétaire permettant de proposer un budget d'action qui répond aux attentes d'aujourd'hui en préservant les capacités d'intervention de demain. Enfin, affirmation de priorité forte, et d'efforts particuliers au sein des quatre principaux piliers de l'action régionale.

Tout d'abord, ce budget vous est présenté selon la nouvelle arborescence politique de l'action régionale. Cette arborescence a été bâtie à partir de quatre grandes priorités de l'action régionale que sont : l'économie et l'emploi, la jeunesse, l'aménagement du territoire et la transition écologique et énergétique. Ces quatre priorités forment les quatre premiers piliers complétés par un cinquième pilier d'intervention qui concerne les programmes opérationnels européens, et un sixième pilier relatif à l'administration générale.

Ces piliers sont déclinés en axes d'intervention, eux-mêmes déclinés en objectifs politiques. Cette arborescence donne une lecture rénovée de nos interventions. Je me réjouis d'ailleurs des propos du CESER qui, dans son avis, souligne selon ces termes, je cite : *La réelle plus-value de cette nouvelle présentation qui traduit avec précision le contenu des principales politiques régionales.* Vous dire que cette arborescence n'est pas seulement un outil de préparation, mais qu'elle présente également le socle sur lequel va se structurer en 2018 l'ensemble du dispositif de suivi et d'évaluation en temps continu des actions que la Région déploie.

Enfin, je le précise mais cela va de soi, le vote du budget reste réglementairement un vote par chapitre.

Le budget que nous vous proposons pour 2018 a été construit autour de trois grands objectifs, qui avaient été indiqués lors des orientations budgétaires.

Le premier objectif. Présenter un budget stable par rapport à 2017. Cette stabilité des crédits est une volonté forte de l'Exécutif dictée par deux considérations : tenir le fonctionnement pour préserver l'investissement et être prudent quant à l'évolution des ressources nationales des Régions suite à la perte cumulée de 56 M€ prévus au projet de loi Finances pour 2018.

Deuxième objectif. Maintenir la part de l'investissement à 30 % du budget. C'est un objectif que vous connaissez tous. Nous nous l'imposons sur l'ensemble de la mandature.

Enfin, troisième et dernier objectif. Améliorer l'épargne pour recourir moins à l'emprunt. Toujours dans notre volonté de contenir l'encours pour ne pas dépasser sept ans de capacité de désendettement en 2021, bien sûr ce ratio apprécié est apprécié aux comptes administratifs. Compte tenu des incertitudes actuelles car l'exercice n'est pas clôturé, l'encours de la dette progressera dans une fourchette comprise entre 220 et 250 M€ en 2017, pour s'établir à un niveau compris entre 2,65 G€ et 2,95 G€. Il est donc nécessaire d'encadrer la progression de l'encours de dettes de 2018 et ce sans diminuer les investissements.

Le budget 2018 répond à l'objectif de stabilité des crédits. Il s'élève hors dettes à 2,9 G€ soit en baisse de -0,21 %. L'effort de maîtrise a été conduit sur les deux sections. Les dépenses de fonctionnement diminuant de -0,25 %, et celles d'investissements de -0,9 %.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est bien inférieure à l'évolution maximale de 1,2 % imposée par la loi de programmation des finances publiques. Cette évolution des dépenses de fonctionnement est la résultante de plusieurs évolutions. Tout d'abord, des progressions mécaniques avec par exemple, l'effet du GVT de la masse salariale pour 4,5 M€. À noter que le GVT s'élève à 1,34 % en 2018, ce qui est un niveau très bas. Des progressions incontournables comme la conciliation TER pour 11 M€. L'harmonisation du forfait externat versé au Lycée privé pour 7 M€, mais aussi des efforts assumés par ailleurs, +6,2 M€ sur le régime indemnitaire en 2018, c'est une première marche d'une hausse sur quatre ans, conformément à la délibération présentée tout à l'heure par notre collègue Pierre CHERET. Des réductions liées à des sorties de dispositifs, sortie en sifflet du plan 500 000 formations pour les demandeurs d'emplois soit -35 M€. Mais également des réductions liées à des pertes de ressources spécifiques, notamment sur l'action économique, avec une diminution de 50,9 M€ qui a impacté, bien sûr, les crédits en 2018. Par ailleurs, nous avons pris en compte la première année d'un plan d'économie à hauteur de -1,7 M€ sur

l'Administration générale, et nous avons également procédé à un recalibrage des demandes budgétaires au vu des prévisions de réalisations de 2017, et des crédits que nous avons annulés lors de la DM 2017. Ce budget se veut celui de la capacité à faire.

En ce qui concerne l'investissement. L'effort d'investissement est de 30,7 % dans le respect des objectifs. Ces dépenses d'investissement 2018 sont marquées par la très forte progression du haut débit, qui passe de 20 à 88 M€ de crédit de paiement. C'est un budget qui est multiplié par quatre. Ce qui prouve, à l'image du très haut débit, que la stratégie de séquençage des projets d'investissements arrêtée par la Région permet des interventions renforcées dans des domaines spécifiques nécessitant de besoins ponctuels, à côté des besoins plus pérennes. La préservation des capacités d'investissement de la Région passe par un renforcement de son épargne afin de minorer le recours de l'emprunt. L'épargne brute progresse au budget 2018 de +21,2 % s'établissant à 275,2 M€ contre 227,1 M€ en 2017, soit +48,1 M€.

Les dépenses de fonctionnement étant stables, la progression de l'épargne traduit deux facteurs : la progression des recettes de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2018, mais également le choix d'affecter 100 % de l'évolution de ces recettes au renforcement de l'autofinancement.

En 2018, la Région prévoit une progression de ses recettes totales, investissements et fonctionnement, de 62 M€. Hors fonds européens, cette hausse est ramenée à 40,8 M€. Comme ce tableau l'indique, cette progression résulte pour partie de recettes adossées à des variations de compétences. Vous pouvez constater 29,9 M€ liés au passage en année pleine de la compétence Transports scolaires et interurbains. -10 M€ sur le plan 500 000, et -50,9 M€ du fonds de soutien à l'action économique. Elle résulte également de la dynamique réelle de la fiscalité. CVAE +32 M€ ; cartes grises +10,9 M€ ; tva +7,5 M€. A noter que le dynamisme de la CVAE met en lumière les efforts consacrés par la Région en matière économique.

Au final, la conjugaison de la progression des recettes et de la stabilité des dépenses de fonctionnement que je vous ai présentées précédemment se traduit par une amélioration de l'épargne brute de 21 %. L'amélioration de l'autofinancement permet de ramener le besoin d'emprunt d'équilibre à 585,3 M€, en baisse de 7,6 % par rapport à 2017. Cet effort de limitation du recours à l'emprunt est primordial. En 2018, l'annuité de dettes inscrites au Budget Primitif progresse de 20,5 % d'euros. Passant de 180,3 M€ à 201,8 M€. Même si cette évolution ne met pas en difficultés la Région, l'affectation prioritaire des recettes à l'épargne, donc à la minoration de l'emprunt, permettra de limiter la pression sur l'annuité de dettes dans les années à venir.

En AP et en AE, les objectifs de la lettre de cadrage ne peuvent être tenus en raison de besoins d'ouverture spécifiques sur certaines politiques. En fonctionnement, les autorisations d'engagements progressent de 1,4 G€ en raison notamment de 300 M d'AE qui sont ouvertes pour lancer le prochain programme régional de formation 2019-2021 de 954 M€ d'autorisations d'engagements inscrites sur les transports scolaires et interurbains pour prévoir les procédures de marchés et les DSP nécessaires. Si les chiffres sont conséquents, ils ne doivent pas être perçus comme de hausses à dépenser à l'avenir puisque ces AE sont ouvertes pour la durée des marchés qui seront passés, lesquels ont été calibrés à hauteur des dépenses annuelles actuelles. En matière d'AP. La progression est marquée par la montée en puissance du PPI Lycées +75 M€ en AP, et l'accélération du déploiement haut débit +40 M€, toujours en AP.

Je vous propose, à présent, de détailler rapidement les crédits que je viens de vous présenter.

Ce budget pour 2018 porte des inscriptions budgétaires d'importance sur chacun des piliers de l'action régionale. Ce graphique vous offre une synthèse de la répartition des crédits entre les six piliers de l'action régionale.

537 M€ en faveur de l'économie et de l'emploi, soit 16,7 % du budget régional,

1,50 G€ sur la jeunesse. Nous retrouverons l'impact, notamment du PPI Lycées, soit 32,7 % du budget,

582 M€ pour l'aménagement du territoire, soit 18,1 % du budget,

424 M€ en faveur de la transition énergétique et écologique, soit 13,1 % du budget.

101 M€ au titre des fonds européens, soit 3,1 % du budget,

517 M€ pour l'administration générale, soit 16 % du budget régional.

Pour rentrer plus dans le détail, sur pilier Économie et Emploi, on constate une parfaite répartition 50/50 entre l'action économique, y compris l'agriculture, et la formation professionnelle et l'action en faveur de l'emploi. À noter que malgré la perte du fonds sur le développement économique des Départements, le redimensionnement des crédits a été réalisé en préservant les crédits d'innovation et de recherches. 77 M€ ont été prévus sur ce BP pour ces domaines-là.

En ce qui concerne la Jeunesse. La Région affirmera encore plus son effort en faveur de l'apprentissage et de l'orientation. L'effort de rénovation des lieux de formation seront au plus haut. Ses 33 CFA seront en cours de rénovation ainsi que 22 lycées pour près de 240 M€ de

crédits d'investissements. De nouvelles actions seront déployées, comme la nouvelle politique régionale qui visera 9600 jeunes.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire. Deux marqueurs de cette année 2018 sont à souligner. Tout d'abord, la mise en place de la nouvelle politique contractuelle avec 25 contrats donc la signature est prévue dans l'année. Et au risque de me répéter, le déploiement du très haut débit connaît une accélération qui se traduit par un budget multiplié par quatre.

Enfin en matière de transition écologique et énergétique. La Région mettra en place en 2018 sa nouvelle politique de l'eau. Elle s'attachera à la question des passoires énergétiques par le déploiement de l'offre de tiers financement de l'Agence régionale ARTEE. Et en matière de mobilité durable la Région prépare la future convention TER avec la SNCF et mettra en place le Syndicat régional de transports.

Voici très rapidement dressé les lignes forces de ce budget primitif pour 2018. Je souhaite mes chers collègues que vous puissiez en retenir l'essentiel. La Région propose un budget rigoureux et non de rigueur, tout en répondant présente sur l'ensemble de ses priorités. Les ratios sont confortés, les capacités d'actions de demain, préservées. Et puis, les projets d'investissements ambitieux sont en phase active de réalisation. Les nouvelles politiques se déploient. La nouvelle Région est pleinement opérationnelle.

Pour finir, je vous l'ai dit. Ce budget 2018 est un budget d'affirmations. Celui qui s'affirme s'engage aussi à réussir. Notre action est essentielle pour les territoires, leurs entreprises, leurs habitants. Nous lui donnons les moyens par ce budget. À nous tous, ensuite, d'œuvrer pour sa réussite. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci doublement Andréa, de cette préparation budgétaire ainsi que pour les Services. Qui souhaite intervenir ?

M. DE LACOSTE LAREYMONDIE. – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. D'abord, permettez-moi de remercier, une fois n'est pas coutume, les Services de votre nouvelle présentation sur l'arborescence qui nous paraît effectivement très claire, et qui nous facilite le travail. Ceci étant. Pardonnez ma voix, je suis un peu malade Monsieur le Président. Comme cela avait été présenté dans les orientations budgétaires 2018, le dilemme auquel notre Région va continuer à être confrontée et la préservation de son épargne brute dans un contexte d'accroissement des charges et de stabilisation des recettes qui vous a obligé à baisser de 3 % au total, au global les crédits de paiement. J'y reviendrai dans un instant.

Je commencerai précisément par l'épargne brute. Votre cadrage budgétaire initial 2016, le premier exercice budgétaire suivant la fusion tablait sur un taux minimal de 20 %, que vous nous annonciez en baisse de deux points dans les orientations budgétaires 2018 compte tenu d'un contexte budgétaire particulièrement tendu. Or, d'après nos calculs, le taux d'épargne brute ne serait pas de 18 % mais de 11,66 %. 275 M€ OB : 2 M 360G€ de dépenses de fonctionnement. Pouvez-vous nous expliquer l'important écart constaté. S'il faut attendre le compte administratif pour vérifier vos chiffres, comment peut-on se fier à vos budgets primitifs ? Première observation.

De surcroît, l'encourt de la dette est passé de 1,8 G€ au 1^{er} janvier 2017 à 2,1 G€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 270 M€, *14,5 %. Nous vous rappelons que sur l'exercice 2016, l'encourt avait déjà augmenté de 318 M€. 1,530 G€ à 1,845 G€. Soit depuis la fusion des trois Régions, une augmentation de 588 M€ de l'encourt de la dette. Dans ces conditions, notre capacité de désendettement s'élève encore à 7,6 années pour 2018, encore loin du seuil acceptable communément admis de 7 années.

Pour stabiliser nos dépenses de fonctionnement, et maintenir votre épargne brute et notre autofinancement, vous annonciez une baisse de 3 % des crédits de paiement en section de fonctionnement. Or ces baisses ne proviennent pas d'économies d'échelle résultant de la mise en application de la loi NOTre, mais d'un recalibrage des enveloppes budgétaires pour dire les choses pudiquement, autrement dit, il s'agit d'un artifice comptable car vous cessez de sur- budgétiser simplement les postes de dépenses pour coller au plus près de la capacité à réaliser. Si nos dépenses de fonctionnement ressortent au global, en baisse de 0,21 % par rapport à l'exercice précédent, elles n'en cachent pas moins dans le détail des augmentations notamment celles liées aux charges de personnel, +25 M€ imputables à l'harmonisation des régimes indemnitaires et la mise en place du RIFSEEP. À ce sujet, évidemment, nous ne contestons pas le bien-fondé de vos calculs. D'une façon ou d'une autre, il fallait bien trouver une solution à peu près équitable.

Concernant les agents de Poitou-Charentes, s'étant placés sous la clause de sauvegarde de leur régime antérieur. Pourrions-nous avoir un échéancier de départ à la retraite des agents toujours placés sous le régime antérieur ?

Néanmoins, cette harmonisation rendue nécessaire par la fusion des trois anciennes Régions est une conséquence directe de la mise en œuvre de la loi NOTre, dont nous ne cessons de dénoncer les effets néfastes. En effet, dans aucun chapitre, nous ne retrouvons la moindre trace des économies d'échelle annoncées, et qui constituent, à notre sens, le gros mensonge d'état – pardonnez-moi cette formulation - dont vous avez l'habitude maintenant, que nous soulignons de façon récurrente sans risque d'ailleurs d'être démentis.

Par ailleurs, vous vous réjouissez, à notre sens, un peu rapidement de l'augmentation des recettes. Si effectivement, elles ressortent en hausse de 43 M€ par rapport à 2017, il faut aussitôt préciser que la suppression de la DGF et son remplacement par une fraction de la TVA rapporte 54 M€ supplémentaires dans les caisses de la Région.

De plus, vous vous attribuez, peut-être un peu abusivement Monsieur le Président, l'augmentation de 32 M€ de CVAE, et de 11 M€ de cartes grises. Un peu abusivement, pourquoi ? Monsieur le Président, sans mettre en doute la pertinence de votre action vis-à-vis des entreprises, il n'en reste pas moins que le Gouvernement nous annonce fièrement depuis quelques temps une amélioration générale de la conjoncture économique, dont les entreprises de la Région, selon nous, tirent certainement profit.

Quant aux 11 M€ de cartes grises, devons-nous vraiment nous réjouir de cet impôt qui pèse sur le contribuable. Nous réaffirmons que la recherche d'une diminution fiscale reste nécessaire et possible par la suppression pure et simple de certains postes de dépenses, tel que la coopération internationale qui doit rester un domaine de compétences de l'État. Les néo-aquitains apprécieront que leur fiscalité écrasante subventionne, par exemple, deux appels à projet dans le cadre du développement solidaire, et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale pour un montant de 650 000 €, ou bien encore des programmes de coopération avec des provinces vietnamiennes de Lào Cai et Thừa Thiên-Huế pour un montant de 322 396 €. De plus, il s'agit là d'un programme de coopération avec l'un des derniers pays communistes de la planète, Monsieur le Président.

Nous estimons, et vous répétons, que la Région devrait resserrer son action sur ses compétences fondamentales, et renoncer à investir une kyrielle de secteurs annexes (*coupure son*) et pour lesquels nous ne constatons pas de baisse de crédit de paiement tant en fonctionnement qu'en investissement. Notamment, la politique internationale, nous venons de le dire, la culture surtout quand elle est idéologique et politique, je n'ai pas dit la culture en soi mais surtout quand elle est idéologique et politique, les langues régionales, la politique de la ville, ou la réhabilitation de la ligne Pau-Canfranc, ainsi que la contestable politique en matière d'éolienne. Seul point positif, une baisse de 1 M 6 € des indemnités des membres du CESER résultant d'une diminution du nombre d'élus de cet organisme imposée Décret. Dans ce domaine d'ailleurs, à notre sens, une réflexion doit s'engager sur le maintien de cette Institution dont l'utilité reste à démontrer. Nous ne craignons pas de le dire.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons "Contre" le Budget Primitif 2018. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Monsieur DE LACOSTE. Lionel FREL.

M. FREL. – Merci Monsieur le Président de me tirer de ma torpeur ayant l'habitude de m'exprimer après l'opposition. Je vais donc reprendre le fil. Ce troisième budget, ce troisième rendez-vous que nous avons est d'abord le signe d'un budget solide, d'une majorité soudée sur l'essentiel, l'intérêt général au service de nos concitoyens. Ce qui est à relever aussi, c'est le choix fait par la majorité de présenter ce budget avec le signe d'une action volontariste de la part de la majorité, qui transparait avec l'adoption d'une nouvelle arborescence. Celle-ci est loin d'être anecdotique. Elle est l'affirmation claire d'objectifs ambitieux d'une Région solide, d'une maison qui est bâtie sur six piliers. Cette arborescence amène aussi de la clarification. Elle montre comment chaque politique publique engagée répond aux objectifs ambitieux de notre Région. Je m'arrêterai quelques minutes sur une ambition qui est chère à tous les écologistes, et à toute la majorité. Celle du pilier 4 : la politique de transition énergétique écologique avec plus de 420 M€. J'ai déjà eu l'occasion de le dire sur une autre délibération, sur une autre intervention. L'effondrement dramatique de la biodiversité, le réchauffement climatique nous oblige à agir plus, plus vite, plus fort sur ces problématiques. Ces problématiques qui sont aussi des problématiques d'agriculture par exemple, quand 80 % des pollinisateurs disparaissent ou que le dérèglement climatique va obliger nos agriculteurs à adapter, à changer leurs pratiques et leurs cultures au lieu de fermer les yeux et de réclamer, par exemple, des bassines pour quelques-uns. C'est aussi un problème de santé publique, notamment pour les plus fragiles, les plus anciens qui seront confrontés de plus en plus souvent à des épisodes caniculaires. Il n'y a qu'à voir chaque année, année après année, maintenant depuis plus de quinze ans, chaque année bat le record précédent de températures. C'est aussi l'érosion du trait de côte. Nos 720 kms de littoral soumis à des tempêtes de plus en plus fréquentes dues au dérèglement climatique. C'est donc bien un impact sur l'ensemble des politiques publiques menées par notre Région.

C'est par l'action pour préserver la biodiversité, pour engager la transition écologique et énergétique, les transports du quotidien, la rénovation thermique, les co-habitats. C'est par la prise en compte de cette transversalité dans toutes nos politiques publiques que nous saurons répondre à ce défi du XXI^e siècle.

C'est un budget ambitieux, un budget solide qui pourrait être encore meilleur, non seulement sur la biodiversité et la transition énergétique, mais nous faisons le job. Mais aussi, par exemple, sur la politique culturelle à travers l'excellent travail des animateurs culturels qu'il faudrait développer, même si nous avons préservé une part. Et puis, c'est aussi une marge de progrès qui existe au vu des incertitudes juridiques, économiques et financières qui pèsent lourdement sur la GPSO ou pour nous il est urgent d'engager une vraie étude en faveur d'une alternative. En effet, s'il venait à éclater les lourds nuages qui commencent à s'accumuler sur les deux projets GPSO, il serait prudent que notre Région,

notre majorité, travaillent à un plan B, à un projet qui pourrait être réalisé à moyen terme pour un coût quatre fois moindre, et pour un gain de temps qui serait précieux. Ce projet est celui de la rénovation des voies actuelles. Vous comprendrez donc, chers collègues, que nous voterons "Pour" ce budget, solide, ambitieux. Que nous voterons au sein du chapitre Transports pour le fret ferroviaire, pour les TER, pour l'intermodalité, c'est-à-dire pour les enjeux Transports du pilier 4 de notre nouvelle arborescence, et "Contre" le projet GPSO qui relève lui du pilier 3.

En d'autres termes, comme d'habitude, nous voterons "Contre" les GPSO, et "Pour" les transports quotidiens du chapitre.

M. LE PRESIDENT. – Merci Lionel. Vous parlez de plan B. Le plan B, c'est ce que l'on a proposé avec Renaud LAGRAVE à la nouvelle Ministre des Transports, c'est-à-dire un plan ferroviaire sur les lignes qui sont sous notre responsabilité. Le problème est quand l'état actuel des choses, notre effort ne se traduit pas par les travaux sur le terrain. Simplement parce que ni l'État, ni SNCF Réseau ne peuvent suivre. Donc, le plan B on le propose, et avec l'appui de tout le monde. Aujourd'hui, il y a plusieurs lignes qui sont menacées de fermeture, notamment Bergerac – Libourne, Limoges-Angoulême, Agen-Périgueux, et Niort – Thouars pour laquelle nous avons fait l'effort nécessaire nous substituant au Département. Et à la dernière minute, nous avons vu SNCF Réseau réévaluer les devis. Donc, le problème n'est pas le plan B. On l'a. Est-ce que le plan B peut être en plus de la rénovation des lignes que l'on appelle 7 à 9, simplement faire rouler plus de trains, plus vite, sur la ligne actuelle ? C'est ce que j'évoquais à l'instant, à savoir faire les travaux nécessaires. Mais, on ne fera jamais rouler plus de trains sur la même ligne pour des raisons de sécurité. Ensuite, je vous demande de réfléchir au point suivant. La ligne, et je parle sous le contrôle de Jacky EMON, Saintes – Royan, est fermée aujourd'hui pour pouvoir réaliser 36 M€ de travaux.

Si nous faisons les travaux qui seraient aussi chers qu'une LGV, sur la ligne existante, ce sont toutes les lignes structurantes qui seraient fermées pendant deux à trois années, à toute circulation ferroviaire. Est-ce que l'on peut se permettre aujourd'hui d'arrêter toute ligne ? Je vous demande de réfléchir à cela.

Deuxième réflexion, toujours dans la même optique, si l'on veut assurer la sécurité des lignes, et l'on a vu ce qui c'était passé, je crois, à Brétigny, cela signifie qu'il faut laisser aux cheminots le temps de maintenance et de surveillance de la ligne. Jamais, mon cher Lionel, on n'arriverait à faire passer autant de trains à des vitesses différentes, pour des raisons de sécurité. Donc, le modèle que vous proposez sur la ligne existante, que je peux comprendre, n'est pas tenable. En plus, il faudrait pour arriver à diminuer substantiellement le temps que l'on contourne un certain nombre de villes. Donc imaginez, je le dis à mes collègues du

groupe Verts, les destructions d'habitats qu'il y aurait en faisant le contournement de ces villes. Ce ne serait pas ce qui se passe aujourd'hui avec la GPSO, ce serait des destructions massives. Parce que l'on ne peut pas faire doubler un train.

Dernier point. On s'était interrogé, et j'étais prêt très librement, Renaud aussi, à regarder les résultats. Quelle est l'augmentation de trafic fer qui permet de moins prendre l'avion, moins prendre la voiture ? Le seul défi que l'on n'a pas encore relevé mais c'est parce que la ligne entre Bordeaux et Hendaye, c'est +75 %. Et savez-vous quelle est la progression de la fréquentation de la ligne, hors LGV parce que l'on a simplement la LGV jusqu'à Bordeaux, entre Toulouse et Bordeaux, connaissez-vous le chiffre ? 89 %. Et entre la frontière espagnole et Bordeaux, alors que nous n'avons pas le même écartement de voie, 30 %. Donc, à ceux qui pensent que la LGV ne s'est pas traduite par un engouement populaire complet, et bien c'est faux, tout simplement.

Je vous demande de réfléchir à cela parce que ce sont des chiffres qui valent dans une espèce de vote populaire à l'égard de la facilité des transports. Le dernier défi qui nous reste à relever, c'est mettre des camions sur le train. Sauf qu'aujourd'hui, on ne peut pas le faire. Nous sommes la partie de l'Europe où il y a le moins de camions dans les trains. Et vous, Écologistes, devriez être particulièrement attentifs à ce que le rapport LETREUT nous a démontré, la partie la plus polluée de Nouvelle-Aquitaine c'est la Nationale 10. Parce qu'un camion toutes les dix secondes. Et j'ajoute les problèmes de sécurité.

M. TARIS. – Monsieur le Président, chers collègues. Nous voudrions commencer cette intervention sur le budget primitif 2018 en remerciant notre collègue Andréa BROUILLE dont nous apprécions à la fois la compétence et la disponibilité. Je veux lui dire d'autant plus que parfois on la "passe un peu sur le grill" en Commission des Finances, et que nous apprécions toujours la manière dont les échanges se passent avec elle. Et remercier également les Services comme il se doit.

Notre intervention portera sur trois points. D'abord, sur la forme de cette présentation budgétaire, mais j'ai commencé à en parler ce matin. Ensuite, sur le contexte national et les grands ratios financiers de ce budget. Et enfin, sur les choix politiques que vous nous proposez.

Sur la forme. Nous le redisons. Nous avons une grande critique de forme sur ce budget primitif 2018, tel que vous nous le présentez. C'est qu'il ne permet pas d'établir de comparaisons claires par rapport au budget précédent. Ce qui nuit beaucoup à l'analyse que nous pouvons en faire. D'abord, l'arborescence par six grands piliers que vous avez présentée ne nous avait pas été annoncée clairement lors du débat d'orientation budgétaire du mois d'octobre. Et cette présentation rend difficile les comparaisons avec le budget

primitif 2017. C'est un peu technique, mais si l'on regarde l'architecture de ce budget, on voit que les comparaisons par piliers sont possibles à condition de le calculer nous-mêmes, ce que nous avons fait. Par axe politique également. Mais dans vos objectifs politiques et surtout dans les programmes budgétaires qui sont les niveaux plus fins dans l'architecture de ce budget, les comparaisons sont impossibles car fondues dans la nouvelle arborescence. On ne voit donc pas clairement quels arbitrages politiques ont été faits ou dit en d'autres termes, là où vous avez décidé de faire des économies, et là où vous n'en faites pas. Car c'est bien cela le débat politique, c'est débattre de nos priorités et donc de nos arbitrages. Cette présentation par piliers –et j'ai envie de dire que le document que vous nous avez distribué nous renforce un peu dans cette vision - ce beau document rouge, ce "petit livre rouge", nous renforcent dans l'idée que l'on est davantage dans le marketing politique que dans la démocratie d'assemblée. D'autant que le rattachement de certaines dépenses à certains piliers est de pure facture politique, à l'image de la manière dont vous avez dispatché le transport et le ferroviaire dans trois piliers différents, Jeunesse, Aménagement du territoire, ou encore transition énergétique et écologique.

De plus, le budget 2018 est impacté par l'exercice en année pleine de compétences nouvelles sur les transports scolaires et interurbains, et les trains d'équilibre du territoire que l'on a un peu tendance à oublier. Et cela a des conséquences significatives sur les dépenses et les recettes qui, selon leur affectation par chapitre ou par pilier, influe totalement sur la lecture du budget que nous pouvons en faire. Comme vous avez su le faire pour le budget primitif 2017, il nous aurait fallu une présentation de ce budget à iso périmètre de compétence. C'est la moindre des choses pour pouvoir exercer en conscience et en responsabilité notre rôle d'élus. Et nous avons déposé un amendement en ce sens pour que cela devienne un passage obligé de nos présentations budgétaires à l'avenir, lorsque le cas se présentera à nouveau.

Enfin, troisième remarque de forme et peut-être davantage pour sourire. La lecture de certains passages de votre rapport nous a laissé pantois. Exemple page 175, je cite : *Le niveau de connaissances du plus grand nombre de la biodiversité ne permet pas bien souvent de percevoir le niveau d'abstraction de théorisation et de complexité des écosystèmes, et donc de mesurer l'importance qu'elle revêt pour la survie de l'espèce humaine.*" Fin de citation. Franchement, nous nous sommes demandés si vous n'aviez pas passé le stylo au célèbre mais parfois difficile à suivre dans sa pensée, Jean-Claude VANDAMME. Cela prêterait uniquement à sourire, si ces envolées stylistiques ne voisinaient pas avec la difficulté de lecture des chiffres de votre budget, dont je parlais, et surtout si dans le même temps le budget du pilier "Transition énergétique et écologique" ne baissait

pas de 24 % par rapport à 2017, signe que nos collègues Verts ont encore des efforts de persuasion à mener auprès de vous.

Deuxième point, sur le contexte national et les grands équilibres de ce budget. Le contexte national d'abord. Il impacte évidemment directement notre budget, et il n'a échappé à personne qu'il a fortement changé depuis quelques mois, avec une nouvelle majeure pour les Collectivités, la fin du cycle de quatre années de baisse des dotations décidées sous la présidence de François HOLLANDE. De 2017 à 2022, si l'on regarde la trajectoire budgétaire dans le cadre du projet loi de Finances, l'évolution des dotations de l'Etat à l'ensemble des Collectivités, sauf les Régions puisqu'il n'y a plus de DGF versées aux Régions, est estimée à +0,8 % passant de 48,11 à 48,49 G€. Une progression, certes discrète, mais qui reste une progression après quatre années de baisses violentes. Et pour les Régions l'évolution de la part de TVA reversée en remplacement de la DGF est estimée sur la même période de cinq ans, pour les cinq ans qui viennent, à +13,1 %, passant de 4,12 à 4,66 G€. C'est donc une réelle dynamique de recettes en perspective.

Autre point positif à nos yeux. La logique de pactes entre l'État et les Collectivités sur la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement plutôt qu'une coupe brutale dans les recettes tel que nous l'avons connu ces dernières années. Une stratégie que nous saluons, et dont nous nous félicitons.

Enfin, il est à noter directement dans votre budget primitif, une belle dynamique de la CVAE + 32 M€ cela a été dit, avec évidemment votre volonté de vous attribuer une explication dans cette augmentation, et l'on peut le reconnaître même si l'on peut se dire que l'on est d'abord sur le rétablissement de la croissance au niveau macroéconomique. Ensuite le remplacement de la DGF par une fraction de TVA, cela veut dire, pour nous, très concrètement 7 M€ de plus en 2018 par rapport à l'exercice précédent. Et cela vient en substitution de la DGF comme je l'ai dit. Et enfin des dynamiques positives sur les cartes grises ou la TICPE. Bien sûr, il y a la disparition annoncée à ce stade des 50 M€ de recettes liées au Fonds de soutien en matière de développement économique. Mais cela ne justifie en aucun cas un discours anxiogène sur les menaces qui pèsent sur les finances locales en 2018, ou plus encore, cela ne saurait justifier un discours qui assimilerait la période passée avec ce qui se déroule actuellement, comme on a pu l'entendre notamment lors de la dernière séance plénière, ce qui est une escroquerie intellectuelle. Et aujourd'hui, nous le voyons très clairement dans nos budgets. Les dotations sont stables ou ce qui les remplace avec la TVA, en augmentation.

Donc, au total, cela nous fait une hausse de 1,9 % des recettes de fonctionnement, donc une dynamique de recettes positive. Et à partir de là, vous avez un ratio impacté dans votre

budget qui est l'épargne brute qui va connaître un certain redressement en passant de 227 M à 275 M€, soit +48 M€. C'est absolument indispensable et urgent car l'épargne brute de la Nouvelle-Aquitaine est désormais en dessous de la moyenne nationale. 65 € par habitant contre 72 € par habitant. Et on a là une conséquence mécanique aussi de ce qui nous occupait ce matin, c'est-à-dire des conséquences financières de la fusion avec l'ancienne Région Poitou-Charentes du fait de la gestion de son ancienne présidente. La reconstitution de cette épargne est d'autant plus nécessaire que l'encourt de la dette est passé de 1,8 G€ à 2,1 G€, cela a été dit. Et que si l'on observe l'encourt de la dette par habitant, nous sommes aujourd'hui au sixième rang dans les onze Régions françaises. Si l'on croise encourt de dettes / épargne brute, cela nous amène à un ratio bien connu, la capacité de désendettement qui serait, si l'on s'en tient aux chiffres de votre budget, mais l'on sait très bien qu'il faut prendre avec des pincettes une capacité de désendettement prévisionnelle, c'est un ratio qui se regarde sur le compte administratif beaucoup plus que sur le budget primitif, on serait à presque dix ans à la fin de 2018.

Conclusion. Nous avons les ratios dégradés, l'encourt de dettes, l'épargne brute, la capacité de désendettement. C'est pour cela que malgré une hausse de nos recettes, vous avez dû mener, et j'en viens au point clé de vos choix politiques, c'est la troisième partie, une politique de baisse des dépenses de fonctionnement et j'en viens à ce point.

Troisième point. Pour les raisons de forme que j'ai exposées au début, nous avons eu beaucoup de mal à nous y retrouver, dans les évolutions entre 2017 et 2018, compte tenu de ces problèmes de forme. Et nous nous en tiendrons simplement à ce que nous avons dit lors des orientations budgétaires sur deux points. Nous avons dit : premier point, il faut faire porter les économies sur les dépenses de structures et pas sur les dépenses d'interventions. Et nous avons dit l'aménagement du territoire doit être reconnu comme la mission essentielle de notre Collectivité.

Sur le premier point, les chiffres sont clairs. Si l'on regarde les piliers 1 à 5, qui sont les piliers d'interventions et que l'on isole le pilier 6 qui correspond à l'Administration générale, les économies de fonctionnement réalisées ne se font pas sur les dépenses de structures qui au total sont stables, mais sur les dépenses d'interventions qui baissent de 116 M€. Cela fait que la fusion des Régions a été, et cela a été suffisamment dit, un mensonge politique, et qu'elles ne contribuent pas à faire des économies de structures, mais au contraire, qu'elles contraignent à faire des économies sur le dos des citoyens, des entreprises, des associations et des territoires.

Sur le deuxième point, de l'aménagement du territoire. Nous commencerons par vous donner un satisfécit avec le haut débit qui se déploie en investissements à hauteur de 88

M€, c'est une très bonne chose liée d'ailleurs aussi, je veux le dire, à l'excellent travail de nos Services sur ce dossier. Monsieur le Président, c'est l'occasion de dire aussi, au nom de notre groupe, notre total accord avec votre ligne –sans jeu de mots- sur GPSO, et en particulier vos propos d'il y a quelques minutes étaient particulièrement éclairants et nous les partageons totalement. Mais ces questions sont loin de résumer tout l'enjeu de l'aménagement du territoire qui est une question plus globale, et qui nous a amenés, avec nos amis de l'UDI, à déposer plusieurs amendements pour lutter contre les fractures territoriales. En particulier, dans ces amendements, nous voudrions citer la question du littoral, urgence territoriale majeure avec aujourd'hui des stations balnéaires qui sont menacées de disparition ou de relocalisation à un temps qui est à l'échelle humaine, qui est sur quelques décennies. Sur les centres villes, grande cause nationale, la question des centres villes et des centres bourgs. Il suffit de lire la presse ces derniers jours pour voir que c'est aujourd'hui une question omniprésente, ou encore c'est une idée que nous avons portée lors des dernières orientations budgétaires, sur l'idée d'un appel à projet pour encourager les coopérations territoriales entre villes et campagnes, par exemple, sur la thématique de la mobilité.

Notre Région doit être volontariste, très volontariste, plus volontariste sur le sujet, mais nous aurons l'occasion de développer ces points, et d'autres, dans la discussion par chapitre. Nous verrons aussi comment vous recevez un certain nombre des amendements et nous ferons part de notre position de vote à cet instant. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Joan. L'idée de présenter le budget avec une arborescence différente, avec des objectifs permet d'avoir un meilleur débat politique.

M. TARIS. – La question n'est pas de vous critiquer sur le fond, sur l'existence de ces piliers. Vous avez le droit. C'est tout à fait votre liberté, et nous comprenons que vous présentiez ce budget de cette manière. Ce dont nous aurions eu besoin, c'est d'un tableau qui nous permette d'établir une comparaison, qui nous retrace le budget 2017 avec les piliers, et de manière plus fine que les piliers. Parce qu'évidemment à l'intérieur des piliers, il faut pouvoir lire les politiques. Or, et là c'est vraiment de la technique, on avait le "nez dans le guidon" ces derniers jours je peux vous le dire, on n'a pas été en capacité de le faire parce que ces éléments ne nous ont pas été donnés. Donc, les piliers, l'arborescence. Oui, on comprend tout à fait. Mais on n'a pas eu les moyens de les comparer avec votre budget 2017. Et le problème est là.

Mme BROUILLE. – Une information. Vous dire qu'effectivement les comparaisons par programmes. Juste attirer votre attention que les anciens programmes portent les crédits des engagements antérieurs des anciennes Régions, et les nouveaux programmes portent les

crédits, les AP, les AE, des engagements de la Nouvelle-Aquitaine. Donc, la comparaison 2017 avec 2018 n'aurait eu pas beaucoup de sens. Parce que déjà, on ne parle pas du tout de la même chose, et qu'il était plus intéressant que la comparaison par chapitre ou axe soit plus pertinente. Et en même temps, aujourd'hui, je suis assez troublée parce qu'il n'y a pas si longtemps que cela, vous nous reprochiez de présenter effectivement les budgets en 2017 sur le même périmètre, au titre en nous de masquer les mouvements financiers à l'intérieur du budget. Mais en même temps, l'impact du périmètre est très faible. Je vous l'ai rappelé en Commission des Finances, c'est 35 M€ sur 3 G€, soit moins de 1 % sur ce budget. Alors, j'espère Joan que tu en conviendras, que l'impact de -1 % ne fausse pas la lecture. Et sois rassuré, effectivement que l'on essaie, en tout cas notre souci permanent est de vous faciliter, à vous tous, la lecture analytique des documents en toute transparence. Mais il y a un moment effectivement, les comparaisons qui n'ont pas de sens, je n'en vois pas l'intérêt.

M. LE PRESIDENT. – Il faut ajouter, mais Andréa me confirmera, que la comparaison va être possible au niveau des chapitres ou de l'inscription des chapitres, qui eux n'ont pas changés. Donc, cette comparaison, le travail peut être fait par les équipes de chacun des groupes. Il n'y a aucun souci. Cette comparaison existe. Je suis partisan, si le budget de formation – on peut organiser cela- est vraiment de la formation avec des spécialistes et pas de la formation dans chacun des groupes par autre chose. Je renforcerai le budget de la formation sans souci. Si ce sont les formations politiques qui empochent, pas question.

Deuxièmement, j'ai bien noté le plaidoyer de Joan TARIS sur la TVA. Je rappelle que la TVA ce n'est pas ce Gouvernement, mais le Gouvernement précédent. Et heureusement que cela a été fait.

L'épargne brute augmente parce que le budget est rigoureux. C'est aussi simple que cela. C'est vrai que l'on a été plus attentif sur la capacité de mobiliser l'ensemble des crédits. C'est vrai que l'on a été attentif aux besoins annuels, ce qui fait varier parfois des budgets d'investissements. On ne va pas maintenir des budgets d'investissements massifs pour acheter des trains alors qu'aujourd'hui, on a que des trains neufs.

L'économie sur les dépenses de structures. Je note parce que vous l'avez voté tout à l'heure, que sur la structure Administration régionale, là-dessus, on ne pouvait pas faire autrement, et que ce qui a été présenté a retenu l'assentiment de presque l'ensemble de l'Assemblée. Mais, allions-nous toucher au FRAC ? Allions-nous toucher à ADI alors que cela revêt une audience générale ? Allions-nous toucher à l'ensemble des structurations sur l'orientation et les CARIF-OREF ? Non. Allions-nous toucher à ECLA dont on sait que nous sommes la deuxième région française en accueil de tournages ? Et puis, les choses, on le

sait bien, se font dans la durée. Cela ne se fait pas parce qu'à ce moment-là, on n'aurait été effectivement anxiogène sur l'ensemble de l'administration.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord dire à notre collègue LACOSTE que, pour le soigner Efferalgan 1g fabriqué à Agen, cela marche bien, c'est la Région, pas de problème. Au nom du groupe UDI, je suis sûr que cette opinion est partagée par tous les groupes. Je veux dire que nous avons eu du mal pour faire notre travail de Conseiller régional, Monsieur le Président. Nous avons reçu le budget le 6 décembre à 20h52. C'est-à-dire trois heures avant le délai qui vous aurait mis hors-jeu, compte tenu du Règlement Intérieur qui est le nôtre et de son article 6. Alors, la lettre est respectée, certes, l'esprit quand même est bafoué. Parce qu'avaler toute cette masse de travail en onze jours, on est dans l'opposition, on n'a pas l'Administration avec nous, c'est juste impossible. Et ne nous dites pas que vous n'aviez pas depuis un mois une version initiale du budget. Vous l'aviez. Et je suggère que vous nous envoyez cette version initiale, quitte après, à nous envoyer la version modifiée. En tous cas, vous nous avez mis dans une situation qui était, je crois, pas respectueuse des travaux de l'Assemblée plénière, et majorité et opposition confondues. Le groupe UDI estime qu'un débat budgétaire régional mérite d'avoir une version initiale du budget au moins un mois avant la séance plénière. Mais si, Andréa, c'est possible. Vous avez forcément cela. Mais si. Il faudra que l'on s'en explique. Un mois pour étudier un budget de 3 G€, ce n'est pas trop. Et c'est une revendication démocratique raisonnable. Honnêtement, nous avons fait notre travail d'opposition dans des conditions qui ne sont pas bonnes.

Nos critiques d'ailleurs ne s'arrêtent pas aux questions de délais. Nous faisons nôtres les critiques de Joan TARIS et du MODEM sur la présentation par piliers. Vous avez le droit bien sûr de faire tous les budgets, tous les documents de communication que vous voulez, certains d'ailleurs sont intéressants, mais un budget c'est d'abord les choix politiques. Et les choix politiques c'est par comparaison à isopérimètre avec les exercices passés. Là, ce n'était juste pas possible. Et honnêtement, il y a quand même des choses drôles. Quand on regarde vos 13,2 % de transition énergétique et que l'on n'y trouve les TER, et tout un tas de choses qui auraient dû être dans les transports, on sent bien qu'il y a quand même une construction de communication là-dedans. Parce que si l'on sort tout ce qui est ferroviaire dans la transition écologique, j'espère que nos amis Verts l'ont vu, on passe de 13,2 à 2 %. Alors, une fois que l'on a dit cela, nos commentaires sur le fond.

Sur le fond, on nous propose une analyse qui part du général pour aller au particulier. Nous avons essayé de garder les deux mêmes indicateurs, toujours les mêmes, épargne brute, capacité de désendettement. Vous nous proposez un budget de 275 M€ d'épargne brute, taux d'épargne brute 11,7 %. C'est un taux qui reste correct, au-dessus de 10, mais

qui est loin de l'objectif annoncé de 20 %. Quand on vous a interrogée sur ces 20 %, vous nous avez dit *Monsieur le Conseiller Régional ne vous inquiétez pas le compte administratif sera bien meilleur*. Cela amène deux questions. Est-ce que votre budget a une quelconque importance ? Est-il significatif s'il est trop loin de la réalité ? Il faut quand même que l'on travaille à resserrer cela. Et là, Monsieur le Président, c'est vrai qu'il aurait été très utile d'avoir un compte administratif prévisionnel 2017 pour faire ce budget. Cela aurait été intéressant au moment des orientations budgétaires. On a eu des orientations budgétaires particulièrement vides. Il y a peut-être là aussi une piste d'amélioration.

Si l'on fait correction de tous ces biais, nous constatons que les jours heureux de l'ancienne Aquitaine avec 30 % d'épargne brute sont maintenant bien loin, et nous avons des inquiétudes. Mais des inquiétudes, on en a encore plus sur l'évolution de la dette. Disons-le clairement. Sur la dette, nous sommes inquiets. La dette était au 1^{er} janvier, cela a été dit par Joan, de 1825 M€. Vos prévisions la donnent à 2,95 G€ au 1^{er} janvier 2018. 270 M€ d'augmentation. Si l'on garde ce rythme, alors que vous nous annoncez quand même facialement une augmentation de 450 M€ de la dette. Si l'on garde le rythme ne serait-ce que de 270 M€ par an, nous atteindrons entre 2,9 et 3 G€ d'ici trois ans. Et là, nous serons à une capacité de désendettement supérieure à 10, ce qui est le seuil d'alerte. Alors, la question s'énonce simplement. Avons-nous les moyens de dépenser autant sur le moyen terme sans mettre en danger les finances régionales ? Est-ce que la tendance actuelle est soutenable durablement ? Cette tendance se caractérise par un volume d'investissements élevés, autour de 900 M€, payé un quart par l'épargne brute, trois quarts par la dette. Cette tendance est-elle durable ? Nous pensons, peut-être que l'on se trouve vous allez nous le démontrer, que non. Et nous vous alertons sur la nécessité d'une gestion plus sobre, et d'un fonctionnement qui dégage une épargne brute supérieure. Cela dit, les documents budgétaires que vous nous avez transmis ne comportent pas une analyse à moyen terme. Et cette prospective solide nous manque. C'est pour cela, avec le groupe MODEM, nous défendrons un amendement où notre Assemblée décidera qu'à chaque vote du budget primitif, on doit avoir une analyse prospective sur trois ans qui nous éclaire sur la tendance sur laquelle les finances de la Région s'inscrivent.

Au niveau du travail analytique, nous avons trois remarques à faire. 1° Le budget RH. On en a beaucoup parlé ce matin. 2° Les centres villes, les crédits centres villes. 3° Les transports.

1° - Sur le Budget RH. Christelle CHASSAGNE l'a dit. Vous ne nous avez pas convaincu en nous expliquant le bien-fondé d'une augmentation de 7,4 % du budget RH. Plus de 25 M€ d'augmentation. Nous avons là, il faut le reconnaître une vraie divergence politique. Nous connaissons, comme vous, les contraintes qui pèsent sur ce poste. Mais à l'inverse de vous,

nous ne pensons pas que la productivité administrative soit un gros mot. Nous pensons même qu'il y a une exigence à avoir de ce côté-là. Souvent nous mettons en avant les agents territoriaux des lycées comme ceux du Siège, et nous pensons que si la Région les met dans de bonnes conditions managériales, si elle investit dans des outils modernes, en ce qui concerne leurs outils de travail, ces agents sont capables d'être plus productifs d'une année à l'autre. Mais cette politique d'innovation managériale, d'investissements dans les outils de travail, et de non remplacement total ou partiel des départs à la retraite, vous n'avez pas voulu l'appliquer. C'est un choix. C'est le vôtre, ce n'est pas le nôtre.

2° - Les centres villes. Nous sommes d'accord entre nous pour reconnaître qu'en Région Nouvelle-Aquitaine comme en France, les centres villes et les centres bourgs sont devenus maintenant un enjeu politique majeur. Vacances commerciales, vacances des logements en centres villes avec tous les problèmes conséquents qu'entraîne ce double recul, précarité croissante de la population de centres villes, insécurité. Le Premier Ministre en a clairement fait un des sujets principaux de la Conférence nationale des territoires qu'il a tenue jeudi dernier. Il a annoncé 5 G€ pour cet enjeu-là sur cinq ans. Et la Région Aquitaine dans tout cela ? Nous avons cherché, recherché, tordu le document dans tous les sens, et finalement nous avons trouvé –écoutez bien mes chers collègues on ne rigole pas- 120 000 €. 120 000 € sur la politique centres villes et centres bourgs. Mes amis, on ne va pas aller loin, là-dessus. C'est la fonction 53 405 30 70. Pour être très honnête, en recherchant à fond, nous avons aussi trouvé 600 000 € sur le foncier habitat. Soit un total de 700 000 €. Pour le coup, le compte n'est pas bon. Il y a déjà un problème sur les cibles. Quand on dit "*restructuration petites villes et centres bourgs*", vous ne pouvez pas exclure les villes moyennes. Elles sont à l'évidence concernées. C'est pour cela que nous vous proposerons UDI et MODEM de rebaptiser ces lignes "Centres villes et centres bourgs". Il y a surtout un problème de montant qui doit être pertinent par rapport au défi que représente la désertification des centres villes. C'est nouveau, et la Région doit faire place à la nouveauté de ce défi, qui nous "pète à la figure", c'est vrai, mais c'est comme cela. Nous vous proposerons, mes chers collègues, un amendement aussi raisonnable là-dessus.

3° - Enfin, les transports. Cela faisait un moment que nous avions le pressentiment, Monsieur le Président, d'une passion un peu exagérée de votre part, et l'Exécutif régional, pour les trains. Alors, est-ce un souvenir d'enfance ? Je ne sais pas. Mais plaisanterie mise à part, on a voulu en avoir le cœur net. Alors, on a regardé les statistiques des treize Régions de France. C'était très intéressant.

Premier constat. La Région Aquitaine dépense beaucoup moins pour les transports que la moyenne des treize autres Régions. Mais, pas un peu moins, beaucoup moins. Nous n'avons, comme données, que les comparatifs BP 2017. La Région Nouvelle-Aquitaine

dépense, en dépenses d'investissements, 15,3 % de toutes ses dépenses d'investissements, donc à peu près 1,100 G€, pour les transports. Alors que la moyenne des douze autres Régions dépense 26 %. Soit un écart énorme de 11 % soit environ 110 M€ en montant absolu. Alors, on est rentré dans l'analyse analytique.

Deuxième constat. Nous sommes...

M. LE PRESIDENT. – Pour quelqu'un, Jean, qui n'avait pas une bonne présentation budgétaire, vous avez fait un sacré boulot...

M. DIONIS DU SEJOUR. – On a essayé. On a travaillé dans des conditions dégradées, Président, mais on a travaillé.

Deuxième constat. Nous avons voulu rentrer dans la ventilation par modes de transports, et ce que nous avons trouvé est très intéressant. Là où l'ensemble des Régions de France dépensent 59 % pour le ferroviaire, 25 % pour la route, 15 % pour les autres modes (ports maritimes, aériens), la Région Aquitaine concentre plus de 80 % de ses dépenses d'investissements sur le train. La route, là où il y a 25 % pour les douze autres, 6,5 % chez nous. Et les autres modes pèsent 13,1 %. Résumons-nous. Un des choix majeurs, et l'on peut admettre que c'est le vôtre, mais encore faut-il le faire ressortir clairement, de cet Exécutif est de sous-investir dans les transports, pour d'ailleurs mettre l'argent ailleurs, mais en tout cas de sous-investir dans les transports, et à l'intérieur de ce choix d'être excessivement, voire presque exclusivement investisseur dans le secteur ferroviaire. A l'exclusion notamment, des investissements routiers. Mes cher collègues, le MODEM et l'UDI vont vous proposer de corriger – je ne dis pas de faire n'importe quoi – ce déséquilibre. Nous pensons que la Région Nouvelle-Aquitaine doit s'en doute investir plus dans les transports. Nous pensons effectivement, que cela nous plaise ou non, que l'aménagement et la modernisation de notre réseau routier est un enjeu régional absolument prioritaire, surtout maintenant, où l'État se désengage et où les Conseils Départementaux se désengagent sur ces investissements-là. Nous présenterons, là encore, UDI et MODEM, un amendement raisonnable qui marquerait le début de ce rééquilibrage.

Pour conclure. Bien évidemment, nous partageons un certain nombre de points importants faits par l'Exécutif régional. Le groupe UDI salue, à titre d'exemple, le travail de fonds fait au niveau des lycées. Mais cela suffit-il à emporter l'adhésion de notre groupe d'opposition ? Non. Les divergences que nous avons énoncées avec vos choix politiques, que cela soit sur la trajectoire globale que vous donnez aux finances régionales, que ce soit sur les choix que vous avez faits en ressources humaines, en aménagement du territoire ou face à l'émergence des défis des centres villes, sont des divergences de fonds. Elles

justifient à nos yeux, le vote "Contre" que prononcera à l'issue de ce débat, le groupe UDI, sauf à enregistrer de bonnes surprises sur les amendements que nous avons déposés.

M. LE PRESIDENT. – Simplement pour vous préciser que vos données de comparaison ferroviaire sont erronées. Ce n'est pas de votre faute. Tout simplement parce que vous avez inclus les DOM TOM, et que les DOM TOM n'ont pas de chemins de fer. Si. Cela vient d'être vérifié. Nous sommes au niveau des Régions notamment au niveau des CPER, nous sommes au niveau de toutes les autres régions avec un effort spécifique.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Non Président. C'est votre avis, ce n'est pas le nôtre au regard des chiffres dont on dispose.

M. LE PRESIDENT. – Ce n'est pas un problème d'avis. C'est un problème factuel, avec notamment...

M. DIONIS DU SEJOUR. – Non. Président.

M. LE PRESIDENT. – Mais Jean. Je ne vois pas pourquoi on raconterait des histoires. Je vous propose une réunion. Je demande à Renaud de la faire avec vous, etc. Et l'on compare les chiffres. Nous sommes au niveau des CPER. On est sur la rénovation ferroviaire à un taux de 56 % d'application des contrats de plans État/Région, et 26 % de l'État. C'est-à-dire que les Régions ont investi beaucoup plus, et appliqué beaucoup plus. C'est vrai que l'on a fait un choix ferroviaire, pour une raison très simple. C'est que c'est notre compétence d'une part. Il y a quatre Régions où le réseau est plus vieillissant qu'ailleurs. Il faut aussi comparer ce qui est comparable. PACA, OCCITANIE, AUVERGNE. Cela suppose un investissement plus important. Et puis, c'est un vieux débat. Vous, vous aimez bien quelque chose qui est dispersé pour "mettre un peu des œufs dans le même panier". Mais avec cela, on ne fait rien. On ne partage pas là-dessus.

M. DIONIS DU SEJOUR. – On essaie de ne pas oublier les routes.

M. LE PRESIDENT – Les routes. On est sur les deux routes essentielles aujourd'hui, c'est-à-dire Limoges – Angoulême, Limoges – Poitiers. Et cela, l'engagement est tenu là-dessus. C'est-à-dire nous sommes sur les routes qui sont inter-grandes cités. On n'est pas sur les routes départementales, c'est vrai. C'est la compétence des Départements.

M. LAGRAVE. – C'est juste pour rajouter, parce que comparaison n'est pas raison. Mais dans les autres Régions, il y avait beaucoup de retard sur l'acquisition de matériel. Or, nous, on vient de renouveler 62 rames. Il y a quasiment 45 %. Donc, nous, dans les investissements, il faut comptabiliser ce qu'il y avait avant. Et ce qu'il y avait avant c'est plusieurs centaines de millions d'euros qui étaient dépensés par la Région en investissement pour l'acquisition de rames TER. Ce que sont en train de faire les Régions que tu as citées,

Jean. Donc, il faut juste comparer par rapport aussi à cela. Et les éléments qui t'ont été donnés sont effectivement avec les DOM.

M. LE PRESIDENT. – Sur les centres villes. Bien sûr, que cela fait partie de nos priorités, je l'ai dit et répété. Que ce soit devant Vous quand vous êtes à la Conférence régionale de l'action publique, que ce soit par la bouche de Gérard VANDENBROUCKE, que ce soit dans les travaux du SRADETT, j'ai simplement mis une condition : qu'il n'y ait pas dans les agglomérations ou les intercommunalités dont le centre-ville est désert, des signatures à tout va de grandes surfaces à la périphérie. Parce que tout cela est prouvé, renseigné. C'est trop facile de dire *Mon centre-ville s'est dépeuplé, a perdu ses commerçants*, et en même temps on attire la foule et les clients à la périphérie. On ne peut pas jouer les deux choses. Il faut être clair en matière de choix politique et la Région fera son travail. Mais elle fera son travail non pas parce que le Gouvernement lance une politique. Enfin ! Vous pourriez m'opposer à juste titre que le rôle de la Région, article 72, n'est pas d'être sous-traitant de l'État.

M. TARIS. – *(intervention hors micro inaudible)* Les 500 formations...

M. LE PRESIDENT. – Mais les 500 000 formations, on les a opérées, mon cher Joan. Ai l'honnêteté de le reconnaître. On les a opérées et c'était un objectif majeur que je regrette que le Gouvernement n'ait pas poursuivi. Je rappelle qu'en Allemagne, ils forment deux chômeurs sur dix. Et qu'en Autriche, ils en forment quatre sur dix. Que nous sommes en plein emploi sur les personnes qualifiées et formées. On peut au moins se mettre d'accord là-dessus. Nous n'étions pas sous-traitant, c'est l'Etat qui nous donnait les moyens d'agir. Là, en l'occurrence, je n'ai pas vu que c'était le cas. Je rappelle quand même que Geneviève BARAT a pris l'initiative, il y a deux ans, de faire de la Creuse un département témoin en matière d'aménagement du territoire. Je me réjouis que le Gouvernement actuel fasse de même. J'aimerais bien et je l'ai dit au Premier Ministre à Cahors que, alors que l'initiative, l'innovation est sur le territoire, que l'on nous dise plutôt que de nous faire du top down *vous avez une bonne initiative, on est prêt à vous accompagner*. Là, ce n'est pas cela. C'est *Vous êtes sous-traitant. C'est-à-dire qu'au niveau de Bercy, je fixe les enjeux budgétaires, et je vous demande de vous aligner derrière*. Jamais avec moi.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Président. Nous sommes preneurs d'un groupe qui analyse les écarts que l'on a pointés. Sur le transport, sur le ferroviaire. Nous sommes preneurs de ce groupe de travail. Après, 700 000 € pour les centres villes, divisés par 12 cela fait 60 000 € par département.

M. LE PRESIDENT. – Comme si la politique contractuelle qui est de plusieurs millions d'euros, et qui va monter en puissance dans les années qui viennent, se résumait à 70 000

€. Il faut être sérieux. Alors que l'on a dit, Gérard VANDENBROUCKE a fait le tour des territoires avec d'autres collègues, l'ADI, c'est aux territoires d'élaborer leurs priorités, et nous accompagnerons d'autant plus que les villes ou les territoires seront en difficultés. C'est un faux procès. C'est un mauvais procès. On est bien d'accord que là-dessus, vous ne pouvez pas réduire cela. C'est comme ce que vous avez fait dans votre premier propos, en disant *Mais au niveau de la transition écologique, il y a quasiment rien*. Mais est-ce qu'au niveau de la transition écologique, quand vous faites un lycée à énergie positive. Quand vous réparez les lycées à énergie positive. Quand vous faites de la méthanisation. Quand vous avez une ligne dans le domaine du développement économique sur l'énergie verte, sur les filières, sur la croissance bleue. Chaque fois que nous le faisons, c'est tout le budget qui est concerné. Et d'ailleurs Françoise COUTANT a créé un groupe de travail interservices et inter-élus pour travailler à la transition écologique sur l'ensemble des lignes. Ce n'est pas simplement un objectif inscrit dans une ligne budgétaire. Ce ne serait pas raisonnable...

M. DIONIS DU SEJOUR. – 85 % du pilier sont les TER.

M. LE PRESIDENT. – Ne faites pas de mauvais procès. Vous vous trompez là-dessus. Quant aux comparaisons. Je veux bien toutes les comparaisons budgétaires ou des choses comme cela. Je crois que tout à l'heure entre budget primitif et CA versus épargne, on aura quelques chiffres qui vont être intéressants pour un certain nombre de Collectivités communales et intercommunales de cette Assemblée. Et on verra qui est le meilleur.

M. D'AMECOURT. – Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues. Alphonse ALLAIS disait *Dans ce que l'on écrit, la moitié ne sert à rien, l'autre moitié peut vous nuire*. Afin d'être plus concis que d'habitude, j'ai donc décidé de retirer de mon propos ce qui ne sert à rien, puisque d'autres s'en sont chargés. Notre budget 2018 a été décortiqué, épluché, débattu en Commission des Finances et au sein de notre groupe. Force est de constater, comme nous le disions lors des plénières précédentes, que la fusion ne produit pas l'effet attendu. Loin s'en faut. N'ayons pas peur des mots. Notre Région est en danger. Si nous plaçons ce budget sur l'échelle de KLOPFER, l'avenir sera compliqué. Je rappelle que l'échelle de KLOPFER est à la gestion des Collectivités locales, ce qu'est l'échelle de RICHTER est aux tremblements de terre. À la différence près que l'échelle de RICHTER mesure les tremblements de terre après qu'ils aient eu lieu, quand l'échelle de KLOPFER les prévient. L'échelle de KLOPFER est basée sur la mesure d'un ratio, le ratio de KLOPFER inventé par Michel KLOPFER qui compare l'épargne brute de la Collectivité à son endettement. Voilà bien longtemps que les ménages utilisent ce ratio pour savoir s'ils peuvent ou non, emprunter ou pour déclencher, lorsque la situation devient critique, l'aide d'une Commission de surendettement. Mais curieusement, les Collectivités l'utilisait peu, et pour cause, chaque année les dotations augmentaient, les bases de fiscalité augmentaient,

les taux parfois aussi. L'État empruntait pour financer son fonctionnement et le fonctionnement des Collectivités à travers des dotations générales de fonctionnement. Oui, mais voilà. Même le plus grand des arbres ne monte jamais jusqu'au ciel, et le dopage par l'emprunt à une fin. L'État est surendetté, et par un effet domino demande aux Collectivités de "se serrer la ceinture". Aujourd'hui, les dotations baissent. La fiscalité directe et indirecte est au plafond. Et Michel KLOPFER, celui de l'échelle, explique aux Collectivités que le montant du budget est une chose, mais que le plus important c'est l'épargne, car les Collectivités sont là pour investir et le financement de l'investissement passe par l'épargne. Autrefois, les Collectivités constataient leurs besoins en fonctionnement, calculer leurs besoins en investissements, et en fonction de tout cela, augmenter l'impôt. C'est ainsi d'ailleurs qu'étaient conçus les formulaires CERFA, permettant aux Collectivités locales de déclarer leur taux d'imposition, chaque année. Aujourd'hui, elles n'ont plus accès au levier fiscal. Elles doivent donc trouver des marges de manœuvre en interne. Et nous sommes là face à un choix.

Le premier choix, c'est celui que vous faites. Celui de diminuer les dépenses d'interventions. Vous choisissez de baisser les aides aux territoires, aux filières, pour la deuxième année consécutive. La formation professionnelle perd 52 M€, c'est la fin du plan 500 000 formations. Dites-moi, d'ailleurs je ne comprends pas très bien, depuis trois ans vous nous expliquez que ce plan est une nécessité, c'est une bonne chose, qu'il est utile. Et maintenant, nous l'arrêtons. L'apprentissage, -10 M€. Les formations sanitaires et sociales, - 8 M€. L'aménagement du territoire, -3 M€. Les agglomérations, les villes moyennes, la politique de la ville, l'habitat, le logement, -0,82 M€. Le patrimoine naturel, -1,4 M€. Les TIC, - 2 M€. L'action économique globale, -15 M€. L'agriculture, -0,7 M€. L'industrie, l'artisanat et le commerce, -5,7 M€. En tout, 100 M€ de moins dans l'économie régionale.

J'entends la Vice-Présidente en charge des finances, en Commission, nous dit : *Ce ne sont pas des économies, mais du recalibrage*. Madame, Chère Andréa, 100 M€ de recalibrage, cela ressemble quand même à des économies. Et puis, "les murs ont des oreilles". Ils parlent, même. Et nous savons que des réunions ont eu lieu ces derniers jours pour peigner le budget.

Le second choix est de trouver des nouvelles marges de manœuvre en interne. C'est le choix que nous ferions si nous étions à votre place. Réformer et simplifier les processus. Passer de l'administration papier à l'administration du futur. Développer les tiers-lieux et le numérique pour simplifier la vie des personnels et gagner en productivité. Mettre en place des méthodes d'achat pour optimiser les investissements, notamment le coût de construction des lycées. Et d'autres pour optimiser les coûts non salariaux. Les perspectives d'économies sont importantes pour peu que l'on s'en occupe notamment les moyens généraux de

l'administration, 23,5 M€. Et la communication, 8,45 M€, qui eux, contrairement aux politiques publiques ne baissent pas. Mettre en place une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des carrières.

J'entends le Président du groupe socialiste qui nous dit en Commission des Finances, quand on parle de la masse salariale : *Vous n'êtes pas réalistes. Les dépenses dont vous parlez ne sont pas significatives à l'échelle de la Région.* Le Président du groupe socialiste compare toutes les dépenses au montant du budget global, et il nous dit *C'est 1 %, 2 %, 3 % du budget.* Cher Président, Stéphane DELPEYRAT, parlez en euros et pas en %. Nous ne sommes pas en train de faire les soldes. Et au final, les factures se paient en euros, par en %. Et comparer les économies réalisées à l'épargne brute. Car notre but, ce n'est pas le budget, c'est l'épargne qui permet de financer l'investissement. Si l'on se trompe de but, alors on n'a peu de chance de l'atteindre. Les Régions sont là pour faire rouler les trains, pas pour les regarder passer.

J'entends le Vice-Président, chargé des Ressources Humaines, Pierre CHERET, lorsqu'il nous dit *Ne nous demandez pas de ne pas remplacer les personnels qui partent à la retraite.* Mais je l'entends aussi, cher Pierre, lorsqu'il ajoute *Nous le ferons avec discernement. Il y aura des objectifs d'économie sur la masse salariale.* Il n'y a pas d'autres choix. La Région ne peut pas continuer à vivre si elle se contente pour exister de diminuer ses dépenses d'interventions. Car les dépenses d'interventions d'une part, et l'investissement d'autre part sont les fonctions principales de la Région. Sans cela, elle n'existe plus. C'est sa raison d'être. On n'a pas créé des Régions pour consommer l'argent public, mais pour le redistribuer en fonction d'objectifs définis par les Exécutifs locaux.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'exercice est difficile, mais il est inéluctable, car l'État n'a pas fini de nous en demander. Le nouveau régime indemnitaire que vous nous proposez de mettre en place, suite à la fusion, coûtera 18 M€. La charge nouvelle non compensée que vous inscrivez au budget suite à la reprise de la Compétence Transports est de 14 M€. L'État a pioché allégrement cette année dans les budgets, pourtant promis à l'occasion du transfert de la compétence économique.

Nos dépenses de fonctionnement augmentent. Nos recettes de fonctionnement diminuent et notre épargne brute se dégrade. Entre 2015 et 2017, nos dépenses de fonctionnement sont passées de budget à budget de 258 € par habitant à 321 € par habitant. Elles ont augmenté de 24 %. Pendant la même période, nos recettes de fonctionnement sont passées de 318 € par habitant à 359 € par habitant. Elles ont augmenté de 13 %. Ainsi l'épargne de fonctionnement est passée de 60 € par habitant à 38 € par habitant. C'est ce

que l'on appelle, l'effet ciseaux, qui pour nous pourrait bien devenir l'effet guillotine. Je ramène les chiffres à l'habitant pour deux raisons.

La première pour tenir compte des remarques de Pierre CHERET qui nous expliquait en Commission des Finances que maintenir les dépenses dans une région qui accueille chaque année de la population, c'est comme si l'on faisait des économies. Ramené le budget à l'habitant permet d'éviter cet écueil.

La seconde, c'est parce que les chiffres ramenés à l'habitant parlent à tout un chacun. C'est la méthode que choisit la Direction Générale des Collectivités Locales, et dont nous nous sommes inspirés. Vous nous dites, ce n'est pas notre faute. L'État se désengage, l'État nous fait les poches. Alors pour s'en convaincre, il convient de comparer notre situation à celle des autres Régions. Mes chers collègues, première alerte. Pendant que nous perdions 22 € par habitant d'épargne de fonctionnement en trois ans, l'ensemble des Régions de France, elles, ne perdaient qu'un euro par habitant. Deuxième alerte. Nos dépenses de fonctionnement dans ce budget représentent 95 % des recettes de fonctionnement. Troisième alerte. Aujourd'hui, nous sommes la treizième Région sur treize, en termes d'épargne brute par habitant. Cela serait moins grave, si nous n'avions pas de dettes. Mais tel n'est pas le cas. Je ne reviendrai pas ici sur nos débats quant à la constitution de notre dette, notamment depuis la fusion. L'endettement est une notion relative. On juge une dette à la capacité de remboursement de son détenteur. Notre dette raisonnable, si notre épargne brute continue à se dégrader, deviendra vite insurmontable.

Je vous entends, Madame la Vice-Présidente, lorsque vous nous dites *Vous comparez les budgets, mais ce qui est important ce n'est pas le budget, ce sont les comptes administratifs*. Certes. Mais aujourd'hui, nous débattons du budget. Pour voter ou ne pas voter le budget. Et à ce jour, le compte administratif nous ne le connaissons pas.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons "Contre" ce budget. Et pour conclure, permettez-moi de paraphraser Coluche : *La Région va mieux, elle ne va pas mieux que l'année dernière, mais mieux que l'année prochaine*. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Baisse d'aide aux filières, ce n'est pas ce que les filières renvoient. Au contraire. Aujourd'hui, nous avons un peu partout dans la grande Région des entreprises qui se délocalisent de la Région parisienne ou d'autres régions pour venir s'y installer. Si nous n'accompagnons pas les entreprises, elles ne viendraient pas. Or là, je crois que nous sommes aujourd'hui, et le monde de l'entreprise le dit régulièrement même si cela peut gêner une partie de la Droite.

Si je regarde la formation professionnelle, c'est bizarre cet argument. Je regrette que l'on ait plus les 50 M€. Mais, c'est le Gouvernement qui le décide. Je ne peux pas vous faire

inscrire 50 M€ de plus parce qu'à ce moment-là, vous sortiriez votre autre argument en disant, *Mais votre épargne brute va disparaître parce que vos crédits de fonctionnement augmentent*. C'est très contradictoire.

Sur les aides aux filières, cela fait aussi partie des 50 M€ que le Gouvernement nous a retirés sous les pieds. On a un système de vérités.

Sur les TIC. Vous ne pouvez pas dire que cela n'augmente pas. On multiplie par quatre le budget sur les réseaux haut débit. Vous avez dit vous-mêmes dans d'autres enceintes et dans d'autres assemblées, que c'était essentiel. Enfin ! Reconnaissons au moins cela. Ce n'est pas parce que l'on est dans ma minorité qu'il faut dire de contrevérités, ou de ne pas saluer un certain nombre de points.

Sur les méthodes d'achat dans les lycées. Mais, on n'a pas attendu cette mandature pour travailler. On a fait notamment baisser considérablement, je parle sous le contrôle de Patrick GUILLEMOTEAU, tous les coûts de fluide qui étaient énormes parce qu'un certain nombre d'entreprises se payaient grassement, et parce que nous avons fait des travaux dans les lycées qui nous permettent de baisser aujourd'hui, le coût de chauffage ou le coût d'entretien. Cela me semble rentrer dans un dispositif. On a même utilisé, vous parliez de dématérialisation, un article du Code de Commande Publique que peu de Collectivités utilisent qui nous permet d'avoir des investissements avec des entreprises innovantes. On a pris aujourd'hui pour améliorer la dématérialisation, pour améliorer les vidéoconférences, des dispositifs que seule l'aéronautique utilise. Je ne sais pas si vous l'avez fait dans votre commune, ou si dans les grandes communes, cela se passe. Mais, en tout cas, cela a été fait.

Sur l'échelle de KLOPFER. Regardez quand même la réalité des choses. Je me souviens de débats dans cette Assemblée, quand on était ex-Aquitaine, où l'on affolait la presse et l'opinion publique en disant *Cela va se dégrader. C'est terrible, cela va se dégrader*. On était à deux années de dettes de remboursement. Il se trouve que l'on est une des rares Régions à atteindre, certes en compte administratif, mais comme vous le faites tous, autour de 20 % d'épargne brute. Et je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de Régions qui le fassent. Surtout ces Régions qui ont fusionné. Je ne suis pas sûr. Donc, je pense qu'il faut, pas simplement raison garder, mais quand même, vérité à redire. Donc, l'échelle de KLOPFER, soyez sûr que nous la tiendrons comme je l'ai tout le temps tenue dans cette Assemblée.

Et les budgets des filières augmentent de 4,3 M€. Je ne sais pas où vous avez vu...

M. CHARTIER. – Monsieur le Président. J'hésite à prendre la parole puisque je crois que vraiment tout a été dit avec les interventions précédentes, mais puisque vous me

donnez la parole, je la prends volontiers pour un instant. C'est vrai qu'il y a plusieurs façons de regarder les choses. La première, c'est de comparer ce budget primitif à ce que vous écriviez au moment des orientations budgétaires. Et si l'on veut être parfaitement honnête, vous vous étiez engagé à la stabilité de la dépense. C'est dans ce budget primitif, le cas, puisqu'effectivement vous maîtrisez facialement la hausse de la dépense de fonctionnement. Et on le voit bien, en fait, l'épargne brute, le désendettement, je ne suis pas sûr que cela parle vraiment au grand public, toutes ces considérations, mais, reconnaissez ! J'espère simplement que ce débat, ce qu'a dit Monsieur LACOSTE, Joan, Yves, Jean, vous incite à mesurer l'inquiétude qui peut être la nôtre quand nous regardons la tendance naturelle –pour le dire ainsi- de la Région, si l'on n'y prend pas garde, à dépenser trop ou à vivre au-dessus de ses moyens. C'est une tendance naturelle, et je crois qu'en Commission des Finances, on l'a, les uns les autres, tous reconnu. C'est-à-dire que le gigantisme de la Région, la façon dont aujourd'hui elle est structurée, et organisée, par l'héritage du passé, et je mets même au-delà des péripéties picto-charentaises, pour ne pas revenir éternellement sur le sujet.

Mais la bonne question est celle de Jean tout à l'heure. Est-ce que l'on est lucidement et en conscience capables aujourd'hui de dire que la Région peut continuer ainsi dans sa tendance naturelle à ce niveau de dépenses de fonctionnement, et en ce qui me concerne, à penser qu'elle vit au-dessus de nos moyens.

Alors vous dites, ce qui peut s'entendre aussi, on verra, "c'est à la fin de la foire que l'on compte les points", pour ne pas être désagréable, nous verrons bien si effectivement nous avons tort ou si nous avons raison. Ma conviction est quand même, et je suis sûr que vous la partagez au fond de vous-mêmes, que la tendance naturelle de cette Région, encore une fois de par sa construction, son organisation actuelle, nous mène dans une situation compliquée. Alors peut-être que la CVAE, que l'État, que tous ces paramètres externes que nous ne maîtrisons pas, pourront avoir finalement des effets bénéfiques mais en l'état actuel des choses, je pense qu'il faut parier sur nous-mêmes. Et vous faites un choix qui n'a pas toujours fait dans le passé dans une Région que j'ai mieux connue que la vôtre, c'est de la maîtrise de ce que vous pouvez maîtriser. C'est-à-dire qu'étant donné que vous avez été obligé de faire des arbitrages sur les ressources humaines, dont certaines sont le fruit de la loi, mais certaines sont d'une volonté politique. Je reconnais les choix de chacun. Mais nous constatons bien que pour stabiliser la dépense de fonctionnement, il vous a naturellement fallu, en tout cas facialement, prévoir de baisser un certain nombre de dépenses d'interventions. Et les chiffres qui ont été annoncés sont justes. Les 100 M€, il y en a 70 qui sont sur l'apprentissage et la formation. Certes, pour 35 M cela s'explique et puis 35 M sur les questions économiques. C'est un choix. Vous avez stabilisé les dépenses au détriment de certaines lignes. Alors la question est de savoir si c'est du recalibrage, ou de la baisse

d'interventions. Honnêtement, je ne sais pas vraiment répondre à cette question. Mais si c'est du recalibrage, cela veut dire que l'on vote des budgets, qui n'étaient pas dans le passé tout à fait sincères. Et cela pose un autre problème. Si les budgets sont sincères, cela se traduira par une baisse des politiques d'interventions. Je crois qu'il faut aussi être capable de répondre à cette question-là.

Donc, je reconnais la rigueur qu'incarne ce budget. Mais, cela passe par un recalibrage, si l'on en croit Madame BROUILLE, ou par une mise à la diète de certaines politiques, si l'on est pessimiste. Une fois que l'on a dit cela, je pense qu'il faut que l'on regarde aussi la question de l'évolution. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, je crois que l'on a mangé toutes nos marges de manœuvre. On a monté la fiscalité. On a mis quand même l'endettement, mais si l'on voit qu'il est un peu réduit ici, à un niveau beaucoup plus élevé qu'il n'était par le passé. On a baissé l'investissement, et s'il augmente un peu facialement en 2018, c'est sans doute à cause du FEADER et des fonds européens qui sont encore généreux avec nous, mais jusqu'à quand.

J'ai le sentiment que l'on est un peu sur la gente. C'est-à-dire que l'on a utilisé toutes les marges de manœuvre que l'on pouvait utiliser, et que l'on utilise aujourd'hui la dernière marge de manœuvre qui est la nôtre, c'est-à-dire le recalibrage. Au mieux, si ce n'est de la baisse de crédits pour nos territoires. Je crois qu'il faut avoir conscience de cela et j'espère que le débat que nous avons eu permet à l'Exécutif de pleinement prendre conscience de cela. Nous respectons aujourd'hui le deal, en 2018. Nous verrons le compte administratif, mais je crois que nous avons mangé toutes nos marges, et si je puis dire, notre pain blanc. Du coup, je pense qu'il faut que l'on s'invite collectivement à mener, cela a été dit aussi, une révolution, dans notre volonté de réduire la dépense de fonctionnement, la dépense de structure et la dépense de l'administration générale. Et cette révolution doit passer par le fait de repenser complètement notre modèle régional, la façon d'intervenir, de travailler et de communiquer. Sinon, j'ai bien le sentiment que la tendance naturelle de la Région nous amène à intervenir moins. Et l'on voit bien que ce n'est pas qu'une question budgétaire, puisque l'effort assez conséquent que vous faites sur le choix de la politique RH, +26 M€ cela a été largement commenté, je n'y reviens pas, près de 8 % d'augmentation, c'est beaucoup. Mais manifestement à en croire le niveau sonore du déjeuner de ce midi, cela ne règle pas le problème. J'ai la prétention de penser que le problème n'est pas que quantitatif. Il est aussi largement qualitatif. Évidemment, c'est très compliqué, et en disant cela, je n'ai pas toutes les réponses aux problèmes que je pose, j'en ai bien conscience.

Néanmoins, et pour conclure, la Commission des Finances est prête à répondre à la délibération n°2. Vous lui confiez un rôle de proposition. Et elle travaillera donc sur trois thématiques principales pour essayer de réussir cette révolution de notre organisation. Le

premier sujet est la mise en œuvre d'outils de pilotage et de suivi en matière de trajectoire budgétaire, pour que nous puissions mieux saisir le point d'atterrissage à la fin du mandat sur la question des dépenses de fonctionnement. La deuxième question est celle de l'équité de nos politiques sur la répartition de nos aides par territoires. Et la troisième piste de travail que nous fixons pour 2018, en tous cas, pour le premier semestre, c'est l'impact de la fusion en termes de mutualisation et des économies que nous pourrions dégager en matière patrimoniale, immobilière. Et c'est une demande que nous avons formulée aussi à la Commission des Finances de pouvoir suivre, là aussi par des points et des audits précis, l'état de notre patrimoine. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais compléter.

M. LE PRESIDENT. – Merci cher Olivier.

M. DE LACOSTE – LAREYMONDIE. – Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. – Non, vous vous êtes déjà exprimé Monsieur DE LACOSTE...

M. DE LACOSTE – LAREYMONDIE. – Monsieur le Président. Je constate simplement que vous avez donné à deux reprises, la parole à un représentant des Républicains, et je demandais simplement...

M. LE PRESIDENT. – J'ai donné la parole, Monsieur DE LACOSTE, au Président de la Commission des Finances. S'il vous plaît. C'est ce qui se passe dans toutes les Assemblées.

M. DE LACOSTE – LAREYMONDIE. – Entendu.

M. LE PRESIDENT. – Je veux simplement préciser parce que cela fait trois fois que les choses arrivent. Sur le plan de la bonne gestion, qu'aurait-on pu dire si nous n'avions pas traduit directement sur notre budget la baisse des crédits formation de l'État, des dotations formation venant de l'État, la baisse des dotations aux entreprises. Qu'est-ce que l'on nous aurait dit ? Que l'on gageait l'avenir ? Vous êtes d'accord. Ce n'aurait pas été très sérieux. On a eu le courage de le faire, d'être à la fois transparent et rigoureux.

Sur l'endettement. Oui. Qui puis-je ? Cet endettement et l'emprunt traduisent quoi ? Le maintien de l'effort d'investissement de la Région. Puisque l'emprunt ne peut être dédié qu'à l'investissement. Maintenant, si la minorité de cette assemblée me dit *On va baisser le recours à l'emprunt et on accepte de baisser l'investissement*, j'entends. Mais, regardons les autres Régions. Comment elles ont fait, et j'attends de voir les comptes administratifs.

Baisser les actions de fonctionnement. Est-ce que vous me voyez avec des élus qui m'écrivent régulièrement, ou qui font passer par les Vices Présidents, des demandes sur telle ou telle association... Rhône-Alpes, par exemple, a divisé par deux l'aide aux associations. Faut-il que je le fasse ? C'est cela la proposition alternative. Sinon, je touche à l'action publique. Fonctionnement des lycées, fonctionnement de l'apprentissage,

fonctionnement de la formation des demandeurs d'emplois. Il n'y a pas le choix. Mais, je reconnais volontiers qu'il faut que l'on soit plus que rigoureux. Acceptons de reconnaître comme un élément positif ce qu'a fait le Gouvernement précédent de Manuel Valls, de nous mettre à la place des dotations, de la TVA. Et ce que j'ai demandé au Premier Ministre, vendredi dernier, c'est qu'il sécurise, qu'il donne de la visibilité, ce qui n'est pas le cas cette année, à l'action des Régions. Comme il faut sécuriser l'environnement des entreprises. Il faut sécuriser, compte tenu de ses responsabilités, le fonctionnement des Régions. Parce que les seuls qui étaient contents dans cette réunion de la Conférence des territoires, c'était les grandes villes, comme par hasard. C'était les métropoles. Donc, il y a un vrai problème dans ce domaine-là.

J'en profite, en répondant au Président de la Commission des Finances, là-aussi pour me féliciter du travail qui est fait, de l'instruction que j'ai donnée aux Services, à la Direction Générale, c'est vraiment... Il faut effectivement que toutes nos Commissions, par rapport à cette demande que Jean DIONIS évoquait tout à l'heure sur des programmes prévisionnels d'investissements et de fonctionnements, nous puissions dans chacune des Commissions, travailler là-dessus. Je le dis pour que les Services et mes collègues l'entendent bien. C'est aussi un travail amélioré en Commission, que je vous appelle, ou que je nous appelle. Parce que c'est là que doit se faire une grande partie du travail, y compris par rapport à la proposition qui a été faite par l'UDI d'amendement qui pourrait être posé. Mais il y a un travail de mise à plat à faire dans ce domaine-là.

Sur les 100 M€ qui disparaissent, qui baissent. Certes, il y a un travail efficace d'ajuster le montant du budget aux besoins en dépenses, mais il y a surtout la disparition des 50 M€ de la formation professionnelle et des 50 M€ du développement économique. Nous n'allions pas maintenir des crédits à partir du moment où les dotations judicieuses du quinquennat précédent liées aux Collectivités régionales, quelles qu'elles soient, pour animer la formation et le développement des PME disparaissaient. Encore une fois, je le redis et je le regrette. 50 M€ sur notre budget de développement économique, c'est 500 entreprises qui ne sont pas accompagnées. Ce n'est pas la hauteur du budget de la Région qui compte. Ce sont les entreprises qui comptent.

M. BITEAU. – Merci Monsieur le Président. Je commencerai, comme les autres, mais c'est important de le faire, par remercier le travail réalisé par Andréa et les Services de la Région pour préparer ce budget. On a eu le plaisir de l'écouter à chacune des Commissions. On sait l'engagement que cela nécessite. Donc, merci à elle et à tous ceux qui travaillent autour d'elle, de la qualité de travail. Je profite de cette prise de parole puisque le Président de la Commission des Finances vient de s'exprimer, pour rappeler que nous n'avons toujours pas de représentant dans cette Commission, et que l'on aimerait bien pouvoir

accéder à cette demande. Alors, on vient de faire diversion, Monsieur le Président, vous l'avez dit en tout début de séance plénière. On vient de changer de nom, et l'on espère que si le groupe du Les Radicaux de Gauche ne pouvait pas avoir de représentant à la Commission des Finances, les Radicaux de Gauche, eux, pourront bénéficier d'un représentant à la Commission des Finances.

Rappeler que nous nous reconnaissons globalement dans ce budget primitif qui a été présenté en piliers où quatre priorités essentiellement nous semblent fondamentales. L'économie et l'emploi qui représentent presque 17 % des dépenses. La jeunesse, et c'est important, pour 32,7 % des dépenses. L'aménagement du territoire pour 18 % des dépenses, et la transition écologique et énergétique pour 13 % des dépenses. Nous signalons quand même quelques disparités au sein de ce budget, avec par exemple, la formation professionnelle, mais cela a été expliqué en raison des dotations qui en représentent que 45 % presque 46 % du premier pilier. Et dans le pilier de la transition écologique et énergétique, donc le quatrième, la mobilité durable intelligente qui représente 85,55 %, mais c'est lié à une compétence de la Région pour les transports. En face de laquelle on peut regretter que seulement 8 % de cet axe-là mobilisés sur la transition énergétique, l'adaptation, et j'aime bien parler aussi de l'atténuation du changement climatique. On peut saluer une quasi-stabilité des dépenses, et cela est très important, avec une norme d'évolution maximale de 1,2 % par an pour les dépenses de fonctionnement. La stabilité des dépenses de fonctionnement avec une progression des recettes liées au CVAE et aux cartes grises entraînent forcément une amélioration de l'épargne. Mais cela a été dit, donc je ne reviens pas dessus.

Cette situation permet de ramener le besoin à l'emprunt à 585 M€ et donc de limiter l'endettement tout en préservant un effort d'investissement élevé. Mais le Président vient de donner des explications très claires, donc je zappe cette partie-là. Effectivement, sans emprunt, il est difficile d'accompagner l'investissement.

Conclure sur le fait que les situations financières des Collectivités locales sont toujours contraintes. Que la situation oblige à faire des choix politiques et de les bâtir dans la co-construction. J'aimerais aussi rappeler, et je l'avais déjà dit à la dernière séance plénière, que toutes les critiques faites sur le budget de fonctionnement, et cette chasse systématique aux coûts de fonctionnement doivent être pondérées par des logiques où le fonctionnement se traduit aussi par des logiques d'investissement. Quand on investit dans le financement de salaires auprès d'agents de la Région dans les lycées, c'est forcément de l'investissement parce que cela s'adresse aux plus jeunes habitants de la Région, et à ceux qui fréquentent les lycées. Et nous reviendrons demain sur l'intérêt, par exemple, des animateurs culturels auxquels nous sommes très attachés, et qui me semblent être du fonctionnement

d'investissements dans le sens où on propose aux jeunes d'accéder à la culture par l'accompagnement de ces emplois-là.

Donc, compte tenu des contraintes budgétaires, du contexte économique et de l'urgence environnementale, il convient, à mon avis, de continuer de focaliser notre attention sur des logiques plutôt préventives qu'il faut préférer aux logiques curatives, qu'il s'agisse de développement économique, d'agriculture. Et je ne vais pas reparler du sujet important de l'eau, mais plutôt que de s'engager dans des fuites en avant, je préfère que l'on essaie d'accompagner un modèle agricole qui s'attache à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, qu'il s'agisse de la gestion de l'eau – je viens de l'évoquer rapidement – ou de la mer puisque dans le cadre de ma délégation, on se rend bien compte que l'on ne pourra pas porter d'ambitions élevées sur la problématique de la mer, si l'on n'intègre pas une approche globale, un fort lien inter-mer qui fait que l'on atteindra des objectifs ambitieux en mer, que si l'on prend soin de la ressource en eau, très en amont et à l'échelle des bassins versants. Donc, aux logiques curatives, nous préférons des logiques préventives qui, quoique soit le sujet, s'avèrent nettement moins coûteuses. Quand on est dans une situation de restriction budgétaire, je crois qu'il est préférable de vraiment travailler sur ces logiques curatives qui font que, y compris financièrement, on amorce des logiques vertueuses de la gestion de nos territoires. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Monsieur BITEAU. Stéphane DELPEYRAT pour conclure ce tour des groupes.

M. DELPEYRAT-VINCENT. – Merci Monsieur le Président. Je voudrais à mon tour féliciter et remercier Andréa BROUILLE et les Services pour le travail qui a été conduit et qui a abouti aux résultats qui nous sont présentés aujourd'hui.

Je voudrais apporter, peut-être quelques éléments de réponse aux interventions précédentes et notamment celles émanant des bancs, non pas de l'opposition, mais de la minorité régionale. D'abord, rappeler quelques chiffres, parce que j'avais l'impression en les écoutant les uns et les autres que nous courrions à la catastrophe. Quelle est la réalité des chiffres de ce budget primitif 2018 ? C'est une baisse des dépenses de fonctionnement de 0,3%, baisse que vous réclamez à cor et à cri dans tous les lieux où nous avons l'occasion de nous retrouver. C'est un effort d'investissements très important à 30,7 % du budget. C'est une épargne brute qui progresse de 21 % soit 48 M€, et c'est un emprunt qui recule de 7,6 % soit 48 M€. Tout cela dans le contexte qui a été rappelé par le Président à l'occasion de certaines de ses réponses, où l'État nous a un peu "tiré le tapis sous les pieds" sur la question du développement économique 50 M€, et puis des formations.

Je voudrais juste rappeler à travers ces chiffres que les débats que nous avons il y a quelques mois, un an, à l'occasion de la fusion puis du premier budget, c'était que nous allions droit à la faillite. C'était un peu le discours qui était porté. L'avantage parfois de perdurer dans certaines fonctions, je ne sais pas si c'est toujours une bonne chose, en tout cas cela permet d'avoir des exercices intéressants ce style, c'est que j'ai passé six ans dans un mandat précédent à répondre à une opposition qui réclamait à cor et à cri que nous empruntions davantage, et que maintenant je dois me mettre en situation de répondre à une opposition qui nous dit *N'empruntez-vous pas un peu trop ?* La réalité est qu'effectivement...

Mais pourquoi vous énervez-vous dès que l'on essaie de vous répondre ? Est-ce que j'ai interrompu l'un des orateurs précédents ? Enfin c'est incroyable. Essayez d'écouter.

Je voulais vous dire très simplement deux choses. D'une part, si nous avions écouté vos conseils dans le mandat précédent, effectivement nous serions aujourd'hui en faillite, premier élément. Et deuxième élément. Je ne suggère pas de mettre les freins sur l'investissement, même si je vais répondre à un certain nombre de choses. Mais pourquoi ? Nous sommes d'abord dans un pays qui lui-même est en croissance démographique. Et je pense que tout le monde s'en réjouit. Mais, qui dit croissance démographique signifie besoins d'investissements (des écoles, des crèches, des routes, des trains, etc.). Donc, nous avons besoin globalement d'investir en France.

Deuxièmement, nous sommes l'une des régions les plus attractives de France, qu'il s'agisse de l'économie résidentielle, j'avais les chiffres pour le département de la Gironde que Joan connaît bien, par exemple l'estimation qui était faite l'année prochaine en termes de collégiens nouveaux, c'était 7000. En réalité, on va être à 15 000. On voit que l'on est dans une logique de progression démographique et d'attractivité très forte en Nouvelle-Aquitaine. Et l'on ne peut pas, sauf à mettre en péril complètement nos infrastructures, c'est un peu ce qui se passe avec l'attractivité de la métropole bordelaise par exemple, où l'on voit bien que cela suppose des investissements considérables. Nous ne sommes pas en position de freiner considérablement, à ce stade, sur les investissements, puisqu'il va falloir accueillir des lycées nouveaux. Parce que les emplois industriels qui sont créés, il y a souvent dans les conjoints un deuxième emploi à trouver, donc il faut continuer sur la formation, sur l'apprentissage, etc. Mais vous avez raison d'indiquer une alerte. Mais cette alerte est valable pour toutes les Collectivités locales. Quelle est cette alerte ? C'est que l'État, je ne parle pas de ce Gouvernement, du précédent, peu importe, a considéré depuis qu'il a des difficultés budgétaires qu'il fallait faire supporter l'essentiel de l'effort aux Collectivités territoriales. Or, je ne veux pas vous abreuver de chiffres fastidieux, mais rappeler quand même des ordres de grandeur.

Les Collectivités territoriales représentent 10 % de la dette des administrations publiques en France. Dans ces 10 %, 8 % c'est le bloc communal et intercommunal. Autrement dit, les Régions, là-dedans, c'est Epsilon. Et pourtant qu'il s'agisse d'années précédentes ou du monde nouveau dans lequel nous sommes entrés, il semblerait que l'on continue d'expliquer que les Collectivités territoriales doivent continuer à "se serrer la ceinture". Et nous arrivons là, effectivement, quels que soient les efforts des uns et des autres, dans leur commune, dans leur intercommunalité, dans leur région, nous allons arriver –je ne dis pas que ce moment est arrivé- dans les années qui viennent, ce moment peut arriver, où il y a une contradiction effectivement entre les suppressions de fiscalité, vu que certains l'ont souligné. Nous n'avons plus d'autonomie fiscale. La baisse des dotations. Bref ! Nous n'avons plus de recettes dynamiques, et les besoins d'investissement qui eux continuent d'exister et auxquels nous devons répondre. Et c'est là, qu'effectivement, il y a une contradiction, mais cette contradiction, je voudrais le souligner, est aujourd'hui d'ordre européen et national. Est-ce que l'on veut donner ou pas, les moyens économiques aux Collectivités territoriale de faire face à leurs compétences ? L'État nous dit *Vous dépensez trop*, mais en même temps il vient nous demander d'intervenir, par exemple, sur la régénération des voies ferrées qui a priori n'était pas une compétence prioritaire de la Région. Oui, effectivement il y a une contradiction qu'il va falloir porter au niveau national. Je crois que les efforts de gestion en Nouvelle-Aquitaine, sont fait et que l'on ne peut guère, sauf à chercher je ne sais quel argument un peu tarabiscoté, remettre en cause la qualité de la gestion de cette Région. Et je le dis très amicalement à Yves d'AMECOURT, je n'ai pas très bien compris quelle était la stratégie alternative. Il me dit il ne faut pas parler en pourcentage, il faut parler en euros. Mais, j'ai un scoop pour vous. C'est que 10 % de 100 €, cela fait 10 €. Donc, que l'on parle en euros ou en pourcentage, rassurez-vous les résultats sont absolument identiques. Or, effectivement, vous persistez dans une stratégie qui consiste à aller chercher des ressources qui représentent une part de notre budget, qui est très faible. Extrêmement faible. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire. Il faut chercher les économies partout où elles peuvent être trouvées. Mais je ne vois pas de sources, de ressources significatives dans la stratégie qui est la vôtre. D'autant que vous insistez particulièrement, et c'est là qu'est la contradiction, sur des dépenses qui ne sont pas de compétences régionales. Et vous revenez avec cette histoire des routes. Je suis fier du choix régional qui est fait sur le train et sur le rail, pour deux raisons. Parce que d'abord nous restons dans nos compétences, parce que des fois j'ai l'impression que l'on parle dans un monde qui est un peu étrange, où il n'y aurait pas de compétences, de lois, de règlements.

Je voudrais ici rappeler que les routes sont de compétences nationales lorsqu'elles sont nationales, et départementales lorsqu'elles sont départementales. Cela est la réalité. Et les

Régions ont deux compétences majeures : le ferroviaire, et par ailleurs la réduction des impacts et des émissions carbone, et donc l'intermodalité ou le report modal. Et donc la compétence ferroviaire répond à ces deux objectifs à la fois. Et la Région est parfaitement dans son rôle de mettre la priorité sur ce point. Et Renaud LAGRAVE a très bien répondu sur la question des comparaisons budgétaires, sans entrer dans la question des DOM TOM. Mais évidemment, nous avons massivement investi précédemment à la fois sur la LGV et sur le renouvellement complet de nos rames TER et de la régénération d'un certain nombre de voies. Que des Régions se réveillent à leur tour pour investir dans le ferroviaire, très bien. Mais il y a des rythmes. On ne peut pas racheter nos trains tous les cinq ans. Ou alors on va vite avoir de graves difficultés.

L'autre élément que je voulais évoquer, c'est la question de la ruralité. Parce que je vois bien que vous voulez installer cela comme thème de débat dans notre Assemblée. Je n'y vois aucun lien avec les prochaines échéances électorales. D'ailleurs, je suis sûr que c'est un débat purement intellectuel qui nous anime entre nous. Mais l'effort porté par la Région sur la ruralité ne se résume pas à une ligne budgétaire intitulée centres bourgs ou je ne sais quoi. L'effort pour la ruralité est absolument massif. Il est sur le très haut débit. Et regardez les sommes investies par la Région sur le très haut débit. Il est dans l'investissement sur les lycées, lorsque nous investissons sur la création d'un lycée nouveau, que nous renouvelons des lycées. Il est sur les CFA et l'apprentissage. Il est dans l'accompagnement aux PME qui est le nôtre partout sur le territoire. Il est sur la transition écologique et énergétique que nous accompagnons sur les territoires. Il est dans la politique contractuelle. Bref. On ne peut pas dire la ruralité, c'est telle ligne dans le budget qui aurait reculé. Par ailleurs, je voudrais vous rappeler là encore. Faisons attention aux compétences qui sont les nôtres. Je voudrais rappeler que si ce débat arrive sur les centres bourgs, c'est parce qu'autrefois, il existait un fonds d'état national qui s'appelait le FISAC, que l'on a complètement vidé et qui évidemment maintenant vient taper à la porte des Régions pour dire *C'est à vous de payer pour revitaliser les centres bourgs*. Et quand je vois un certain nombre de maires, alors que les choses soient claires, je ne les situe pas dans cet hémicycle, mais j'en ai quelques-uns en tête, qui viennent pleurer sur la désertification des centres villes après avoir signer "à tire larigot" des permis d'aménager pour des zones d'activités à l'entrée des villes, avec des Auchan, Norauto, Gifi, etc., et qui après viennent nous dire *Il n'y a plus personne dans mon centre-ville. Est-ce que la Région ne pourrait pas mettre quelques millions d'euros pour le revitaliser*. Tout cela n'est quand même pas très sérieux. Et je suggère d'attendre de savoir comment l'Etat se positionne sur ces questions avant d'engager comme cela, des millions de fonds régionaux dans une politique d'improvisation la plus complète.

Et puis, il y a quelque chose sur lequel, je pense, que l'on pourrait être d'accord, et je voudrais remercier ici le Président de la Commission des Finances pour la qualité des débats qu'il anime au sein de cette Commission. Mais, j'entends parfois, et cela me blesse un peu, quand on parle d'insincérité budgétaire. Attention à ce que nous disons entre nous. La insincérité budgétaire, c'est quand volontairement pour masquer un problème budgétaire, on va sous-estimer des dépenses et surestimer des recettes. Quand on fait le contraire au moment de la préparation d'un budget, c'est un principe élémentaire de prudence budgétaire, qui vise à dire que l'on surestime un peu nos dépenses, que l'on sous-estime un peu nos recettes, parce que l'on n'est jamais à l'abri d'aléas. Et l'on fait tous la même chose dans nos Collectivité ? Arrêtez de nous raconter des histoires. Le volume d'emprunt, vous savez très bien que c'est la marge d'ajustement parce que l'on doit présenter un budget en équilibre au moment du budget primitif et que c'est au moment du compte administratif, comme l'a dit Olivier tout à l'heure, que c'est à la fin de la foire... les résultats, les euros, ou les pourcentages en tous cas.

Et je voudrais conclure sur le service public parce que j'y suis attaché, et nous avons reçu des agents aujourd'hui, tous les groupes d'ailleurs, et nous avons pu mesurer à la fois l'engagement qui est le leur, leurs inquiétudes parce qu'ils vivent une période difficile liée à la fusion des Régions, et l'on peut comprendre dans quelle inquiétude cela peut plonger un certain nombre d'agents. Mais très franchement, et je vous le dis avec beaucoup d'amitiés, sur cette histoire de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, qui est une vieille lune. Je crois que cela date de la campagne de Nicolas SARKOZY en 2008, ou de la suivante, peu importe. Mais donnez-nous précisément les chiffres. Le nombre d'emplois que vous comptez supprimer, dans quel secteur, et quelles économies, c'est censé apporter au budget régional ? Je vous le demande. Vous nous demandez des chiffres. Puisque vous proposez une stratégie alternative, en droit de vous demander aussi de chiffrer un peu les conséquences de votre stratégie alternative. Je pense, comme la majorité, un peu différemment. C'est qu'il n'y a pas de tabou. On ne va pas maintenir des emplois pour le plaisir de maintenir des emplois. Mais il faut regarder quelle est notre stratégie d'intervention, quelles sont nos politiques publiques, et là, où il y a des priorités, peut-être qu'il faut plus de fonctionnaires ? Et là, où ce n'est pas prioritaire, peut-être qu'il en faut moins. Mais cela ne peut pas être un élément mécanique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, d'autant que je le rappelle, pour l'essentiel, les 2/3 des personnels régionaux sont désormais les personnels qui nous ont été transféré par l'Etat pour la gestion et l'entretien de nos lycées. Quant aux grandes priorités régionales, je n'y insiste pas parce qu'elles ont un grand mérite c'est qu'elles ne varient pas, ce qui permet d'obtenir des résultats en termes de politique publique qui font de la Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui l'une des Régions les plus

attractives de France, avec la métropole bordelaise, avec tous les problèmes que cela peut poser en termes d'infrastructures. Et je conclurai sur un mot, puisque le Président a donné des chiffres très parlants. Si dans notre Assemblée on pouvait ouvrir les yeux, un peu, sur cette question des infrastructures, et se rendre compte qu'avec le trafic qui arrive du Sud on ne tiendra pas au Sud de Bordeaux sur une ligne. Et tous les gens vous le disent. Je suis abonné "quotidien" du TER, comme beaucoup. Dès qu'il y a un train en panne, dès qu'il y a un incident avec un sanglier, un chevreuil, à quelqu'un qui s'est vautré en moto sur un passage à niveau, on appelle le Procureur de la République, etc. Tous les trains sont bloqués parce qu'il n'y a qu'une voie. Si l'on veut augmenter la fréquence des trains, c'est pareil. Les gars nous disent : *On ne peut pas. On ne sait plus faire.* L'autre jour on s'est trouvé une heure et demie à l'arrêt à Fature, le train devant nous qui est tombé en panne, était à 400 m. Donc, cela commence aussi à poser des problèmes de régulation et de sécurité. On a réussi à faire sauter le bouchon au Nord de Bordeaux. Ayons l'intelligence de le faire sauter au Sud de Bordeaux. Si l'on fait sauter un bouchon au Nord, et que l'on laisse boucher au Sud, on aura une thrombose au milieu. C'est un peu ce qui est en train de se passer à Bordeaux. Merci mes chers collègues pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Stéphane. Nous pouvons passer maintenant à l'analyse, chapitre par chapitre.

Pardon, Andréa BROUILLE, dans un exercice de réponse.

Mme BROUILLE. - Juste quelques précisions et quelques réponses. Des précisions pour Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE sur la suppression de la DGF. - Il n'est pas là, mais vous lui direz -. La suppression de la DGF permet une augmentation de l'enveloppe de la TVA non pas de 54 M€, mais de 7 M€, puisque la DGF était de 383 M€ et la TVA 390 M€.

Redire que la Région ne dispose pratiquement plus de levier fiscal en-dehors des cartes grises, qui ne représentent que 8 % des recettes, et que nous n'activons pas ce levier. On reconduit, depuis l'année dernière, les tarifs, sans augmentation.

Oui, l'endettement augmente, mais dans un cadre fixé, comme l'a rappelé le Président, pour tenir la capacité de désendettement où nous nous étions engagés en-deçà dès cette année, et nous nous engageons à tenir l'engagement de cette année, à la fin de la mandature. Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE parlait de 7.6 années, mais vous retenez l'hypothèse de la mobilisation à 100 % de l'emprunt, vous savez que c'est inexact puisque pour preuve, en 2017, nous avons acté un montant prévisionnel de 6.3 M€, si vous vous rappelez, et nous avons acté en DM 533 M€, donc effectivement, il y a toujours une différence entre les calculs des ratios au BP et les calculs des ratios au Compte Administratif.

Monsieur DIONIS DU SEJOUR, comme l'a rappelé Olivier CHARTIER, et que nous avons annoncé à la dernière Commission des finances à la demande du Président, Alain ROUSSET, une présentation des trajectoires budgétaires, c'est-à-dire une prospective, sera effectivement faite en Commission des finances.

Mme BROUILLE. - Dans ce cadre, nous présenterons les trajectoires en matière d'endettement, pour en discuter en Commission, et nous avons d'ailleurs pris date, le 22 février prochain, pour vous présenter l'ensemble de ces éléments.

Vous nous faites également, Monsieur DIONIS DU SEJOUR, le procès de bâtir le Budget sans tenir compte de l'exécution du Budget en cours. Je ne partage pas, je me suis déjà expliquée sur ce sujet, mais dont acte. Mais par contre, j'ai pu effectivement observer que dans certaines collectivités de la Nouvelle-Aquitaine, des communes par exemple – vous en connaissez très bien une particulièrement –... Qui pourtant possèdent, à la différence des Régions, au moment du vote de leur Budget, des résultats définitifs de leur CA. Pour autant, ils affichent une épargne brute au BP à 13.8 %, et terminent au CA avec une épargne brute de 17.6 %...

M. DIONIS DU SEJOUR. - 11 et 20 %...

Mme BROUILLE. - Un autre exemple peut-être moins ciblé...

M. DIONIS DU SEJOUR. - 13.5 et 16 %, ce n'est pas 11 et 20 %...

Mme BROUILLE. - Peut-être un autre exemple un peu moins ciblé, une qui affiche effectivement 23 % au BP et qui finit à 29 %. Juste pour vous dire qu'en moyenne, on constate, entre l'épargne brute prévisionnelle et l'épargne brute constatée, une différence, en général à de 4 à 6 points. Cela montre bien que nous sommes, à la Région, dans une présentation budgétaire réaliste, alors votre remarque, Monsieur DIONIS DU SEJOUR, me semble non recevable.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Il y a deux amendements de l'UDI et du MoDem, je vais demander à Andréa de nous donner son avis sur ces amendements. L'un concerne – je trouve que c'est intéressant sur le plan du vocabulaire – la présentation du Budget Primitif de la Région par une analyse isopérimétrique des compétences entre exercices successifs. Andréa, est-ce qu'il est possible de le faire ?

Mme BROUILLE. - Il sera possible si la variation est importante et je le rappelle sur ce Budget, variation moins d'1 % ne gêne pas la lecture du tout du Budget, donc je serais d'avis de refuser cet amendement.

M. LE PRESIDENT. - ... Le pilotage de la Région doit être prospectif, on est d'accord, pour cette raison, il vous est proposé de décider qu'à chaque séance plénière du vote du BP, soit fourni de manière correspondante et actualisée, un rapport de programmation sur trois ans des finances régionales.

Mme BROUILLE. - Je plaide coupable. Oui, ce sera tout à fait possible.

M. LE PRESIDENT. - Sur le premier amendement, la proposition est de ne pas le retenir.

Qui est d'avis de le voter le manifeste en levant la main...

Ne prend pas part au vote...

Qui est contre ?

N° 16

Vote sur l'amendement « obligation d'accompagner chaque présentation du budget primitif de la Région par une analyse à isopérimètre de compétences entre exercices successifs »

- POUR : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche
- NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Front National,

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

Sur l'amendement portant rapport annuel de programmation sur trois ans des finances régionales.

Qui est d'avis de l'adopter ?

M. TARIS. - Monsieur le Président, on va vous laisser faire sur ce coup-là, on vous le dit très gentiment, mais je pense que l'on s'éloigne un peu... Votre côté quand même parfois un peu directif quand vous n'avez pas envie que le débat éventuellement se prolonge de trop - et on peut aussi vous comprendre – vous amène à présenter nos amendements à notre place ou même à le faire faire à notre collègue, Andréa BROUILLE. Nous aurions pu prétendre légitimement à présenter nous-mêmes nos propres amendements. Il semble quand même que dans l'organisation du débat, comme vient de le dire Jean DIONIS DU

SEJOUR, c'est le minimum syndical. On vous laisse faire là-dessus mais n'abusez pas et n'en faites pas une pratique trop récurrente parce que l'on vous aura à l'œil sinon, Président.

M. LE PRESIDENT. - Je souhaitais vous aider.

M. TARIS. - Cela brouille le message Monsieur le Président. Notre bonheur malgré nous.

M. LE PRESIDENT. - Le deuxième amendement est donc adopté.

On me souffle - mais est-il besoin de le rappeler - que certains amendements sont donc adoptés.

M. LE PRESIDENT. - Que fait le FN sur le deuxième amendement ?

Il s'abstient ?

Il ne prend pas part au vote ?

Il le vote ?

Ne prend pas part au vote ou contre ?

Contre.

Mme LE GUEN. – Non inscrits abstention, s'il vous plaît.

N° 16

Vote sur l'amendement « obligation d'accompagner chaque vote du budget primitif de la région par la fourniture d'une programmation pluriannuelle des finances régionales »

- POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- CONTRE : Front National
- ABSTENTION : Madame FROPOS (non inscrite), Mme LE GUEN (non inscrite)

AMENDEMENT ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. LE PRESIDENT. - Sur le chapitre des Services Généraux, 900-930, je vais me faire « taper sur les doigts », il y a un premier amendement de l'exécutif pour abonder, suite aux réunions des Présidents de groupes, le chapitre 944 : frais de fonctionnement des groupes d'élus, sont majorés de 450 000 €, qui sont prélevés sur les crédits de paiement en section de fonctionnement inscrits au chapitre 930-201.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 16

Vote sur l'amendement « majoration du chapitre 944 « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » suite à erreur de répartition des crédits globaux de rémunération des personnels »

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame FROPOS (non inscrite), Mme LE GUEN (non inscrite)

AMENDEMENT ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc adopté.

Ensuite, il y a un amendement visant... C'est amendement formation, je ne comprends pas bien... Le problème est réglé, Jean et Joan, sur votre amendement... 435-12. Je rappelle les chiffres que l'on vient de me donner, parce qu'il faut quand même être attentif à cela, sur le montant enveloppe des groupes globalisés : 200 000 €. N'ont été consommés à la fin de l'année que 49.47 %. Quel que soit l'effort, et je m'engage, sous le contrôle d'Andréa, à ce qu'en Budget Supplémentaire, si l'on en a besoin, après une réunion des Présidents de groupes sur le problème de la formation des élus, aujourd'hui, on consomme moins de 50 % de l'enveloppe formation. Je ne suis pas sûr qu'il soit acceptable par l'opinion publique, même si les sommes à l'égard du Budget ne sont pas importantes, que l'on augmente cette somme alors qu'elle n'est consommée qu'à moitié.

M. TARIS. - Monsieur le Président, je suis un peu surpris et même un peu déçu par l'argument que vous venez d'utiliser parce que je me rappelle très bien que sur des débats passés, notamment sur la question des indemnités des élus, vous étiez le premier à assumer éventuellement une position qui méritait de faire de la pédagogie auprès de l'opinion publique. Et cette pédagogie consisterait à dire que la démocratie a certains coûts mais elle n'a pas de prix, et que la formation pour les élus, et en particulier pour les élus des groupes minoritaires, qui ont, comme le rappelait Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure, moins accès – et c'est tout à fait normal – que vous, aux services administratifs de notre collectivité, est absolument centrale dans notre travail, et notamment sur les questions budgétaires.

À côté de la formation, il y a de l'expertise, à laquelle nous pouvons avoir accès, et il faut quand même rappeler que l'article L.435-12 du CGCT est très clair : la formation est un droit. Alors qu'il y ait un certain nombre de groupes, puisque la pratique de notre collectivité consiste à ventiler l'enveloppe de formation sur les différents groupes, à la proportionnelle

des élus de chaque groupe, qu'il y ait un certain nombre de groupes qui soit en sous-consommation de cette enveloppe, c'est leur droit, c'est leur choix, on n'a pas de jugement à porter sur ce point, mais la situation dans laquelle l'on peut être amené à se trouver, je dis cela en faisant référence à des situations très concrètes, de manquer de crédits pour répondre à nos besoins tout à fait légitimes, aux besoins des élus en matière de formation, doit nous amener à revoir le plafond. La loi parle de 20 % du montant des indemnités des élus, on est actuellement au dixième, on est actuellement à 2 % du montant des indemnités qui sont alloués à la formation. Alors que l'on réorganise le fonctionnement, dans l'esprit que vous avez dit, pourquoi pas, mais en tout cas, il y a un droit à la formation des élus qui ne peut pas souffrir de restriction dans la limite, bien sûr, qui est fixée par la loi. C'est le sens de notre amendement et c'est la raison pour laquelle, en l'état actuel des choses, nous maintenons cet amendement.

M. LE PRESIDENT. - Je continue sur cette argumentation, je pense qu'il faut qu'il y ait un groupe de travail – je suis désolé de donner du travail aux Présidents de groupes, avec Stéphane DELPEYRAT et les services, et le cabinet – de telle sorte que, peut-être voir que cela passe aussi en Commission des finances, je ne sais pas, parce qu'il y a deux types de problèmes : d'abord, on consomme 50 % de l'enveloppe telle qu'elle a été votée en 2017, qu'un certain nombre de groupes ont pu, sans que l'on ait retouché à la répartition entre les groupes, dépasser les 100 % de leur enveloppe, c'est votre cas par exemple, le cas du MoDem. Donc l'Administration Régionale est totalement ouverte et l'exécutif est totalement ouvert là-dessus, mais je vous propose de ne pas retenir cet amendement avant que les Présidents de groupes se soient réunis, m'aient fait une proposition sur la répartition et le montant.

Par ailleurs, ce que je souhaite dans cette formation est que l'on soit aussi très rigoureux. C'est vraiment une formation à ce qu'est le Budget régional, ce que sont les compétences régionales, vraiment, il faut que l'on puisse renseigner les formations.

Je vous propose de ne pas retenir cet amendement, mais je vous propose que les Présidents de groupes se réunissent. Je vous propose que, le cas échéant, une nouvelle répartition formelle entre les groupes soit adoptée. Cela ne me dérange absolument pas que les « petits » groupes aient une base plus importante, là-dessus, je n'ai pas de problème, et nous adapterons cela en BS.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais c'est à Joan de décider s'il le maintient ou pas.

M. TARIS. - L'amendement est maintenu. Mais nous entendons vos propositions, Président, mais l'amendement est maintenu.

M. LE PRESIDENT. - Qui vote pour cet amendement ?

Qui est contre ?

Que vote LR ?

Pour.

FN ? Abstention.

N° 16

Vote sur l'amendement « formation élus »

- POUR : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche
- ABSTENTION : Front National

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

Sur les Services Généraux, 900-930, qui est d'avis de le voter le manifeste en levant la main...

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, le groupe LR ne participe pas au vote, sauf pour le 943 où l'on votera contre.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Le groupe UDI ne participera pas au vote sur le chapitre, parce que l'on a un vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Joan TARIS ? On vote par chapitre maintenant, donc je vais les égrener, donc il vaut mieux avoir le vote des groupes de telle sorte que nos services des Assemblées l'enregistrent.

M. TARIS. - Vote contre en Services Généraux et en transport, et non participation ensuite.

M. LE PRESIDENT. - L'amendement qui a été adopté, mais j'ai fait adopter cet amendement... Je n'ai pas fait voter celui au chapitre 944, de passer du 930 au 944, 450 000 € sur les frais de fonctionnement des groupes...

M. LE PRESIDENT. - Cela a été adopté à l'unanimité ? Pour une fois que je prends Marie-Pierre LAREE en défaut, j'en suis fier.

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté, avec les votes qui ont été formulés.

**SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

900 en investissement – 930 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants , Les Républicains-CPNT, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Formation professionnelle et apprentissage, même vote,

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
CHAPITRE 901 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 931 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

901 en investissement - 931 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **CONTRE** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - il est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Enseignement, même vote, il est adopté.

M. TARIS. - Président, si vous permettez, je crois qu'il est convenu habituellement que nous ayons une discussion par chapitre budgétaire.

M. LE PRESIDENT. - Je suis en train d'écouter les chapitres. Si vous voulez intervenir, vous levez la main.

M. TARIS. - Vous égrenez un peu vite...

Mme NADAU. - Vous ne levez pas la tête Président.

Formation professionnelle.

M. LE PRESIDENT. - Je vous en prie, vous avez la parole.

Mme NADAU. - Merci.

M. LE PRESIDENT. - N'oubliez pas le temps de parole qui va s'afficher.

Mme NADAU. - Président, je ne l'ai jamais dépassé.

Concernant le seul BP 2018, nous avons bien noté que la baisse de 52 M€ des dépenses de fonctionnement intègre la fin au sifflet du plan des 500 000 formations. Toutefois, la baisse des recettes sur ces divers plans de formation n'est que de 10 M€ pour 2018. En effet, dotation 2017 : 49 M€, et dotation 2018 : 39 M€. Mais élargissons un peu le débat.

La Région et l'Etat dépensent massivement sur la formation professionnelle. Les Budgets sont très élevés depuis 2016 et 2017. Beaucoup d'argent public investi, beaucoup de bonnes intentions affichées, mais surtout, une bonne occasion de faire baisser les statistiques du chômage dès 2016, avec en arrière-pensée – oui, je sais que cela vous agace chaque fois que l'on dit cela – le choix de l'ancien Président...

M. LE PRESIDENT. - Juste une minute, on va la décompter, ce n'est pas possible que vous puissiez dire cela, pas une élue qui est là depuis aussi longtemps. Je vous redonnerai la parole, je demande que l'on arrête la pendule. Vous savez très bien, nous savons tous que nous sommes en plein emploi des personnes qui sont formées et qualifiées. On ne peut pas tenir ce raisonnement.

Mme NADAU. - Président ROUSSET, ne vous agacez pas.

M. LE PRESIDENT. - Je fais de la formation là.

Mme NADAU. - Je termine ma phrase, si vous le permettez.

En arrière-pensée donc, le choix de l'ancien Président de la République de se représenter ou pas. Mais élargissons et élevons le débat.

Quels résultats peut-on tirer de cet investissement massif de fonds publics ? Ces différents plans de formation, les crédits régionaux alloués massivement ont-ils des conséquences favorables ? Quels résultats ont-ils sur le niveau de l'emploi, notamment les 58 000 actions de formation qui ont été diligentées sur les trois plans successifs de l'Etat

dans notre Région ? Prenons deux indicateurs : le taux de chômage et le taux de retour à l'emploi. Le taux de chômage, nous sommes toujours dans un contexte de chômage en hausse, en France, comme en Nouvelle-Aquitaine, et le taux de retour à l'emploi reste très bas pour ce type de programme ambitieux de formation de masse : 40.6 % dans les six mois pour l'ensemble des actions. Ainsi, d'après la Région, près de 60 % de ces formations ne débouchent sur aucune perspective d'emploi. Le chiffre peut d'ailleurs être sujet à caution car aucun bilan formel n'est fourni par les services. Sont-elles adaptées aux attentes des entreprises ? Sont-elles suffisamment qualifiantes ? Aujourd'hui, la plus grande difficulté que rencontrent les chefs d'entreprises est de pouvoir recruter du personnel qualifié et formé. Mettons tout en œuvre pour que nos actions de formation correspondent enfin à leurs attentes.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Catherine VEYSSY, vous pouvez donner quelques chiffres ? Et puis il faut que cela se passe en Commission, ce n'est pas normal que les chiffres ne soient pas donnés en Commission.

Mme VEYSSY. - Les chiffres ont été donnés en Commission, de même qu'ont été donnés en Commission les éléments qui ont été apportés lors de la séance plénière du CREFOP puisqu'en ce moment, nous sommes en train d'élaborer le CPREFP (Contrat de Plan Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) et donc nous le travaillons en CREFOP. Et vous avez pu disposer des mêmes éléments qui ont été présentés lors du CREFOP, éléments qui indiquaient, bien évidemment, puisque maintenant, on commence à avoir les premières évaluations de ces plans 500 000, des taux d'insertion, comme l'a dit le Président et qu'il rappelle, qui sont particulièrement intéressants puisqu'en plus, sur le plan 500 000, on a vraiment ciblé des formations sur lesquelles les métiers étaient en tension, sur lesquelles on attendait que les gens soient formés et compétents pour pouvoir occuper ces postes. Et je crois vous avoir dit, mais je peux le rappeler, lorsque je me rends sur les formations, à la rencontre des demandeurs d'emploi qui sont dans le cadre des plans 500 000, notamment sur les formations liées aux métiers du numérique, liées aux métiers industriels, qu'ils n'ont même pas le temps de terminer leur formation que déjà, les entreprises les attendent et pas seulement en Gironde, aussi dans d'autres départements peut-être à dominante plus rurale que la Gironde en Nouvelle-Aquitaine. Comme quoi, c'est une évidence, mais je crois qu'il faut le redire, plus les formations sont qualifiantes, sur des métiers précis, sur des gestes précis, les certifications précises, plus le taux d'insertion est bon.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez eu ces chiffres en Commission, Madame, reconnaissez-le, on vient de me le confirmer. Je les répète : 60 % pour les formations de qualification et 40 % pour l'ensemble des formations. Donc ne disons pas que c'est une catastrophe, on sait très bien, quiconque s'est occupé d'un Département, qu'il y a des situations personnelles plus compliquées pour organiser le parcours individuel vers l'emploi.

Je remets aux voix ce chapitre, avec les mêmes votes.

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
CHAPITRE 901 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 931 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

901 en investissement - 931 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **CONTRE** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur le chapitre enseignement, y a-t-il des demandes de parole ?

Mme MOGA. - Re-bonjour à tous. Nous soutenons bien évidemment votre politique volontariste en matière d'éducation. Vos engagements budgétaires : 55 % du pilier jeunesse, sont à la hauteur des enjeux démographiques, technologiques et numériques, auxquels nous sommes confrontés. Nous apprécions aussi votre approche attentive à la question des territoires, à laquelle notre groupe est très attaché et qui devient crucial à l'échelle de la grande Région. Nous devons en effet équilibrer nos moyens entre les territoires, afin d'éviter l'effet d'aspiration qu'induit la métropole. Nous devons mutualiser nos moyens, notamment en matière d'enseignement professionnel, pour maintenir les lycées professionnels dans les territoires éloignés, même s'il faut pour cela les inciter, comme vous le faites Monsieur le vice-Président, à ouvrir leurs portes aux apprentis, quitte à provoquer une petite révolution culturelle au sein de l'éducation nationale. Nous devons aussi continuer à revivifier les territoires, comme cela se réalise autour du campus des métiers et des qualifications cuir, textile, mode et luxe. Ce nouveau modèle, qui combine les deux objectifs de certification et d'insertion professionnelle avec l'aménagement du territoire, offre aussi l'avantage de

permettre une plus grande fluidité des parcours. C'est, nous sommes d'accord là-dessus, le modèle de demain.

C'est un défi de même ampleur que doit relever l'enseignement supérieur, celui de l'accélération des savoirs. Il devient banal de dire que nous sommes au début d'une vague d'innovation, sans précédent depuis la Renaissance, les fameuses NBIC, notamment l'Intelligence Artificielle. Pour s'adapter à cette évolution qui va renouveler une grande partie des métiers, ne laissant subsister que les plus qualifiés (celui qui conçoit la machine ou l'algorithme) ou ceux qui comportent une grande part d'humanité (ce que ne peut pas faire la machine) comme la santé, le social, les services. Pour s'adapter donc, il va falloir élever le niveau. Cela signifie augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, il est aujourd'hui insuffisant en France : 44 % d'une tranche d'âge de 30 à 34 ans et même 41 % seulement en Nouvelle-Aquitaine. Il faut donc attirer plus de néo-bacheliers vers l'enseignement supérieur, seulement 68 % en Nouvelle-Aquitaine, moins qu'au plan national (71 %). Or, pour cette politique enseignement supérieur, nous investissons, en 2018, 2.5 % du pilier jeunesse, un peu plus si l'on réintègre les 8 M€ de l'opération Campus.

Même si l'on se trouve à la croisée de deux périodes de gros investissements, ce qui explique l'effet « creux de vague », comme expliquait Monsieur BLANCHARD, on a le sentiment qu'un signal plus fort pourrait être donné pour l'enseignement supérieur. Les 250 000 € consacrés à l'université du futur, encore embryonnaire, mais dont la fonction stratégique est évidente, font pâle figure au regard des enjeux. À côté de cela, il y a bien sûr le gros chantier de l'élaboration du SRESRI, qui mobilise toutes les énergies et qui clarifiera, sur le plan institutionnel, nos perspectives d'actions. Mais en attendant, on a du mal à voir la concrétisation des intentions, toutes louables, qui figurent dans le document de présentation budgétaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - ... Ma chère collègue, vous qui participez à la Commission d'appel d'offres et vous qui êtes élue de Bordeaux, que l'inauguration du Neurocampus, vous qui êtes bordelaise, l'inauguration du Neurocampus n'est sûrement pas, et ce qui a été fait dans les universités et que nous avons déployé ailleurs, n'est sûrement pas pour vous déplaire. Mais il y a des parties, à un moment donné, où l'on n'a pas, comme le disaient Gérard BLANCHARD et Jean-Louis NEMBRINI, un mot peut-être...

M. BLANCHARD. - Les questions ont été posées en Commission, je crois que l'on a apporté un certain nombre d'éléments. Je pense que pour avoir une idée précise de ce qui est fait dans ce domaine, il faut ajouter aussi tous les crédits recherche-innovation et pas

simplement la partie enseignement supérieur, et effectivement, l'année 2018 il y a une petite baisse, qui n'est pas très importante quand même par rapport à l'année dernière. Sachez que l'année dernière, il y avait eu une augmentation parce qu'il y avait la question de l'harmonisation des RI appels à projets recherche qui nous avaient amenés à développer un programme d'accompagnement pour le Limousin et Poitou-Charentes, donc il y avait une augmentation, qui est en légère baisse cette année. Et l'année prochaine, que sur tous les programmes de CPER, opération Campus en particulier, qui sont les programmes pluriannuels d'investissement importants, les gros investissements ont déjà été faits et que les prochaines opérations structurantes qui vont concerner l'ensemble des sites, mais plus particulièrement Poitiers, Limoges, La Rochelle et Pau vont commencer à amener des engagements à partir de l'année prochaine.

M. NEMBRINI. - Vous avez insisté sur l'approche territoriale de notre réseau de formation. Je crois qu'il faut bien prendre conscience que si nous voulons maintenir des formations sur notre territoire, il va falloir que partout on développe des formations d'excellence. C'est-à-dire que cela doit s'accompagner par un changement profond, parfois, de l'offre de formation sur ces territoires. Et je crois que l'on aura besoin vraiment de l'effort de chacun pour faire passer cette idée, faute de quoi, si c'était assimilé à l'idée que nous allons maintenir en l'état, en évoluant tranquillement, au gré de la volonté des équipes de professeurs et parfois de certains élus territoriaux, pardonnez-moi, et bien on irait directement dans le mur. Cette approche territoriale est terriblement ambitieuse.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme DIAZ. - Pour le chapitre enseignement, une abstention, et j'en profite pour modifier nos votes sur les Services Généraux et la formation professionnelle, évidemment, nous sommes contre. Les deux premiers Services Généraux et formation professionnelle.

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes contre ?

Mme DIAZ. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Sur la formation professionnelle aussi ?

Mme DIAZ. - Le plan 500 000 formations, je crois que l'on vous le répète à chaque fois en Commission Permanente.

M. LE PRESIDENT. - Je ne comprends pas. Honnêtement, vraiment ce n'est pas sérieux.

Vous vouliez parler d'enseignement, non ?

Mme DIAZ. - Je vous donne notre position de vote.

M. LE PRESIDENT. - Et sur l'enseignement, vous êtes contre aussi ?

Mme DIAZ. - Abstention.

Mme LE GUEN. – Non inscrits, pour.

M. LE PRESIDENT. - Enseignement, même vote, sauf que... Abstention.

ENSEIGNEMENT
CHAPITRE 902 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 932 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENSEIGNEMENT

902 en investissement – 932 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a culture, loisirs et sports.

Mme DIAZ. - Contre.

M. DURAND. - Monsieur le Président, chers collègues, dans le prolongement de mon intervention de la dernière plénière, notre groupe constate, avec quelques regrets, la baisse des dépenses d'investissement au détriment du sport (- 23 %), comme pour d'autres chapitres du Budget, j'en conviens. Mais il est inquiétant que dans ce Budget, les dépenses d'investissement stagnent, en général, autour de 30 %. Il est tout de même paradoxal que la Nouvelle-Aquitaine veuille s'inscrire dans la dynamique des Jeux 2024, alors que dans le même temps, l'effort pour le sport baisse sensiblement. Mais malheureusement, cette même remarque vaut pour le Budget de l'Etat.

Notre deuxième regret est qu'une véritable réflexion ne soit pas engagée sur la pertinence du financement public au bénéfice du sport professionnel. Le sport professionnel, qui est trop souvent synonyme d'excès et de dérives. La collectivité doit-elle financer les surenchères salariales des joueurs et la folie des grandeurs de trop de dirigeants ? Ou si elle considère que c'est dans sa vocation, doit-elle continuer à le faire comme elle le fait aujourd'hui ? Le débat mérite d'être ouvert. Dans le cadre de cette réflexion, nous devons

rester vigilants sur les deux alibis qui nous sont offerts pour continuer à subventionner les clubs professionnels, à savoir la formation et la communication pour valoriser notre Région, comme c'est dit à l'objectif 5 : développer un territoire qui gagne.

Sur la formation, attachons-nous à évaluer sérieusement l'efficacité des clubs formateurs. Souvent davantage préoccupés par le fait d'atteindre, comme c'est le cas dans le rugby, leur quota JIFF (Jeunes Issus de la Formation Française). Soyons exigeants sur la réalité d'une formation qui poursuit le double projet : faire jouer les jeunes joueurs à un haut niveau et leur donner un avenir professionnel à la fin de leur carrière. Veillons à ce que les clubs professionnels fassent passer la carrière des joueurs avant leurs propres intérêts. Rappelons leurs la vocation première du sport, qui est d'éduquer aux valeurs qu'il véhicule positivement.

Sur la formation encore, dans une de mes précédentes interventions, j'avais évoqué - avec beaucoup de précautions oratoires - le risque de prosélytisme dans les clubs sportifs. Pourquoi ne pas s'inspirer de ce qui se fait en Île-de-France, où une charte de la laïcité doit être signée impérativement par tous les clubs sollicitant une subvention, notamment lorsqu'elle est ciblée sur la formation ? Et pourquoi ne pas lancer un programme de formation pour les éducateurs sportifs afin d'en faire des lanceurs d'alerte sur ce sujet ?

Sur la communication, j'ai beau être attentif chaque semaine, mais je n'entends jamais notre Région citée par les médias quand sont commentés les matchs de nos cinq clubs de Top 14, ou encore nos cinq clubs Pro 2 de rugby, et cela est aussi vrai pour les Girondins de Bordeaux par exemple. La règle est pourtant de dire que quand on met 1 euro en sponsoring ou en subventionnement, il faut mettre 1 euro supplémentaire pour le faire savoir. En avons-nous les moyens ? Je ne le crois pas. Alors ne prétextons pas le rayonnement de la Région pour financer avec les deniers publics les clubs professionnels.

Enfin, nous ne voyons rien sur le sport en entreprise, alors qu'il m'avait semblé que vous aviez été sensible, Monsieur le Président, à cet argument.

Pour les autres objectifs de votre politique en faveur du sport, nous y sommes favorables.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - L'explication au niveau des crédits d'investissement vient de ce que les opérations pour les CREPS glissent. Sur les clubs professionnels, je ne suis pas loin de penser comme vous, mais il va m'être difficile sans faire grimper très haut dans cette salle

un certain nombre de collègues et voisins. Je suis sensible au poids, par exemple, d'un Philippe NAUCHE.

Mme FERREIRA. - Merci Monsieur le Président. Ici, il s'agit de culture, sports et loisirs et j'ai envie de vous parler jeunesse, et donc en cela, j'honore la nouvelle écriture du Budget avec le pilier jeunesse

Dans ce BP 2018 de 3.2 milliards d'euros, le pilier jeunesse, inscrit comme la deuxième priorité de la mandature, représente quasiment un tiers des dépenses engagées. Dans le déroulé des sept axes ici retenus, nous retrouvons les domaines contraints de nos compétences régionales : l'orientation, l'apprentissage, les lycées et l'enseignement supérieur, à peine effleurés du bout des lèvres, certes, complétés par deux axes nouveaux intitulés « accompagnement des jeunes et vie quotidienne », qui ont retenu notre attention. La part réservée à ces deux axes représente 20 % du Budget du pilier jeunesse, ce qui est considérable, atteignant plus de 200 M€. La focale portée sur les objectifs et les programmes nous fait déchanter cependant. Les deux tiers des 21 M€ engagés dans l'accompagnement des jeunes seront investis dans la mobilité internationale, et les 98 % des généreux 193 M€ de la vie quotidienne couvrent le transport scolaire, nouvelle compétence régionale. De fait, la part du Budget réellement investie dans la vie des jeunes se résume à 12 M€, pour l'éducation artistique et culturelle, l'engagement citoyen, le logement, et le permis de conduire.

Vous connaissez, Monsieur le Président, l'engagement des élus du Mouvement Démocrate en faveur des jeunes, et vous savez qu'il ne s'agit pas pour nous d'un engagement de façade. À moult reprises, nous nous sommes exprimés ici. Nous avons salué la création de la Direction de la jeunesse. Nous avons loué la gestion régionale du versant logement étudiant du CPER 2015-2020. Nous avons applaudi la naissance de la Conférence Territoriale de la Jeunesse. Nous n'avons pas manqué de vous appeler à nos responsabilités d'élus, considérant qu'il fallait que soit définie une politique globale d'accompagnement des étudiants, qui s'étende à tous les domaines de leur vie : études, logement, alimentaire et santé. Nous ne pouvons pas faire semblant d'ignorer la précarité d'un grand nombre d'étudiants.

En France, plus d'un quart des étudiants déclarent avoir connu des difficultés à se nourrir, à se loger, ou à régler ses factures. Leur solution contrainte, dans un contexte national de chômage, passe parfois par la prostitution, qui toucherait 3 % des étudiants. Nous avons découvert, tout récemment, le statut de Sugar Babies, les nouvelles courtisanes, jeunes étudiantes entretenues par un homme âgé et riche (le Sugar Daddy) avec au cœur

de cette relation rémunérée, la sexualité. Des sites de rencontres spécifiques participent à ces Sugar Datings et on considère que plus de 40 000 étudiantes françaises en sont victimes. Vous accepterez donc, Monsieur le Président, d'entendre notre déception et notre désarroi en constatant que l'engagement pris par l'exécutif régional pour notre jeunesse, porte uniquement et exclusivement sur la mécanique obtention d'un emploi, certes, hyper importante, sans regarder réellement leurs besoins sociaux et humains quotidiens. Nous vous appelons, Monsieur ROUSSET, une fois de plus, à intégrer ces dimensions dans l'écriture du projet jeunesse de notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame FERREIRA, je mesure la générosité et l'analyse qui est faite, mais est-ce que la Région, par rapport à tout le débat budgétaire que nous venons d'avoir, a les moyens de porter cela ? Non. Non Madame, elle n'a pas les moyens de porter cela. Ce qu'elle fait continument, et nous l'étendons à la grande Région - vous ne le connaissez peut-être pas – c'est de s'occuper en priorité de ce qui est l'élément essentiel de la précarité et de l'absence d'ascenseur social, c'est le logement. Le logement des jeunes est un point sur lequel on a eu et on va avoir des résultats tangibles, que ce soit sur le logement des lycéens, le logement des apprentis, le logement des jeunes en formation, j'ai inauguré, il y a quelques semaines, dans Bordeaux, une résidence où à la fois on va accueillir les anciens combattants d'Algérie ou d'Afrique, dont on a bien eu besoin pendant les deux guerres, pour nous aider à sauver la République, et où il y aura un public mixte, avec des jeunes en formation. Nous avons créé, et l'Etat l'a repris, un système qui s'appelle « 1, 2, toit », sur la garantie de la caution et la garantie du loyer. Nous le maintenons. Donc nous nous focalisons sur ce domaine-là, mais je ne peux pas proposer à cette Assemblée de créer un deuxième système de bourse parce que l'Etat ne va pas au niveau où il devrait aller.

Vous appartenez à la nouvelle majorité, je crois, avec la République En Marche, c'est quelque chose qu'il faut que vous portiez avec vos collègues, chère Madame. Mais nous, on fait un effort qui n'est pas totalement inscrit dans ces 12 M€ dont vous parlez et qui est très original de toutes les Régions françaises. Quand vous créez, en 2009 et 2010, 30 % du logement étudiant neuf de France, cela n'existe pas ailleurs. Et donc il faut que l'on soit focalisé. De la même manière que la meilleure aide que nous pouvons apporter aux jeunes est la lutte contre l'échec scolaire. Nous avons reproduit le modèle du Québec, qui a divisé par deux l'échec scolaire, parce que quand nous divisons par 30 %, ce qui s'est passé, l'échec scolaire, sous le quinquennat précédent, c'est autant de précarité des jeunes que nous faisons diminuer, et c'est tout l'effort que nous allons faire avec Jean-Louis NEMBRINI

et Gérard BLANCHARD, sur cette partie Bac – 3/Bac + 3. Je suis désolé, où vais-je prendre cet argent ? Sur l'emprunt ?

Mes chers collègues, je vais mettre aux voix ce rapport.

Est-ce que les votes sont similaires ?

Mme LE GUEN. – Oui, non inscrits, pour.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Ne prend pas part au vote...

Madame DIAZ, je ne sais pas si c'est vous... Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE, vous votez ce chapitre ?

Mme DIAZ. - Contre.

M. LE PRESIDENT. - LR ?

Ne prend pas part au vote.

Ne prend pas part au vote.

**CULTURE SPORTS ET LOISIRS
CHAPITRE 903 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 933 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre CULTURE SPORTS ET LOISIRS

903 en investissement – 933 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

. **CONTRE** : Front National,

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a santé et Action sociale.

Même vote ?

Mme DIAZ. - Abstention.

SANTE ET ACTION SOCIALE
CHAPITRE 904 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 934 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre SANTE ET ACTION SOCIALE

904 en investissement - 934 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **ABSTENTION** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Aménagement des territoires.

J'ai des amendements.

Vous voulez que je les présente ou vous les présentez ?

Essayez de résumer s'il vous plaît.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, on va le faire avec Joan.

Il y a un amendement sur centres-villes/centres-bourgs, on en a déjà parlé. Je crois que maintenant, il y a un vrai consensus sur le fait de dire qu'il y a un problème, qui est un véritable problème national, dans toutes les villes moyennes et les petites villes, la vacance commerciale et de logements explose et il est, à mon avis, logique, que la Région, qui a la compétence économique, on parle de commerces, le commerce est l'économie, vienne au tour de table, il ne s'agit pas qu'elle soit seule, et qu'elle y vienne de manière significative. D'ailleurs, vous en êtes d'accord sur le principe. Vous dites : on veut le conditionner à une politique qui soit raisonnable au point de vue ouverture de grandes surfaces, et cela peut se discuter, mais ce principe-là ne peut pas être universel. Vous ne ferez pas revenir le mobilier, le sport, en centre-ville. La guerre est finie dans ces secteurs-là. Cela peut se discuter sur le prêt à porter, cela peut se discuter aussi sur la culture.

Donc il y a une vraie discussion, la Région est très loin de ce dossier, il faut qu'elle y entre, il faut qu'elle se fasse un savoir-faire, or, elle est très loin de ce dossier et c'est maintenant qu'il faut qu'elle y entre. Il faut que le pays sache faire un tour de table, comme il a su le faire pour les quartiers en difficulté, et donc notre amendement a pour but de donner

des lignes budgétaires raisonnables sur cet enjeu-là. Si l'on compte tout et on a essayé de tout racler, vous avez mis 700 000 €, on vous propose de mettre... Mais si Président, ou alors il faut nous dire où, 5 M€, et donc ces 5 M€, on les prend où ? On les prend sur une ligne qui s'appelle « ingénierie financière », cela nous semble raisonnable, personne ne mourra si l'on fait un peu moins d'ingénierie financière. C'est juste le fait de dire qu'il y a un problème nouveau, que ce problème est dimensionnant, il est majeur, et qu'il faut y mettre des lignes de crédits significatives.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

C'était l'amendement n° 6, c'est cela ?

L'amendement centres-villes.

Il y a un amendement aussi « coopération territoriale ville et campagne ».

M. TARIS. - En deux mots si vous le permettez, pour présenter cet amendement qui est dans le droit fil d'une suggestion que nous avons déjà lancée lors des Orientations Budgétaires. On a des appels à projets, des Appels à Manifestation d'Intérêt qui existent déjà dans la collectivité, par exemple sur l'innovation sociale, qui est précisément un appel à projets qui favorise les projets multi-acteurs, qui regroupent autour de la table une pluralité d'acteurs, on propose de transposer cette méthodologie, qui est une bonne méthodologie, sur un appel à projets qui réunirait ensemble des territoires urbains et des territoires ruraux pour travailler en commun à des solutions à des problématiques comme par exemple celle de la mobilité. Ce sujet d'un travail commun plutôt que de se regarder en « chien de faïence » – passez-moi l'expression - entre ville et campagne, est un vrai sujet qui monte et on pourrait avoir une méthodologie ouverte, au travers d'un appel à projets qui valorise et qui fasse appel à la créativité. On l'a chiffré pour l'instant sur un niveau qui serait somme toute relativement symbolique d'un demi-million d'euros, avec la possibilité de faire monter le dispositif en puissance, à terme. Mais cela nous paraît être une idée très intéressante pour ne pas seulement avoir des politiques de redistribution ou de péréquation entre ville et campagne, mais aussi des logiques de co-construction entre ces territoires.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Il y a un autre amendement qui vise à inscrire la répartition des crédits régionaux - si Joan et Jean me le permettent – concernant les 50 territoires retenus. On va le faire.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Allez-y Président, mais vous en aviez parlé...

M. LE PRESIDENT. - On va le faire, je propose de ne pas retenir cet amendement.

Sur l'amendement...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, s'il vous plaît, on avait eu la discussion à Limoges, vous aviez semblé ouvert donc je pense qu'une fois par an, que l'on ait cette ventilation, c'est un outil d'analyse intéressant. Vous en aviez convenu à Limoges...

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas d'hostilité, ce n'est pas un amendement au Budget.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Si.

M. LE PRESIDENT. - Non.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Vous avez bien présenté le Budget avec six piliers, pourquoi pas, donc on vous demande...

M. LE PRESIDENT. - Vous voulez en plus qu'on « léopardise » la carte de la Nouvelle-Aquitaine ? C'est cela que vous voulez avoir ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est un élément d'analyse...

M. LE PRESIDENT. - C'est-à-dire que cette Assemblée soit un guichet uniquement ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non...

M. LE PRESIDENT. - Mais si. C'est ce que vous voulez, depuis le début, Jean. Jean DIONIS DU SEJOUR, vous voulez, depuis le début, que cette Assemblée soit un guichet...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais non... Faites-nous acte...

M. LE PRESIDENT. - Mais si.

M. LE PRESIDENT. - Non, pas du tout. Alors là... Je ne dis pas le reste.

Sur la revitalisation petites villes et centres-bourgs, je vais demander à Philippe NAUCHE de nous faire une proposition de vote et d'expliquer ce qui se passe.

M. NAUCHE. - Monsieur le Président, je crois simplement qu'il ne faut pas oublier qu'il y a une mission, que vous avez confiée à Martine PINVILLE, sur le sujet, et je pense que les conclusions et les propositions qui seront les siennes nous permettront d'avancer sur ce sujet-là. Mais je pense que l'on peut se payer de mots, on peut expliquer, on est tous favorables à ce que les centres villes vivent mieux et on s'aperçoit tous aussi que c'est quelque chose qui se passe à peu près partout.

La semaine dernière, il y avait, à Dax, une réunion de l'Assemblée des communautés d'agglomérations et des communautés de communes de France, qui était spécifiquement sur ce sujet-là et sur la nouvelle possibilité qu'offre la loi NOTRe pour les communautés de communes et d'agglomérations de prendre cette compétence, parce qu'effectivement, ce que l'on fait au niveau du centre-ville a besoin de la cohérence qu'il y a avec l'ensemble du tissu urbain, périurbain et rural qui est en continuité. Et ce qui m'a frappé dans cette réunion à Dax est finalement qu'à beaucoup d'endroits, tout le monde aujourd'hui « criait au loup » alors qu'il y a bien longtemps qu'il était entré dans la bergerie en périphérie des villes et que les mêmes qui aujourd'hui nous expliquent qu'il faut absolument sauver les centres-villes, ont signé « à tire-larigot » – si je puis dire – des autorisations, et ont soutenu, dans les procédures qui étaient celles de l'époque, la création de zones commerciales en périphérie des villes. J'ai quelques exemples en tête où d'une main, on voit des personnes expliquer : il faut sauver le centre-ville, de l'autre main, elles disent : on va créer 11 000, 12 000 ou 13 000 m² de surfaces commerciales supplémentaires dans le même temps. Donc à partir du moment où il y a cette situation un peu schizophrénique, je pense qu'il faut raison garder.

Je vous propose, Président, que nous attendions que Martine PINVILLE nous donne ses conclusions, de ne pas adopter cet amendement et de rappeler simplement que dans le cadre des dispositifs de l'économie territoriale, nous accompagnons les créateurs, nous accompagnons les personnes qui reprennent, nous accompagnons les transmissions et que finalement, c'est peut-être mieux que plein de grands discours.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Gérard VANDENBROUCKE, sur l'autre amendement.

M. VANDENBROUCKE. - Juste une phrase ou deux, Monsieur le Président, sur les rapports ville-urbain-rural-agglomération-périphérie, je rappelle simplement que dans le cadre des contrats territoriaux qui sont en cours d'élaboration, il était spécifiquement demandé aux agglomérations de travailler avec un territoire de périphérie, avec un territoire rural, de manière à ce qu'il y ait là un bel exemple pratique de coopération entre le monde urbain et son environnement immédiat.

M. LE PRESIDENT. - L'avis des Rapporteurs est donc de ne pas reprendre chacun de ces amendements.

Je vais quand même les mettre aux voix.

Sur la répartition des crédits régionaux dans les 50 territoires, ainsi qu'entre les 12 Départements, cet amendement dont je parlais tout à l'heure, qui est une présentation du

Budget « léopardisé », sur lequel je ne peux pas vous inciter à voter parce que ce serait transformer la Région en guichet.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Mme DIAZ. - On ne prend pas part au vote.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Mme LE GUEN. – Non participation des non inscrits.

M. LE PRESIDENT. - Le groupe LR ne prend pas part au vote ?

Sur l'amendement appel à projets-coopération-villes et territoires, sur lequel Gérard VANDENBROUCKE vient de s'exprimer parce qu'il percute la politique contractuelle, qui a pour objet de laisser ces territoires concevoir leur projet, donc par définition, un appel à projets réduira le nombre de projets qui sera accompagné sur les territoires.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 16

Vote sur l'amendement « Appel à projet – coopération territoriales Ville et Campagne »

- POUR : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche
- NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Front National, Madame FROPOS (non inscrite), Mme LE GUEN (non inscrite)

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc repoussé.

De la même manière, la redynamisation des centres-villes dans le cadre de la mission qui sera remplie dans le cadre de la mission de Martine PINVILLE et sur lequel aujourd'hui, nous intervenons déjà.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le groupe LR et le FN.

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 16

Vote sur l'amendement « Pour une prise en compte effective de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs de la région Nouvelle-Aquitaine dans le Budget Primitif 2018 »

- POUR : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche
- NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Front National, Madame FROPOS (non inscrite), Mme LE GUEN (non inscrite)

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Ces amendements sont donc rejetés.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix l'ensemble du chapitre, avec les mêmes votes que... as usual.

M. TARIS. - Vote contre.

M. LE PRESIDENT. - UDI ?

Jean DIONIS DU SEJOUR, sur ce chapitre ?

Contre.

Non participation au vote ?

Mme DIAZ. - On est sur le chapitre « aménagement » ?

M. LE PRESIDENT. - Oui.

Mme DIAZ. - Contre.

Mme LE GUEN. – Non participation.

**AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
CHAPITRE 905 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 935 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

905 en investissement – 935 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** Les Républicains-CPNT, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est adopté.

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite la gestion des fonds européens.

Mme NADAU. - Merci Président.

Très rapidement et concrètement, c'est au sujet des problèmes financiers rencontrés avec le programme LEADER, ces programmes qui sont destinés à la cohésion territoriale. On constate un retard au démarrage, en moyenne deux ans, des problèmes d'instructions et de paiement qui ne donnent aucune visibilité aux porteurs de projets. C'est-à-dire que les bénéficiaires doivent avancer les fonds durant un laps de temps très long. Cela est d'autant plus dommageable quand il s'agit de petites structures comme les associations. Je sais que la Région a apporté une réponse au problème de trésorerie, notamment des GAL associatifs et portés par une structure publique. Néanmoins, il est forcé de constater que la régionalisation des fonds européens au moment de la fusion, n'a pas simplifié les choses, que les Régions devraient s'organiser pour faire monter les dossiers vers l'UE, et que le manque de simplification et de communication fait que nous sommes le pays européen le plus en retard, car seulement 5 % des fonds européens sont engagés et payés.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Pas du tout. Ce qui concerne FEADER peut-être, mais ce qui concerne FEDER-FSE, vous savez que l'on est la première ou deuxième Région française, donc loin devant. Vous connaissez le vrai problème, pourtant, la Région a fait l'avance de ces fonds.

Mme NADAU. - C'est ce que je viens de dire, Président.

M. LE PRESIDENT. - C'est tout simplement le logiciel de l'ASP...

Mme NADAU. - Oui, mais pas que.

M. LE PRESIDENT. - Et je le signale parce que c'est la décision, l'arbitrage que j'ai été amené à prendre. On a eu un double phénomène : instruction des dossiers, il avait été convenu, pour réguler les dépenses de fonctionnement interne de la Région, que les services de l'Etat, notamment des DRAAF, qui géraient ces dossiers, continuent à les gérer pour le compte de la Région. L'Etat a retiré ses agents, ou les agents sont partis, ce qui fait qu'il nous a fallu répondre à ce type de problème. Il y avait le choix entre prendre un cabinet d'expertise extérieur ou recruter en interne. Prendre un cabinet d'expertise était plus cher que recruter en interne. J'ai arbitré pour recruter, en interne, ce qui explique aussi que nos crédits de fonctionnement, transparents, totalement transparents, ont pu augmenter. Une partie va être remboursée sur les crédits d'ingénierie de l'Europe, mais pas tous. Et en tout

cas, on fait face à une incurie de l'ASP et croyez bien que ce n'est pas facile parce que je reçois des lettres tous les jours sur le territoire. Ce n'est pas très agréable.

Gestion des fonds européens, même vote ?

Mme DIAZ. - Contre.

Mme LE GUEN. – Contre, non inscrits.

M. LE PRESIDENT. - LR ne prend pas part au vote.

M. TARIS. - Pareil.

**GESTION DES FONDS EUROPEENS
CHAPITRE 906 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 936 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre GESTION DES FONDS EUROPEENS
906 en investissement – 936 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **CONTRE** : Front National, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'environnement, on a un amendement MoDem-UDI.

M. TARIS. - Président, je pense que l'on a une intervention sur le chapitre. C'est Pascale REQUENNA qui va porter la parole de Michel VEUNAC.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues, on ne peut que se féliciter, dans la nouvelle arborescence budgétaire, de l'apparition d'un pilier transition énergétique et écologique, qui affiche des objectifs ambitieux comme par exemple la réduction, à l'horizon 2021, de 30 % des émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie au travers de la démarche NegaWatt.

La transition énergétique et écologique compte parmi les sujets majeurs que nous ayons à porter et représente, à nos yeux, le grand défi du siècle qui vient. Cependant, la construction budgétaire de ce pilier nous surprend, nous surprend d'autant plus qu'elle est le fruit et qu'elle émane d'une majorité forte et soudée. Elle nous surprend car elle est très déséquilibrée et nous rejoignons, sur ce point, l'avis du CESER. Nous nous étonnons ainsi de la place que prennent les lignes budgétaires consacrées au chapitre « mobilité durable et

intelligente ». Ce chapitre qui concerne principalement les TER et qui, de fait, pour nous, devrait se trouver dans le chapitre « aménagement du territoire ». Il est effectivement prévu, pour 2018, 14.450 M€ d'investissement à direction du secteur ferroviaire, à savoir pas moins de 85.55 % des moyens attribués à ce pilier. Il y a un schéma éloquent page 171. Nous ne critiquons pas l'allocation de crédits au réseau TER. Ils sont nécessaires, indispensables, et d'ailleurs, dans le cadre de la mise en service de la LGV, l'amélioration du réseau ferré au sud de Bordeaux doit par exemple compter parmi nos priorités.

En revanche, nous nous interrogeons sur la pertinence de l'insertion de ces lignes budgétaires dans ce pilier. Elles entrent, pour nous, avant tout, dans l'aménagement du territoire, la mobilité durable et intelligente, c'est ainsi beaucoup d'autres choses que la promotion du rail ou l'inter-mobilité, par exemple l'électro-mobilité, les nouvelles pratiques de mobilité qu'il faut encourager et qui ne sont pas prises en compte ici. La conséquence de la prééminence des politiques ferroviaires dans ce pilier entraîne les constats suivants : 8.16 % du Budget alloués à la transition énergétique, 3.54 % aux politiques de l'eau et de la préservation du littoral, 2.54 % pour la biodiversité, et seulement 0.21 % pour l'économie circulaire. Comment, de fait, les objectifs majeurs de préservation de l'environnement, que vous posez et que nous saluons à nouveau, vont-ils être respectés ? Comment par exemple, comptez-vous porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici 2021, avec un peu plus de 2 M€ d'investissement et 11.5 M€ de dépenses de fonctionnement pour l'année 2018 ?

De la même manière, trop peu de moyens à destination de la réduction des consommations énergétiques, à destination de l'économie circulaire, ou encore à la gestion du littoral et c'est sur ce sujet que nous portons un amendement, que Martine MOGA va vous présenter.

Enfin, et à titre de rappel, Monsieur le Président, au mois de juin dernier, vous nous proposiez très justement une délibération visant à accompagner certains projets participatifs, portés par des acteurs locaux, dans le domaine énergétique. Pourquoi alors ne pas faire mention dans votre stratégie des associations de protection de la nature qui sont le fer de lance des politiques de défense de la biodiversité ? Face à un sujet aussi capital, nous considérons que l'association des néo-aquitains aux politiques régionales est une condition majeure, fondamentale, non seulement à leur réussite, mais aussi et surtout à l'émergence d'une indispensable conscience collective, sensible à la préservation de l'environnement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - On est, je le rappelle, sur le chapitre « environnement ». Vous avez fait une analyse sur le pilier, alors bien entendu sur le pilier...

M. TARIS. - Vous êtes extraordinaire Monsieur le Président, c'est vous qui présentez le Budget comme cela, comment voulez-vous que l'on fasse ?

M. LE PRESIDENT. - Pour l'instant, on est en train de discuter chapitre par chapitre. Je reste dans une présentation qui fait sens... Joan ! Depuis le début, on vote par chapitre et là soudain, vous découvrez que l'on vote par chapitre. C'est quand même un peu gros.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'aspect pilier transition énergétique, c'est quand même normal de mettre la mobilité durable et intelligente, non ? CQFD.

Sur l'amendement, sur le littoral, je parle sous le contrôle de Françoise et de...

Mme MOGA. - Je vais vous parler de la préservation du littoral. Nous sommes tous conscients des enjeux considérables liés à cette préservation, aussi bien pour la protection du cadre de vie, des espèces, mais aussi la préservation des dynamiques économiques et démographiques des territoires. Or, il y a une urgence considérable - et je ne vais pas vous le raconter, vous le savez tous -, nous avons un certain nombre de territoires de Nouvelle-Aquitaine qui sont directement concernés et qui sont vraiment en grand danger, je pense notamment à Lacanau ou à Soulac-sur-Mer, compte tenu de l'érosion marine et du recul de trait de côte. Il nous semble que du fait de ces énormes enjeux et de l'urgence, le budget consacré à la politique préservation du littoral est insuffisant. C'est pour cela que nous demandons une augmentation de ce budget, pour le faire monter à 10 M€, alors qu'il est pour l'instant à 6.2 M€, autant que je me rappelle.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez fini Martine ?

Mme MOGA. - Pas tout à fait, parce qu'il faut les prendre quelque part et donc nous proposons de les prendre sur la Pau-Canfranc.

M. LE PRESIDENT. - J'ai cru que vous étiez maintenant fan de Pau-Canfranc. Vous rejoignez vos...

Je demanderai à Françoise COUTANT de répondre à Madame REQUENNA sur les lignes économie d'énergie.

Sur l'aspect littoral, l'année dernière, on a investi 13 M€, dont 12 M€ de PAPI. Je ne peux pas inscrire des crédits si je ne sais pas qu'en face il y a des opérations. On vient de faire Lacanau, on vient de faire un certain nombre de points là-dessus, cela n'a pas de sens.

Deuxièmement, j'ajoute qu'il y a 19 M€ de crédits européens qui sont inscrits cette année, on a les crédits suffisants, largement, pour faire face aux opérations. Pardon, mais si l'on fait, après tout ce que vous avez dit sur les critiques du Budget, si vous me ramenez à une stratégie budgétaire d'affichage, cela n'a pas de sens.

M. LE PRESIDENT. - Renaud, Président du GIP littoral.

M. LAGRAVE. - Indiquer, Président, que par rapport à Lacanau et par rapport...

M. TARIS. - Quatre minutes.

M. LAGRAVE. - Si vous voulez...

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas besoin de quatre minutes pour répondre.

M. LAGRAVE. - Indiquer que l'on est la seule Région en France à avoir des stratégies locales et en l'occurrence, sur Lacanau, il y a une stratégie locale qui a été adoptée, concomitamment avec la Région, le Département, la communauté de communes et la commune. Dans cette stratégie locale, il est prévu un certain nombre de choix qui sont opérés par le maire, avec la stratégie. Et dans le cadre de cette stratégie, les financements qui sont aujourd'hui au Budget de la Région sont largement suffisants pour appuyer la stratégie du maire de Lacanau. Et c'est exactement la même chose pour les huit stratégies locales qui sont en cours à l'échelle de l'ex-Aquitaine et peut-être bientôt à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Ce qui veut dire qu'il ne faut pas se tromper de débat, aujourd'hui, on a plus besoin de changement au niveau de la loi, pour pouvoir permettre notamment la relocalisation d'activités à Lacanau mais comme dans d'autres endroits, plutôt que tout de suite d'argent sur le Budget 2018. Par contre, pardon de le dire mais dans le cadre du prochain CPER, il faudra que l'on soit tous au rendez-vous de ce qu'il y aura à faire...

M. LAGRAVE. - Je ne vous ai pas coupé, Monsieur, puisque vous m'avez demandé de faire quatre minutes, je fais quatre minutes. Et qu'à partir de là, dans le prochain CPER, il faudra que l'on ait effectivement beaucoup plus d'inscriptions budgétaires de la part de l'Etat et certainement de la Région, comme cela a été fait dans d'autres territoires, pour que l'on puisse assumer tous ensemble les choix qui sont faits courageusement par ces élus locaux. Mais pour 2018, je vous informe qu'en tout cas, la participation de la Région suffira à la stratégie locale de Lacanau, si vous étiez inquiète.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. BAUDE. - Juste pour compléter, bien évidemment, je m'inscris dans les propos que vient de faire Renaud. On peut voir, si l'on regarde les différents investissements au cours

des dernières années, 1 M€ en 2016, 2.1 M€ en 2017, et dans les 6.2 M€ qui sont prévus au BP 2018, nous avons provisionné, pour la stratégie locale de gestion du trait de côte de Lacanau, ainsi que d'autres stratégies qui sont en train d'être finalisées, entre 4.5 et 5 M€ en fonction des besoins que nous avons estimés au regard des données qui nous remontent au fur et à mesure des finalisations justement de ces stratégies dont parlait Renaud. Donc nous sommes au contraire tout à fait volontaires et nous vous expliquerons, demain, dans le cadre du Règlement d'Intervention de préservation du littoral, comment nous entendons justement accompagner les différentes collectivités qui sont face à ces problématiques liées à l'érosion.

Et je complète, je confirme les propos du Président, nous avons assumé des engagements de l'ex-Poitou-Charentes à hauteur de 27 M€, complétés par les 12.3 M€ qui étaient évoqués par le Président pour les fameux Plans d'Actions et de Prévention des Inondations, et donc nous sommes au contraire exemplaires, de mon point de vue.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Françoise COUTANT sur les problèmes d'économie d'énergie.

Mme COUTANT. - Merci Président. Juste revenir deux minutes, on parlait du COPTEC précédemment (le Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat) qui est en train de finaliser la feuille de route avec l'ensemble des Directions de la Région et c'est vrai que l'an prochain, on sera sans doute prêt pour intégrer dans chacune des missions et des piliers, la question de la transition énergétique, parce que la transition énergétique ne concerne pas que le volet environnement, mais beaucoup plus large que cela. On l'a rappelé, les filières vertes par exemple pour le développement économique, on parlait de la mobilité durable précédemment, dans ce volet, c'est vrai qui semble disproportionné par rapport au reste, on a les questions d'intermodalité, mais aussi les questions de mobilité intelligente, numérique, etc. donc il faut aussi tenir compte de cela.

Sur les économies d'énergie, on a provisionné ce dont on avait besoin. Je vous rappelle que l'on a déjà passé la délibération d'augmentation de capital d'ARTEE de 2 M€, que l'on a bénéficié d'un prêt de la BEI de 43 M€, donc les choses sont enclenchées et vont fonctionner sur 2018. On passera, demain, une délibération pour la carte, même chose, c'est une caisse d'avance pour laquelle l'on a provisionné 1 M€ et seulement 35 % sont aujourd'hui utilisés, donc on a largement de quoi voir venir pour 2018. Sur l'efficacité énergétique dans les entreprises, on a également un dispositif au niveau des collectivités et des associations également. Donc tout cela est déjà « sur les rails » - si je puis dire -. On a mis l'argent dont on avait besoin et cet argent-là est complètement en accord avec les objectifs que nous nous sommes fixés.

Vous avez abordé également la question des énergies renouvelables, même chose. Je vous rappelle l'existence du fonds Terra Energies et je vous rappelle aussi les aides que l'on peut procurer sur le terrain, via TEPOS et via d'autres dispositifs qui sont déjà en fonctionnement au sein de la Région depuis le début de l'année 2017.

M. LE PRESIDENT. - Par ailleurs, un PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement) est en cours de préparation sur le littoral.

Je propose de ne pas retenir l'amendement MoDem-UDI.

Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Contre.

N° 16

Vote sur l'amendement « Préservation du littoral »

- POUR : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT
- CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche
- NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National, Madame FROPOS (non inscrite), Mme LE GUEN (non inscrite)

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce chapitre.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Mme DIAZ. - Contre.

Mme LE GUEN. – Abstention

ENVIRONNEMENT

**CHAPITRE 907 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 937 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre ENVIRONNEMENT
907 en investissement – 937 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **CONTRE** : Front National,
- . **ABSTENTION** : Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur le chapitre « transport », il y a un amendement MoDem et UDI. Qui le présente, avec le chapitre ?

M. TARIS. - Je crois qu'il y avait une intervention par chapitre de Barthélémy AGUERRE.

M. AGUERRE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais intervenir au nom du groupe MoDem et apparentés - et peut-être du Président de la République puisque l'on est le seul parti de Gouvernement ici – sur le transport.

Pour vous dire que nous ne sommes pas, même si le débat a eu lieu, que nous ne sommes pas totalement satisfaits de la politique transport de notre Région, sur le transport maritime, sur les ports. Nous sommes relativement d'accord sur les transports aéroportuaires, nous sommes aussi d'accord parce que nous avons voté pour le nouveau projet d'intervention sur les aéroports. Là où nous sommes moins d'accord, c'est sur les transports terrestres, notamment sur la forte implication de la Région sur le réseau ferré capillaire. Je pense que dans une Région comme la nôtre, si nous voulons apporter le service à l'économie locale, nous devons appuyer fortement le projet GPSO, les grandes lignes, ce que nous faisons un peu tendrement, et lever un peu le pied sur tout le réseau capillaire. Parce que ce réseau capillaire, d'ailleurs qui est compétence, en grande partie, de l'Etat, en matière d'infrastructures, et de la SNCF, et qui se désengage, où nous trouvons de moins en moins d'utilisateurs de ce transport parce que ce n'est pas un transport très performant parce que les heures ne sont pas respectées et qu'aujourd'hui, le grand enjeu serait de défendre les grandes lignes SNCF et de lever un peu le pied sur le capillaire et notamment sur la Pau-Canfranc qui, pour moi, ne devrait pas être sur ce chapitre-là parce que l'on a mis déjà 100 M€ entre Oloron et Bedous, sur une partie qui pourrait être desservie par un fort transit d'occasion, cela suffirait largement à assurer le service.

Nous allons investir 400 ou 500 M€ pour aller jusqu'à Canfranc, alors peut-être que nous pourrions être d'accord, mais il ne faut pas l'appeler comme réseau ferré transfrontalier indispensable à l'économie locale parce que le réseau ferré n'a jamais été rentable depuis 1920, la période de la construction, ne le sera jamais, par contre, évidemment, c'est une infrastructure très belle, très coûteuse, à l'époque, avec un tunnel hélicoïdal très original, nous pourrions peut-être faire en sorte qu'il y ait un cheminement touristique sur ce réseau-là mais à ce moment-là, il ne faut pas mentir, il faut dire les choses comme elles sont : nous assumons, nous mettons en place un réseau touristique, mais ne rêvons pas, ce ne sera jamais un projet économiquement rentable, ni économiquement utilisé par les entreprises locales.

Voilà ce que je voulais dire. Par contre, ce qu'il faudra faire tôt ou tard - je sais, Monsieur le Président, que vous n'êtes pas pour – mais il faudra, à un moment donné, définir des réseaux structurant en matière routière, des routes d'intérêt régional, ou aider les collectivités compétentes aujourd'hui pour la construction de réseaux, je dirais prioritaires, pas du saupoudrage comme vous dites à chaque fois, je suis contre le saupoudrage, mais définir des réseaux prioritaires. Et aujourd'hui, si nous ne servons pas le réseau routier, si nous n'amenons pas les financements sur le réseau routier, je suis sûr que l'économie locale en pâtira et on nous le reprochera pendant de longues années. Donc je serais pour lever le pied sur le réseau ferroviaire capillaire et de faire glisser de l'argent sur la route, sur des projets routiers que vous définirez.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Qui souhaitait intervenir au niveau du FN pour les infrastructures ?

Mme CHEYROUX. - Merci Monsieur le Président. Lors de la dernière plénière, vous vous souvenez certainement que nous avons officiellement et solennellement demandé l'abandon du projet Pau-Canfranc. Nous n'allons pas voter le Budget infrastructures et transport aujourd'hui et je vais vous en donner les raisons, qui ont été entre temps renforcées, mais très renforcées par un certain nombre d'informations et l'actualité, qui nous interpelle.

Nous avons eu confirmation, cette semaine, par un ancien ingénieur de SNCF, que le parcours Bordeaux-Saragosse par Canfranc fait 112 kilomètres de plus que le parcours Bordeaux-Saragosse par Hendaye. À cela, s'ajoute un double handicap, c'est que les qualités du parcours Bordeaux-Saragosse par Hendaye, et qui présente une double voie électrifiée, ce sont des qualités que jamais la Canfranc n'aura puisque nous sommes en simple voie et pas électrifiée. C'est le premier élément qui nous renforce dans notre demande d'abandonner ce projet parce qu'il est, je vous l'ai déjà dit, de notre point de vue, vraiment « plombé ».

La deuxième chose est un argument que vous mettez très souvent en avant, c'est le côté accidentogène de la route. Je voudrais rappeler ici - et l'actualité, malheureusement, est bien triste, mais nous oblige à vous interpeller sur ce point - sur les 25 kilomètres du parcours Bedous-Canfranc, si j'enlève le tunnel bien sûr, il y a 16 passages à niveaux. 16 passages à niveaux sur 25 kilomètres, donc l'argument du côté accidentogène de la route que vous voulez compenser par la Pau-Canfranc, c'est quand même très limité.

La troisième chose, comme nous vous l'avons dit en CP à Limoges, le groupe FN préférerait que les 500 M€ que vous voulez engloutir dans cette affaire servent à réhabiliter le réseau TER, et que nous n'ayons plus jamais à connaître un placard de câblages électriques rongés par les rats, comme nous avons vécu avec l'accident de Denguin. Les 3600 kilomètres de voies TER sur la Nouvelle-Aquitaine méritent vraiment de « mettre le paquet » plutôt que de débroussailler 47 ans de passé de broussailles sur une voie dont tout le monde a des doutes sur la rentabilité.

Et je voulais finir en vous disant que vous allez être à nouveau la vedette d'un reportage télévisé, début janvier, qui a été tourné cette semaine en vallée, pour la quatrième fois, une quatrième chaîne de télévision est venue tourner la gabegie sur ce projet et ce sera diffusé début janvier, sur France 3. Ce dossier va vous coller, Monsieur le Président, excusez-moi de vous dire cela, mais cela va être votre sparadrap du capitaine Haddock, pendant tout ce mandat, parce que ce projet est emblématique d'un gaspillage et d'un projet qui ne tient vraiment pas la route. Donc rendez-vous début janvier pour le dernier reportage qui va dénoncer... sur France 3.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres intervenants généraux avant que l'on réponde et est-ce que peut-être, si Renaud LAGRAVE le permet, le MoDem ou l'UDI peut présenter, rapidement, son amendement ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, on en a déjà parlé, on a essayé de voir quels sont vos vrais choix politiques en se positionnant par rapport aux chiffres que l'on avait de l'ARF (Association des Régions de France). Il y a un choix politique, globalement, vous investissez moins dans le transport que les autres Régions. Et il y a un deuxième choix politique, vous investissez beaucoup plus dans le ferroviaire que les autres Régions. Et il y a un choix conséquent, à savoir que les routes, dans notre Région, et il ne s'agit pas d'un problème de compétences, les problèmes de compétences sont vrais partout, les textes s'appliquent partout. Donc il y a un choix politique qui fait que vous n'êtes pas, nous, votre exécutif n'est pas routier, et d'ailleurs, Barthélémy AGUERRE n'a pas dit autre chose que cela.

Aujourd'hui, nous vous demandons de rééquilibrer, et nous avons fait un rééquilibrage qui vous ferait passer de 80 % du ferroviaire à 70 %, est-ce que vous acceptez de rééquilibrer et d'aller dans ce sens ? Encore une fois, les 12 autres Régions ne sont pas que des imbéciles. Si les 12 autres avaient raison... Il faut quand même se poser cette question parce que vous avez peut-être eu raison à un moment donné, il se trouve que les routes sont dégradées, il y a des rapports qui le disent, rapport après rapport, l'Etat se désengage et les

Départements sont en situation financière très difficile. Donc est-ce que ce n'est pas le moment de recadrer un peu vos choix ferroviaires ? C'est le but de cet amendement.

J'ai bien compris que Renaud LAGRAVE nous proposait de travailler à cet écart, c'est très volontiers que je travaillerai avec lui pour établir cet écart mais à mon avis, là aussi, cela va vous coller comme un autre sparadrap si vous n'y répondez pas sur le fond. Le but de cet amendement, encore une fois, mes collègues, est de corriger une politique qui nous semble excessive, excessivement ferroviaire et trop économe au niveau transport.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais donner la parole à Renaud LAGRAVE pour répondre et au fond, et à l'amendement.

M. LAGRAVE. - Avec tous ces sparadraps, Président, on va finir comme des momies, j'ai l'impression... Bref.

Pour répondre aux trois interventions, d'abord pour dire à Monsieur AGUERRE que c'est une certaine logique, qui visiblement est une logique qui n'est partagée que par la majorité, que vous soutenez, à savoir de reprendre la route. De reprendre la route, il y a quelques années, dans les bus, et aujourd'hui, de reprendre la route en aidant les collectivités qui, je ne le nie pas, auraient besoin d'un certain nombre d'aides pour refaire les routes et finalement, pour que les camions puissent y participer puisque vous prônez, si j'ai bien tout compris, l'arrêt du fret ferroviaire sur notre nouvelle Région. J'indique qu'aujourd'hui, le fret ferroviaire, pour la Nouvelle-Aquitaine, ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement, pour Niort-Thouars, ce sont 500 000 tonnes qui se retrouveraient sur la route - que chacun ait bien cela en tête -, pour Mont-de-Marsan-Tarbes, juste pour cette année, avec des coopératives de maïs, c'était 13 000 tonnes, avec un objectif à 100 000 avant que la ligne soit fermée par SNCF Réseau, qui vont se retrouver sur les routes du Gers, des Landes et des P-A. Et donc il est clair que nous avons tout fait, malgré la SNCF, pour que ces lignes capillaires, qui sont extrêmement importantes et qui diffusent sur le port de Bayonne, port de Bordeaux et port de La Rochelle, pour ce qui concerne Niort-Thouars, puissent continuer à être ouvertes au fret ferroviaire, malgré l'hostilité - et on peut partager cet état des lieux - d'un certain nombre de personnes qui pensent que le fret ferroviaire est de l'histoire ancienne.

La réalité est que vous êtes, j'imagine, comme moi, vous voyez un certain nombre de communes traversées par des milliers de camions qui, jour après jour, dans un grand journal quotidien du matin, se plaignent des nuisances des camions. Je passe évidemment sur

l'épisode de la pollution dont le Président a parlé il y a un instant. Cela veut simplement dire que quand on parle de fret ferroviaire, ce n'est pas uniquement Pau-Canfranc, que vous avez soulignée, c'est partout où l'on pourra qu'il faut évidemment développer ce fret ferroviaire. Et j'en veux pour preuve parce que pour le coup - je pense que c'est utile de le rappeler -, à l'ouverture des Assises de la mobilité de Madame BORNE, elle a réaffirmé - et j'imagine, et j'espère que ce sera dans la loi - la mobilisation de l'Etat français sur les lignes capillaires et le fret ferroviaire, pour qu'il y ait plus de fret aujourd'hui en France. Nous accompagnerons ce mouvement-là en Nouvelle-Aquitaine parce que nous croyons au fret ferroviaire.

Alors évidemment, si l'on dit : on ferme les lignes de fret et les lignes capillaires, c'est évident que l'on retrouve des camions, d'où votre engagement pour faire des routes. C'est une logique - vous l'avez compris - que l'on ne partage pas.

J'indique, pour ce qui concerne Pau-Canfranc, on ne va pas refaire un débat parce que je pense que visiblement, c'est plutôt non pas un sparadrap mais quelque chose qui vous hante la nuit, parce que c'est tous les jours que vous avez des recherches sur ces questions, mais l'histoire est passée chers amis. Il faut que vous vous mettiez en tête que l'histoire est passée...

M. LAGRAVE. - Le 1^{er} décembre, le directeur de la mobilité de la Commission européenne était présent à Canfranc pour signer la convention avec les deux Régions, l'Etat français et l'Etat espagnol, pour continuer jusqu'à Saragosse. Et pour certaines études que nous allons fournir dans le cadre de ce projet européen, qui s'appelle « Missing links » il y aura, Madame, l'électrification de la ligne qui sera effectivement prévue dans l'étude. Donc vous serez contente d'apprendre que pour le coup, on aura la possibilité, peut-être pas immédiatement, mais à terme, d'avoir cette électrification qui nous permettra - oui, je le dis - d'avoir aussi du fret, parce que c'est aussi une ambition d'avoir du fret sur ce territoire. Alors je sais, un certain nombre de personnes n'y croient pas, mais j'ai tendance à vous dire que ce sont toujours les mêmes qui n'y croient pas. Ce sont celles qui ne croient pas au fret et plus au train, et c'est ce qui, d'ailleurs, je pense, nous oppose avec beaucoup de personnes.

Vous en avez profité pour lancer finalement une sorte de polémique, mais qui, je pense, n'a pas lieu d'être, sur les passages à niveaux. Je veux, Madame, vous dire qu'il serait de bon ton que chacun, ici, réfléchisse et attende d'avoir l'ensemble des éléments par rapport à ce qui s'est passé sur le drame de la semaine dernière, avant de polémiquer avec les uns ou les autres. Nous avons, avec le Président, déjà alerté la SNCF sur les 15 passages à niveaux qu'il reste aujourd'hui, qui sont dans le plan de sécurisation nationale,

sur lequel, je vous le rappelle, nous avons voté, Commission Permanente à Commission Permanente, des aides substantielles de la part de la Région, avec les Départements, pour les supprimer. Mais ne profitons pas de ces moments-là pour aller voir sur d'autres sujets s'il y a éventuellement des polémiques qui seraient possibles. Il n'y en a pas. Nous suivons ce plan de sécurisation du rail, sur ces questions et des passages à niveaux, au jour le jour, croyez-le bien.

Je termine par l'amendement qui est proposé. Si nous étions dans un monde merveilleux où la Nouvelle-Aquitaine n'aurait pas été oubliée du ferroviaire depuis des années, des années, et des années, on pourrait, aujourd'hui peut-être, discuter d'un certain nombre de sujets. Vous l'avez reçu, vu, et j'imagine regardé attentivement puisqu'on l'a présenté en Commission avec Christine MOEBS et avec la SNCF, pas plus tard que la semaine dernière, vu et constaté l'état du réseau ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine. C'est plus d'1.2 milliards d'euros - tout le monde a bien entendu les chiffres – qui sont nécessaires pour mettre à niveau le réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine...

M. LAGRAVE. - Non, ce n'est pas vrai partout justement, c'est là où vous vous trompez. Il y a des lignes, en Nouvelle-Aquitaine, qui n'ont pas été régénérées depuis 1960 et qu'aujourd'hui, dans d'autres Régions, il y a eu un certain nombre d'avantages que nous n'avons pas eus parce que l'axe Atlantique a été oublié, et je le dis sans ambages, c'est une vérité que tout le monde doit entendre. L'axe Atlantique a été oublié, ce n'est pas vrai que là-dessus, mais c'est vrai surtout là-dessus. Le résultat des courses est que si l'on avait passé 1.2 milliards d'euros pour ne serait-ce que mettre l'état du réseau à l'étal c'est-à-dire même pas ajouter un train, même pas ajouter un kilomètre/heure, juste pour que les trains roulent partout. Alors, on pourrait discuter de tout, mais on a aujourd'hui ce choix que nous devons faire, sauf évidemment, encore une fois, à ce que l'on dise : remettons le tout sur la route. A la fois, visiblement, c'est votre proposition, les camions, on en parlera dans beaucoup de territoires qui sont traversés par déjà des dizaines et des centaines de camions, voire même des milliers. Mais chacun devra prendre ses responsabilités au moment où nous devons voter les prochains Budgets, celui-ci, comme celui des prochaines années, pour réhabiliter le ferroviaire dans cette nouvelle Région.

Et nous ne pouvons pas, vous l'avez compris, donner suite à votre amendement, au regard de ces investissements.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, une proposition, je vous propose que l'on retire notre amendement pour aller dans le sens de votre groupe de travail. Il faut que l'on fasse la vérité sur cette affaire.

M. LE PRESIDENT. - Sur quelle affaire ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Sur l'affaire du 80-59 sur l'affaire de l'écart, il faut que l'on pose les chiffres.

M. LE PRESIDENT. - Je donne toute latitude à Renaud LAGRAVE pour qu'il y ait un groupe de travail. La seule latitude que je ne donne pas est la priorité au fer, c'est ce qu'il vient de dire, sinon, je me retire et Renaud aussi. C'est quoi cela ? Cette façon avec laquelle, insidieusement et continument, vous ramenez les routes alors que vous savez que c'est...

M. DIONIS DU SEJOUR. - On fait notre travail.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais écoutez, sur ce plan-là, c'est un marqueur de la majorité. Et c'est un marqueur de cet exécutif. Donc Renaud LAGRAVE, avec ses collègues, fera le point. Il fera le point aussi sur ce qui reste à faire avec les lignes qui risquent de fermer, notamment celle de Bergerac-Libourne, avec les centaines et les centaines de personnes qui sont dedans. Et je dis aux collègues qui se sont exprimés en disant : mais cette ligne est déficitaire, mais toutes les lignes ferroviaires sont déficitaires « bon sang de bois ! »

M. DIONIS DU SEJOUR. - Ce n'est pas le sujet.

M. LE PRESIDENT. - Si, on ne peut pas avoir un argument comme celui-là de dire que Pau-Canfranc serait déficitaire et puis qu'Arcachon-Bordeaux ne serait pas déficitaire. Enfin ! C'est 26 % le coût des passagers, il ne faut quand même pas...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, vous avez proposé un groupe de travail, on l'accepte, on retire l'amendement et on va creuser les chiffres. On reviendra.

M. LE PRESIDENT. - Très bien.

Deuxièmement, sur la route, il appartient aux Régions de faire les grandes liaisons trans-métropoles ou trans-agglomérations, et nous sommes en train de le faire, avec l'accord de tout le monde, sur la 141 et sur la 147. Je crois d'ailleurs que nous avons ajouté près de 8 M€ pour accélérer les travaux sur la 141. Qu'a-t-on fait dans l'ex-Aquitaine ? Aujourd'hui, il y a une liaison Bordeaux-Pau, à laquelle personne ne croyait et qui existe aujourd'hui.

Je vais mettre aux voix ce rapport, après les interventions nombreuses et le retrait de l'amendement, en maintenant le groupe de travail.

Ne prend pas part au vote.

Ne prend pas part au vote.

Ne prend pas part au vote.

Ce rapport est donc adopté.

Mme LE GUEN. – Non inscrit, vote pour, bien sûr, étant donné que je considère que la ligne Pau-Canfranc a toute sa réalité dans notre Région, et vous le savez déjà.

M. LE PRESIDENT. - Je me permets de vous applaudir, Madame.

Mme LE GUEN. – Parce que voyez-vous, je n'ai pas envie de me retrouver un autre 1^{er} décembre, toute seule dans ma voiture, sur la neige, à 20 kilomètres du tunnel de Somport.

M. LE PRESIDENT. - Merci de votre présence aussi lors de la manifestation avec l'Europe.

Je voudrais rappeler aux collègues qui l'ignorent peut-être, que cette année, il y a eu plus d'un accident par mois, 12 blessés et un mort.

TRANSPORTS
CHAPITRE 908 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 938 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre TRANSPORTS
908 en investissement – 938 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV (sauf contre le dossier GPSO), Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- . **CONTRE** : Mme Cheyroux (FN)
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, ce chapitre est donc adopté.

M. FREL. - J'avais indiqué la position de vote dans notre intervention, tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT. - Tout à fait.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'action économique, chapitres 909 et 939.

M. HUSTAIX. – Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de ma première intervention dans cette vénérable Assemblée, en mai 2016, j'avais attiré votre attention sur une grande injustice : l'agriculture qui pèse 7 % de notre PIB régional ne comptait que pour 1.8 % dans notre Budget régional. Il s'en est suivi deux années de forte augmentation du Budget agricole, et je vous en ai remercié. Mais aujourd'hui, dans la présentation du BP 2018, en regardant seulement les crédits de paiement, AP et AE, nous constatons que le Budget agricole baisse de 56.9 M€ à 48.9 M€, donc 8 M€ d'écart, soit 14 %, et passe ainsi d'1.8 % de notre Budget régional à 1.6 %.

L'agriculture pèse toujours 7 % de notre PIB régional et est donc quatre fois moins dotée qu'elle ne le devrait. L'agriculture est toujours en danger et en danger de mort. Elle est loin d'être sauvée. Avec un tel recul sur le Budget, quel est le message que vous envoyez aux agriculteurs ? Un message de désespoir. On s'est rappelé de vous pendant deux ans et on vous oublie à nouveau. Ce n'est pas (*inaudible*) que vous désespérez, c'est toute la paysannerie de la Nouvelle-Aquitaine. Paysannerie et paysans sont des mots beaux et nobles, pour moi. Environ 80 000 exploitations paysannes, la moitié – hélas - de ce qu'elles étaient fin des années 1980, et si cela continue, peut-être le double de ce qu'elles seront dans quelques temps.

Baisser le Budget agricole, Monsieur le Président, c'est nier la misère qui règne dans le monde rural. Il y a deux ans, on était sur un suicide d'agriculteur tous les deux jours, et aujourd'hui, ce serait plutôt deux suicides par jour. Interrogé lors de la Commission agricole de mercredi dernier, votre exécutif a prétendu que nous nous trompions, que les deux précédents Budgets incluaient les 7.5 M€ de l'épizootie aviaire et pas celui de 2018, et si nous tenions compte de cela, nous arrivions en fait à une stagnation du Budget et non pas à une baisse.

Monsieur le Président, êtes-vous sûr qu'il n'y aura pas de nouvelle crise aviaire ? Votre exécutif nous répond que dans ce cas, 2 M€ ont été provisionnés ailleurs que dans le Budget agricole. 2 M€ alors que la dernière fois, on a dû dépenser 7.5 M€. L'optimisme est certes une grande qualité, Monsieur le Président, mais au-delà d'un certain niveau, cela devient de l'inconscience. 2 M€ seulement, il faudrait pour cela que l'on vaccine les canards. Pour en parler, le Ministère de l'agriculture vient de décider de refuser l'autorisation de vacciner les canards sains dans un rayon de dix kilomètres autour d'un foyer infecté et donc de les abattre, qui est la seule alternative. Il cède à deux lobbies : celui des gros industriels du foie gras, qui pèsent 60 % du marché et qui rêvent de voir disparaître les petits producteurs, qui

eux pèsent 40 % du marché, beaucoup trop selon eux. Les gros industriels ont acheté des fermes en Roumanie et Bulgarie, ce que ne feront jamais les petits, pour des raisons de trésorerie d'abord, mais plus encore pour des raisons d'éthique car pour eux, le canard du sud-ouest doit être né dans le sud-ouest. Il y a également le lobby des producteurs de poulets, qui craint que si l'on vaccine les canards, on doive aussi vacciner les poulets, ce qui serait avouer que la France n'est plus « grippe aviaire indemne ». Donc tuer les canards pour grippe aviaire n'est pas un aveu, mais les vacciner, si.

Aujourd'hui, les autorités sont à la croisée des chemins. Dans l'hypothèse d'un foyer pathogène, on abat les canards du foyer infecté, mais les canards sains, dans un rayon de dix kilomètres, qu'est-ce que l'on fait ? Deux solutions : soit on les vaccine, soit on les abat. Lors des deux précédentes crises, la question ne se posait pas : vaccin indisponible, donc on abat. Aujourd'hui, le vaccin est disponible et on abat quand même les canards. C'est ce que l'on pourrait appeler de la non-assistance à canards en danger.

M. HUSTAIX. – 15 000 exploitations, 30 000 emplois directs, 100 000 emplois indirects, plus de 4 millions de canards, il faut les sauver, Monsieur le Président, mes chers collègues, en votant demain notre motion, qui devrait être votée à l'unanimité. Vous enverrez un message clair au Ministère de l'agriculture : vous ne voulez pas d'un tel carnage, d'un tel génocide. Vous vous opposerez aussi à la disparition de la filière foie gras, qui est un savoir-faire immémorial.

Monsieur le Président, nous louons votre sens de la gestion, mais les coupes dans les Budgets ne doivent pas se faire sur le dos des agriculteurs, qui sont déjà en péril et en péril grave. Je vous demande donc solennellement de rétablir les choses et de revenir à un Budget à + 15 %, nécessaireS pour doubler le Budget agricole en fin de mandature.

Pour toutes ces raisons et surtout parce que l'on ne peut pas voter le Budget agricole, le groupe FN-RBM s'abstiendra sur ce chapitre.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - S'il y a d'autres interventions...

Mme LAPREE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention concerne le volet agricole du BP qui nous est présenté aujourd'hui.

Quel est le constat ? Entre 2016 et 2017, les aides à l'agriculture étaient maintenues à 35 M€ en investissement. Coupe sombre en 2018, elles passent à seulement 27 M€, soit une baisse de 7 M€. Ceci n'est pas acceptable. Vous ne pouvez pas communiquer d'un côté

sur votre ambition en expliquant en caractères gras dans la délibération que « la Région impulse aujourd'hui une véritable transformation de son agriculture », en vous targuant souvent de diriger la plus grande Région agricole d'Europe et en parallèle, baisser les dépenses d'investissement en matière agricole.

Les élus de notre groupe se sont émus et c'est un faible mot, de cette baisse, en Commission, la semaine dernière, et celle-ci a été justifiée par le solde d'indemnisation de la crise aviaire sur 2017. Souhaitons que nous ne subissions pas de nouvelle crise de cette ampleur en 2018. Pour autant, le monde agricole évolue dans un contexte de difficultés persistantes : crise de l'élevage, baisse des rendements de la viticulture avec des imprévus nombreux, qu'ils soient climatiques, sanitaires ou économiques, des prix instables qui ne tiennent pas compte des coûts de production, des retards de paiement des MAE, des aides PAC, une embellie permanente des contraintes administratives, une stigmatisation de nos agriculteurs, des jugements sans fondement, portés par des gens bien-pensant, qui ne savent même pas que les pommes-de-terre ne poussent pas dans les arbres.

Non, l'agriculture n'est pas une problématique. Stigmatisation d'autant plus inadmissible qu'elle a des conséquences directes sur la vie et le devenir de nos agriculteurs et de leurs exploitations. Des reprises dans le cadre familial sont souvent très difficiles dans ce contexte. Des difficultés économiques et sociétales, qui parfois viennent à bout des personnes et de leur volonté d'entreprendre et d'innover pour ce métier qui est leur passion. Et nous avons beaucoup parlé de bien-être au travail ce matin, alors laissez-moi aussi vous dire que des conséquences sur le plan humain, qui poussent certains, fragilisés et incompris, à l'acte ultime qu'est le suicide. Cette baisse des investissements est un signe très négatif envoyé au monde agricole, qui n'est pas à la hauteur des enjeux agricoles et alimentaires de notre Région.

Par ailleurs, de gros chantiers nous attendent en 2018 : une nouvelle politique harmonisée sur le foncier agricole et une nouvelle politique de l'eau. Sur ces deux sujets primordiaux, Monsieur le Président, je réitère la volonté des élus de la Commission agriculture, d'être étroitement associés à la concertation qui aura lieu en début d'année 2018. L'agriculture représente des emplois, des richesses, fait vivre notre territoire et contribue largement à la balance commerciale de notre pays. Il est urgent de dégager des marges de manœuvre dans le Budget régional sur les dépenses de fonctionnement, pour ne pas être contraint de faire des coupes sombres dans les politiques régionales prioritaires. Il en va de l'équilibre de nos territoires, de la pérennité de nos filières agricoles et de la survie de nos agriculteurs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je vais donner la réponse à Jean-Pierre RAYNAUD.

M. RAYNAUD. - Sur le volet agricole, on peut toujours dire qu'il n'y a jamais suffisamment d'argent et que le monde agricole traverse des moments difficiles. Néanmoins, simplement rappeler la vérité au niveau budgétaire puisque l'on passe, hors fonds conjoncturels, je le rappelle bien puisque l'on a eu, l'an dernier, le reliquat des 15 M€ que l'on avait mis sur la gestion de la crise aviaire, qui est en cours, il y avait 4 M€ qui avaient été mis sur l'accompagnement des céréaliers de l'ensemble de la Région, sur la crise qu'il y avait eue en 2015 ou 2016, je ne sais plus exactement l'année qui avait été concernée, et on avait doté également pour le gel. Je rappelle quand même que l'on passe de 58.450 M€ en 2017, à 59.157 M€ en 2018, hors fonds conjoncturels, donc ce n'est peut-être pas suffisant mais on maintient notre effort budgétaire pour accompagner l'agriculture.

Et sur la crise aviaire, je dis qu'il faut arrêter un peu avec cela parce que le groupe FN, à chaque session parlementaire présente ou une motion, ou... Je crois que la Région a fait tout ce qu'il fallait, en la matière, et tout ce qu'elle pouvait faire, avec la création d'un cluster biosécurité, qui est en charge de rechercher les solutions pour pouvoir mieux appréhender ces crises aviaires, le travail sur la vaccination est fait, aujourd'hui, ce n'est pas encore possible, mais on progresse sur le sujet et on a mis tous les moyens scientifiques et toutes les compétences pour pouvoir gérer ce problème-là. Comme cela a été fait tout à l'heure sur la gestion des passages à niveaux et malheureusement, du drame que l'on est en train de vivre, je crois qu'il ne faut pas surfer sur le malheur des gens...

Vous présentez une motion en disant qu'il y a eu dix suicides qui ont été liés, malheureusement, à la gestion de cette crise aviaire, vérification faite auprès des organisations professionnelles des Départements concernés et des MSA, il n'y en a pas. Alors arrêtons de surfer sur le malheur des gens pour des raisons qui sont basement de mauvaises politiques.

M. LE PRESIDENT. - Le Budget agricole se calcule sur le Budget de base. S'il faut faire un effort une année parce qu'il y a une crise, on le fait. Mais ne prenons pas le Budget agricole, comme le Budget d'ailleurs d'achat des trains, quelqu'un disait tout à l'heure : mais le Budget TER baisse, forcément, on a été la première Région à acheter pour 400 M€ de trains. C'est normal qu'une fois que l'on a fini de les payer, on arrête. Ce qui nous permet

d'ailleurs de faire un effort en multipliant par quatre les crédits très haut débit sur le territoire.
Est-ce que l'on peut nous reprocher cela ? C'est quand même étonnant !

M. LE PRESIDENT. - J'ai faim, c'est pour cela.

On va voter sur ce chapitre, même vote ?

Non participation au vote.

Non participation au vote.

UDI et MoDem ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Pareil.

**ACTION ECONOMIQUE
CHAPITRE 909 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 939– EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre ACTION ECONOMIQUE
909 en investissement – 939 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **ABSTENTION** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur dotations et participations ventilées, même vote ?

**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON VENTILEES
CHAPITRE 922 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 942– EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
922 en investissement – 942 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur dettes et autres opérations financières, même vote ?

**DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 923– EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 943– EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
923 en investissement – 943 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur opérations patrimoniales, même vote ?

**OPERATIONS PATRIMONIALES
CHAPITRE 925 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PATRIMONIALES
925 en investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur transferts entre sections, même vote ?

**TRANSFERTS ENTRE SECTION
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION
926 en investissement – 946 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur impositions directes, même vote ?

**IMPOSITIONS DIRECTES
CHAPITRE 940 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre IMPOSITIONS DIRECTES
940 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté

M. LE PRESIDENT. - Sur impôts et taxes : 41 et 94, même vote ?

**AUTRES IMPOTS ET TAXES
CHAPITRE 941 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre AUTRES IMPOTS ET TAXES
941 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur opérations financières, 943 en fonctionnement, 94 pour les opérations non ventilables...

M. D'AMECOURT. - Vote contre le 943, Monsieur le Président.

**OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 943 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre OPERATIONS FINANCIERES
943 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté quand même, mais je note. Je ne sais pas pourquoi, mais je note.

M. LE PRESIDENT. - Frais de fonctionnement des groupes d'élus, après l'amendement qui a été passé, où l'on a pris 450 000... Mon amendement. Je n'ai pas besoin de refaire valider cet amendement, il impacte, je me tourne vers Marie-Pierre LARRE et Jean-Michel MELLIER, avec la prise en compte de cet amendement, le chapitre, même vote ?

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
CHAPITRE 944 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
944 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Provisions et autres opérations mixtes, même vote ?

**PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES
CHAPITRE 945 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS AUX PROVISIONS
945 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Prévisions sans réalisations – c'est chouette -, non, ce sont dépenses imprévues, même vote ?

**.PREVISIONS SANS REALISATIONS
CHAPITRE 950 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PREVISIONS SANS REALISATIONS
950 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
 - . **ABSTENTION** : Front National,
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - Prévisions sans réalisations en fonctionnement, même vote ?

**.PREVISIONS SANS REALISATIONS
CHAPITRE 952 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PREVISIONS SANS REALISATIONS
952 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
 - . **ABSTENTION** : Front National,
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Chapitre 951-953, virements à la section d'investissement, même vote ?

**VIREMENT
CHAPITRE 951 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 953 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre INVESTISSEMENT
951 en investissement – 953 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
 - . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
 - . **ABSTENTION** : Front National,
- ADOPTE**

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - 954 en investissement, produits de cessions d'immobilisations, même vote ?

**PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS
CHAPITRE 954 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS
953 en Investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose maintenant de passer au vote global, même si, a priori, il n'en est pas forcément besoin.

Qui est contre le Budget ?

Qui ne prend pas part au vote, d'abord ?

Qui est contre ?

Qui est d'avis d'adopter le Budget ?

M. D'AMECOURT. - On vote contre, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je m'en doutais...

M. D'AMECOURT. - Mais je l'avais dit, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Mais je le regrette toujours...

M. D'AMECOURT. - Vous ne m'avez pas écouté, c'était dans la moitié qui ne sert à rien.

M. LE PRESIDENT. - Vous savez bien que je regrette ce manque d'affection à l'égard de la Région.

N° 16

Vote sur le « Budget primitif 2018 »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,**
- **CONTRE : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Sur l'Agence Régionale de l'Innovation, je suppose que les votes restent les mêmes... C'est un Budget annexe, Agence Régionale de l'Innovation, je vais passer rapidement les chapitres : Services Généraux, 900, même vote ?

SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 - EN INVESTISSEMENT

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

900 en investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **ABSTENTION** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - 930, Services Généraux, section de fonctionnement, même vote ?

SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

930 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **ABSTENTION** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Action économique, 909-939, même vote ?

ACTION ECONOMIQUE
CHAPITRE 909 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 939– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ACTION ECONOMIQUE
909 en investissement – 939 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **ABSTENTION** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Transferts entre sections, 926-946, même vote ?

**TRANSFERTS ENTRE SECTION
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION
926 en investissement – 946 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **ABSTENTION** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Le BP de l'Agence Régionale de l'Innovation est adopté, avec les mêmes votes ?

M. TARIS. - Abstention pour ce qui concerne le MoDem.

M. LE PRESIDENT. - D'accord.

UDI ?

M. DIONIS DU SEJOUR. – Contre.

M. LE PRESIDENT. - Yves D'AMECOURT, contre ?

Contre.

N° 16

Vote sur le « Budget Annexe ARI 2018 »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés,

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce Budget est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - On a le Budget annexe fonds européens, Services Généraux, même vote ?

**SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

930 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **ABSTENTION** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Gestion des fonds européens, même vote ?

**GESTION DES FONDS EUROPEENS
CHAPITRE 906 EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 936 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre GESTION DES FONDS EUROPEENS

906 en fonctionnement

936 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **ABSTENTION** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Transferts entre sections, même vote ?

**TRANSFERTS ENTRE SECTIONS
CHAPITRE 926 EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre TRANSFERTS ENTRE SECTION

926 en fonctionnement

946 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- . **ABSTENTION** : Front National,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - BP, Budget annexe fonds européens.

Qui vote le Budget fonds européens ?

Qui est contre ?

M. TARIS. - Abstention, à nouveau.

M. LE PRESIDENT. - Abstention du MoDem et de l'UDI, je suppose ?

Et non inscrit ? Ne participe pas ?

M. LE PRESIDENT. - Le MoDem s'abstient ?

M. TARIS. - Non participation pour le MoDem.

M. LE PRESIDENT. - Et l'UDI pareil ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Pareil.

M. LE PRESIDENT. - Et donc le FN vote contre et les deux non inscrits...

N° 16

Vote sur le « Budget Annexe Fonds Européens 2018 »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants,

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - C'est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur la régie cinéma, même vote, je suppose ?

N° 16

Vote sur le « Budget Annexe Régie Cinéma 2018 »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants,

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Sur le service public local de production d'énergie photovoltaïque, même vote ?

N° 16

Vote sur le « Service Public Local production d'Energie Photovoltaïque 2018 »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche,
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants,

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, nous avons achevé la partie budgétaire.

Je vous remercie.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE CROISSANCE ENTRE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ENTREPRISE STELIA AEROSPACE COMPOSITES DANS
LE DOMAINE DES COMPOSITES POUR L'AERONAUTIQUE, LE SPATIAL ET LE
STOCKAGE D'HYDROGENE**

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant à la convention de partenariat et de croissance avec l'entreprise Stelia Aerospace Composites.

M. UTHURRY. - Merci Monsieur le Président. Il s'agit de vous proposer une signature de convention de partenariat avec l'entreprise Stelia Aerospace Composites, qui travaille dans le domaine des composites pour l'aéronautique, le spatial et le stockage de l'énergie, et j'y reviendrai.

Cette délibération illustre bien, d'ailleurs, la stratégie politique de notre collectivité à l'égard du développement économique, développement économique au service de l'emploi et de l'emploi sur les territoires, et sur tous les territoires. En gros, c'est une politique qui priorise la recherche, le développement, l'innovation, l'export aussi, comme facteur de croissance et de performance des entreprises. C'est une politique qui est attentive à la priorité qui est donnée à la prise en charge simultanée des dimensions économique, environnementale, sociale et sociétale des projets que nous accompagnons, mais c'est aussi une politique fondée sur de bonnes pratiques, sur des pratiques collaboratives, qui vise à créer, souvent autour de leaders régionaux, des écosystèmes de confiance qui permettent à nos PME et à nos TPE aussi, sur les territoires, de se développer et de fertiliser l'emploi durable sur ces territoires.

À ce titre, le Conseil Régional a souhaité signer, avec des entreprises leaders de ce type-là, des conventions pour consolider une stratégie de filières, pour nous aider à structurer ces filières dans toutes ses composantes, composante industrielle, bien sûr, mais aussi composante technologique, composante commerciale, organisationnelle et composante humaine. Les relations de confiance entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise, via notamment ses programmes de recherche et de développement et des actions collectives, est une invitation pour nous à aller plus loin dans la collaboration dans le domaine de la performance industrielle, de la recherche, ou encore de la formation. Le contrat que nous allons signer est un contrat de trois ans, c'est un contrat qui est individuel, c'est un contrat qui est personnalisé. Vous avez pris connaissance des objectifs de ce partenariat avec Stelia Aerospace Composites, qui repose notamment sur le fait que Stelia

se distingue par une augmentation très significative de son activité et de son chiffre d'affaires, par un plan de recrutements qui est très important (81 recrutements en 2016) et également par un vaste programme d'investissement, environ 12 M€ sur les trois ans à venir. Egalement par un plan de formation qui est conséquent. Stelia se distingue aussi par son positionnement sur les nouveaux marchés de réservoirs composites, notamment destinés au stockage de l'hydrogène, ce qui va bien avec l'ambition de notre Région d'être pilote et novateur dans l'offre en solutions nouvelles pour une mobilité durable.

Pour répondre à une question qui a été posée l'autre jour en Commission, cette délibération ne fait pas l'objet d'une enveloppe dédiée, c'est une contractualisation avec cette entreprise-là, qui va nous permettre de développer avec elle tout ce qui relève de l'innovation, de la recherche, à la fois l'innovation technologique et innovation non technologique, et également de faire en sorte que d'une manière plutôt vertueuse, comme le font les entreprises de ce type-là, nous puissions établir sur les territoires des relations de confiance avec la sous-traitance, et qu'au terme de cette convention, nous puissions espérer que les PME soient tirées vers le haut, notamment en recherche, en innovation, mais aussi en qualité de relation entre les donneurs d'ordres et ces PME qui souffrent parfois de l'âpreté des donneurs d'ordres dans certains autres domaines.

Je vous invite donc à approuver les termes de cette convention et à autoriser le Président, à la signer.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des observations ?

M. BLANCHE. - Monsieur le Président, développement industriel, innovation, recherche, renforcement des compétences, des talents, évidemment, le groupe LR ne peut que voter cette convention de partenariat qui est très importante et pertinente.

Je voulais simplement profiter de cette délibération pour évoquer un sujet qui est la mobilisation des avances remboursables. Vous savez que les communautés de communes, d'agglomérations, jusqu'à maintenant, pouvaient intervenir auprès d'entreprises en difficulté avec des avances remboursables. Or, la Région, dans le cadre du conventionnement SRDEII, ne souhaite plus que les communautés de communes et d'agglomérations fassent des avances remboursables. Donc je voulais vous poser la question de savoir si vous entendiez maintenir cette position alors que vous savez que parfois, les agglomérations et communautés de communes, au plus près des entreprises, on peut réagir et sur notre agglomération – mais ce n'est pas la seule – on a déjà fait cela, on a pu sauver des entreprises et je trouve dommage que la Région nous enlève cette possibilité.

Et dernier point, vous nous avez remis un agenda pour nos étrennes, dans le petit colis, avec la cravate de la Région, et je suis surpris sur ce document qui est un tableau : « les principales filières d'excellence », on parle, dans la convention de partenariat de Stelia, à Rochefort, vous l'avez visitée Monsieur le Président, il y a Stelia Aerospace, nous sommes également la sixième ville thermale, vous regarderez le plan, à Rochefort, il n'y a rien. Stelia, ce sont 1800 emplois sur site et avec les sous-traitants, on est à plus de 2000 emplois. C'est une filière d'excellence, donc je suis étonné, mais vous n'y êtes pour rien personnellement, que cette carte soit aussi incomplète. Je ne vais pas oser les présenter à mes élus de l'agglomération du territoire Rochefort-océan, donc s'il pouvait y avoir une rectification par la suite, j'en serai évidemment très honoré.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Pas de souci.

Bien entendu, rien ne peut être totalement parfait et je prendrai, ou Patrick VOLPILHAC au niveau du cabinet, ou Pierre CUVELIER au niveau du chef de cabinet, tous les éléments à rectifier. Ce n'est jamais pur et parfait.

Sur les avances remboursables, je me tourne vers Bernard UTHURRY...

M. UTHURRY. - Sur les avances remboursables, rien n'est interdit aux collectivités, aux communautés de communes, à ma connaissance.

M. LE PRESIDENT. - Cela suppose que l'on ait une convention.

M. UTHURRY. - Oui, cela suppose que l'on ait une convention et si les accompagnements sont cohérents avec nos dispositifs.

M. BLANCHE. - Ce n'est pas ce que vous envisagez de faire à l'heure actuelle dans le conventionnement SRDEII. Au contraire, on n'aura plus le droit d'être porteur d'avances remboursables.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas de certitude ici, il y a simplement des convictions pour accompagner les entreprises. Soyons simplement prudents, toutes les erreurs qui ont été faites sur l'accompagnement des entreprises en difficulté n'ont parfois servi qu'à mettre de l'argent public... Les problèmes de formation, de diversification économique, sont tout aussi importants. Mais je l'ai dit mille fois, nous sommes en coopération avec les intercommunalités sur le plan du développement économique et Bernard UTHURRY et les services ont toute latitude pour avoir une discussion dans ce domaine-là.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le secteur de l'aéronautique est l'un des domaines industriels les plus développés en Nouvelle-Aquitaine et plus généralement, à l'échelle nationale. Avec plus de 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'industrie aéronautique est le premier contributeur à la balance commerciale du pays, apportant un solde net de 18.5 milliards d'euros par an. Le secteur emploie près de 180 000 salariés, avec une création nette de 2000 emplois annuels, en 2016, et quasiment autant en 2017. Et pourtant, malgré ces chiffres élogieux, nos PME sont en perpétuelle mutation et doivent faire face à une évolution permanente pour rester compétitives face à une évolution permanente et à une concurrence de plus en plus forte.

L'engagement de la Région a facilité les projets les plus structurants, en vue de la création d'un environnement économique favorable au développement de l'entreprise, a donc naturellement tout notre soutien. Dans ce contexte, les matériaux composites sont un formidable levier économique et trouvent leur application dans de très nombreux domaines industriels, bien au-delà de l'aéronautique. Beaucoup plus légers que les matériaux métalliques, adaptables aux besoins recherchés en termes de résistance mécanique, ils sont également moins sensibles aux variations de température, d'humidité ou de corrosion. D'où leur utilisation de plus en plus fréquente dans la conception d'avions, pour limiter au maximum la consommation de carburant, notamment.

Cependant, l'inconvénient n° 1 de ces matériaux est qu'ils sont extrêmement sensibles à tous les impacts fragilisant facilement une structure sans marque visible apparente. Une forte sensibilisation des personnels au sol est donc indispensable pour que la détection des zones fragilisées, la maintenance et la réparation des composites, beaucoup plus complexes que les matériaux métalliques, se fassent avec rigueur, professionnalisme et efficacité. D'où l'importance d'axer nos travaux et nos aides, notamment auprès des structures qui dispensent des formations efficaces dans ce domaine si important. Je pense bien sûr à Stelia Composites, mais il y en a bien d'autres, comme Aerocampus, à La Tresne par exemple, ou encore le CNAM.

Et le deuxième enjeu sur lequel nous devons axer, me semble-t-il, nos travaux, est la question de la recherche en matière de recyclage de ces matériaux. Relativement récents, les composites sont aujourd'hui indispensables au secteur aéronautique, et tous les avions civils qui, autrefois, étaient conçus avec moins de 5 % de composites dans leurs zones non structurelles, le sont aujourd'hui avec plus de 50 %, comme c'est le cas pour l'A350. Cette forte augmentation de l'utilisation de composites s'accompagne naturellement de la création de nouveaux déchets. À titre d'exemple, 450 000 tonnes par an de déchets carbone pré-imprégnés, crus ou polymérisés, sont générés par les seules chaînes de production des

B787 et A350. Leur « recyclabilité » est donc encore perçue comme délicate et difficile, du fait de leur hétérogénéité et du recours encore récent à des matrices thermodurcissables et donc infusibles. Et oui ! On se renseigne quand même ! Mais c'est tout à fait une réalité.

Voilà pourquoi en plus de la formation, notre Assemblée se doit d'accompagner durablement les laboratoires de recherche qui œuvrent au recyclage des composites et qui ont déjà beaucoup avancé, notamment en matière de thermolyse et de solvololyse. Notre soutien les incitera à rester sur le territoire régional – c'est important – ou à s'y installer, pour ceux qui n'y sont pas encore. Le vice-Président UTHURRY nous a rassurés, en effet, sur un certain nombre de points, lors de la dernière Commission. Aussi, considérant l'intérêt économique et écologique de ce partenariat avec Stelia Composites, nous voterons favorablement cette délibération. Vous constaterez que nous ne menons pas ici une opposition stérile et systématique et nous vous incitons, Monsieur le Président, à poursuivre dans cette voie, avec de nombreuses autres entreprises de notre Région, qui sont autant de valeur ajoutée dans la recherche sur les matériaux composites.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jacques COLOMBIER.

Avec la permission de Bernard UTHURRY, je voudrais me faire un plaisir de vous répondre. D'abord, parce que la Région est derrière tous les grands laboratoires qui travaillent non seulement sur la déconstruction des matériaux composites, mais sur d'autres sources de matériaux composites et notamment les matériaux composites biosourcés, c'est-à-dire passer des technologies fossiles à des technologies lignines ou cellulose, et nous avons plusieurs laboratoires qui travaillent dans ce domaine-là. Nous sommes en train de réaliser un pilote sur le bassin de Lacq, pour créer – pardonnez, et c'est moi qui en suis responsable – la « Green carbon valley ». Nous avons en plus, avec la plateforme CANOE, plateforme qui vise, et cela correspond à votre première partie d'intervention, à implémenter le développement des PME, parce que le problème est que pendant de longues années, seuls les grands Groupes avaient accès au transfert de technologies à partir des laboratoires. Ils n'avaient pas les ressources de R&D nécessaires pour récupérer des éléments nouveaux en matière de composites. C'est valable pour tous les domaines, d'ailleurs. Cette structure, cette plateforme qui s'appelle CANOE, est en train de travailler à des composites non seulement biosourcés, mais aussi dont on a conçu la destruction.

M. COLOMBIER. - C'est le GRL à Lacq, entre autre.

M. LE PRESIDENT. - Il y a le GRL à Lacq, le groupement de recherche de Lacq, c'est pour cela que l'on a passé une convention avec tous ces laboratoires, c'est le cas de l'ICMCB, c'est le cas du LCPO, c'est le cas du laboratoire des composites thermo-structuraux, et effectivement, dans les parties chaudes des moteurs, vous avez raison de dire que l'introduction des matériaux composites permet d'alléger le moteur, mais permet aussi de diminuer les NOx qui sortent du moteur. C'est fabuleux !

[intervention hors micro inaudible]. – Félicitations Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je peux continuer en même temps.

On avait eu un grand espoir, je le dis parce que cette action de développement économique suppose une part de risque, on a eu un espoir assez exceptionnel sur une technologie qui s'appelle « haute température haute pression », qui est sortie de l'école de Physique-Chimie de Bordeaux. Ce que vous faisiez monter en pression et en température, cela marche pour les fluides qui peuvent venir de bouts de stations d'épuration, vous sortez du gaz carbonique et de l'eau, et a priori, cette technologie pouvait fonctionner pour déconstruire les composites. De la même manière, elle pouvait fonctionner pour enlever tout ce qu'il y avait sur les matériaux fissiles. Et puis finalement, cette technologie s'est trouvée face à un blocage technologique et scientifique et on est en train de la reprendre, mais soyez sûrs que la Région – et j'en félicite les services – est à l'affût et à l'accompagnement de tout cela. Vous aurez même, je pense, vraisemblablement à la prochaine CP, une technologie complètement innovante, toujours sur les composites, qui va venir alléger les matériaux électroniques de l'espace et de la voiture, et du véhicule, qui va nous permettre d'avoir des technologies bas coût sur la bataille que nous menons pour attirer d'autres entreprises ici, et l'entreprise dont je parle vient de Grenoble.

Pas d'opposition ?

M. FREL. - Je vais faire preuve d'un grand esprit de synthèse, Président, vous voudrez bien noter notre abstention.

Merci.

N° 17

Vote sur la « Convention de partenariat et de croissance entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise STELIA Aerospace Composites dans le domaine des composites pour l'aéronautique, le spatial et le stockage d'hydrogène »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**
- **ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV**

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

**CULTURES ET LANGUES REGIONALES : CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DE COOPERATION CULTURELLE CENTRE INTERREGIONAL DE DEVELOPPEMENT
DE L'OCCITAN – INSTITUT DE L'OCCITAN (CIRDOC-INOC)**

M. LE PRESIDENT. - Langues et cultures régionales, Charline CLAVEAU-ABBADIE, qui va nous présenter sa grande œuvre.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. - Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Vous le savez, depuis deux ans, nous nous attachons à collaborer toujours plus étroitement avec la Région voisine, la Région Occitanie, pour la mise en œuvre de notre politique en faveur de la langue et de la culture occitane.

Bien entendu, il y a eu la constitution et la mise en route de l'Office Public de la Langue Occitane, aux côtés de l'Etat, et aujourd'hui, nous vous proposons de voter pour la création de l'EPCC CIRDOC-INOC, qui réunira l'Etat et un certain nombre de collectivités territoriales. Ce qui fait que nous aurons donc deux organismes interrégionaux en miroir : d'un côté l'Office Public de la Langue Occitane, dédié à la transmission et à la socialisation, et de l'autre, cet EPCC, consacré au champ du patrimoine et de la culture. Il s'agit donc, pour créer cet EPCC, de fusionner le CIRDOC, qui est labellisé BNF, et dont le Siège est à Béziers, et l'INOC, labellisé ethnopôle, dont le Siège est à Pau. En couvrant à la fois le patrimoine oral et le patrimoine écrit, ce nouvel EPCC permettra de mutualiser des outils, notamment numériques, et de donner plus de lisibilité à l'accès à ses ressources.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, cela signifie une montée en charge de + 50 000 €, cela signifie également une présence technique supplémentaire et un effet démultiplicateur de l'offre de service du futur EPCC sur notre territoire. Je pense par exemple à de l'ingénierie culturelle ou de la médiation plus importante auprès de différents publics.

Enfin, la fusion avec l'INOC va permettre de nous donner une place de choix dans la gouvernance de cet EPCC.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président, l'Institut occitan d'Aquitaine, à Billère, dans la banlieue de Pau, était chargé de la socialisation publique de la langue : production de lexiques et de termes. Ce terme de socialisation, à lui seul, résume la gabegie, l'échec et

le mépris. Il a pour rôle de traduire peu à peu des textes de toutes sortes des collectivités territoriales, des entreprises, et même du Ministère de la culture et de la communication. Il doit également développer et promouvoir le bilinguisme, en direction des acteurs de la vie culturelle, sociale et économique de Nouvelle-Aquitaine. Tout le monde comprend le français, ce n'était pas nécessaire de le traduire en patois. Aujourd'hui, c'est depuis Béziers, avec le CIRDOC (Centre Interrégional de Développement de l'Occitan) sorte d'outil chargé de promouvoir la langue et la culture occitane dans le but de prouver son rayonnement, que nous parvient une demande d'aide, avec une autre orientation en faveur du Limousin. Le tout, au sein, comme vous l'avez dit Madame, d'un organisme quasi incontestable culturellement, sous forme d'EPCC.

Alors Monsieur le Président, vous allez peut-être devenir un jour le Président de la Generalitat transfrontalière d'Occitanie-Aquitaine, par Pau-Canfranc, si Monsieur Charles PUIGDEMONT retourne en prison. Vous n'y allez pas de main morte avec cette aberration d'étendre ce dialecte ou patois occitan dans la Région que vous présidez, où il ne manque que les poitevins pour ne pas être arrosé, quoi que les dirigeants gauchistes de l'UPCP-Métive de Parthenay, dans les Deux-Sèvres, ont bien entamé le travail de sape du vieux François, cher à RABELAIS, pour introduire la notion de « parlange ».

Notre traduction politique de ce jour est que la Région Occitanie développe ce qu'elle veut. Les événements de Catalogne nous ont démontré que les séparatistes catalans ont tellement détricoté, déconstruit, débaptisé et poussé au crime de rupture, que tout le monde en a eu finalement assez : « basta ya ! » comme l'on dit là-bas. Ils ont non seulement promu le catalan, mais fini par interdire le castillan, spoliant les espagnols de leurs racines. Serait-ce ce que vous souhaitez en promouvant à coups de subventions le patois occitan, de traduction provençale, affirmé et incarné par l'effet libre du pays d'Aix.

Monsieur le Président, je m'appuie sur l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts d'août 1539... Dont les articles 110 et 111 n'ont jamais été abrogés, et qui concernaient la primauté de la langue française sur le latin, dont votre occitan est un bas résidu. Je rends hommage à mon ami, Docteur en Droit constitutionnel, Louis ALIOT, vice-Président du FN...

M. CHARBONNEAU. - Qui rappelle sans cesse dans ses ouvrages, sur les Constitutions françaises dans leurs articles 2, que « la langue de la République est le français, autant que le drapeau tricolore, l'hymne La Marseillaise et la devise « liberté, égalité, fraternité » font partie de nos fondamentaux. » Quand vous, mes chers collègues, représentez dans vos fonctions notre Région, n'avez-vous pas le sentiment de trahir vos sentiments en soutenant l'occitan et entrer en guerre avec les basques, les bretons, les flamands, les mosellans et les alsaciens ? Que devient, selon vous, le mot de l'Abbé

GREGOIRE qui qualifia la langue française, en 1794, en pleine extermination, de « langue de la liberté » ? Et je pourrais continuer de citer Jules FERRY et le petit père COMBES, tant vénérés dans vos loges, qui n'abdiquèrent point dans leur soutien à notre langue, devenue véhiculaire – un peu quand même – avant les Lumières. Même si l'Académie française confirme que notre langue a forgé la France, quelques Députés font voter le texte le 22 mai 2008, stipulant que les langues régionales appartiennent au patrimoine. Tout est patrimoine pour nous. Le patrimoine ne doit pas devenir non plus un pied de biche servant à saper les fondements de notre si riche expression orale et écrite.

J'ajoute, en terminant le plaidoyer et l'action infatigable du dessinateur et Président SENGHOR, qui ira jusqu'à créer ce merveilleux outil de rayonnement de l'organisation internationale de la francophonie.

Alors, mes chers collègues, cessons de subventionner tout et son contraire car on risque, désormais, avec la dilution de notre pays dans l'Europe et à travers la mondialisation dominée par les Etats-Unis d'Amérique, d'être rongés par cette Occitanie, qui cherche à débouter l'unité de notre pays et ruiner le rayonnement de sa langue, parlée par un tiers de la planète...

M. LE PRESIDENT. - Merci...

M. CHARBONNEAU. - Mon copain Rachid et sa sœur Fatima m'ont d'ailleurs confié cette semaine...Leurs difficultés supplémentaires à s'intégrer...Ils m'ont confié cette semaine leurs difficultés supplémentaires...

M. LE PRESIDENT. - Si vous voulez bien conclure.

M. CHARBONNEAU. - A s'intégrer, s'il faut s'exprimer dorénavant en occitan et pratiquer le bilinguisme. Alors nous rejoignons, nous, élus du FN...

M. LE PRESIDENT. - Monsieur CHARBONNEAU, s'il vous plaît...

M. CHARBONNEAU. - Notre camarade et ami, Robert MENARD, en le félicitant...

M. CHARBONNEAU. - J'ai terminé... De ne pas renouveler sa subvention au tenant du Palais de l'Occitanie de la bonne ville de Béziers. Mes amis archéologues...

M. LE PRESIDENT. - Non, je vous en prie, vous avez dépassé d'une minute. Habituellement, ce sont 30 secondes.

M. CHARBONNEAU. - Ne me démentiront pas, oui, il faut garder les voies romaines pour ce qu'elles avaient de valeur dans la pénétration et l'expansion de la civilisation.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Vous nous avez habitués à des choses plus concises.

M. CHARBONNEAU. - Et bien Monsieur le Président, merci de noter notre opposition à cette délibération, ce coût de 220 000 € n'est pas un gage d'économie pour notre Région.

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît...Bravo Monsieur.

Mme OZSOY. - Monsieur le Président, chers collègues, nous, nous nous félicitons de la création des EPCC et nous pensons qu'il était temps que s'organise une synergie entre les deux Régions administratives, qui abritent des locuteurs occitans. Cette belle langue, dépositaire d'une culture romane, littéraire et poétique, nécessite que nous conjuguions nos efforts pour la défendre et l'illustrer, pas la détériorer – comme le fait le FN -.

C'est donc à la fois une délibération visionnaire de la diversité linguistique que nous défendons, mais aussi le sauvetage d'une structure indispensable, le CIRDOC. Le CIRDOC de Béziers a été mis à mal par le maire de cette ville, parce qu'il a subi de plein fouet une baisse de moyens qui menaçait sa survie. En effet, 2017, le Budget prévisionnel du CIRDOC devait se situer autour d'1.1 M€, dont pour moitié de la Région Occitanie, 400 000 € de fonds européens, 200 000 € de la ville de Béziers. Or, dans son courrier indiquant son désengagement financier du syndicat mixte, et qui explique qu'il diminue par deux sa contribution, Robert MENARD évoque son souci de faire des économies, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat. C'est une rupture historique, une posture idéologique du maire de l'Extrême Droite.

M. LE PRESIDENT. - Excusez-moi, qu'est-ce que c'est que cette idée d'amener Robert MENARD dans cette enceinte ? Enfin !

Mme OZSOY. - Je vais y venir.

Quand il s'agit de faire des affiches ignobles contre les étrangers, ou encore pour humilier les femmes, le maire de Béziers n'hésite pas à gaspiller l'argent de ses administrés, mais pour magnifier ou protéger nos cultures régionales, nos patrimoines linguistiques et littéraires, il est prêt à liarder sur chaque euro.

M. LE PRESIDENT. - Madame, je ne veux plus entendre parler de Robert MENARD. On est en train de faire quelque chose qui concerne l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, cela concerne la Nouvelle-Aquitaine, parlons de la Nouvelle-Aquitaine, parlons - je vous en supplie – que quand les enfants vont faire des classes immersives dans les calendrètes, ils réussissent mieux à apprendre le français.

Mme OZSOY. - Je peux continuer ?

Le contenu-même des actions de l'engagement du CIRDOC horripile l'Extrême Droite, qui ne supporte pas les valeurs de tolérance, ce que son Président, Patrick ROUX, nomme la « convivencia », inventée par les troubadours, que l'on peut traduire aujourd'hui par le vivre ensemble. Et d'autant plus que le CIRDOC a passé une convention avec la Ligue des Droits de l'Homme, sur la valorisation linguistique.

Mes chers collègues, en votant pour cet EPCC, non seulement vous créez un lien entre nos deux Régions, vous donnez un levier puissant à nos actions culturelles, mais vous affermissiez cette culture occitane, qui a porté depuis des siècles des valeurs de tolérance et d'amour.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

M. COLOMBIER. - Merci pour la publicité de Robert MENARD et de l'Extrême Droite, Madame.

M. LE PRESIDENT. - Je comprends que la personne qui vient de parler - et je m'en excuse auprès d'elle de l'avoir arrêtée - son histoire personnelle vaut tout le courage du monde et je vous salue, Madame.

Mme OZSOY. - Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix, à moins que Charline ait quelque chose à ajouter sur Robert MENARD...

Mme CLAVEAU-ABBADIE. - Non, simplement que je m'étonne et finalement cette simple délibération dévoile l'étendue de l'intolérance et de l'incapacité à penser le pluralisme d'une partie de cette Assemblée, alors je me dis que cela n'aura pas été inutile, finalement.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

N° 18

Vote sur « Cultures et langues régionales : création de l'établissement public de coopération culturelle centre interrégional de développement de l'occitan Institut de l'Occitan »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Front National,

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce texte est donc largement adopté.

**PATRIMOINE ET INVENTAIRE – CULTURE – MODIFICATION DES STATUTS DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) ABBAYE DE
SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE ET VALLEE DES FRESQUES**

M. LE PRESIDENT. - Nathalie LANZI, sur...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, il y a quand même des propos d'une violence ce soir, de la part des grands démocrates...

M. LE PRESIDENT. - De la part de Monsieur CHARBONNEAU.

M. COLOMBIER. - Non, je parle de notre collègue...

M. LE PRESIDENT. - De la part de Monsieur CHARBONNEAU, ce n'était quand même pas très honorable.

M. COLOMBIER. - C'est de la bien-pensance, je sais bien mais enfin quand même !

M. LE PRESIDENT. - Vous avez de la chance que...

Je donne la parole à Nathalie LANZI.

Mme LANZI. - Merci Président. Chers collègues, c'est une modification des statuts, c'est une structure unique de gestion autour d'un joyau patrimonial, culturel et touristique, l'Abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe, reconnue au Patrimoine mondial depuis 1983. Il s'agit là de mutualiser des savoirs et des savoir-faire autour d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle, d'animer et de présenter au public, de promouvoir l'ensemble des autres édifices de Saint-Savin-sur-Gartempe, de Montmorillon et d'autres lieux environnants.

Cet établissement a pour mission de gérer et de promouvoir, mettre en valeur sur le plan culturel et économique le site de Saint-Savin-sur-Gartempe, avec les édifices qui rythment la vallée des Fresques, en relation avec l'ensemble des partenaires associatifs et les collectivités locales concernées. C'est donc une coopération et une conception élargie d'un patrimoine et d'un savoir-faire autour de l'abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe.

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

Je sou mets donc à votre approbation ou à votre désapprobation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

M. VANDENBROUCKE. - Adopté à l'unanimité.

N° 19

Vote sur « Patrimoine et inventaire – culture – modification des statuts de
l'établissement public de coopération culturelle (EPCC)
Abbaye de Saint-Savin- sur- Gartempe et Vallée des fresques»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Je vous en remercie.

**RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
ENERGETIQUES INCLUANT L'AIDE A LA GESTION DE L'EAU – PRESTATIONS P1, P2
ET P3 POUR LES EPLE DU SITE DE BORDEAUX ET CONSTITUTION D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDE**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Je passe la parole à Monsieur NEMBRINI, qui nous parle d'un renouvellement du marché d'exploitation des installations énergétiques incluant l'aide à la gestion de l'eau, etc.

M. NEMBRINI. - Ouf ! C'est presque aussi long que mon intervention pour vous le présenter. Le Président a tout à l'heure évoqué, au moment du Budget, le rôle de ces groupements de commandes. La Région Aquitaine proposait à ses lycées un groupement de commandes depuis l'année 2011, c'est tout bénéfique pour les établissements, qui peuvent faire des économies en matière de gestion de leurs installations énergétiques.

Il s'agit du renouvellement, pour une période de huit ans, de ce marché d'exploitation. Et en réponse à Monsieur OXIBAR, nous avons dit évidemment qu'il s'agissait d'allotir et non pas de permettre aux petites entreprises de contribuer, de participer. J'ajouterais tout simplement qu'il est prévu d'étendre ce dispositif aux deux autres territoires, que sont les Académies de Poitiers et de Limoges. Le projet de convention constitutive est joint à la délibération.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il des questions à Monsieur NEMBRINI ?

Des interventions ?

Je sou mets donc à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 20

Vote sur le « Renouvellement du marché d'exploitation des installations énergétiques incluant l'aide à la gestion de l'eau – prestations P1, P2, et P3 pour les EPLE du site de Bordeaux et constitution d'un groupement de commande »

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. -Adopté à l'unanimité.

COOPERATION INTERNATIONALE : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2018-2020 REGION NOUVELLE-AQUITAINE – INTERCO NOUVELLE-AQUITAINE

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Je passe la parole à Madame BOUDINEAU pour la coopération internationale.

Mme BOUDINEAU. - Merci Monsieur le Président. Il s'agit de refaire une convention sur trois ans (2018, 2019 et 2020) avec une Agence qui accompagne la Région depuis de nombreuses années, sur la valorisation à l'international, notamment de nos filières agricoles, mais vraiment au sens large, c'est-à-dire l'élevage, le bois, la viticulture, toutes sortes de filières, la châtaigne. Cette Agence accueille aussi des délégations étrangères à l'occasion de nos grands Salons agricoles et donc elle fait vraiment un travail de fond pour aider à structurer nos filières et avoir des échanges de bonnes pratiques entre les pays qui ont les mêmes problématiques que nous.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. HUSTAIX. – Dans le cadre de la libéralisation à outrance que nous a donnée Schengen (CETA, TAFTA, MERCOSUR, JEFTA maintenant) l'Agence Interco promeut les produits néo-aquitains dans le monde entier. C'est une belle et noble tâche, mais il y a un paradoxe : plus nous pouvons vendre à l'étranger, plus les étrangers peuvent vendre chez nous, bien sûr.

Cela nous fait poser deux questions : d'une part, si une telle Agence Interco a dû être créée, cela n'est-il pas la preuve que nos produits néo-aquitains sont attaqués par une concurrence déloyale et pernicieuse ? D'autre part, si la protection de nos produits néo-aquitains est incontournable, cela n'est-il pas encore la preuve que nos dirigeants français ont signé de mauvais traités, nuisibles pour notre économie nationale et locale, et mortifère pour notre agriculture et par voie de conséquence, nos agriculteurs ? Il serait donc souhaitable que l'Agence Interco, non seulement promeuve nos produits, mais également les défende par rapport à des produits étrangers qui ne sont jamais produits dans une concurrence loyale, vu qu'ils correspondent à des normes bien moins strictes que les nôtres. Ceci est particulièrement valable dans le secteur primaire, c'est-à-dire tous les produits agricoles et plus particulièrement viticoles. Ces normes, beaucoup plus strictes en France

que partout ailleurs, sont synonymes d'investissement et de coûts bien plus élevés que dans leur pays en question, ce qui fait que nos agriculteurs ne se battent pas à armes égales face à la concurrence étrangère, et ils risquent d'en mourir.

Dans ce contexte de concurrence internationale, le groupe FN-RBM votera cette délibération, mais en faisant un parallèle avec le rugby : la défense est au moins aussi importante que l'attaque, et en plus de promouvoir nos produits à l'étranger, la Région pourrait défendre nos produits sur le sol néo-aquitain.

Merci.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame BOUDINEAU, vous voulez répondre, en un mot ou deux ?

Mme BOUDINEAU. - Oui, de deux mots, je pourrais dire qu'évidemment, elle aide, en faisant connaître l'excellence de ses produits, à les protéger, que l'on a deux autres Agences qui s'occupent aussi parfaitement de cela, qui sont l'AANA, pour vraiment la filière en aval, l'agroalimentaire, on a également l'AREPO, que l'on abrite dans nos locaux et qui fait un travail extraordinaire, notamment à Bruxelles, sur la labellisation de nos produits puisqu'effectivement, dans un contexte mondial, c'est aussi par l'excellence que l'on arrive à se démarquer. Et je crois savoir que la Région Nouvelle-Aquitaine est la première Région agricole en valeur ajoutée, c'est-à-dire que nos produits sont parfaitement identifiés, connus, et je vous confirme qu'Interco contribue à leur défense.

M. VANDENBROUCKE. - D'autres interventions ?

M. RAYNAUD. - Je voudrais simplement compléter ce qu'Isabelle BOUDINEAU vient de dire, s'agissant d'Interco, c'est vraiment l'Agence qui est au service de l'agriculture, de l'agroalimentaire, mais aussi de la forêt au niveau de la Région. C'est un outil extraordinaire, vous n'avez qu'à demander aux éleveurs de cette Région, c'est Interco qui organise tous les circuits internationaux qui viennent pour voir nos élevages, donc je crois vraiment que c'est une Agence qui fait un travail extraordinaire.

Après, sur la défense et la définition de la politique de défense des produits, c'est nous, c'est ici que cela doit se décider. Interco est vraiment l'outil au service de notre politique.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Je sou mets donc à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 21

Vote sur la « Coopération internationale : convention cadre pluriannuelle 2018-2020 Région Nouvelle-Aquitaine – Interco Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Unanimité.

**CONVENTIONS TERRITORIALES D'EXERCICE CONCERTÉ (CTEC) DE LA
COMPÉTENCE « SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES » ENTRE LES DÉPARTEMENTS,
CHEFS DE FILE ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE : CTEC « SOLIDARITÉ DES
TERRITOIRES » DE LA CHARENTE, CTEC « SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES » DES
LANDES, CTEC « SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES » DU LOT-ET-GARONNE, CTEC
« SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES » DES DEUX-SEVRES**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Il me revient de vous rapporter les délibérations 22 et 23.

La délibération 22 a pour objet les conventions territoriales d'exercice concerté (CTEC) sur la compétence « solidarité des territoires entre les Départements, chefs de file et la Région Nouvelle-Aquitaine, et cela porte sur les Départements de la Charente, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Deux-Sèvres. Je rappelle que c'est une délibération qui a déjà été examinée en CTAP, et approuvée à l'unanimité.

De quoi s'agit-il ? En un mot, les Départements, en application du CGCT, en application d'un article de la loi MAPTAM, sont chargés d'organiser, en qualité de chefs de file, les modalités d'actions communes des collectivités territoriales et de *(inaudible)* pour l'exercice de la compétence relative à la solidarité des territoires. La Région, pour sa part, chef de file en matière d'aménagement du territoire, a aussi pour rôle d'élaborer, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements, un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il s'agit donc, entre Départements et Région, de définir juridiquement les modalités, désormais dérogoires d'une intervention départementale et régionale commune, au titre de la complémentarité de leur politique de coopération territoriale, et de garantir la continuité des aides, et notamment les aides départementales spécifiques à destination du développement territorial et de l'aide aux communes.

Dans les documents qui vous ont été distribués, vous avez la liste des possibilités d'intervention et des différents domaines, je ne vais pas vous la relire, vous l'avez eue sous les yeux.

Y a-t-il des interventions sur ce point-là ?

Mme DIAZ. - Lors de la dernière plénière, je vous avais déjà fait part de notre avis, donc je vais être plus synthétique.

Ces conventions territoriales d'exercice concerté trouvent leur naissance dans l'échec des lois MAPTAM et NOTRe. Ces CTEC ont pour objet, plus ou moins avoué, de compenser l'arrêt de la clause de compétence générale. Je vais me permettre de formuler quelques critiques. Tout d'abord, son périmètre est flou et ensuite, son fonctionnement fait état d'un déficit démocratique. Quand je parle de périmètre flou, j'intègre aussi le fait qu'il n'existe pas d'harmonisation nationale des CTAP en matière de périodicité des réunions, des modalités de délibération ou encore, de quorum. En ce qui concerne le déficit démocratique, c'est parce que ces CTEC auront pour obligation d'être examinés par les CTAP, qui auront pour rôle de formuler des observations et pourront modifier les projets proposés. De qui sont composées ces CTAP ? Entre autre : Président de Conseil Régional, Président de Conseil Départemental, les Présidents d'EPCI, les maires des communes de plus de 30 000 habitants, un représentant d'un EPCI de moins de 30 000 habitants, un élu d'une commune de moins de 30 000 habitants, et un seul élu d'une commune de 3500 habitants.

Ce que le FN dénonce est ce simulacre de concertation. En effet, comment voulez-vous que la voix des petites communes pèse dans cette Assemblée pléthorique ? Et en termes de clarté, le compte n'y est pas non plus. Les délégations de compétences inhérentes à ces CTEC vont renforcer l'enchevêtrement de compétences entre les collectivités, et les financements croisés seront facteur d'opacité. Et ce que nous dénonçons par-dessus tout est qu'il s'agit d'une atteinte au principe de libre administration des collectivités, qui doivent être considérées avec égalité. Or, c'est bien d'une mise sous tutelle d'une collectivité par une autre dont il s'agit. C'est aussi l'accroissement de la fracture territoriale, de l'absorption de la petite entité par la grande, bref, c'est la mort annoncée des petites communes. On détricote la France.

M. VANDENBROUCKE. - Nous fuyons tout de suite parce que votre présentation est tellement apocalyptique que j'en ai la chair de poule, Madame. J'exagère un petit peu quand même parce que je commence à vous connaître, simplement, j'ai un peu de mal à comprendre tout de même, quand vous parlez de déficit démocratique alors que la CTAP, précisément, est l'émanation de l'ensemble des collectivités. Vous dites qu'il n'y a pas les petites, évidemment, les communes de 100 habitants n'y sont pas représentées, mais les Départements sont censés les représenter. Les EPCI sont censés les représenter. Donc je crois qu'il y a là une structure qui finalement, couvre plutôt bien l'ensemble d'un territoire. Vous avez le droit de penser que cela ne suffit pas, je ne conteste pas votre position, c'est la vôtre, je la respecte, mais je vous donne la mienne et je trouve qu'au contraire, une structure de ce type-là est une structure extrêmement représentative, comme il en existe peut-être assez peu, finalement, et que l'on aimerait bien qu'il existe davantage. Il se trouve que là encore, cela a été présenté devant l'ensemble des membres présents, ils étaient

relativement nombreux la dernière fois, il y avait quelques absents bien sûr, mais il y avait quand même une Assemblée assez fournie et les débats ont eu lieu. Encore une fois, ce qui vous est présenté aujourd'hui a été adopté sans qu'il y ait de remarque négative particulière, il y a même eu, au contraire, plutôt une concentration ou un ensemble de remarques extrêmement positives.

Quand vous dites que les communes seront dépossédées, vous savez, quand une commune demande une subvention à un Conseil Départemental, voire à un Conseil Régional, la réponse qui lui est donnée ne dépend pas d'elle. Cela dépend de la collectivité à laquelle elle s'adresse. Je trouve que là, il n'y a pas de différence notable, mais c'est votre position, c'est la mienne, je l'entends et elle est respectable.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Mme COSTES. - Je n'interviens pas sur la 22, pour laquelle nous votons favorablement, j'interviendrai sur la 23, sur le Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité, puisque vous avez évoqué les deux délibérations.

M. VANDENBROUCKE. - Je vais en rappeler rapidement le contenu et je vous donne la parole, bien entendu.

Y a-t-il, sur cette délibération 22, des oppositions ?

Le FN.

Y a-t-il des abstentions ?

Deux abstentions.

N° 22

Vote sur les « Conventions territoriales d'exercice concerté – (CTEC) de la compétence « solidarité des territoires » entre les départements, chefs de file et la Région Nouvelle-Aquitaine CTEC »solidarité des territoires » de la Charente, CTEC »solidarité des territoires » des Landes, CTEC »solidarité des territoires » de Lot et Garonne, CTEC »solidarité des territoires » des Deux Sèvres.»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,**
- **CONTRE : Front National,**
- **ABSTENTION : Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

M. M. VANDENBROUCKE. - Adopté. Je vous en remercie.

**AVIS DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE SUR
LES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE
DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) : SDAASP POUR LE DEPARTEMENT
DES LANDES, SDAASP POUR LE DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE,
SDAASP POUR LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES, SDAASP
POUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Et je passe donc à la délibération 23, pour laquelle, Madame, je vous donnerai la parole ensuite.

Il s'agit d'un avis à donner sur les SDAASP pour les Départements des Landes, du Lot-et-Garonne, des P-A et de la Haute-Vienne. Là encore, il s'agit des suites de la loi NOTRe et de la loi MAPTAM. Il s'agit donc d'un document-cadre stratégique, qui décline, sur une durée de six ans, un programme d'actions, révisable avant terme, si besoin, visant à renforcer qualitativement et quantitativement l'offre de service dans les zones des territoires présentant un déficit d'accessibilité.

Ce document a été établi après un diagnostic, après un bilan. Il présente un plan de développement de mutualisation des services publics. Il présente donc des objectifs et des mesures pour l'atteindre. Il est donc à signer entre nous et les quatre Départements que je viens de citer.

Mme COSTES. - Merci.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, tout d'abord sur la forme, ce Schéma a été établi par le Département, chef de file dans le domaine de la solidarité et l'égalité des territoires, et il nous est soumis aujourd'hui pour avis, alors que dans le Lot-et-Garonne, il fait déjà l'objet d'une présentation-communication auprès des EPCI, par les Conseils Départementaux, comme si toutes les parties concernées l'avaient déjà validé. Vous me permettez, Monsieur le Président, de dénoncer cette méthode, qui considère finalement la Région comme une simple Chambre d'enregistrement, ou un simple tiroir-caisse, puisque pour bon nombre d'actions, la Région sera mise à contribution financièrement.

Ensuite, permettez-moi aussi d'exprimer mon inquiétude quant à la participation financière du Département du Lot-et-Garonne pour certaines actions, car le Département du 47, comme bon nombre de Départements ruraux, sont dans une situation financière critique. C'est pourquoi, comme il nous semble essentiel que tout citoyen, où qu'il se trouve dans notre territoire, puisse avoir accès au service public de base, nous sommes favorables à ces

Schémas mais nous espérons qu'ils ne resteront pas uniquement à l'état de bonnes intentions et que chaque action à mener, le soit dans un cadre financier bien défini.

Enfin, nous serons vigilants quant au suivi et à l'évaluation des actions qui seront menées. À ce titre, la Commission d'évaluation des politiques publiques pourrait être saisie et pourrait auditionner par exemple le Comité de pilotage du Schéma, annuellement ou à mi-parcours.

Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme DIAZ. - Le SDAASP : je vais formuler plusieurs critiques. Déjà, c'est un Schéma qui doit être soumis à avis de la Région et encore de nos CTAP. En termes d'indépendance du Département, je trouve que c'est un peu limite.

En deuxième lieu, c'est surtout un recueil de vœux pieux qui, dans le contexte actuel, est probablement voué à l'échec. En effet, comment voulez-vous contrer les déserts médicaux si l'on ne décide pas de relever le numerus clausus ? Comment voulez-vous assurer la mobilité locale des habitants si vous ne voulez pas rouvrir les lignes locales de trains utiles ? Comment voulez-vous préserver les services de proximité si l'on continue de construire de grandes surfaces partout et que l'on assomme de charges les commerçants ? Comment conserver l'accès à la Poste si l'on continue de fermer des bureaux ? Comment assurer notre sécurité si d'une part, on supprime les postes de policiers et gendarmes, et que d'autre part, on ferme des casernes ? C'est un Schéma un peu hors-sol, j'aurais même tendance à dire que ce sont les pyromanes qui se prennent pour les pompiers - et tant pis si ma vision vous semble apocalyptique.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Un mot très rapide. Ce Schéma a été, lui aussi, présenté en CTAP, adopté en CTAP. Ce n'est pas une raison pour lui donner le feu vert pour sa diffusion. On est bien d'accord là-dessus. Le Lot-et-Garonne, comme les autres Départements, ont produit, je dois le dire, un travail extrêmement fouillé d'étude du territoire, de présentation des faiblesses et des forces, en l'occurrence, surtout des faiblesses à compenser sur ce territoire-là et je crois que cela méritait d'être dit.

Vous avez parlé d'évaluation, nous nous sommes engagés à ce qu'il y ait une évaluation à trois ans, de ces Schémas, sur les Départements, donc ils vont nous les proposer.

Madame DIAZ, ma chair de poule est passée donc je peux vous répondre tranquillement, le numerus clausus, vous en avez bien conscience, ce n'est pas la Région qui le décide. Pas plus que les fermetures de la Poste, pas plus que le recrutement de policiers ou de gendarmes, pas plus même que les grandes surfaces implantées ici ou là.

Mme DIAZ. - Je sais que ce n'est pas vous, mais ce sont quand même des politiques que vous soutenez.

M. VANDENBROUCKE. - Mais vous avez pu constater aussi, le Président ROUSSET l'a d'ailleurs dit à plusieurs reprises, d'autres avec lui, que bien évidemment, nous veillerons, dans le SRADDET, à ce qu'un certain nombre de préconisations soient inscrites et suivies des faits, et notamment par rapport aux grandes surfaces.

Voilà ce que je voulais vous dire en réponse rapide.

Je sou mets au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

FN, le groupe.

Y a-t-il des abstentions ?

Deux.

N° 23

Vote sur « Avis du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sur les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) SDAASP Pour le Département des Landes - SDAASP Pour le Département Lot et Garonne - SDAASP Pour le Département Pyrénées Atlantiques – SDAASP Pour le Département Haute Vienne »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,
- **CONTRE** : Front National,
- **ABSTENTION** : Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

M. VANDENBROUCKE. - Adopté à la majorité.

**COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Et je passe la parole à Monsieur Pierre CHERET, délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. CHERET. - C'est une délibération que l'on passe régulièrement. C'est le devoir d'information de la collectivité à l'égard de l'Assemblée plénière concernant ses esters en justice. Il n'y a pas de commentaire particulier à avoir sur cette délibération, de ma part.

M. VANDENBROUCKE. - Il est donc demandé à l'Assemblée de donner acte que Monsieur Pierre CHERET vous a donné l'information.

J'imagine que chacun donne acte.

N° 24

Sur la « Communication : délégation du président pour ester en justice au nom de la
Région Nouvelle-Aquitaine »

L'Assemblée Donne Acte

ATTRIBUTION DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL ET A UN CONSEILLER REGIONAL DELEGUE

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Et je passe à la délibération 25 : attribution de la protection fonctionnelle au Président du Conseil Régional et à un Conseiller Régional délégué.

M. CHERET. - Même chose, c'est différent mais on doit donc attribuer la protection fonctionnelle au Président et à un Conseiller Régional dans le cadre d'un conflit avec l'Agence AVEC, et notamment par rapport à des propos qui ont été tenus dans des vidéos, qui étaient totalement déplacés, sur lesquels le Président bénéficie de la protection fonctionnelle de la collectivité.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Dans le cadre d'un conflit avec l'AVEC en général, mais par rapport à des propos tenus par des personnes bien particulières et non pas par l'association elle-même, évidemment.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, c'est une affaire que nous avons déjà évoquée, je crois, lors de la dernière plénière ou la plénière précédente. En cohérence avec notre vote, nous ne participerons pas au vote sur cette affaire, nous laisserons le Président ester en justice s'il le veut, c'est une association, je crois, qui avait attaqué, par des propos... Nous sommes bien souvent attaqués par ce même genre de propos, mais le Président et ses amis n'avaient jamais réagi à l'époque, donc nous nous mettons en dehors de cette affaire et nous ne participons pas au vote.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, le groupe MoDem et apparentés fait exprimer sa solidarité avec Eric CORREIA.

M. VANDENBROUCKE. - Je soumetts donc au vote.

Ne participe pas au vote le groupe FN.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 25

Vote sur l'« Attribution de la protection fonctionnelle au président du Conseil régional et à un conseiller régional délégué »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National,**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Je vous remercie.

REGLEMENT D'INTERVENTION RELATIF A LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Je passe la parole à Madame Anne GERARD pour le Règlement d'intervention relatif à la mobilité internationale des jeunes.

Mme GERARD. - Merci.

Il s'agit donc du Règlement d'intervention concernant la mobilité internationale individuelle des jeunes, donc de tous nos jeunes, en formation mais également hors parcours de formation.

Ce Règlement s'inscrit dans la feuille de route mobilité internationale, dont il adopte et décline les quatre principes, qui ont été actés en octobre 2016. Ces principes que sont l'équité, la lisibilité, la cohérence et aussi le devoir d'expérimentation.

Pourquoi vote-t-on ce Règlement d'intervention aujourd'hui ? Parce que l'on arrive au terme d'un an de contractualisation avec l'ensemble des acteurs, notamment ceux de la formation et dans leur diversité, des Maisons Familiales et Rurales aux universités. A ce terme, je propose, avec Gérard BLANCHARD, le vice-Président, à votre vote, un Règlement unique, qui va nous permettre de passer de 41 dispositifs dans les anciennes Régions, à deux axes et huit volets qui concernent des stages, les séjours, la mobilité entrante, et concernant les jeunes hors parcours de formation, les chantiers internationaux et le volontariat.

En synthèse, ce que nous pouvons retenir de ce long et profus Règlement d'intervention est que nous intervenons, nous, Conseil Régional, en complémentarité, notamment en complémentarité des dispositifs nationaux et européens. Et en ce sens, on tient compte à la fois de nos priorités, qui sont celles qui ont été écrites dans la feuille de route, mais également bien sûr des préoccupations et des contraintes des établissements de formation.

Nous avons fait le choix, et c'est quelque chose d'important, de prendre en compte le parcours du jeune dans sa totalité, de l'infra-Bac jusqu'au Master II, avec une enveloppe de 3600 €, globale (4000 € pour les jeunes en formation boursiers) dans laquelle chacun pourra ensuite puiser en fonction de ses besoins pendant tout son parcours de formation.

Et enfin, pour le dernier volet, nous favorisons les jeunes demandeurs d'emploi et c'est nouveau également, dans le cadre d'un partenariat à venir avec le Pôle Emploi.

Merci.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

M. ROGISTER. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, voici typiquement une délibération qui ne devrait pas être clivante. Comment en effet ne pas saluer le travail de regroupement des 41 dispositifs d'aide à la mobilité des jeunes issus de la fusion des Régions (*coupure son*) ne pas apprécier que ce Règlement unique, composé de deux chapitres et divisé en huit volets, dépasse le public post-Bac pour s'ouvrir au public infra-Bac. Mais alors, pourquoi, Monsieur le Président, se croire obligé, dans le cadre de dispositions visant à « développer l'employabilité des jeunes en rapprochant les acteurs de la formation et de la jeunesse du monde économique » – pour reprendre les termes – ajouter des chimères dogmatiques issues de je ne sais quelle église ou secte mondialiste ? Ainsi, vous vous félicitez de développer la citoyenneté européenne internationale. Quèsaco ? Aurait dit en patois mon grand-père dans le Tarn. Qu'est-ce que c'est ? De quoi s'agit-il ? Pour traduire en français.

Faut-il dire la citoyenneté mondiale ? Mais je ne savais pas que la citoyenneté mondiale était un projet européen. Vous m'expliquerez.

Vous sélectionnez des associations en fonction de critères invérifiables, ingérables, mais de nature, peut-être, à pouvoir en éliminer si d'aventure il s'avérait qu'elles ne soient pas un lieu d'apprentissage de la citoyenneté européenne et internationale, ou ne respectant pas le fonctionnement institutionnel démocratique, qui va de soi aujourd'hui. Vous assumez aussi pleinement que ce Règlement d'intervention relatif à la mobilité internationale des jeunes a pour objectif premier d'être la contribution de la Nouvelle-Aquitaine au projet européen. Et là, je pourrais me répéter en disant que je ne comprends toujours pas l'histoire de la citoyenneté internationale. Vous avez déjà gommé la spécificité de la citoyenneté française et une de nos intervenantes, lors de la Commission, a interrogé de savoir pourquoi seuls les stages hors de nos territoires étaient inclus dans votre projet, est-ce que les stages en France risqueraient, Monsieur le Président, mes chers collègues, de développer le patriotisme des stagiaires ? Visiblement, vous ne voulez pas en prendre le risque.

And now, ladies and gentlemen...

M. ROGISTER. - The cherry on the cake. Et que les américains, d'ailleurs, préféreraient traduire par « on the top ». Il faut arriver à la 25^{ème} page de cette délibération, au chapitre des conditions liées à la nationalité, pour découvrir que les migrants en possession soit d'un certificat de réfugié délivré par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) soit de la carte de résident, en application du Code de

l'entrée et du séjour des étrangers et du Droit d'asile, bénéficient eux aussi de ce dispositif qui était censé développer les compétences linguistiques des collégiens ou lycéens français. Ne voulant pas croire qu'il s'agit ici, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'un artifice pour sortir du territoire national des migrants, dont certains sont en attente de l'acceptation ou non de leur autorisation de séjour en France. Je vous recommande d'utiliser maintenant ces aides pour développer leurs compétences en français, ou leur apprendre les rudiments de notre culture, afin de respecter l'objectif-même de ce projet, qui était votre volonté d'apprentissage interculturel et linguistique, incluse dans le préambule de cette délibération.

Tout compte fait, Monsieur le Président, mes chers collègues, avec un peu de tristesse mais non sans humour - mais vous en êtes les seuls responsables -, notre vote sera négatif.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme COSTES. - Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération propose un Règlement d'intervention unique pour soutenir la mobilité internationale des jeunes, qui est le résultat de l'harmonisation des 41 dispositifs existants sur les anciennes Régions, ce qui n'était pas chose aisée et on ne peut que saluer ce travail.

Ce Règlement nous apparaît très complet quant au public bénéficiaire et très précis quant au montant de l'aide attribuée par jeune, et les critères retenus. Il nous semble donc qu'il sera en mesure de toucher ceux qui en auront le plus besoin et en cela, il répond à l'exigence d'équité, essentielle pour nous.

C'est pourquoi, nous voterons favorablement ce Règlement. Néanmoins, compte tenu de l'enveloppe financière en jeu, parfois 6000 € par jeune, il nous apparaît indispensable qu'un bilan régulier soit fait, annuel par exemple, ainsi qu'une réelle évaluation du dispositif par la CEEP, afin que les modalités d'octroi et de versement puissent être ajustées, comme le prévoit l'article 10 de cette délibération.

Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Comme vous le souhaitez, vous souhaitez qu'il soit rendu compte, que ce dispositif soit évalué, cela va de soi.

M. BLANCHARD. - Je peux juste apporter une réponse, les 5000 ou 6000 € concernent un volet très particulier du dispositif puisque vous le savez, on a agrégé les Budgets qui existaient dans les trois ex-Régions pour faire un seul et même Budget. Et sur les un peu plus de 10 M€, il y a seulement 250 000 € qui concernent ces quelques bourses

de mobilité entrantes et l'idée est de faire venir, sur appel à projets, un certain nombre d'étudiants étrangers pour s'installer en France, de niveau N2 seulement. L'idée étant d'essayer de les retenir pour faire une thèse dans nos laboratoires de recherche. Il y aura un suivi individuel puisqu'il s'agira d'une cinquantaine d'allocations par an.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur BLANCHARD.

Y a-t-il d'autres interventions ?

D'autres demandes de parole ?

Mme GERARD. - Quelques mots simplement par rapport à la première intervention, je crois que nous ne sommes pas dans l'idéologie, nous constatons que la mobilité internationale favorise l'insertion des jeunes et nous agissons.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Je ne pensais pas reprendre parce que quand on entend ces interventions : « église », « secte », etc. on se dit que l'on est dans l'excès et tout excès, finalement, devient insignifiant.

Je soumetts à votre approbation ou à votre désapprobation.

Y a-t-il des oppositions ?

Le FN.

Y a-t-il des abstentions ?

N° 33

Vote sur le « Règlement d'intervention relatif à la mobilité internationale des jeunes »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Front National,

ADOpte A LA MAJORITE

M. VANDENBROUCKE. - Adopté à la majorité et je vous en remercie.

**INITIATIVE INTERREGIONALE EN FAVEUR DE LA FORMATION DANS
L'INDUSTRIE NAVALE - COMMUNICATION**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Madame Catherine VEYSSY pour nous présenter, afin que l'Assemblée puisse donner acte, l'initiative interrégionale en faveur de la formation dans l'industrie navale.

Mme VEYSSY. - Mes chers collègues, il s'agit d'une communication concernant la formation dans l'industrie navale, puisque nous sommes très concernés étant donné que nous avons quand même, dans notre nouvelle Région Nouvelle-Aquitaine, 720 kilomètres de côtes, ce qui est une vraie richesse patrimoniale, et que les activités maritimes sont quand même très importantes et constituent des activités à caractère économique variées puisque cela va de la pêche à la construction navale, à la manutention portuaire, la construction d'ouvrages maritimes. Et rien que la construction et la maintenance navale, ce sont 4000 salariés en 2016.

Pour ce faire, il y a une initiative ambitieuse mais fort intéressante qui a été proposée par la Région Bretagne à la Région Nouvelle-Aquitaine, qui consiste à mobiliser un ensemble de partenaires dans une déclaration d'intentions autour de territoires précurseurs pour porter la formation dans l'industrie navale, dont la Nouvelle-Aquitaine pourrait faire partie. Vous avez constaté qu'il s'agit de la Région Bretagne – je l'ai dit -, le Groupe Naval Group et il y a également les Régions Normandie, Pays-de-la-Loire, Nouvelle-Aquitaine avec nous, l'Etat, l'UIMM, le Groupement des Industries de Construction et d'Activités Navales (GICAN) et le Bretagne pôle naval, ainsi que la Marine nationale et les entreprises du secteur qui sont signataires de cette déclaration d'intentions, qui aura pour objectif de promouvoir les métiers, toutes les carrières de la filière navale, de les faire connaître, et puis d'enclencher derrière des offres de formation correspondantes.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Madame VEYSSY.

J'imagine que l'Assemblée va vous donner acte de votre communication, mais y a-t-il des questions éventuellement à poser à Madame la vice-Présidente ?

L'Assemblée donne acte.

N° 24

Sur l' « Initiative interrégionale en faveur de la formation dans l'industrie navale -
Communication »

L'Assemblée Donne Acte

**CREATION DE LA NOUVELLE AGENCE REGIONALE POUR L'ORIENTATION, LA
FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Je donne la parole à Monsieur NEMBRINI, pour la délibération 28 : création de la nouvelle Agence régionale pour l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi.

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit là de la fusion, du rapprochement des trois CARIF-OREF des trois anciennes Régions. CARIF-OREF, je rappelle, pour celle ou celui qui aurait oublié ce que cela signifie : Centre d'Animation, de Ressources et d'Informations sur la Formation et Observatoire Régional Emploi Formation.

Dans l'ancienne Aquitaine, il s'agissait de Cap Métiers, qui est installé à Pessac, dans l'ancien Limousin, c'était Prisme, qui est installé à Limoges, et dans l'ancienne Région Poitou-Charentes, il s'agissait de l'ARFTLV, qui est installée à Poitiers et à La Rochelle. Il s'agit de rapprocher ces trois structures. Je passe sur les aspects juridiques, nous avons deux GIP (l'ARFTLV et Prisme) et une association (Aquitaine Cap Métiers). Donc une nouvelle association va être créée, ce sera notre Agence, l'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et l'Emploi.

L'objectif de cette nouvelle Agence est de renforcer notre Service Public Régional de l'Orientation, d'une part, de donner toutes les informations et de mettre en relation tous les partenaires de la formation. Mais nous y ajoutons un autre objectif et c'est là-dessus que je vais insister, nous considérons, et déjà le travail qui a été fait à Aquitaine Cap Métiers, nous considérons que la question de l'orientation doit nous permettre de dépasser la compétence stricte inscrite dans le SPRO. Si nous n'agissons pas en amont, s'agissant de l'orientation, à savoir dès le collège, nous ne réussirons pas à atteindre nos objectifs, en particulier d'orienter vers la voie professionnelle, de manière positive. Et c'est cela l'objectif nouveau qui sera assigné à cette Agence. Évidemment, les fonctions anciennes des CARIF-OREF seront reprises, mais tout le monde les connaît, elles sont énumérées à nouveau dans la délibération que vous avez sous les yeux, je n'y insiste pas.

En revanche, j'insiste sur les missions nouvelles que nous voulons nous donner à travers cette Agence. C'est extrêmement important, eu égard à ce qui a déjà été dit, Madame MOGA, vous l'avez dit tout à l'heure, la manière dont nous voulons faire évoluer nos lycées professionnels en ne différenciant pas le mode d'accès au savoir, que ce soit sous statut scolaire, que ce soit sous statut d'apprentissage, et nous voulons nous saisir de

cette nouvelle Agence pour créer sur notre territoire les conditions d'une meilleure orientation. Informer les parents, informer les jeunes, mettre en place ce qui est dans notre volonté, qui était dans notre programme d'ailleurs, un réseau d'ambassadeurs métiers. Nous voulons nous appuyer sur cette nouvelle Agence.

Voilà l'enjeu, voilà la raison pour laquelle la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage d'ores et déjà, à hauteur de 5.5 M€ pour mettre en place cette nouvelle Agence. Cela représente 70 ou 80 % - je me retourne pour avoir les bons chiffres... C'est cela, je ne me trompe pas - de cette nouvelle Agence. Ce sera une association évidemment indépendante, avec un Président ou une Présidente qui sera issu(e) soit du monde économique, soit du monde universitaire, nous verrons, l'Assemblée qui va se constituer le décidera. Nous voulons profiter de l'organisation ancienne, je précise que les quatre lieux que j'ai cités tout à l'heure resteront des points d'appui importants pour cette nouvelle Agence, donc Pessac, donc La Rochelle, donc Poitiers, donc Limoges, et les « antennes » si je puis dire, sur l'ensemble du territoire de cette nouvelle Agence seront mobilisées au service de l'objectif que je viens d'évoquer.

Voilà en quelques mots ce que je peux vous dire. Simplement un élément de calendrier, nous avons souhaité que cette Agence fut créée avant la fin de l'année 2017. Nous avons pris le temps de travailler avec des personnels, nous avons organisé, à Limoges, il y a déjà quelques mois, au mois de mai dernier, des Assises, mobilisant tous les personnels, l'Etat, la Région, pour réfléchir aux objectifs. Nous avons passé du temps à nous concerter, nous sommes dans la phase de construction. Pour des raisons techniques de relations entre l'Etat et la Région, nous ne pourrions pas constituer cette Agence nouvelle avant la fin de l'année, mais ce sera au cours du mois de janvier. Au cours de l'année 2018, cette Agence sera constituée. Nous souhaitons, avec Catherine VEYSSY, que ce soit réalisé avant la mi-année, de façon à ce que la rentrée prochaine s'effectue sur des bases nouvelles. Ce ne sera pas forcément le cas mais nous y travaillons.

L'accord-cadre entre la Région et la nouvelle Agence est dans la délibération, je peux répondre à des questions, Catherine aussi, mais voici pour l'essentiel. J'ai insisté surtout sur les nouveaux objectifs, nous sommes très proactifs sur ce sujet.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur NEMBRINI.

J'imagine qu'il y a des interventions.

Mme MOGA. - Merci Monsieur le Président. Je viens de noter, Monsieur NEMBRINI, ce que vous avez dit sur la nouveauté. Je comprends bien que cette nouvelle Agence va porter, logiquement, une plus grande efficacité sur un sujet pour lequel, malheureusement, les efforts déployés se heurtent souvent à des résistances irrationnelles. Il est regrettable

qu'il y ait encore tant de blocages, tant d'erreurs d'aiguillage, d'autocensure, par rapport à certaines formations. Formations professionnelles, pour la plupart, mais pas seulement. J'étais très étonnée d'apprendre en Conseil Académique de l'éducation nationale, que pour cette rentrée dans l'Académie de Bordeaux, il y avait 370 places vacantes en BTS et 172 en CPGE – cela m'a traumatisée -. Il est donc tout à fait opportun, comme vous le proposez, de coordonner les acteurs de l'orientation, de cibler les parents, qui sont les principaux souscripteurs et qui souvent, véhiculent les a priori, de donner de la visibilité aux métiers, de structurer encore plus les lieux d'orientation.

Tout ceci nous paraît aller dans le bon sens, d'autant que la philosophie du dispositif elle-même évolue. Sur la prospective métier notamment, vous convenez qu'il faut dépasser une vision purement adéquationniste, ce dont nous sommes, depuis toujours, convaincus, sachant que seulement 30 % des actifs exercent un métier correspondant à leur formation professionnelle initiale. Je m'en tiendrai donc à quelques remarques, d'abord, qu'il faut bien sûr garantir un lissage territorial afin d'éviter la concentration d'actions autour de la locomotive Cap Métiers. J'ai pris bonne note des quatre sites que vous avez signalés à l'instant.

Ensuite, il serait certainement utile de clarifier la coordination des compétences de la Région avec celles de l'Etat. On sait que la loi de 2014 a fait de l'orientation une compétence partagée, dont les Régions sont chefs de file mais à la gouvernance tripartite au sein du CREFOP. Ce rapport évoque un pilotage conjoint, mais il ne donne aucune perspective, aucune piste. Autre suggestion, la création de cette nouvelle Agence pourrait être l'occasion de réfléchir à la formation à l'orientation, apprendre aux jeunes à s'orienter, voilà un vrai défi. C'est la garantie de la prise en compte dans le processus d'orientation, de l'évolutivité du développement personnel et pas de la seule employabilité.

Enfin, et vous savez que c'est un sujet auquel nous sommes très attachés, on pourrait donner à la nouvelle Agence une feuille de route spécifique sur la question de la mixité des métiers, pour lutter contre les stéréotypes sexistes. Les Olympiades des métiers s'y emploient déjà avec bonheur, mais elles sont un peu « l'arbre qui cache la forêt des préjugés ».

Bien sûr, notre groupe votera ce rapport.

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui la création d'une Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi, qui permettra la fusion des trois structures issues des anciennes Régions. Plusieurs de mes collègues ont déjà exprimé la position du groupe LR-CPNT, favorable à un pilotage de la

formation professionnelle par les Conseils Régionaux et non plus dans le cadre d'une compétence partagée avec l'Etat. Je sais que le Président ROUSSET y est favorable aussi.

La création de l'Agence constitue, dans ce contexte, un élément important, qui devrait aller au-delà de la réorganisation des opérateurs selon de simples logiques bureaucratiques. Mais encore faudrait-il que l'exécutif régional montre des signes d'une capacité et d'une détermination à mettre sous tension un secteur qui ne semble pas mobilisé – je regrette de devoir le dire – à la hauteur des attentes que la politique de formation et d'orientation suscite. Ce n'est en effet pas le cas, au vu des deux exemples suivants : contrairement aux Centres d'Orientation et d'Information, qui travaillent sur les projets et les compétences du public, Aquitaine Cap Métiers se contente par exemple de donner des listes de contacts de formation à son public. Or, aujourd'hui, ce public ciblé rencontre en premier lieu des difficultés nécessitant un accompagnement personnalisé et spécifique, il lui faut aller découvrir les métiers avec par exemple des rencontres directes avec les professionnels, alors que des expositions ou des Salons ne suffisent pas. En un mot, il faut davantage de pratique. Ces anciennes structures se limitent à une orientation trop passive, alors que l'accès à l'emploi passe, pour les publics considérés, par une prise en charge active vers les formations qui leur correspondent.

Deuxième exemple, Prisme Limousin, Monsieur NEMBRINI en a parlé, qui a produit, le 12 décembre dernier, un rapport d'activités et un programme de travail pour 2018 qui se limite encore à une description plutôt inerte de l'activité routinière de la structure : pas de chiffres, pas d'indicateurs, pas de bilan qualitatif, pas de culture du résultat. En dépit des demandes que j'avais, pour ma part, formulées dès 2016 dans un esprit constructif, les restitutions produites ont été, en 2017, toujours aussi faibles, pour ne pas dire indigentes. Ce qui n'a suscité d'ailleurs aucune réaction de votre délégué, Pascal CAVITTE, aucun autre élu de votre majorité n'ayant jugé bon d'être présent pour tenter de secouer l'inertie de la tutelle d'Etat.

Au-delà de ces exemples ponctuels, la fusion aurait dû être préparée selon une approche fonctionnelle et stratégique, or, il ne nous est proposé qu'un Mécano organique et institutionnel. Nous déplorons qu'avant toute fusion, un simple bilan des trois structures précédentes n'ait pas été fait et présenté en amont de cette séance plénière, par exemple lors des Commissions. Nous nous étonnons, en outre, du retard qui a présidé à la constitution de l'Agence puisqu'elle était annoncée pour 2017, mais Monsieur NEMBRINI, vous y avez répondu, dans une certaine mesure. Nous espérons donc que cette structure unique trouve sa pleine opérationnalité début 2018 et plus complètement que celles qui l'ont précédée. Pourtant, nous n'avons eu aucune réponse concernant le mode de gouvernance de cette nouvelle entité. Vous annoncez, certes, la création d'un comité de suivi, qui

permettra une évaluation en continu, mais pouvez-vous nous préciser quelle sera la composition de ce comité et quelle assurance pouvez-vous donner de la mise sous tension de la nouvelle structure ?

Enfin, notre groupe s'interroge sur le maintien des trois sites et la création d'un nouvel accueil à Poitiers. En effet, vous annoncez le gel de 3 % en matière de Budget de fonctionnement, mais ce sont plutôt des facteurs d'augmentation future qui apparaissent, avec le maintien des quatre sites. Vous nous demandez de voter la création de l'Agence, sans pour autant produire des informations et les intentions nécessaires à une adhésion confiante à ce projet, qui ne devrait pas être une simple réorganisation administrative d'un opérateur.

C'est la raison pour laquelle, le groupe LR-CPNT s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je demanderai à Jean-Louis NEMBRINI de répondre, en conclusion.

Juste un point, la difficulté de l'exercice est de mettre en place une compétence que la loi a, dans le cadre de la loi NOTRe, adoptée et en même temps, un défi majeur sur lequel personne n'a de réponse précise. Comment aujourd'hui, dans la société dans laquelle nous vivons, pouvons-nous organiser une orientation choisie par les jeunes, voire par les demandeurs d'emploi ? C'est une compétence nouvelle dans laquelle la Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée depuis plusieurs années. C'est une compétence à inventer, donc si vous avez des idées et des préconisations particulières, nous sommes preneurs. Mais ce n'est pas de la science exacte, la « Y generation », la « génération Y », la relation au travail, le problème de la mobilité, le problème du logement, tout cela est lié à un changement de société. C'est ce changement de société que la Région Nouvelle-Aquitaine veut assumer, avec les difficultés qui sont d'inventer une nouvelle réponse sociale, sociétale, à un défi majeur d'aujourd'hui. Nous le faisons, avec les expositions emploi qui sont faites dans tous les lycées, dans les Missions Locales, dans un certain nombre de lieux. Vous savez que nous avons des résistances de la part de Pôle Emploi, de la part des Missions Locales, de la part d'un certain nombre d'organismes, et en même temps, puisqu'il s'agit d'une réaction individuelle familiale, peut-être, à l'égard de l'orientation, que nous avons en plus la difficulté à revaloriser un certain nombre de métiers pour en changer l'image, que cela concerne aussi les entreprises sur la qualité de vie au travail, sur le montant de la rémunération, on voit bien que l'on est là dans un défi majeur d'aujourd'hui, sur lequel les prises de position de la

Région sont en avance par rapport à beaucoup de Régions et beaucoup de parties de la France, et que rencontrent la plupart des pays.

Je vais laisser à Jean-Louis NEMBRINI, s'il le souhaite, le soin de conclure ce débat.

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président. Je suis fort surpris de votre intervention. Comme vient de le dire le Président, mes propos sont allés très au-delà, au fond, de ce que détermine la loi quant à ces CARIF-OREF. Nous sommes très volontaristes. Nous faisons en sorte, par exemple, que l'Etat version éducation nationale entre dans le dispositif, ce qui n'est pas rien. Ce qui veut dire que nous pourrions éventuellement, avec cette nouvelle Agence, inventer la possibilité d'intervenir dans les collèges, de placer nos ambassadeurs métiers dont nous voulons créer le réseau, au sein de l'orientation. Là, nous sommes véritablement dans quelque chose de nouveau et le piège consistait d'ailleurs pour nous de sortir du lien exclusif avec l'Etat version directe, parce que l'on a essayé de nous enfermer dans cette organisation.

Et par ailleurs, je regrette que toutes les questions que vous avez posées là, vous ne les ayez pas posées en Commission. J'ai trouvé cette Commission terriblement silencieuse. Nous étions prêts à échanger, avec Catherine VEYSSY. Au contraire, vous avez eu une expérience dans ce domaine, faites-nous partager votre savoir et ne vous contentez pas de poser des questions au moment du vote pour dire que vous n'allez pas voter favorablement, ce que je regrette, personnellement.

M. PATIER. - Effectivement, l'expérience est basée sur l'expérience au sein de Prisme, dans lequel je suis un participant assidu.

M. NEMBRINI. - Il aurait fallu aller au-delà. C'est dommage que vous ne votiez pas, je le regrette, vraiment.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette délibération sur l'Agence Régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

N° 28

Vote sur la « création de la nouvelle Agence régionale pour l'orientation, la Formation Professionnelle et l'Emploi »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, , Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Cette délibération est donc adoptée.

**UN NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET
LES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS : LA CONVENTION QUINQUENNALE
2018/2022**

M. LE PRESIDENT. - Nous avons ensuite le cadre contractuel entre la Région et les Centres de formation d'apprentis.

M. COLOMBIER. - A quelle heure termine-t-on, Président ?

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais m'assurer, mon cher collègue, de la viabilité de la réunion de demain.

M. COLOMBIER. - Beaucoup ont pris un hôtel, donc ils vont rester, je pense.

M. LE PRESIDENT. - Je veux m'assurer, au nombre de délibérations qu'il reste...

M. COLOMBIER. - Vous avez peur du quorum, je comprends.

M. LE PRESIDENT. - Voilà.

Merci.

Mme VEYSSY. - Mes chers collègues, je vais donc vous parler de la convention quinquennale entre la Région et les CFA concernant l'apprentissage, nous en avons déjà parlé un peu ce matin. La Région Nouvelle-Aquitaine, ce sont 117 CFA, qui sont répartis...

S'il vous plaît, le sujet est important, il s'agit de l'apprentissage, dont on a beaucoup parlé et dont on pourra encore parler un petit moment, donc ces 117 CFA sont répartis sur 375 sites de formation. Ce qui vous donne une idée, et c'est important, c'est une dimension territoriale qui est à ne pas négliger, du maillage territorial très fin qui existe sur les 12 Départements de la Nouvelle-Aquitaine, et ce sont à peu près 37 000 apprentis qui sont sur cette Région Nouvelle-Aquitaine. Quelques chiffres, parce qu'ils sont importants, 84 % des apprentis obtiennent leur diplôme et 64 % d'entre eux trouvent du travail dans les sept mois qui suivent la fin de leur apprentissage. Cela reste donc une voie qui insère durablement sur la voie de l'apprentissage. Un autre chiffre aussi qui est important, c'est le coût moyen réel d'un apprenti en Nouvelle-Aquitaine, c'est à peu près 6800 €. C'est la moyenne, bien évidemment, cela va dépendre aussi de la nature de l'apprentissage, sachant que sur ces 6800 €, la Région contribue à hauteur de 3100 € pour sa scolarité. Ces chiffres-là étant donnés, je vais vous parler un peu de cette convention quinquennale, que je vous avais déjà

un peu annoncée, notamment lorsque nous avons adopté, en juin 2016, la feuille de route pour l'apprentissage, qui a été l'une de nos priorités en termes d'harmonisation.

Cette convention quinquennale est issue du Code du travail, c'est-à-dire qu'elle précise qu'il doit y avoir une convention de création établie entre la Région et une association ou toute autre personne morale, pour une durée de cinq ans. Comme je l'avais évoqué l'an dernier, les trois anciennes Régions avaient des durées de convention qui n'étaient pas homogènes et nous avons donc convenu ensemble qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, tous les CFA de la Nouvelle-Aquitaine seraient engagés dans une procédure contractuelle avec la Région. Bien évidemment, cette convention s'inscrit dans un contexte qui ne vous a pas échappé, le contexte actuel de réforme de l'apprentissage, qui se situe dans un contexte global de réformes sur trois volets : l'apprentissage, la formation et l'assurance chômage. Des discussions sont en cours, auxquelles je participe avec mon collègue délégué à l'apprentissage, Guillaume MOLIERAC.

Comment avons-nous travaillé sur cette convention quinquennale ? Il était important que nous la présentions ce soir parce que ce cadre-là est obligatoire aussi pour que les CFA puissent fonctionner et bénéficier des financements de la Région à partir du 1^{er} janvier 2018. Cette échéance, ce soir, est importante, c'est le résultat d'un travail colossal - et je voudrais vraiment remercier les services et la Direction apprentissage de la Région -, un travail de concertation qui a duré plusieurs mois, parce que l'on ne peut pas faire ce travail-là tout seul. Nous avons mis en place des phases de travail collaboratif avec toutes les équipes des CFA, de la concertation, de la consultation avec un comité de pilotage qui s'est réuni cinq fois, nous avons fait quatre groupes de travail avec tous les CFA pour produire le document qui vous est présenté ce soir, et sur lequel chacun a pu s'exprimer et chacun a pu le valider. Ces groupes de travail portaient sur l'offre de service aux apprentis, l'offre de service aux entreprises, les aides aux apprentis, mais aussi un sujet dont on parle beaucoup depuis le début de nos débats, c'est la question de l'évaluation, la quantification de nos objectifs, la qualification de nos objectifs, et les moyens que nous mettons pour les évaluer. Il y a eu aussi deux séminaires sur les modalités de financement, parce que cet aspect-là n'est pas négligeable et on va en dire quelques mots. Je précise aussi qu'il y a eu un questionnaire, qui a été mis en ligne et nous avons eu à peu près 4000 réponses à ce questionnaire, qui à la fois mobilisait les apprentis, les familles des apprentis, mais aussi les entreprises et tout autre acteur comme le CESER, le CREFOP, les Branches professionnelles.

Nous sommes sur une convention 2018-2022 - je ne doute pas que vous ayez parcouru avec attention le document -, vous avez vu que cette convention va se décliner en six parties, que je ne vais pas vous détailler mais juste quelques mots.

La partie 1 est tout ce qui va concerner les rapports entre la Région et le CFA, l'organisme gestionnaire du CFA, c'est-à-dire comment on va exécuter cette convention.

La partie 2, qui est une question essentielle, c'est la gouvernance, le pilotage, et l'évaluation de l'activité du CFA.

La partie 3 va être l'évolution de l'offre de formation par apprentissage. C'est aussi un sujet qui nous intéresse beaucoup parce que vous savez que cette carte des formations, qui est un sujet parfois peut-être un peu sensible, cette carte des formations initiales et continues s'organise dans le cadre du CPREDFOP (Contrat de Plan Régional pour l'Emploi et le Développement et l'Orientation et la Formation Professionnelle) que je vous présenterai en plénière, en mars 2018. Sachez que cette évolution de la carte des formations par apprentissage s'élabore à partir d'un appel à projets, auprès de chaque CFA, et que nous sommes ravis, avec mon collègue Jean-Louis NEMBRINI, de proposer maintenant un travail conjoint, la coordination avec les deux cartes de formation par apprentissage et par voie scolaire, avec un travail très fin, bien sûr, avec les services académiques et les Branches professionnelles qui sont étroitement associées à ce travail.

La quatrième partie est comment nous allons développer cette offre de service des CFA sur la Nouvelle-Aquitaine, bien sûr avec la question-clef de l'orientation, et Jean-Louis en a parlé à l'instant.

La partie 5 est tout ce qui va concerner les expérimentations et innovations parce qu'il faut qu'un cadre soit précis, il faut qu'il définisse tout bien, mais c'est tellement intéressant quand il prévoit, justement, qu'il peut y avoir une partie d'innovation au plus près des territoires et il y a déjà des initiatives qui se sont faites, notamment autour de ce que l'on appelle les métiers « divers » ou les métiers « orphelins », c'est-à-dire où l'on a un besoin très ponctuel d'apprentissage sur un territoire donné, parce qu'il y aura quelques emplois qui vont se déclencher sur ce territoire-là. Et c'est important de garder cette capacité à construire un parcours d'apprentissage.

Et enfin, la dernière partie, et non des moindres, ce sont les dispositions financières, le tout, bien sûr, dans une volonté du Budget régional maîtrisé, celui que nous avons voté ce matin, sachant bien évidemment que vous savez que lorsque la taxe d'apprentissage, qui est la principale manne financière des CFA, ne suffit pas à assurer l'équilibre du CFA, la Région peut intervenir et intervient pour assurer le bon fonctionnement de ces établissements. Comme vous le voyez, il y aura de nouvelles modalités d'attribution de cette subvention de fonctionnement, d'une part, on va aller bien au-delà de la subvention par le nombre d'apprentis. C'est beaucoup plus fin, beaucoup plus précis, cela a été travaillé avec les organismes de gestion, c'est-à-dire que d'une part, on aura effectivement une subvention qui

sera dépendante du nombre d'apprentis, mais aussi qui va tenir compte du coût moyen par apprenti, par filière et par niveau de formation, parce que tout cela n'est pas homogène. Et puis notamment, nous tiendrons compte aussi du lieu d'implantation, va-t-on dire, du CFA, et des contraintes spécifiques qu'il peut avoir, je pense notamment si le CFA est implanté sur un territoire où dans nos politiques contractuelles, nous avons identifié qu'il y a quelques indices qui nous montrent qu'il faut porter un effort plus conséquent, ce sera aussi intégré. Et puis bien sûr, il y aura un volet qui sera basé sur des critères qualitatifs, sur des objectifs communs que nous travaillerons avec chaque CFA, notamment par exemple sur la prévention des taux de rupture, cela peut être l'un des exemples des points qu'il faudra travailler avec les CFA.

Mme VEYSSY. - C'est très drôle...

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas compris l'humour.

Mme VEYSSY. - Je peux poursuivre sur le sujet du CFA et de l'apprentissage ?

Je vous remercie.

Pour terminer, les CFA ont tous reçu une simulation de leur subvention prévisionnelle de fonctionnement sur ces nouveaux calculs, et bien évidemment, si vous en êtes tous d'accord, cette année 2018 sera une année de transition et nous définirons, durant l'année 2018, avec chaque CFA, les objectifs qu'ils devront atteindre.

Et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Cathy.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, on siège depuis six heures, six heures d'affilé, et honnêtement, la qualité d'écoute plonge un peu, je ne sais pas si vous le sentez. On s'est organisé sur deux jours, il reste 17 délibérations, je vous suggère, Président, de lever la séance, autrement, on va terminer avec quelque chose...

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de passer encore deux délibérations et nous arrêterons. Il est 21 h 00...

Mme NADAU. - Merci Président. Je crois que tout le monde est d'accord sur le constat : l'apprentissage est la solution à développer et même à systématiser. Elle doit être promue comme une voie d'excellence, véritable tremplin vers l'emploi, la voie royale d'insertion professionnelle. Paradoxalement, les PME ne trouvent pas de personnes qualifiées sur le marché du travail. Paradoxalement, le taux de chômage est toujours élevé, sur le mois d'octobre 2017, en augmentation de 0.4 % par rapport au mois de septembre

chez les moins de 25 ans, au niveau national. Et paradoxalement, en France, les jeunes sont deux fois moins recrutés dans l'entreprise qui les a accueillis qu'en Allemagne, par exemple.

Faire de l'apprentissage une voie à part entière prendra du temps, beaucoup de temps, ne nous leurrions pas. C'est pour cela que nous restons dubitatifs quant à votre objectif d'accroître de 50 % le nombre d'apprentis accueillis. Nous partons de loin, si l'on se réfère au bilan que vous avez présenté lors de la plénière de juin, notre pays vit plus une situation d'échec de l'orientation que d'échec scolaire. Comme l'a dit Catherine VEYSSY, au moment où une concertation est engagée par le Gouvernement pour réformer l'apprentissage, cette délibération est un véritable plaidoyer pour démontrer la pertinence d'une gouvernance de ce système de formation par les Régions. On ne peut donc vous reprocher d'engager un tel programme en avançant, en quelque sorte, l'appel. Nous reconnaissons bien là, Président, votre caractère volontariste. Néanmoins, quelques questions subsistent.

Catherine, vous y avez répondu, je voulais revenir sur le volet arithmétique, j'avais posé la question en Commission, par rapport à la taxe d'apprentissage, sur ce taux d'intervention, vous venez d'y répondre parce que cela n'avait pas été très clair, donc c'est bon. Par contre, ce que j'ai remarqué dans la délibération est qu'il semblerait que tous les CFA n'aient pas signé cette convention, puisque j'en ai vus 106 sur 115. Il y a peut-être une explication... Il est aussi question de regrouper, de fusionner, de mutualiser, mais aussi de proximité : comment ces deux objectifs vont-ils se concrétiser ? Une autre petite question qui m'est venue, la Région, en décembre 2016, avait été retenue dans l'expérimentation concernant le relèvement à 30 ans de l'âge limite d'entrée en apprentissage, si vous pouvez nous en dire deux mots... Et vous en avez parlé aussi, sur les ruptures de contrats et leur coût pour l'entreprise, qui est vraiment un sujet sensible. Je dois noter le point positif, ce volet arithmétique, mais également le côté qualitatif, et cette co-construction, dirais-je, avec les CFA, qui vont bien sûr dans le bon sens.

Pour que l'apprentissage soit cette voie d'excellence que tout le monde souhaite, on aura besoin de chacun : des Régions, qui savent où sont les populations et les besoins économiques sur le territoire, mais aussi des Branches professionnelles, qui sont incontournables par leur expertise métier. Et il ne faut pas que les questions de financement, c'est-à-dire qui aura la clef du coffre contenant la taxe d'apprentissage, prennent la formation professionnelle en otage. Ce qu'il nous faut est un circuit de financement efficace et transparent.

Le groupe LR-CPNT votera favorablement cette convention.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame NADAU.

Je voulais juste compléter l'intervention de Cathy VEYSSY, d'abord, je crois avoir inauguré quatre CFA, notamment en Poitou-Charentes, neufs, récemment. Donc le travail de la Région, des Régions, a été de mettre à niveau, comme on l'a fait pour les lycées professionnels, les CFA. Quand les familles arrivent pour les réunions de rentrée, et qu'elles voient un appareil éducatif vétuste, on n'a pas envie d'y mettre les enfants.

Deuxièmement, le problème de l'apprentissage est aussi le développement de l'apprentissage dans les lycées professionnels. Jean-Louis NEMBRINI a eu l'occasion de le dire, Louis GALLOIS, qui a quelques responsabilités dans le domaine de l'insertion, nous le disait il y a quelques jours de cela, une partie de la réserve de l'apprentissage est dans les lycées professionnels. Dire, et je le lui ai dit d'ailleurs, quelle que soit sa bonne volonté, à la Ministre du travail, que l'apprentissage est uniquement les jeunes en décrochage, donne une image de l'apprentissage qui est catastrophique. C'est-à-dire l'apprentissage est une façon de jouer contre l'échec.

Enfin, ce que nous avons réussi à obtenir avec les développeurs d'apprentis, un peu à la mode allemande, c'est de faire en sorte qu'au-delà de l'artisanat, qui est 70 % de l'apprentissage, les PME, voire les établissements des grands Groupes, s'ouvrent à l'apprentissage. Mais il faut que nous ayons une gestion homogène, harmonieuse, efficace, de l'apprentissage, et je crois que le travail qui est fait dans cette maison, dans notre maison, est efficace dans ce domaine-là.

Merci de vos propos.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, l'apprentissage est, pour notre groupe, une voie privilégiée de formation au service de la qualification et de l'insertion des jeunes. Nous souscrivons pleinement à cette convention quinquennale qui reprend les objectifs de la feuille de route votée en juin 2016, en la complétant de nouvelles ambitions. Finalement, ce qui était inscrit en filigrane en 2016, est écrit en toutes lettres aujourd'hui, et nous en sommes extrêmement satisfaits.

Nous saluons aujourd'hui le caractère participatif de cette convention, convaincus que les objectifs partagés permettront, non seulement, d'atteindre des objectifs quantitatifs réitérés, avec notamment les 50 % d'apprentis en plus sur la mandature, mais également d'assurer une progression qualitative, à travers notamment l'harmonisation des modalités de financement des structures, la volonté de rendre une image de noblesse et un caractère noble à l'apprentissage, la sécurisation des parcours avec la volonté clairement et fortement exprimée de ne laisser aucun jeune perdu face à une situation d'échec, une volonté

expérimentale et d'innovation à travers notamment le développement de la mixité des parcours (voie scolaire et apprentissage), et le développement des pépinières de formation à travers des sections de métiers divers.

D'un point de vue qualitatif, vous abordez également l'évaluation des résultats et de l'activité des CFA. Nous souscrivons également, mais nous sommes un peu sceptiques parce que face à cette volonté, nous ne voyons pas de moyens concrets permettant de réaliser une évaluation annuelle de chacun des CFA, comme cela a pu nous être dit en Commission. Nous vous faisons confiance et nous regretterions que cette volonté se limite à un effet d'annonce, sachant qu'une évaluation ne signifie pas la présentation de tableaux de bord - parce que je sais que vous allez nous dire que les évaluations sont souvent une obsession chez nous – mais que c'est réellement la nécessaire mesure de l'efficacité d'une politique publique. A part ce seul bémol, nous sommes extrêmement satisfaits de cette convention, nous y souscrivons et bien entendu, nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Avec la permission de Cathy VEYSSY, je voudrais saluer aussi tout le travail que mène Guillaume MOLIERAC, qui a lui-même, dans sa trajectoire, été apprenti, au niveau des CFA.

Je veux aussi, on me le fait remarquer, rectifier la date de Villers-Cotterêts, c'est 1539 et pas 1439. Mais c'est uniquement pour le plaisir.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette convention ?

Il n'y en a pas.

N° 29

Vote sur un « Nouveau cadre contractuel entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Centres de Formation d'Apprentis : la convention quinquennale 2018/2022 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Le texte est adopté à l'unanimité.

**SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION : UN NOUVEAU PARTENARIAT
AVEC LE RESEAU DES MISSIONS LOCALES POUR LA REUSSITE DES JEUNES**

M. LE PRESIDENT. - On a le partenariat avec les Missions Locales pour la réussite des jeunes. Cathy, pas de souci particulier ?

Mme VEYSSY. - Non, pas de souci particulier mais c'est quand même important de dire que c'est un cadre partenarial avec l'Association Régionale des Missions Locales. Peut-être rappeler qu'il y a 43 Missions Locales en Nouvelle-Aquitaine, 100 000 jeunes qui sont suivis et accueillis en 725 points d'accueil, par 1300 professionnels, et que parmi tous les jeunes accueillis, la moitié sont peu ou pas qualifiés. C'est un travail très fin qui a été mené par notre collègue Mireille VOLPATO, avec les services, et c'est un accord-cadre qui vous est proposé entre la Région et l'Association Régionale des Missions Locales. Et il y aura aussi, qui sera proposée, une convention pluriannuelle qui sera signée avec chaque Mission Locale durant le premier trimestre 2018, où là aussi, nous souhaitons engager encore plus les Missions Locales, à la fois collectivement, en tant que réseau, mais aussi individuellement, en tenant compte également, dans la subvention qui est versée par la Région, Mission Locale, en tenant compte aussi, un peu comme pour les CFA, de leur environnement global, de leur implantation, du territoire sur lequel elles sont, parce que l'on peut difficilement faire abstraction de l'environnement socio-économique d'une Mission Locale.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

Mme SIARRI. – Merci Monsieur le Président. Chaque Conseiller Régional dans cette Assemblée, a bien conscience du défi que représente l'emploi des jeunes. Il est sérieux en Nouvelle-Aquitaine puisque le taux de chômage de ceux-là est élevé et concerne 69 000 jeunes, et de la place décisive et du rôle des 43 Missions Locales pour le relever.

J'interviens sur cette délibération en tant que Conseillère Régionale qui est aussi Trésorière de la Mission Locale de Bordeaux. Vos propositions de contractualisation avec l'ARML et chaque Mission Locale, sont une belle avancée. Le fait de passer de contrats d'objectifs à des contrats de projets est à saluer. L'absence d'indicateurs de performance peut éviter ce qui se passe aujourd'hui avec l'Etat. En effet, l'obligation de résultats chiffrés et le paiement sous conditions exclusives de celui-là, oblige les Missions Locales à deux dynamiques pénalisantes, in fine : recruter du personnel à durée déterminée, pour ne courir aucun risque si les objectifs n'étaient pas atteints, cela génère un turn-over et une gestion de

personnel parfois délicate, et ne retenir que les jeunes les plus motivés et les plus capables, pour être certain de parvenir au résultat imposé par l'Etat, alors que les plus fragiles sont aussi une priorité.

Vous n'imposez pas la même règle du jeu que l'Etat et c'est tant mieux. Mais une chose est regrettable, vous sanctuarisez des Budgets qui n'ont, dans certains cas, pas bougé depuis 2012. Par exemple, pour la Mission Locale de Bordeaux, le Budget de fonctionnement alloué par la Région est identique depuis 2012, alors même que le nombre de jeunes a évidemment considérablement augmenté. Nous savons, parallèlement, que vous allez lisser sur cinq ans les financements entre les Missions Locales, vous venez de le dire, on n'a pas très bien la maîtrise des critères qui vont s'appliquer.

Enfin, nous regrettons l'absence de soutien complémentaire quant au développement d'actions par les Missions Locales sur la promotion, l'accès et le maintien de l'expérimentation. Encore une fois, l'exemple de Bordeaux - qui n'est évidemment pas le seul - en 2012, nous avions, en plus de cette subvention, 20 000 €. Cela nous avait permis de recruter du personnel dédié au développement de l'alternance. Les Missions Locales, je crois, sont vraiment heureuses du travail que vous avez réalisé avec elles, mais elles auront du mal à faire davantage alors que le défi de l'emploi de la jeunesse, lui, va se corser, avec des objectifs de l'Etat qui se referment, et un niveau de difficulté et des jeunes, qui lui, ne faiblit pas.

Nous le voterons bien sûr.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

La difficulté de l'exercice, je parle sous le contrôle de Cathy VEYSSY, est le pilotage global du service public de l'emploi. Aujourd'hui, il n'y a pas de pilote dans l'avion et je pense qu'il faut que l'on avance dans ce domaine-là.

M. VERDIN. – Sur les Missions Locales, d'abord, quand j'ai eu en main la convention pluriannuelle de 2018 jusqu'à 2021 j'ai été un peu surpris, c'est un aparté de ma part, et d'autre part, de voir le drapeau européen qui était sur cette convention et peut-être un oubli de votre part, le drapeau français n'y était plus.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, trop souvent, la formation avait eu mauvaise presse, à une époque, car on considérait que l'échec scolaire était d'aller faire des métiers de basse besogne, à une certaine époque. Et on considérait à une époque que cela débouchait sur un emploi, car il y avait de l'emploi dans les années 1970. Dans toutes les petites entreprises, c'est parfois du bouche-à-oreilles qui se faisait, qui permettait de trouver du travail et à partir des années 1980-1985-1990, c'était par internet. Pour pallier

à cette carence d'embauches, on a mis en place, comme vous l'avez dit, des Missions Locales, qui ont été créées en 1982. Et à cette heure du chômage massif des jeunes, dont 25 % ont moins de 25 ans, elles sont chargées de répartir, dans chaque territoire, les dispositifs du Gouvernement d'aide à l'insertion des jeunes dans le monde du travail, tels que les emplois d'avenir et la garantie jeune. Effectivement, la Mission Locale, dans certains domaines, aide les jeunes à se diriger sur une formation par alternance, par exemple, et en être le partenariat, avec les Centres de formation et les entreprises. Toutefois, le fonctionnement de ces organismes est assez complexe, donc le doute s'installe sur leur efficacité, sinon, le contraire ce serait, on aurait bien vu le chômage baisser mieux depuis ces dernières années.

Je voudrais faire un rappel qu'en matière de formation, la France dispose de 55 000 organismes de formation, tous différents les uns des autres, suivant la taille des entreprises (petite, moyenne et grande), à comparer à l'Allemagne qui n'en a que 5000 dans un modèle quasi unique comme la France. Rappelons également que les 32 milliards d'euros d'argent public engloutis dans les « 500 000 formations », on le répète, c'est vrai, de François HOLLANDE, n'ont pas eu beaucoup d'effet sur la réduction du nombre de chômeurs et on en sait quasiment la cause. À charge aussi aux politiques de l'exécutif d'aller vérifier quels sont les secteurs en tension, en passant par les CFA, mais vous venez de le dire, et autres organismes de formation, et recueillir des informations sur ces Centres, pour prévenir et informer du nombre de places. Mais le constat sous-jacent d'un manque de sérieux dans ce domaine, excusez-moi, je sais que vous vous engagez très bien, que vous engagez bien et que vous avez pris des mesures assez importantes dans ce domaine-là pour pallier cette carence de formation pour les jeunes et pour diriger les jeunes sur le marché de l'emploi, il est à constater que des petites et moyennes entreprises, aujourd'hui, ne savent même plus, à court ou moyen terme, leurs besoins en personnel formé au sein de leurs structures. Je pense qu'il y a là un imbroglio qui se passe au sein des Centres sur les débouchés pour des jeunes formés au sein des entreprises.

Nos concitoyens sont en mesure de demander une obligation de résultat, un véritable contrôle, car la Région injecte beaucoup d'argent et c'est bien une contribution que trop souvent, nos concitoyens payent avec les nombreux impôts et les taxes. Bien entendu, nous ne sommes pas contre les mesures positives qui aident nos jeunes à se former pour les diriger vers un emploi pérenne, mais il semblerait que ce ne soit pas toujours le cas, pour bon nombre de Missions Locales, dont les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des attentes. Permettez-nous de douter de l'efficacité de cette mesure, de fait, et on attend d'y voir un peu plus clair.

Au vu des résultats, nous voterons contre ce dossier.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est extrêmement difficile. Les entreprises découvrent, avec leurs Organisations professionnelles, qu'il n'est pas si facile que cela, parce que c'est à N – 4 qu'il faut établir le programme de formation, en règle générale, de préparer les formations de demain.

Deuxièmement, sur le financement, l'essentiel du financement de la formation permanente est assuré par les OPCA. La part des Régions est extrêmement faible par rapport à ce pourcentage, et pourtant, je pense que nous avons une certaine efficacité.

Troisièmement, le plan « 500 000 » a été efficace. Simplement, pour dire que les demandeurs d'emploi qui cherchent un emploi, s'ils sont formés, il y a quasiment un plein emploi, et le résultat est spectaculaire à la sortie. Il n'est pas de 100 %, mais il est spectaculaire.

Enfin, que les Missions Locales ont été créées par le terrain et non pas par l'Etat. Ce sont les communes qui ont créé les Missions Locales. C'est-à-dire c'est un besoin du terrain qui a fait émerger la création de ces Missions Locales, notamment pour adresser les jeunes, parce que le chômage des jeunes, avec l'échec scolaire, était trop important. Nous sommes dans cet environnement et nous essayons de faire en sorte qu'il y ait un progrès de la décentralisation et que les Régions puissent piloter non pas toutes les compétences, nous ne sommes pas dans un Etat fédéral, mais dans ce qu'a souhaité le législateur de 1981 à 1982, que nous puissions avoir des compétences liées au développement économique, et à la formation, et à la recherche, ce qui est très cohérent.

M. VERDIN – Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - Cher collègue, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. VERDIN. – C'était juste une petite chose... Ce n'est pas du tout le fait de mettre en cause ce qui est mis en place concernant les Missions Locales, mais on s'aperçoit que dans notre Région, parce que les Missions Locales, dans d'autres Régions, n'ont pas fonctionné, mais on s'aperçoit que l'on ajoute encore un système de contrôle et d'accompagnement...

M. LE PRESIDENT. - On n'ajoute pas, on travaille avec l'existant.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Monsieur le Président, je voulais donner un témoignage. On parle beaucoup des trains qui arrivent en retard et on ne parle pas assez des trains qui arrivent à l'heure. Je pourrais dire que le train de l'ARML est arrivé même en avance. En 2015, une partie de l'année, on se réunissait avec tous les Présidents et directeurs des 43 Missions Locales, à Pessac - une ville que vous connaissez bien -, où l'on

préparait la fusion et la création de l'Association Régionale, qui a vu le jour à La Rochelle. On était, avec Jean-Jacques CORSAN et deux autres Conseillères Régionales, ici présentes, à leurs côtés, et on peut témoigner de la volonté des Présidents et des directeurs de s'organiser et de travailler main dans la main avec la Région pour lutter contre et même anéantir le chômage des jeunes.

M. CORSAN. - Juste 30 secondes pour vous dire qu'il semblerait que l'on méconnaisse un peu ce qu'est une Mission Locale ici. Ce n'est pas uniquement l'emploi, il y a quand même tout le travail qu'il y a sur les freins à l'emploi, c'est-à-dire la santé, le logement, etc. tout ce qui est travaillé par une Mission Locale en amont et qui permet d'aller vers l'emploi, et que nous avons notamment un dispositif qui a très bien marché, ce sont les emplois d'avenir, qui vient d'être supprimé – je le regrette mais c'est comme cela -. Il n'empêche que la Région a toujours suivi les Missions Locales et on a toujours bien travaillé et je crois que ce qui vient d'être présenté va dans ce sens-là également.

Mme VEYSSY. - Juste pour dire, à travers tout ce qui a été dit, n'oublions pas que, et c'était la volonté et la feuille de route que l'on avait avec les équipes, la Région est le facteur de stabilité dans le fonctionnement actuel des Missions Locales parce que comme cela a été dit, je rappelle que les Missions Locales sont créées à l'initiative d'un territoire, des communes ou des communautés de communes, qui contribuent au financement puisque ce sont des cotisations par habitant, qu'ensuite, leur financement est assuré en majeure partie par l'Etat, et c'est là où nous retrouvons le dispositif garantie jeune, pas de dispositif garantie jeune.

Donc chaque année, des montants qui peuvent être fluctuants par les Départements et là aussi, sur les 12 Départements, certains s'engagent plus que d'autres. Il n'y a pas d'égalité et d'homogénéité sur notre territoire Nouvelle-Aquitaine et justement, c'est la Région qui est stable, qui est le partenaire qui justement apporte, et j'insiste sur cette stabilité, c'est tellement important pour les Missions Locales. Et la convention qui est ici proposée va justement permettre de rassurer et de travailler un peu plus, au-delà d'une année. Ce qui est important pour les Missions Locales est d'avoir de la visibilité parce que l'insertion des jeunes nécessite énormément de temps, énormément d'engagement et aussi les professionnels qui accompagnent les jeunes au quotidien dans leur recherche d'emploi, mais pas exclusivement, les Missions Locales c'est travailler aussi sur la santé, sur le logement, sur tout ce qui est insertion sociale, elles ont aussi besoin de cette stabilité que va leur apporter la Région par ce cadre partenarial.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des oppositions à ce texte ?

Des abstentions ?

Des non participations au vote ?

Mme LE GUEN. – Oui, abstention des non inscrites.

M. LE PRESIDENT. - Le FN ?

Contre.

Pas d'autres oppositions, abstentions ?

N° 30

Vote sur le « Service Public Régional de l'orientation : un nouveau partenariat avec le réseau des Missions Locales pour la réussite des jeunes »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,
- **CONTRE** : Front National,
- **ABSTENTION** : Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

Je vous propose que l'on termine ce soir, pour répondre à la fois à Jean DIONIS DU SEJOUR et à Jacques COLOMBIER, sur les dossiers formation, et que nous attaquions demain matin, à 9 h 00, sur les dossiers santé.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, est-ce que je peux prendre dix secondes ?

M. COLOMBIER. - Attendez, vous ne savez pas ce que je vais dire !

On vous a mal conseillé Monsieur le Président, je constate et je confirme que le 10 août 1539, François Ier signait le traité de Villers-Cotterêts, 192 articles, qui instituait l'Etat Civil...

M. LE PRESIDENT. - Alors c'est moi qui me suis trompé.

M. COLOMBIER. - Je rétablis l'honneur de notre orateur.

Merci.

**NOUVEAU REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LES AIDES INDIVIDUELLES A LA
FORMATION POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI**

M. LE PRESIDENT. - Sur le Règlement d'intervention pour les aides individuelles à la formation.

Mme VEYSSY. - Nous poursuivons notre politique d'harmonisation justement, avec le nouveau Règlement d'intervention pour les aides individuelles à la formation pour les demandeurs d'emploi puisque vous savez que majoritairement, la Région finance de la formation via le programme régional de formation, que nous sommes sur des formations plutôt collectives, que globalement, je rappelle, ce sont 310 M€ que la Région a consacré en 2017 pour la formation de 50 000 demandeurs d'emploi et 15 000 salariés en entreprises. Mais pour autant, il peut y avoir des formations individuelles pour des demandeurs d'emploi qui ont des projets très particuliers et très précis, et la Région peut aussi les financer.

Il y a deux axes qui sont importants : d'une part, on va soutenir, sous réserve de critères d'éligibilité, des projets individuels de formation, s'il n'y a pas de réponse adaptée dans les formations proposées dans le cadre du PRF, et puis aussi, au-delà de cette subvention, c'est tout un accompagnement qui est proposé dans leur parcours, on le travaille avec Pôle Emploi, bien sûr, avec Cap Emploi, l'AGEFIPH pour les personnes qui sont en situation de handicap, et les Missions Locales également, pour les jeunes de 16 à 25 ans. Donc trois éléments importants, priorité sera donnée aux bas niveaux de qualification, c'est-à-dire que nous financerons prioritairement les formations de niveau 5 et de niveau 4. On peut, bien évidemment, financer les formations supérieures dès lors qu'il y a un niveau de qualification particulier qui est requis.

Ensuite, il faudra que le projet d'insertion professionnelle soit accompagné, puisque le dossier sera constitué par un conseiller en évolution professionnelle et c'est important parce qu'il ne faut vraiment pas laisser les demandeurs d'emploi tous seuls sur ces dossiers, qui sont parfois extrêmement compliqués. Il y a besoin de les accompagner, mais aussi il est important de sécuriser les projets, avec un dossier unique et qui comprendra un descriptif détaillé du projet, avec un devis, bien sûr.

Et le troisième et dernier point est le financement puisque le financement de la Région n'intervient qu'en dernier recours des autres financements puisque Pôle Emploi peut aussi contribuer au financement des formations individuelles, que le demandeur d'emploi peut mobiliser son Compte Personnel de Formation, lorsque les formations sont éligibles. Le

montant maximal de l'aide est fixé à 3000 € et il y aura des critères d'éligibilité comme : il faudra avoir résidé en Nouvelle-Aquitaine depuis au moins six mois, être inscrit comme demandeur d'emploi, et avoir un délai de 18 mois entre deux formations qualifiantes financées par la Région.

Si tout le monde en est d'accord, ce nouveau Règlement sera accompagné d'un déploiement avec nos systèmes d'informations pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} mars 2018.

M. LE PRESIDENT. - Merci Cathy.

Pas d'observation ?

Mme REQUENNA. - Les objectifs servis par cette délibération sont de nature à nous satisfaire. Toutefois, il y a une condition d'attribution que vous proposez qui nous interpelle. Effectivement, je n'ai pas posé la question en Commission parce que cela ne m'avait pas interpellée à ce moment-là, je ne doute pas que Dominique ASTIER y aurait répondu. Vous parlez de l'exclusion des formations par correspondance, donc comment situez-vous cela ? Parce que l'on peut interpréter cette exclusion par notamment les e-formations, les formations à distance. Cette exclusion serait, pour nous, une position à rebours de la volonté de développement du numérique et puis de la volonté de l'acquisition de compétences pour les personnes qui sont aussi sur les territoires les plus éloignés. Donc est-ce que vous pouvez nous rassurer de ce point de vue-là, s'il vous plaît ?

Et encore une fois, je m'excuse auprès de Dominique ASTIER parce que nous avons débattu sur beaucoup de sujets sur les deux dossiers précédents et beaucoup moins sur celui-là.

Mme VEYSSY. - Je fais une petite distinction, vous dites « formation par correspondance », il y a la FOAD (Formation à distance) qui peut mobiliser des outils numériques. Il y a des critères d'éligibilité, vous savez, on est notamment quand même sur des formations qualifiantes, on est sur un projet professionnel et généralement, la personne vient parce que derrière, il y a une promesse d'embauche pour laquelle il faut vraiment le titre professionnel. Et pourquoi pas, on n'a pas encore eu ce cas de situation mais si le projet démontre bien que sur ce territoire-là on peut mobiliser de la FOAD, parce qu'il faut quand même de l'équipement, et que la formation est possible et que derrière, on peut apporter une réponse qualifiante, il n'y a pas de raison que cela ne se fasse pas.

Mme REQUENNA. - Ce ne sont pas des exclusions définitives.

Mme VEYSSY. - Non, il n'y a pas d'exclusion.

Mme REQUENNA. - Parfait.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Abstention du FN.

Mme LE GUEN. – Abstention également ici s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - Abstention des non inscrits.

N° 31

Vote sur le « Nouveau règlement d'intervention pour les aides individuelles à la formation pour les demandeurs d'emploi »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,
- **ABSTENTION** : Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Et l'Assemblée adopte.

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES
CREATEURS/REPRENEURS DANS LE CADRE DE LA FABRIQUE A ENTREPRENDRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE**

M. LE PRESIDENT. - Je vais laisser, pour la dernière délibération de la soirée, Philippe NAUCHE, nous présenter ce contrat de partenariat pour l'accompagnement des créateurs/repreneurs dans le cadre de la Fabrique à Entreprendre à La Rochelle.

M. NAUCHE. - La tâche est difficile pour la dernière délibération, puisqu'il s'agit d'une convention de partenariat pour l'accompagnement des créateurs/repreneurs dans le cadre de la Fabrique à Entreprendre de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Alors qu'est-ce que la Fabrique à Entreprendre ? C'est un dispositif destiné à développer l'initiative entrepreneuriale dans les quartiers politique de la ville, et c'est une marque qui est portée par la Caisse des Dépôts. Elle a pour objectif d'intervenir dans les quartiers prioritaires, suite à la convention conclue avec l'Etat en juin 2014, pour la période 2014-2020.

Cette première réalisation en précède probablement d'autres dans le cadre de demandes qui pourront être faites par les intercommunalités, de façon à ce que l'ensemble des quartiers politique de la ville puissent être couverts dans notre Région. C'est conforme à notre SRDEII. Sur le plan financier, il n'y a pas d'incidence directe pour la Région puisque cela entrera dans le cadre de l'appel à projets régional « Accompagnement à la création-reprise » et les organismes signataires de cette convention, qui assurent cet accompagnement, bénéficieront du subventionnement direct de la Région.

Plus synthétique, Président, c'était difficile.

M. LE PRESIDENT. - Merci Philippe.

Cela entre dans le cadre de la présence territoriale ou de l'accompagnement territorial de la Région dans le cadre du développement économique.

Y a-t-il des oppositions ?

M. COLOMBIER. - C'est plein de bons sentiments, c'est sûr, mais nous voterons contre ce dossier.

M. NAUCHE. - C'est une allergie à la politique de la ville, je crois, Président.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas...

Opposition du FN.

Les autres groupes votent ce dossier.

Ce dossier est donc adopté.

N° 32

Vote sur « la Convention de partenariat pour l'accompagnement des créateurs/repreneurs dans le cadre de la Fabrique à Entreprendre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**
- **CONTRE: Front National,**

ADOpte A LA MAJORITE

Nous nous retrouvons demain matin, à 9 h 00, sur la feuille de route santé. J'ouvrirai la séance de demain matin avec la présence du Président Jean-Pierre LIMOUSIN, qui était Président du CESER jusqu'à la transformation du CESER avec les nouvelles réglementations de la loi NOTRe.

Je vous souhaite un bon appétit et une bonne nuit.

[La séance est levée – Reprise de la séance le 19/12]

M. LE PRÉSIDENT. – Chers collègues. Nous pouvons reprendre la séance.

J'ai le plaisir d'accueillir le Président Jean-Pierre LIMOUSIN, qui est le Président du CESER, qui a présidé notre deuxième Assemblée jusqu'à cette fin d'année. Il a souhaité, à partir de ces deux années de travail de la Chambre Economique et Sociale, venir faire le point des travaux de l'Assemblée et pouvoir s'exprimer devant nous. Ce qui est un plaisir pour moi, et je pense pour chacune et chacun d'entre vous. Monsieur LIMOUSIN, à vous la parole.

M. LIMOUSIN. – Monsieur le Président, merci beaucoup pour votre accueil. Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Mesdames et Messieurs, bonjour. Merci Monsieur le Président de me donner l'opportunité, au moins pour moi, de pouvoir m'exprimer devant votre Assemblée dans le cadre des dispositions de l'article 61 alinéa 3 du Règlement Intérieur de votre Assemblée qui prévoit que *le Président du Conseil Régional peut demander une fois par an au Président du CESER de s'exprimer en séance plénière*. Ce sera en ce qui me concerne la première et la dernière fois.

Le CESER dans sa forme actuelle avec 266 membres est l'agrégation des trois anciens Conseils Economiques Socio Environnementaux des trois anciennes Régions, et va s'éteindre sous cette forme dans dix jours. Au grand dam de certains sans doute, il renaitra le 1^{er} janvier avec de nouveaux Conseillers, au nombre réduit à 180, soit sensiblement le même que celui des membres de votre Assemblée. Ayant le privilège de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat de Président, je vais pouvoir m'écarter devant vous de ce qui aurait pu être l'énumération fastidieuse des activités de l'Assemblée que j'ai animée au cours de ces deux dernières années. Vous disposez chacune et chacun d'entre vous d'un bilan de mandature fraîchement tombé des presses, et je ne doute pas que vous en prendrez intégralement connaissance pour savoir quelle a été l'activité de notre Assemblée au cours de l'année écoulée. Toutefois, pour vous aider dans votre démarche, permettez-moi de vous rappeler en introduction quelques éléments juridiques et quantitatifs.

Au titre du juridique, l'article 4131-2 du Code générale des collectivités territoriales stipule que *le CESER concourt par ses avis à l'administration de la Région*. Phrase trop peu connue et que néanmoins vous intégrez parfaitement, si je me reporte aux nombreuses références aux travaux du CESER que vous formulez lors de vos débats, notamment en séance plénière.

Au titre du quantitatif, ces deux années de travail ont été scandées pour le CESER par 410 réunions de groupes de travail, 144 réunions de GIA, 80 avis, 14 rapports, 1 avis sur une saisine du Président du Conseil Régional, 233 personnes entendues, 17 séances

plénières, le tout réparti sur 28 sites de nos régions, sans omettre de visiter un seul département et ses représentants, et sans compter les réunions hors Région dans le cadre des partenariats avec les CESER de l'Atlantique, le Réseau transnational atlantique, ou avec nos voisins de la Communauté autonome basque. Mais si vous le voulez bien, tournons la page du passé puisque vous l'avez sous la forme écrite dans vos dossiers, pour nous intéresser exclusivement à l'avenir puisque c'est là, comme le dit un Américain dont on n'ose plus prononcer le nom, que nous allons passer ensemble nos prochaines années. Aussi vais-je m'émanciper de mon mandat impératif pour des considérations qui toucheront au domaine des finances et à celui de l'expression démocratique.

En ce qui concerne les conditions financières, je voudrais attirer votre attention sur trois points. Le premier pour 2018 et les années à venir, le CESER, dans sa forme recomposée et réduite, va être l'un des principaux contributeurs aux économies de fonctionnement de la Région, tel que voulu par l'Exécutif régional. En effet, le budget lu à mes successeurs va être diminué de 37 %, contribuant en cela à 1,5 M€ d'économies annuelles, ce qui représente 75 % des 2 M€ d'économies que vous escomptez en fonctionnement pour 2018. Il ne vous reste plus, Mesdames et Messieurs, qu'à trouver 500 000 €, et pour 180 d'entre vous, cela fait 2777 € chacun.

La deuxième considération financière porte sur la notion d'impôt dynamique. Vous êtes nombreux d'appeler de vos vœux, l'affection Région ou aux Collectivités locales, aux Mairies ou aux Départements d'impôt dynamique. C'est quoi, un impôt dynamique ? C'est tout simplement un impôt qui progresse plus vite que l'inflation. Donc, vous appelez de vos vœux des impôts dont la pression s'accroît plus vite que les revenus des particuliers et des entreprises ; ce qui diminue d'autant leurs ressources disponibles. La limite de la dynamique de l'impôt, c'est comme Icare. Elle s'effondre au-delà d'une certaine proximité avec le soleil. Je vous demande donc d'être prudent dans le maniement de cette notion d'impôt dynamique, à défaut de quoi, vous vous exposeriez au risque d'une fracture nouvelle avec l'ensemble de vos contributeurs, l'impôt deviendrait à terme insidieusement et invisiblement, insupportable.

Troisième remarque dans le domaine quantitatif. La loi NOTre a donné aux CESER une compétence partagée en matière d'évaluation des politiques publiques. Je dis bien "partagée" puisque c'est comme cela que c'est écrit dans la loi : *Le CESER participe à l'évaluation des politiques publiques. Le CESER est donc incontournable, mais il n'a aucune exclusivité.* Je me réjouis de constater que la Région Nouvelle-Aquitaine est en avance sur toutes les autres Régions de France dans la mise en œuvre de cette pratique, et je souhaite que dans l'avenir cette excellence puisse être sauvegardée en développant des moyens et des partenariats originaux et innovants.

Venons-en maintenant, si vous le voulez bien, à la vie démocratique de nos assemblées en distinguant deux dimensions : celle propre au CESER, et celle propre à notre Région. En ce qui concerne le CESER, deux éléments doivent être distingués pour l'avenir. Tout d'abord, le CESER Nouvelle-Aquitaine, version 2018, sera le premier en France à appliquer pour la gestion de ses Instances la parité intégrale qu'il s'est lui-même imposé dans son nouveau règlement intérieur. À compter de janvier, il y aura autant de Vices Présidents masculin que féminin, autant de Secrétaires de l'Assemblée hommes que femmes, autant de Responsables de Commission et de groupe de travail des deux genres. C'est un choix délibéré pour la Région Nouvelle-Aquitaine, quand bien même l'Arrêté de désignation signé par le Préfet de Région sortant ne met pas tout en œuvre pour atteindre cet objectif impératif.

Deuxièmement, dans le cadre de la réforme du CESE voulue par le Chef de l'État, les CESER ne devront pas rester inertes. J'appelle de mes vœux que des saisines d'initiative populaire soient prochainement possibles par lesquelles, par exemple, 4 % de la population, par pétition, notamment électronique, pourraient obliger le CESER à examiner l'opportunité d'un avis et de s'en saisir le cas échéant. Ou d'une place nouvelle laissée à l'expression populaire, ce serait l'occasion pour que la société civile spontanée et la société civile organisée puissent croiser leurs inspirations et leurs contraintes.

Troisième point. De même, là où je serai, je ferai tout mon possible pour que le CESER Nouvelle-Aquitaine maintienne sa présence effective tant à Poitiers qu'à Limoges, en complément avec Bordeaux. Une Assemblée qui représente la société civile ne peut pas se permettre de ne pas humer les odeurs de son territoire au plus près de ses habitants, et ce serait un déni de démocratie que de penser que la métropole de Bordeaux reflète la température ressentie par les populations de Loudun ou de Tarnos, de Saint-Pierre-d'Oléron ou Aubusson, quatre villes où nous nous sommes réunis.

Je voudrais en outre attirer votre attention sur les deux points de fonctionnement communs de notre Assemblée qui mériteraient des améliorations. Tout d'abord, le délai de saisine du CESER par vos Services, Monsieur le Président. Conformément au délai minimum prévu par la loi, je vous donne acte de ce que vous transmettez bien au CESER, douze jours avant votre séance plénière les documents que vous examinez au cours de celle-ci. Quand bien même ce délai est le délai légal, c'est aussi le délai minimum, et il est malheureusement notoirement insuffisant pour créer les conditions d'un travail de qualité, apaisé avec les échanges indispensables. Je formule le vœu pour mes successeurs que vous vous affranchissiez de ce délai minimum légal de douze jours pour vous orienter vers un délai raisonnable de quinze jours qui donneraient à l'Assemblée à venir trois jours

ouvrables supplémentaires pour participer dans de meilleures conditions à améliorer notre concours à l'administration de la Région.

Deuxième point dans nos relations internes, il s'agit des GIA (Groupes Inter Assemblées). Cette initiative unique en France due à votre prédécesseur, André LABARRÉRE, que l'ensemble des Présidents qui lui ont succédé et vous-mêmes, avaient eu la sagesse de préserver, mériterait à la fois d'être maintenue mais aussi d'être améliorée. En effet, des dysfonctionnements de nature à en compromettre la pérennité apparaissent de-ci de-là, et ce serait très dommageable. Il me semble qu'un groupe conjoint de propositions entre les deux Assemblées devrait être à même de formuler des hypothèses pour en régénérer le fonctionnement.

Ainsi soyez-en soulagés, Mesdames et Messieurs, arrive l'heure de ma conclusion en ce qui concerne mes adieux. Je voudrais, à titre personnel, vous délivrer deux viatiques. Un qui concerne l'Autriche, et l'autre qui concerne l'État. En ce qui concerne l'Autriche, je ne m'intéresse pas à l'actualité dans mon propos, je frémis chaque fois que l'un d'entre vous fait références à la Nouvelle-Aquitaine région grande comme l'Autriche. Avez-vous regardé le mode de fonctionnement autrichien. L'encyclopédie nous dit : *État fédéral européen composé de neuf provinces autonomes chacune dotée d'un Exécutif propre*. Cela fait "froid dans le dos". Alors, efforçons de garder, que ce soit Gouvernement ou Région, de tout centralisme excessif à défaut de quoi, la comparaison avec l'Autriche deviendrait vite déplacée voire outrancière.

Enfin, Mesdames et Messieurs, ce sera mon dernier point, si vous ne deviez retenir qu'un élément de mon propos, j'aimerais que ce soit celui que je vais vous exposer. Je vais être sans doute profondément et brutalement sincère, et sans doute un peu choquant pour certains d'entre vous, et je vous prie de m'en excuser par avance. Sur quelque banc que vous siégiez, à quelle que tribune que vous vous exprimiez, il ne me paraît pas convenable que certains s'efforcent de dresser entre l'État et les Collectivités locales une barrière qui semble rehaussée chaque jour. Il ne me paraît pas convenable d'entendre que l'État nous pille, l'État nous vole, l'État nous trompe, l'État nous spolie. L'État, c'est ce qui nous lie. C'est ce qui fait que nous sommes ensemble, que nous parlons la même langue, que nous avons été élevés et nourris avec les mêmes valeurs. Alors de grâce, cessez d'agonir l'État, c'est notre seul bien commun. Ce sont les hommes, les femmes, les communes, les départements, et les régions toutes à la fois, c'est l'État qui fait que nous sommes à cette Assemblée. Alors, plutôt qu'à l'État, prenez-vous en au Gouvernement. Celui-ci, celui d'avant, celui de demain. Car l'État demeure, et les Gouvernements passent. Nous avons à nous rassembler sur des valeurs qui font notre pérennité, mais qui feront aussi notre avenir. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Président. Nous allons reprendre notre...

M. LIMOUSIN. - Je vous souhaite un plein succès dans vos activités, et dans l'activité de l'Assemblée qui ne sera jamais que le succès de la Région. Merci beaucoup.

POLITIQUE SANTÉ DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET SA MISE EN ŒUVRE :
FEUILLE DE ROUTE SANTÉ DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE :
SÉCURISER LE PRÉSENT ET PRÉPARER L'AVENIR
RÈGLEMENTS D'INTERVENTION / APPELS À PROJET

M. LE PRÉSIDENT. – Mes chers collègues. Je vous propose de reprendre notre ordre du jour. Je donne la parole à Françoise JEANSON sur la feuille de route Santé de la Nouvelle-Aquitaine.

Mme JEANSON. – Merci Monsieur le Président. J'ai le plaisir, ce matin, de vous proposer une politique Santé pour les années 2018 – 2021. Avant de vous la présenter, je tiens à remercier tout spécifiquement le Service Santé de la Région et Carole DOUCET qui le dirige, mais aussi les 300 personnes qui ont participé à l'élaboration de ce programme. Cette feuille de route, je ne vais pas vous rappeler le contexte, le vieillissement de la population, les maladies chroniques, les déserts médicaux. Je crois que tout cela vous le savez. Je voudrais vous dire d'abord, ce que n'est pas cette feuille de route. *[Cf diaporama de présentation p 331.]*

Ce n'est pas une feuille de route ou un programme Sylver économie, même si c'est quelque chose de très important dans la région, nous y travaillons actuellement. Il sera voté au mois de mars, et nous avons tenu à le séparer de la feuille de route Santé, parce que nous avons considéré que la Sylver économie est beaucoup plus large que la Santé, même si ce programme que je vous propose aujourd'hui intègre effectivement beaucoup de choses qui concerneront les personnes âgées. Ce n'est pas non plus un plan régional de santé de l'ARS. Vous le savez, la santé dans notre pays est déconcentrée dans les ARS, elle n'est pas décentralisée. Donc, les soins sont le travail de l'ARS. La santé, cela peut nous concerner et nous allons montrer que nous pouvons le faire.

Et enfin, ce n'est pas une description exhaustive. Ce que nous avons essayé de faire c'est de faire de vrais choix politiques. Par exemple, vous verrez pour les territoires ou pour la cancérologie. C'est un travail qui est vraiment issu des journées de concertation qui ont eu lieu ici, qui ont donc fait participer des acteurs de tous les domaines (des patients, des professionnels de santé, des chercheurs), et qui ont fait émerger des domaines que nous ne soupçonnions pas avant, et vous le verrez, comme par exemple la réparation ou la cosmétique qui sont des axes forts de la région.

En introduction de cette feuille de route Santé, nous avons tenu à renvoyer vers le Gouvernement deux sujets majeurs qui sont extrêmement importants, pour nous permettre de travailler de notre côté. Le premier est de renvoyer au Gouvernement l'importance de répartir les médecins sur les territoires de manière plus efficace qu'elle n'est faite actuellement. Il nous semble que les mesures incitatives que nous voyons à ce jour sont totalement insuffisantes, et nombreux ici sont ceux qui pourraient en apporter la preuve. La deuxième chose qui n'est pas dans les domaines de compétences de la Région, c'est la médecine scolaire. Comment parler de prévention dans ce pays, en laissant une médecine scolaire aussi désertifiée qu'elle l'est actuellement ?

La construction de cette feuille de route Santé se base sur quatre grands chantiers. Les territoires, la médecine du futur, les entreprises en santé, et la prévention. Pour chacun de ces chantiers, nous avons essayé d'énumérer les mesures essentielles, l'impact sur les formations sanitaires et sociales dont le schéma sera voté à la fin du premier semestre de l'année 2018. Nous avons noté les dispositifs de soutien et puis quelques exemples pour rendre concrètes des politiques qui pourraient paraître parfois un peu éloignées du quotidien. Pour reprendre rapidement chacun de ces chantiers.

Sur les territoires. Vous le savez, nous vivons une drôle d'époque. La carence et la baisse du nombre de médecins ont été programmées depuis longtemps par la baisse du *numerus clausus*, et elle rencontre aujourd'hui une politique extrêmement louable qui s'appelle "la révolution ambulatoire". Cela veut dire quoi ? C'est que l'on a moins de médecins. Ils sont donc dans les grandes villes et dans les CHU. Et les patients sortent des hôpitaux, et sont chez eux, plutôt à la campagne. Donc, on a les médecins dans un coin, et les patients dans l'autre. Une des politiques importante de la Région est d'arriver à mailler le territoire avec les professionnels de santé qui y sont, et de leur donner les moyens de répondre au mieux aux besoins des patients. Pour cela, nous allons poursuivre évidemment l'appui à l'implantation des maisons de santé, des pôles de santé et des centres de santé sur les territoires, selon ce qui sera adapté au contexte local et en partenariat avec les contrats locaux de santé. Nous y rajouterons l'aide au logement des internes en médecine, dans la mesure où l'attractivité d'un territoire se joue dès le début des études des professionnels de santé, et qu'il faut que ces professionnels aient plaisir, non seulement intérêt mais plaisir aussi, à aller travailler dans des zones peut-être éloignées des CHU où ils sont formés.

Deuxième chose, nous voulons faciliter la vie des professionnels de santé et les prises en charge coordonnées autour des patients, et amener à accompagner des projets de coopération innovants sur l'ensemble des territoires. Le soutien à l'exercice collectif, le déploiement des outils de coordination et l'aide à l'installation et à l'utilisation des logiciels

par les professionnels de santé qui, dans l'étude que nous avons faite sur les 150 MSP soutenues par la Région, sont insuffisamment utilisés.

Troisième chose, un appel à manifestation d'intérêt télémédecine pour augmenter le recours à la télé-expertise et à la téléconsultation. Nous soutenons un projet de télémédecine dans le Pays de Combraille qui va permettre à des maisons de santé, à des EHPAD dans le Pays de Combraille d'éviter à des patients d'aller à Tulle pour des consultations spécialisées. On a fait un rapide calcul. Une consultation en télé-expertise entre un médecin du Pays de Combraille et un médecin spécialiste de Tulle, c'est 600 € d'économiser, rien qu'en transport, sans parler de l'économie pour le patient de fatigue et des risques éviter.

Deuxième volet de cette feuille de route. Accompagner les révolutions technologiques de la médecine pour le futur. Parmi les six priorités, il y en a quatre que je voudrais vous citer. La première est la santé numérique. Vous savez déjà que c'est une force de notre Région. La deuxième qui a émergé des groupes de travail, c'est que nous sommes une région très forte en matière de réparations. C'était déjà une force importante de Poitou-Charentes qui est un pôle extrêmement important de transplantation. Et en fait, les trois Régions réunies font de ce nouveau territoire, un territoire extrêmement fort de la prothèse connectée à l'impression 3D des tissus, et à la réparation par la transplantation. Le troisième sujet, nous souhaitons bâtir une force régionale en cancérologie, mais ces projets d'innovation ne seraient rien, ou seraient presque dangereux peut-être, si nous n'avons pas l'intention d'y appliquer aussi un appui fort à la santé publique, et à la réflexion éthique. C'est donc ce que nous ferons également. La santé est une charge. C'est aussi un atout pour notre Région avec des entreprises fortes, ce que nous allons soutenir. Évidemment dans le numérique et santé. Deux autres forces de notre Région, qui sont, elles aussi, des forces qui sont apparues avec la réunion des trois ex-régions, la cosmétique qui représente près de 5000 emplois. La Nouvelle-Aquitaine est une région leader en matière de cosmétiques. Et le thermalisme, qui est quand même une thérapeutique qui a l'avantage de n'avoir effet secondaire grave. Et le thermalisme en Nouvelle-Aquitaine, c'est 14 000 emplois. Il y aura bientôt d'ailleurs, porté par Elisabeth BONJEAN, un projet de feuille de route sur le thermalisme. Quatrième pilier de ce programme santé, la prévention. La prévention nous l'adresserons au public dont nous avons la charge, les personnes âgées, les jeunes, les personnes en recherches d'emploi en particulier. Deuxième axe de cette politique de prévention, la santé environnement. Nous avons voté il y a quelques mois le programme régional santé environnement. Et enfin un troisième axe, avec une spéciale dédicace à Michel VEUNAC qui est le sport-santé, cette nouvelle thérapeutique dont on s'aperçoit

qu'elle est certainement beaucoup plus efficace qu'un certain nombre de traitements qui sont utilisés jusqu'à ce jour.

Différents règlements d'interventions et des appels à manifestation d'intérêts complètent ce programme. En tout cas, pour le Conseil Régional, la santé, tout confondu, puisque c'est une politique très transversale, représente à peu près 40 M€. C'est un engagement, un devoir, mais nous savons aussi que c'est un outil de développement pour notre Région. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Françoise et merci du travail. Qui souhaite intervenir ?

M. OXIBAR. – Monsieur le Président. Chers collègues. Dans la présentation qui vient de nous être faite par Madame JEANSON, vous avez beaucoup insisté sur le présent. Or, dans la délibération, nous ne le voyons pas forcément. Alors, le groupe Les Républicains-CPNT votera favorablement pour cette délibération. La thématique de la délibération, l'intitulé est "Sécuriser le présent et préparer l'avenir". Beaucoup de sujets portent sur la recherche et l'innovation. C'est très bien. Votre ambition est grande. Elle correspond à une volonté d'être à la pointe des technologies, y compris dans le domaine de la santé, mais il nous semble que la rédaction de cette feuille de route laisse penser que le seul remède, notamment pour lutter contre la déprise médicale, réside dans l'innovation et dans le développement de la télémédecine. Il nous semble que dans ce dossier, il y a deux manques, notamment sur la sécurisation du présent – c'est pourtant l'intitulé du sujet – et celle de l'égalité des territoires. Vous envisagez de lancer des AMI, notamment un, intitulé territoire de santé du futur pour améliorer l'accès aux soins. Alors Madame JEANSON a dit que ce n'était pas un plan régional de l'ARS. Je l'entends bien. Mais, on aura beau innover, il y a des actes et des soins qui ne se feront jamais virtuellement. Et je voudrais, là maintenant, alerter nos collègues, certains sont au courant et nous sommes ensemble sur ce dossier, notamment Bernard UTHURRY ou Frédéric ESPAGNAC, on n'accouche pas virtuellement, par exemple en Haut Béarn ou en Soule. Et je voudrais informer nos collègues que depuis vendredi dernier, minuit, la maternité d'Oloron-Sainte-Marie est fermée. Aujourd'hui se pose un véritable problème de sécurité du présent pour les futures mamans et pour les enfants, sur ce bassin de vie qui est particulièrement important pour la Nouvelle-Aquitaine. Il est, certes, important de préparer l'avenir, nous sommes d'accord. Et encore une fois nous voterons favorablement. Les évolutions technologiques devraient en effet permettre de réduire les inégalités de territoire à moyen terme, je veux bien l'admettre, à condition d'avoir une couverture numérique sur ces territoires, puisque l'on constate quand même que la cartographie des déserts médicaux est parfaitement comparable à celle des zones blanches dépourvues de haut débit. Et notre Région a le devoir d'assurer le présent. Nous avons une

responsabilité collective de tout mettre en œuvre pour que la santé du présent, et la sécurité des patients soient assurés.

Sur les maisons de santé, c'est une bonne initiative. C'est très bien de vouloir en créer. Nous sommes d'accord. Mais, la difficulté, vous l'avez soulignée, Madame JEANSON, c'est d'attirer les professionnels sur ces territoires-là. Si l'on fait des maisons de santé, mais que l'on n'attire pas les médecins, qu'elles sont vides, cela ne sert pas forcément à grand-chose. Se pose la question, peut-être, de la formation des médecins qui sont formés dans des grands centres urbains, et qui finalement y restent.

Sur l'hospitalisation à domicile. Là encore, faute de moyens, alors que l'on a recours de plus en plus à la chirurgie ambulatoire, c'est compliqué, vous l'avez également souligné. Les personnes qui bénéficient de ces soins sont la plupart du temps en milieu rural. C'est là aussi très compliqué. Madame la Ministre de la Santé a fait des annonces, il y a quelques semaines, pour lutter contre les déserts médicaux, en prenant justement, comme vous le faites dans cette délibération, en prônant la création de maisons médicales et innovation. Elle a fait une annonce assez nouvelle qui demande aux ARS d'accompagner les initiatives locales. Malheureusement, l'exemple de la maternité d'Oloron montre bien que l'accompagnement de l'ARS sur les initiatives locales, on en est quand même un peu loin. La question que je pose, je ne sais pas s'il y aura une réponse précise à apporter, je le regrette malheureusement, mais en quoi la Région, qui est l'échelon intermédiaire entre l'État et les Collectivités locales, peut participer à cet aménagement pour sécuriser le présent ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme FERREIRA. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Les élus du groupe MODEM et apparentés se réjouissent de constater que le vœu que nous avons émis lors de la plénière de février vous invitant, Monsieur le Président, à la présentation à notre Assemblée d'un rapport exhaustif des actions de la politique Santé de notre Collectivité, se trouve exhaussé dans cette délibération par laquelle vous en dévoilez la feuille de route, les règlements d'intervention, et les appels à projet. La feuille de route qui nous est présentée se revendique d'une stratégie d'anticipation en s'inscrivant dans la médecine du futur, et elle se veut pionnière. En mai 2015, les Ministres de l'Economie de la Santé et de la Recherche ont voulu simplifier le soutien de l'innovation dans la santé en lançant un plan "Médecine du futur". Le rapport "La médecine du futur", qu'Emmanuel MACRON, Marysol TOURAINE et Thierry MANDON ont, alors, commandé, fut remis à François HOLLANDE le 26 avril 2017, et il porte cinq propositions. Mettre en place une alliance pour la médecine du futur au plus haut niveau de l'État. Installer un cadre favorable au développement des industries de la

médecine du futur. Créer l'hôpital du futur autour des plateformes collaboratives. Adapter les formations aux nouveaux métiers. Et créer une dynamique de changement basée sur la concertation et la mobilisation des acteurs. L'Exécutif régional fait siennes ces préconisations. Il s'agit ici d'accompagner le remplacement de la médecine des, non pas 4P, mais désormais 6P Monsieur le Président. Prédictive, préventive, personnalisée, participative, mais aussi médecine des preuves et du parcours connecté, avec la promesse de l'avènement d'une médecine à l'efficacité décuplée. Cette évolution est rendue possible par la convergence des NBIC. Les nanotechnologies, les bios technologies, l'information et les sciences cognitives. Elle crée ainsi des innovations industrielles que vous soutenez. La génomique, la médecine personnalisée, les dispositifs et objets connectés, le "big data", l'e-santé, les bios thérapies et les nouvelles techniques d'imagerie. La médecine du futur s'écrit comme la nouvelle branche industrielle venant en appui à la réindustrialisation de la France. Ce nouveau paradigme à fort potentiel économique se ligue aux promesses des scientifiques dans une inflation métaphysique. On va améliorer l'Homme, supprimer tous les handicaps, la maladie, la souffrance, le vieillissement, pour gagner l'immortalité. Ces spéculations transhumanistes méritent des réflexions éthiques, bioéthiques et philosophiques qui manquent à notre feuille de route.

Tracer la voie du futur ne nous affranchit pas des contraintes d'aujourd'hui, et en termes de santé, elles sont fortes. Des actions, plus classiques et de terrain, conduites auprès des citoyens pour améliorer leur quotidien exige aussi un engagement régional absolu, et nous vous y appelons. La lutte contre les déserts médicaux doit mobiliser des aides à l'installation des médecins, des aides à la formation et à l'installation des professions paramédicales et des contrats régionaux des exercices que vous avez cités, Françoise, donc je vous en sais gré. Le soutien aux associations œuvrant dans la prévention, le dépistage, l'accompagnement thérapeutique des maladies, santé mentale, addictions, maladies chroniques, risques environnementaux doit être renforcé. L'accompagnement des aidants familiaux est nécessaire. Ils œuvrent dans l'autisme, les maladies neurodégénératives, le handicap cognitif et les dépendances. Et la santé des jeunes réclament une visibilité régionale sur les addictions, la santé sexuelle, l'hygiène de vie, le harcèlement, la prévention des comportements à risques et un e-pass contraception. Nous n'avons pas trouvé un mot sur les DSSR, les droits et santé sexuelle et reproductif, dont vous savez tous combien ils sont fragiles et menacés en France et à l'international avec le recul de l'offre contraceptive, mais surtout des atteintes aux droits à l'avortement conduite dans une collusion...

M. LE PRÉSIDENT. – Je crois qu'il faut s'astreindre les uns et les autres à résumer. 4 mn, c'est très long, Madame.

Mme FERREIRA. – Je termine. Surtout aujourd'hui, nous fêtons, je vous rappelle, les 50 ans de la loi Neuwirth. Nous, élus du groupe MODEM, vous savons gré d'avoir été réceptifs à notre défense de la santé environnementale, et gageons, Monsieur le Président, que vous intégrerez demain les DSSR dans nos politiques régionales. Je vous remercie.

Mme CHADOURNE. – Monsieur le Président, chers collègues. La plupart des outils de ce dossier semblent aller dans le bon sens. Le Conseil Régional a raison d'interpeller l'Etat sur l'urgence des mesures indispensables à prendre pour une répartition équitable des professionnels de santé. Y compris par une contrainte territoriale pour les étudiants en médecine. Il serait donc bon de mettre en œuvre, deux mesures prônées par le Front National afin de lutter contre les déserts médicaux : relever le numerus clausus d'accès aux études de santé, et afin d'éviter le recours massif aux médecins étrangers, et instaurer un stage d'internat dans les zones rurales.

Concernant la télémédecine, elle peut être encouragée comme innovation complémentaire mais en aucun cas comme un levier de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, comme l'a déclaré le candidat MACRON avant son élection à la présidence. Rien ne vaut les quatre temps de l'examen appris en médecine l'inspection, la palpation, la percussion et l'auscultation. Se priver de ces éléments, c'est réduire les chances d'un bon diagnostic. Mieux soigner les patients, c'est avant tout avoir recours à des médecins de proximité, la télémédecine ne réglant pas le problème du manque de praticiens. *Soigner quelqu'un c'est le palper, c'est avoir un contact privilégié avec le patient* dit le Docteur Jean-Paul HAMON, Président de la Fédération des Médecins de France. Les difficultés du système de santé français perdureront tant qu'il n'y aura pas plus de médecins qui seront formés et mieux répartis sur le territoire. On se cache derrière la technique et la technologie. Accorder trop de crédit à la télémédecine, c'est prendre le risque de l'accepter comme ersatz à la médecine traditionnelle dans les déserts médicaux.

Nous voterons favorablement tout de même, cette délibération.

M. TRIFILETTI. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous constatons que les principales causes de mortalité de souffrances modernes sont de plus en plus corrélées finalement à nos modes et à l'environnement. C'est pour cela que nous aurions souhaité que la prévention apparaisse en première position de cette politique régionale Santé. Cette politique mise beaucoup sur les progrès technologiques et la médicalisation de ce qui nous semble un objectif, certes très louable, mais sans doute un peu trop prégnant autour de l'accès aux soins, de la télémédecine, de l'e-santé, de l'oncologie, des gros équipements scientifiques. Un point de vigilance donc. Ne pas renforcer une industrie lourde de la santé, voire de la maladie, au détriment de la prévention dont on sait en France, qu'elle est le

parent pauvre. Nous espérons que ces dimensions préventives puissent être encore mieux prises en compte notamment via le chantier 4, qui a été évoqué par Madame JEANSON, de cette feuille de route, et évidemment les appels à projets. Et notamment, promouvoir une alimentation plus saine, diversifiée, locale, de saison. S'appuyer sur les populations elles-mêmes. Favoriser la capacité des jeunes et moins jeunes à protéger leur santé. Favoriser non seulement les pratiques sportives, parce que je crois que Françoise JEANSON a insisté là-dessus, mais aussi l'éducation au goût et plus globalement pour reprendre les travaux de Richard LOUV qui a défini le Nature Deficit Disorder, c'est-à-dire en gros, le fait de la déconnexion très forte avec la nature. Renaturer finalement notre quotidien pour lutter contre ce déficit de nature. Réduire les pollutions électromagnétiques avec une réflexion autour des seuils maximaux aux sites d'exposition. Et puis promouvoir les territoires, ce serait une proposition intéressante, me semble-t-il autour du zéro perturbateur endocrinien. Dans notre société, mes chers collègues, vous savez, on vit dans une boîte. Quand on naît, finalement on nous sort, on nous met dans une boîte. Ensuite on va à l'école. On nous remet dans une boîte. On continue un peu plus loin. Certains vont même quand ils sont plus jeunes, en boîte. Puis ensuite, on rentre dans une boîte, qui s'appelle une entreprise, pour enfin aller et finir nos vies dans une dernière boîte. Aujourd'hui, nous sommes encore dans une boîte. Et j'ai envie de vous dire. Finalement, par rapport à cette santé, un idéal de connexion par rapport à la nature parce que nous le savons bien, et j'ai rencontré et discuté avec certains de nos collègues, quand on ressort et que l'on se reconnecte on est véritablement dans la définition même de la santé. C'est-à-dire retrouver du bien-être.

J'ai fait un rêve et peut-être notre Institution régionale pourrait y contribuer. Je vais vous dire simplement qu'à un moment donné, on peut, on pourrait finalement créer ne serait-ce un stage chez les jeunes et les moins jeunes, qui pourrait permettre à la fois via une mobilité douce, donc l'aspect santé, qui pourrait permettre via la déconnexion aux portables à certains instants de la vie, qui pourrait bien entendu promouvoir une alimentation saine, et bien être au cœur de cet enjeu du bien-être dans notre société. Par rapport à cela, certes, c'est de l'utopie créatrice, mais je pense que via l'appel à projet, et je voudrais conclure par cela évidemment, parce que le temps imparti, et je ne vais pas faire mon Taris intarissable, vous dire que finalement pour conclure, les systèmes de santé les moins performants sont ceux qui font le moins de prévention, qui interviennent trop tard, et donc de manière plus coûteuse. Contribuer à un écosystème médical préventif, vertueux.

Pour finir, notre groupe votera favorablement cette délibération, cette feuille de route. L'approche globale novatrice est là. Reste à placer le curseur sur l'entrée Prévention. Et, nous ne doutons pas que Françoise JEANSON aura à cœur d'agir en ce sens. Mes chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Je souhaite vraiment vous observer les uns et les autres, qu'au-delà de trois minutes, on ne suit plus ce qui est dit. Surtout quand on s'engage... C'est valable pour vous Madame FERREIRA, c'est valable pour tous les intervenants. On ne suit plus, surtout quand en plus, on part sur des comètes. Donc, je vous appelle à resserrer vos interventions. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants sur cette feuille de route Santé ? Je ne me permettrais pas de commenter les commentaires qui ont été faits tout à l'heure. Simplement, les membres de l'Exécutif, certains d'ailleurs sont médecins, l'ont travaillé, et je veux encore une fois féliciter Françoise du travail qui a été fait, et de l'ampleur et de l'ambition, tout en ne nous mettant pas en responsabilité là où il appartient à l'Etat d'assumer, notamment par rapport aux étudiants en médecine. Les études de médecine sont gratuites, et en même temps, il n'y a aucune contrainte sur les médecins. Globalement, la seule chose que j'ai envie d'ajouter, nous ne pouvons plus fonctionner avec le système de médecine libérale que nous connaissons depuis 1945. Ce n'est plus possible. Françoise, pour répondre.

Mme JEANSON. – Oui, je voudrais donner une ou deux précisions. En particulier sur ce débat que nous avons depuis deux ans maintenant sur : remplacer les médecins par des ordinateurs. Il n'est absolument pas question dans cette feuille de route de se consacrer uniquement à la santé numérique. Je pense que les médecins qui sont isolés sur les territoires ou même ceux qui sont en ville, ont besoin de soutien et d'être aidés. Les patients sont de plus en plus compliqués. Ils ont besoin d'une coordination autour d'eux. Tout ce que l'on pourra apporter comme aide avec les outils de l'e-santé et avec la télémédecine permettra aux médecins de gagner du temps pour pouvoir être auprès de ses patients et de consacrer au dialogue singulier autant qu'il sera utile. Ce n'est pas remplacer. C'est soutenir, aider et faciliter la coordination entre les professionnels de santé pour le bien des patients. Quand un médecin qui est auprès de son patient peut envoyer simplement un texto sécurisé à l'infirmière pour lui dire de passer, au lieu de passer dix minutes au téléphone, c'est autant de temps, gagné.

Sur l'attractivité des territoires par des stages. Il y a deux choses qui sont prévues. C'est effectivement l'aide aux stages et la première année de médecine sur les territoires. Sur la question de l'éthique, je crois que l'on en a fait un axe prioritaire de la recherche. Je crois que c'est la première fois, et effectivement c'est essentiel, je vous remercie de l'avoir relevé.

Enfin, il y a une chose qui sur le plan de santé environnement est extrêmement importante, c'est que les questions de santé seront inscrites dans le SRADDET, nous en avons parlé avec Gérard VANDENBROUCKE, l'autre jour, et que l'on va même essayer de faire des études d'impact en santé sur un certain nombre de politiques de la Région, et en

particulier de politiques d'aménagement pour être sûrs que nos politiques ne sont pas néfastes à la santé. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Je vais mettre aux voix, ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter, le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Trois voix.

N° 34

Vote sur «la Politique santé de la Région Nouvelle-Aquitaine et sa mise en œuvre : feuille de route santé de la Région Nouvelle-Aquitaine : sécuriser le présent et préparer l'avenir. Règlements d'interventions – Appels à projet»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. – Très bien. Ce rapport est donc adopté.

STRATÉGIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. – Sur la biodiversité, Nicolas...

M. THIERRY. – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Cette délibération est importante, car elle fixe le cadre de la politique en faveur de la biodiversité qui est menée, et sera menée par la Collectivité régionale. L'idée très concrètement est de donner une visibilité aux élus et à l'ensemble des acteurs du territoire de la stratégie choisie par le Conseil Régional pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Cette délibération est aussi une manière d'affirmer que ce sujet est un sujet politique majeur au même titre que le climat, à l'heure où la diversité du vivant disparaît. Des règlements d'interventions spécifiques, et tous ceux qui viendront dans la suite de ce mandat, viendront en déclinaison de cette stratégie. Je vous présenterai d'ailleurs tout à l'heure, la nouvelle politique paysage, trames verte et bleue et espaces naturel remarquables.

Pour revenir au cœur de la délibération, je vais commencer par rappeler que nous connaissons les principales causes de l'érosion du vivant. La première est de très loin, la plus dévastatrice : c'est la destruction des habitats naturels. En effet, quand une forêt et une zone humide, une prairie sont détruites, les espèces qui y vivent subissent le même destin. La deuxième grande cause identifiées, sont les pollutions diverses de la terre, de l'air, et de l'eau. La troisième grande cause, on en a déjà parlé ici, ce sont les espèces envahissantes. Il y a le frelon asiatique, mais pas que, évidemment qui se multiplie et fragilise la biodiversité endémique. Et enfin, le dérèglement climatique qui vient rajouter une pression supplémentaire.

La stratégie menée par la Région s'est donc construite autour de ces causes identifiées pour tenter d'enrayer l'érosion du vivant. La Région va donc se concentrer sur cinq grands axes. Le premier est évidemment la préservation des espèces naturelles et des espèces. Cela signifie, très concrètement, que nous allons continuer à avoir une politique volontariste sur la préservation des habitats naturels. Mais, il va falloir aussi créer des corridors écologiques sur nos territoires afin de permettre aux espèces de circuler, et donc de s'adapter aux changements que je viens d'évoquer. Cela sera l'un des enjeux du SRADDET, notamment. Et je précise une chose. Quand je parle de biodiversité, je pense aussi à des choses auxquelles on ne pense pas spontanément, comme la biodiversité cultivée qui touche l'agriculture. Je pense à la biodiversité des sols. C'est vraiment une approche globale. Il y aura aussi une attention particulière à mener sur la connaissance, très

concrètement les données naturalistes. Il y a une particularité dans le champ de la biodiversité, c'est que les données naturalistes sont produites pour la plupart par des associations et donc des bénévoles. D'ailleurs, le monde universitaire s'appuie dessus ensuite pour mener les travaux de recherches. C'est essentiel de soutenir cette dynamique, si l'on veut prendre des décisions éclairées. Il y a vraiment une imbrication très importante entre le travail associatif et le milieu de la recherche.

Le deuxième grand axe est évidemment d'agir en urgence pour les espèces qui sont les plus menacées. Alors, cela passe par des plans de sauvegarde spécifique, par le plan pollinisateur que l'on a déjà voté ici, et qui est en vigueur. La lutte contre les espèces envahissantes que j'ai déjà évoquée, et l'année prochaine, on vous proposera un schéma régional d'un centre de soins de la faune sauvage, qui est en cours d'élaboration.

Le troisième enjeu. Ce n'est pas des moindres. C'est un des enjeux les plus importants qui est de changer le regard sur la biodiversité. Et pour le dire plus directement. Finalement, sortir de cette vision qui s'est installée et qui consiste à envisager ou à parler dans les débats publics du vivant uniquement au travers de la polémique, quand on parle du glyphosate, des pesticides, ou considérer que le vivant est une contrainte, quand, par exemple, on a un projet d'aménagement et que l'on se dit, il y a une espèce qui nous empêche d'aller au bout de notre projet. Ce sont malheureusement les rares cas où l'on en parle. Alors qu'il faut bien comprendre que la biodiversité conditionne aussi bien notre sécurité alimentaire, je pense notamment à la richesse des sols, aux pollinisateurs sans lesquels les fruits et les légumes ne seraient pas présents dans nos assiettes. On le sait moins, mais c'est aussi 40 % des médicaments utilisés qui sont issus d'une manière active naturelle extraite du vivant. On peut parler également de l'eau potable. S'il n'y a pas d'écosystèmes en bon état, qui filtrent l'eau, il n'y a pas d'eau potable. C'est aussi, et là, on y pense encore moins, une formidable opportunité pour l'innovation et la recherche. Et l'on voit d'ailleurs qu'il y a d'énormes potentialités autour du biomimétisme. Il faut donc changer de regard autour de la biodiversité. Je le dis encore une fois. Ce n'est pas qu'une contrainte et qu'une polémique. Il faut que cela revienne dans le radar des politiques, et pour cela la Région fait sa part. On a réorienté la politique d'éducation à l'environnement vraiment vers ce sujet, et l'on a initié un travail scientifique de grande ampleur que l'on appelle de manière impropre le GIP biodiversité, mais qui est aujourd'hui renommé Projet Ecobios.

Le quatrième axe pour la Région va être effectivement d'organiser la gouvernance autour de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Là, cela veut dire concrètement qu'il faut absolument créer un espace de dialogue au sein duquel les différents acteurs qui sont en lien direct avec la biodiversité et qui considèrent spontanément qu'ils ont des intérêts

contradictoires, il faut que ces acteurs-là puissent échanger. C'est notamment le projet de l'Agence Régionale de la Biodiversité qui a été créée début décembre.

Et enfin, le dernier enjeu, c'est évidemment de placer la biodiversité au cœur des politiques régionales. Cela ne doit pas rester une politique cloisonnée, ou une approche en silo, puisque quand on parle de biodiversité, on parle aussi bien de la lutte contre l'artificialisation des sols, qui sera encore une fois un enjeu du SRADDET. On parle de la préservation des paysages, de la réduction des pesticides. Cela concernera aussi la future politique de l'eau, du tourisme. Ce dernier point est bien celui de la transversalité.

Voilà, je ne serai pas plus long. La délibération, vous l'avez vue, est complète et assez dense. Mais vous l'avez compris, cette délibération, je le répète est très importante car elle fixe l'approche politique que nous avons de la biodiversité. Et ce sera, en fait, notre fil d'Ariane sur ce sujet durant tout le reste du mandat. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Nicolas. Qui souhaite intervenir ?

M. PUYJALON. – Monsieur le Président, chers collègues. Avec la loi Maptam, les Régions sont chefs de file en faveur de la protection de la biodiversité, du climat, de l'air et de l'énergie. La Région a donc toute légitimité à agir. Aussi vous mettez en exergue la prévention des paysages, support de la biodiversité. Je cite : *Les paysages que nous percevons, que nous vivons constituent l'identité d'un territoire et participent à son attractivité. Enjeu d'aménagement de cadre de vie, les paysages sont également support de la biodiversité, malmenés par la pression et l'urbanisation, le mitage urbain, les monocultures forestières ou encore l'intensification de certaines pratiques agricoles, l'attention aux paysages préexistants et réaménagés constitue une responsabilité forte des Collectivités et justifie l'implication de la Région.* Effectivement, Monsieur le Président, il y a urgence à protéger nos paysages, et je vous invite, Monsieur le Président, à être particulièrement vigilant sur la réalisation du futur SRADDET. Car on ne peut que s'inquiéter de la profusion de projets éoliens, notamment le plus fou, comme noté sur le bord de l'estuaire où l'on envisage près de 200 éoliennes entre Royan et Blaye. Des centaines d'éoliennes, alors que chaque document environnemental émanant de la Région, de vos services, rappelle qu'il y est à ce jour l'estuaire le plus vaste et le plus sauvage d'Europe. Je rajoute, chers collègues, qu'il est à ce jour le plus important migratoire d'Europe, je ne parle pas de centaines de milliers d'oiseaux, ni même de milliers mais de millions d'oiseaux. D'ailleurs, vous savez bien, Monsieur le Président, que ces paysages sauvages n'ont pas vocation à subir une artificialisation par des ventilateurs de 200 m de hauteur. Enfin là, aussi vous vous engagez à placer la biodiversité au cœur des politiques régionales, et c'est très bien.

Une fois de plus, vous mentionnez la réduction des pesticides comme atout pour la biodiversité, et vous oubliez les autres perturbateurs endocriniens. Heureusement, mon intervention et la concertation en Commission avec Nicolas THIERRY, et je dis bien Nicolas THIERRY, aura permis de combler cet oubli fâcheux. Et j'attends de le voir transcrit dans les prochains documents. Vous citez l'action en faveur de la biodiversité au cœur de la politique de l'eau, des zones humides et des milieux aquatiques. Alors si vous êtes cohérents, vous devez engager une véritable politique sur les conséquences des stations d'épurations pour les milieux aquatiques. De même, Monsieur le Président, si j'en crois votre texte, je ne savais pas que vous étiez pour des mariages arrangés ou délocalisés, puisque vous conditionnez le maintien de l'ours brun dans les Pyrénées, à la réintroduction de femelles, probablement slovènes je n'en doute pas. Il ne manque plus que les loups, et nos amis bergers du Pays Basque seront enchantés par cette nouvelle politique en faveur des grands prédateurs en Nouvelle-Aquitaine.

Pour autant, Monsieur le Président, on votera cette délibération car la biodiversité est un sujet extrêmement important, et que dans le contenu de cette délibération, il y a de nombreuses choses qui sont intéressantes et qui feront à mon avis, l'unanimité des partis politiques ici présents. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Je n'ai pas tout compris, cher ami. Mais Nicolas a compris. Ce n'est pas l'éolien que je crains. C'est l'étalement urbain, par rapport à la biodiversité. Je vous rappelle qu'en France, il disparaît l'équivalent d'un département rural tous les sept ans.

Mme BEDU. – Je voudrais féliciter Nicolas THIERRY du travail qu'il a réalisé, et de la manière dont il œuvre en faveur de ce sujet, qui a longtemps été le parent pauvre du développement durable, et je peux en attester. Donc, vous le savez déjà, notre biodiversité s'éteint doucement pendant que l'Europe autorise le glyphosate, pendant que l'ANSES autorise la mise sur le marché de deux pesticides tueurs d'abeilles, Closer et Transform à base de sulfoxaflor. Et vous le savez aussi, nous sommes à l'aube de la sixième extinction de masse des espèces, avec une multiplication par 100 depuis 1900 du rythme de disparition. La dernière fois, c'était donc il y a 66 M d'années lorsque les dinosaures ont disparu. Simultanément, et nous avons failli faire une communication l'année dernière à la même époque, le changement climatique s'accélère avec le dépassement de 400 parties par million des concentrations d'oxyde de carbone dans l'atmosphère, avec des conséquences graves et incertaines pour l'équilibre de notre biosphère.

Dans le domaine qui est le mien, le développement économique et avec la délégation qui me concerne, l'innovation, j'entends extrêmement souvent, et trop souvent dans les conférences, dans les tables rondes, que l'on peut se préoccuper de la biodiversité

seulement si elle rapporte financièrement et c'est la même chose pour la transition énergétique. Je voudrais rappeler que c'est l'inverse. La biodiversité est LA condition sinequanone de l'exploitation économique de nos ressources, et qu'elle est même la condition de survie de l'espèce humaine à moyen terme. Alors, voilà, chers collègues, tout cela pourrait être parfaitement déprimant, mais ce serait sans compter sur ce qui se passe dans notre Commission Transition énergétique et écologique, puisque nous y partageons, autant que nous sommes, le sentiment qu'il y a urgence à agir, et cela de manière prioritaire dans le domaine de la biodiversité.

C'est pourquoi, j'aimerais vous soumettre les propositions suivantes, issues de nos discussions. Premièrement, former l'ensemble des élus ici présents aux enjeux de préservation de la biodiversité. Pourquoi pas en début de plénière ou Commission thématique par exemple, et je suis volontaire pour animer ces sessions. Deuxièmement, nommer un garant de la prise en compte de cet enjeu dans chacune des Commissions, notamment celle du développement économique, mais également celle des marchés publics, et bien d'autres. Définir ensuite une manière de travailler en transversalité pour s'assurer que le développement économique notamment se soucie de la prise en compte de cet enjeu, mais aussi l'agriculture, le tourisme, l'enseignement supérieur, la recherche, l'information. Nous le faisons déjà dans le cadre de la croissance bleue. Je pense que c'est une bonne manière pour travailler. Dans le cadre, ensuite de l'université du futur, mais pas seulement, il faut lier la réflexion éthique sur l'intelligence artificielle à celle sur la biodiversité car il s'agit de préciser face à ces deux défis, le sens d'un projet humain.

Et pourquoi pas dans cette assemblée de donner un statut particulier aux décisions concernant la biodiversité afin que nous puissions les valider à l'unanimité, comme l'a suggéré à Alexandra SIARRY dans notre Commission. Cela donnerait à nos concitoyens un signal clair du poids que nous accordons à cet objectif.

Chers collègues, je vous remercie de votre écoute, et je vous souhaite de très belles fêtes de Noël véganes ou pas.

M. BITEAU. – Beaucoup de choses ont été dites par Anne-Laure, donc je vais focaliser mon propos sur un axe bien précis. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaitais aussi remercier Nicolas THIERRY pour le travail qu'il a accompli sur ce sujet majeur, qui est un sujet central pour l'avenir des générations futures. Cela me permet d'embrayer assez rapidement sur l'axe que je souhaitais développer, qui est la biodiversité domestique, et là encore Nicolas THIERRY a intégré cet enjeu-là puisqu'il l'a précisé dans son propos, ce qui n'était pas forcément le cas il y a encore quelques années. La biodiversité domestique n'était pas forcément un enjeu identifié comme un enjeu important de biodiversité. Quand on parle

de biodiversité, la biodiversité sauvage et la biodiversité domestique sont intimement liées et ne peuvent se développer l'une sans l'autre. Et pour faire un état de lieux de la biodiversité domestique, je vais prendre deux ou trois données et faire le constat que par exemple, alors que dans l'histoire de l'humanité, jamais on a eu autant d'animaux d'élevage à la surface de la planète. Aujourd'hui, 90 % des races locales ont disparu en une cinquantaine d'années. C'est-à-dire que l'on a beaucoup d'animaux concentrés autour d'une faible biodiversité, d'une faible diversité génétique, d'une faible variabilité génétique qui sont particulièrement inquiétantes. C'est d'autant plus inquiétant, et je vais prendre deux exemples. C'est le climat et la complémentarité de ces biodiversités. Ces biodiversités domestiques que l'on utilisait hier en agriculture et notamment dans les activités d'élevage, permettaient de valoriser des espaces remarquables porteurs d'une belle biodiversité comme les prairies humides, citées par Monsieur PUYJALON, qui sont des acteurs de l'atténuation du changement climatique parce que ces prairies sont des remarquables pluies de carbone. Encore faut-il qu'elles soient entretenues par des animaux d'élevage. Et force est de constater que le meilleur moyen d'entretenir ces prairies sauvages, ces prairies humides, restent des races locales comme la vache maraichine par exemple, qui, comme son nom l'indique, est particulièrement bien adaptée à la zone de marais. Si l'on veut avancer sur le changement climatique, on a l'obligation de redécouvrir les vertus de ces races locales et anciennes.

Sur la complémentarité entre les biodiversités. Je vais encore prendre un exemple agricole pour focaliser mon propos sur le rôle que peut jouer l'agriculture sur ces enjeux-là. Faire le constat, et je le fais sur ma propre ferme, que quand on utilise des variétés anciennes, on peut travailler sur la communication des plantes. C'est-à-dire que grâce à la biodiversité des sols et notamment le mycélium que l'on trouve dans les sols, grâce à la rusticité de ces variétés anciennes, on fait le constat que, sans être trop techniques, des plantes sont complémentaires et peuvent transférer des ressources minérales, des ressources azotées, des ressources hydrauliques qui font que l'on travaille sur des sols qui stockent de l'eau. Ce qui est nettement plus efficace que d'engager beaucoup d'argent public dans du stockage artificiel et qui apporte des réponses très favorables sur les enjeux agricoles, et donc de changement climatique puisque ces plantes sont beaucoup plus adaptées à la problématique du changement climatique, et sont très performantes pour s'adapter au climat et participer à l'atténuation de changement climatique.

Donc, voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire sur ces sujets-là. Rester focalisés sur les enjeux de biodiversité domestique. Je rejoins Anne-Laure quand elle parle de la formation. On a besoin de former les acteurs pour comprendre les enjeux de la biodiversité et comprendre que c'est un enjeu déterminant pour l'avenir des générations futures. Je conclus et je vais être dans les temps. Sur l'Agence régionale de la biodiversité,

dans la gouvernance, on aimerait beaucoup que la biodiversité domestique soit peut-être mieux représentée. Je vous remercie de votre attention.

Mme DIAZ. – Juste pour dire que nous voterons "Pour" ce dossier. Un satisfécit pour l'intervention de Monsieur BITEAU. Et je suis ravie d'avoir entendu les propos de Monsieur PUYJALON. Et j'espère que son groupe fera preuve de cohérence et votera en faveur de notre motion sur les éoliennes tout à l'heure.

M. THIERRY. – Quelques réponses rapides sur les perturbateurs endocriniens. Eddie, on en a discuté en Commission, donc, évidemment c'était une proposition pertinente, et ce sont des débats que l'on a de longue date, donc aucun problème pour évidemment l'intégrer. Sur l'ours, on ne va pas faire le débat ici, ni le loup, parce que l'on en aurait pour la journée. C'est simplement indiqué dans la délibération pour une raison simple. C'est que l'ours fait partie des rares espèces qui, en France, sont classées par l'UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature) en danger critique d'extinction. Et il est présent uniquement en Nouvelle-Aquitaine. Donc quand on met en place une stratégie biodiversité pour la Nouvelle-Aquitaine, on ne peut que le citer. Et la réintroduction est la responsabilité de l'État, ce n'est pas la nôtre. Et en plus, je pense qu'il y a quand même un risque. On l'a dit. Le sujet de la biodiversité est un sujet vital, majeur, et il faut éviter de toujours le réduire au loup et à l'ours. Il faut faire attention à cela.

Sur la biodiversité domestique, c'est évidemment complètement intégré. J'ai entendu la remarque sur l'Agence de la biodiversité, et je ferai remonter. Je confirme ce que disait Anne-Laure BEDU, la Commission a été extrêmement intéressante. Il y a eu 1h30 de débat sur ce sujet. Et cela a été un moment fort enrichissant, et je partage toutes les propositions qui ont été faites, et je les soutiendrai également. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 35

Vote sur «la stratégie en faveur de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Ce rapport est donc adopté, à l'unanimité. Je vous en remercie.

**RÈGLEMENTS D'INTERVENTION EN FAVEUR DES PAYSAGES, DE LA RECONQUÊTE
DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES
EN NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. – Règlement d'intervention en faveur des paysages, trame verte et trame bleue. Nicolas...

M. THIERRY. – Chers collègues. Vous avez en réalité dans cette délibération, trois règlements d'intervention. Le premier est relatif aux paysages, le deuxième concerne la trame verte et bleue et le troisième est lié aux espaces naturels remarquables. Et ces trois règlements d'intervention sont la déclinaison directe de la stratégie que je viens de vous présenter, et notamment de l'axe 1 qui est la préservation des espaces naturels.

Alors, je vais commencer par les paysages. Eddie PUYJALON a, tout à l'heure, rappelé les grandes lignes. Effectivement, les paysages sont constitutifs de notre patrimoine commun. Ils expriment notre relation au territoire, qu'il s'agisse d'ailleurs de territoires patrimoniaux ou ordinaires. Ce sont des éléments importants du cadre de vie des populations, de l'identité du territoire, et effectivement ils peuvent constituer en ce sens aussi un facteur d'attractivité. Pour le dire autrement, les paysages, même si l'on a tendance souvent à ne pas les considérer, ou ne pas les intégrer dans nos réflexions, sont des enjeux économiques environnementaux, et sociaux. Le règlement d'intervention qui vous est présenté s'articule autour de trois axes prioritaires. Approfondir la connaissance des paysages qui existent au sein de notre région. Cela veut concrètement travailler sur différents paysages régionaux, les caractériser, les référencer. Le deuxième axe est sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement. Cela va passer par exemple par mettre en place un réseau Nouvelle-Aquitaine des acteurs du paysage. On va le faire en partenariat avec l'Etat, et l'on va mobiliser les écoles nationales supérieures du paysage. Et enfin, dernier axe, soutenir des projets, des actions permettant d'atteindre des objectifs de qualité paysagère. Cela peut être le cas dans les SCOT, les PLUI, la Charte d'un parc, mais aussi pourquoi pas l'accompagnant ponctuel d'un plan paysage qui peuvent être portés dans certains territoires ruraux. Avant de passer à la trame verte et bleue, pour rester sur les paysages, je profite aussi d'aborder la question du paysage pour remercier ma collègue Nathalie FRANCO qui porte ce sujet avec beaucoup de conviction, et qui m'a sensibilisé sur le sujet, et son énergie en faveur de ce sujet-là. Elle a beaucoup contribué à la proposition de politique publique que je vous soumetts aujourd'hui. Donc, merci Nathalie.

La deuxième partie de cette délibération, c'est la reconquête de la trame verte et bleue. Ce règlement s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique. Il y a plusieurs leviers, qui ont été identifiés par la Région, pour stimuler l'appropriation des trames verte et bleue, qui encore une fois ne doivent pas être perçues comme des contraintes ou des zones bloquantes, mais bien comme des plus-values, que l'on pense activer pour la reconquête de ces trames, c'est encore une fois le développement de la connaissance scientifique. Le deuxième axe, qui est important, une vraie innovation, ce sera sûrement une première en France, est la proposition d'accompagner des territoires verts et bleus, c'est-à-dire des territoires intercommunaux. C'est une démarche volontariste pour des territoires qui souhaitent créer des dynamiques locales autour de la préservation des zones vertes et bleues. Pour bien comprendre, la Région labellisera des territoires verts et bleus, comme on peut le faire aujourd'hui sur les TEPOS, les territoires à énergie positive. Et enfin le dernier levier pour ces trames vertes et bleues visera à soutenir la mise en œuvre d'actions opérationnelles autour de travaux de restauration. Donc là, pour bien se représenter les choses, on parle de plantation d'arbres et d'arbustes, de réouverture de milieux, de restauration de mares, etc. Et également le soutien, chaque année, à un volet thématique qui changera d'une année sur l'autre. C'était, par exemple, en 2017, le sujet des pollinisateurs.

Et enfin, le dernier règlement qui était présent dans cette délibération est celui des espaces naturels remarquables. Il faut se rappeler, peut-être, en préambule, la richesse de notre région. C'est 1/8^e du territoire national composé de massifs forestiers, de milieux bocagers, de la moyenne et haute montagne. Ce sont 24 000 kms de cours d'eau, 830 kms de littoral. C'est la plus grande forêt cultivée d'Europe. Bref, l'enjeu du patrimoine naturel et des espaces remarquables est une priorité de premier ordre pour la Nouvelle-Aquitaine.

Donc, pour ce sujet, la Région se fixe comme objectif évidemment de les préserver. Cela semble tout à fait naturel. Cela passe par l'acquisition foncière via un opérateur gestionnaire comme le Conservateur du littoral, le Conservatoire d'Espaces naturels qui assure d'ailleurs aussi au-delà de l'acquisition foncière, la gestion et la restauration. Mais cela passe aussi par la création de réserves naturelles régionales.

Avant dernier objectif aussi, valoriser ces sites remarquables et sensibiliser les rangs publics, pour donner des exemples, cela peut passer par des sentiers d'interprétation, des activités écotouristiques, des animations en direction des jeunes.

Et enfin, un autre objectif qui est plus technique mais important. C'est animer un réseau de gestionnaires de ces espaces au niveau de la grande Région pour encourager les échanges et la montée en compétences.

Je ne serai pas plus long. Tout est dans la délibération et notamment les objectifs que l'on se fixe aussi bien pour la préservation et la valorisation de ces espaces remarquables. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Y a-t-il des observations ?

M. PUYJALON. – Monsieur le Président, chers collègues. De manière générale, toutes ces délibérations sur la biodiversité sont extrêmement bien faites et bien travaillées. C'est une évidence. Juste quelques remarques. D'abord, j'apprécie la partie sur les hauts bocagers, et j'invite à travailler avec les Fédérations de chasse sur ces replantations le long des chemins ruraux à double sens, parce que 1° - il y a des capacités pour les insectes pollinisateurs 2° - pour les oiseaux aussi, et il est évident qu'aujourd'hui la disparition des haies a des conséquences sur la biodiversité.

Deuxième chose. Sur la partie des réserves naturelles régionales. Au travers des textes, on n'arrive pas tout à fait à voir sur le règlement d'intervention, mais mon rôle est aussi de dire : *soyons prudents sur les exclusions et les usages qui pourraient contenir des problématiques à l'intérieur.* J'aurai aimé, même, que depuis longtemps on ait un diagnostic de fait sur les zones Natura 2000 où il existe des activités de chasse et de pêche, car je suis convaincu qu'après huit, dix ans de mise en place des réseaux Natura 2000, la biodiversité est nettement supérieure ou à tout le moins égale, malgré les usages traditionnels. Et donc, je souhaite que l'on évite des exclusions dans ces réserves, et que l'on puisse travailler en concertation, là-dessus. Enfin, je rejoins notre ami agriculteur sur l'importance pour les paysages et la biodiversité de l'élevage. Soyons certains que si l'on fait disparaître, comme on le fait actuellement, l'élevage, je sais bien Monsieur le Président que la Région n'a pas vocation à, mais il est bon de le rappeler. C'est que l'on n'est pas suffisamment partie prenante pour aider l'élevage, et que la conséquence se traduit par une perte de biodiversité, et cela c'est une évidence. Merci bien.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Monsieur le Président. J'aurais dit que c'est aussi une délibération intéressante, bien construite mais, je voudrais attirer votre attention sur le paragraphe II. Il y a au milieu un paragraphe qui m'a fait réagir avec ma tripe d'élu local. *Il s'agit aujourd'hui de capitaliser les éléments de ces documents, de contribuer au travail de planification régionale portée par le SRADDET, de disposer d'actions en matière d'accompagnement des Collectivités pour la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et de restauration.* Pourquoi pas. Sauf que, je ne voudrais pas que cet outil, et plus globalement le SRADDET, soit un outil de jacobinisme régional. Très clairement, il faut faire attention à cela. Vous arrivez dans un territoire, dans un paysage institutionnel où il y a des conflits ouverts dans beaucoup de Collectivités, notamment entre

la DREAL et les Collectivités qui portent la compétence Urbanisme. Et la compétence Urbanisme est une compétence souveraine des Collectivités, et notamment des Communautés d'agglomérations. Donc, il faut le respecter. Ils connaissent parfaitement le paysage et le terrain, et je vous invite à avoir vraiment sur cette affaire une démarche girondine. Actuellement l'État, et notamment la DREAL, se sert des outils de prévention de risques que sont les préventions de risques contre les inondations, les mouvements de terrain, pour recentraliser un pouvoir et reprendre le pouvoir Urbanisme sur les Collectivités territoriales. Je voudrais que dans cette affaire-là, dans cette démarche, on reste volontairement girondin et à l'écoute du terrain.

M. LE PRESIDENT. – Le texte est très light. Je l'ai sous les yeux. D'autre part, c'est le...

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Le SRADDET est prescriptif. Il faut faire attention.

M. LE PRESIDENT. – C'est pour cela que la démarche qui a été mise en place pour le SRADDET est une démarche extrêmement participative, et de co-construction. Et j'alerte chaque fois tous les élus avec leur casquette d' élu local, de venir dans les différentes Commissions qui ont été mises en place, participer à l'élaboration du SRADDET. Je respecte la loi, dans ce domaine-là. Maintenant, faisons attention aussi. Le drame de Xynthia a bien montré qu'à un moment donné, la revendication de pouvoir un peu construire là où on le voulait, et j'ai été maire aussi, je sais bien les tensions qu'il y a, Bernard UTHURRY peut le dire aussi bien que moi, il faut être très attentif, mais co-construire les politiques publiques auparavant.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais demander à Benoit BITEAU.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président. C'est un sujet qui va dans la continuité de ce que l'on vient d'évoquer sur la biodiversité. Juste pour répondre à Monsieur Eddie PUYJALON, effectivement les prairies pâturées c'est trois fois plus de biodiversité que les prairies qui ne sont plus pâturées aussi bien faunistiquement parlant que floristiquement parlant. Et donc, c'est aussi un gage d'amplification de la productivité de la prairie pour l'éleveur. Donc, juste pour vous montrer que l'on assiste véritablement à des cercles vertueux quand on se pose les bonnes questions. Et comme je le dis souvent. Quand on se pose les bonnes questions, on a plus de chance de trouver les bonnes réponses.

Sur le paysage, c'est un excellent indicateur effectivement du bon état de notre écologie et donc de la capacité de nos territoires à héberger de la biodiversité. Et là-dessus, il y a des structures locales qui font un travail remarquable sur le paysage, et notamment le Conservatoire Régional des espaces naturels de Poitou-Charentes qui a une cellule "Paysages" dont le travail est remarquable.

Sur les trames vertes et bleues, juste attirer votre attention sur le fait que l'on ne doit pas avancer vers des logiques de sanctuarisation de certains espaces, qui cloisonnent des logiques en faveur de la biodiversité, à ces zones de trames vertes et bleues, et négliger l'importance de la faculté de zones en dehors de ces trames vertes et bleues qui peuvent aussi héberger de la biodiversité. Et je pense forcément aux espaces agricoles. 70 % de l'espace qui nous environne est occupé par des activités agricoles. Et si, à côté de ces trames vertes et bleues, on ne travaille pas significativement sur le recul de l'utilisation des pesticides ou des engrais de synthèse, forcément nos efforts sont largement atténués par des pratiques qui ne sont pas conformes aux objectifs que l'on attend sur les trames vertes et bleues. Et je prends souvent l'exemple d'une parcelle de colza qui subit un traitement insecticide. Quand l'agriculteur apporte un insecticide sur cette parcelle de colza, c'est la Saint-Barthélemy des abeilles, c'est-à-dire que je vous invite à vous balader dans les roues d'un tracteur qui vient de passer sur un champ de colza après un traitement insecticide, c'est un tapis d'abeilles qui est parfaitement dévasté. Donc, attention au motif que l'on est très actif sur ces trames vertes et bleues. On considère avoir fait suffisamment de travail, et que l'on néglige le travail à faire sur les espaces qui sont riverains de ces trames vertes et bleues et qui peuvent être des zones où les désastres sont à l'action par rapport aux efforts que l'on a conduit sur les trames vertes et bleues. Et donc, je plaide pour que tous les espaces soient, un jour ou l'autre, des trames vertes et bleues, et que la biodiversité soit intégrée dans tous ces espaces-là. Et cela me permet de revenir sur la biodiversité, mais je ne vais pas revenir sur la biodiversité domestique. Quand on utilise de la biodiversité domestique, on a aussi la possibilité de moins avoir recours, voire plus du tout recours à des substances de synthèse qu'elles soient engrais ou pesticides. Et donc j'invite à une approche globale sur ce sujet-là. Ne pas se limiter aux trames vertes et bleues et intégrer les enjeux de biodiversité sur l'ensemble des espaces, et faire en sorte que les activités humaines ne détruisent pas davantage une biodiversité qui a déjà beaucoup souffert ces dernières décennies. Je vous remercie de votre attention.

Mme FRANCO. – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. La culture du paysage, on en parle depuis un moment, est un choix. Il n'arrive pas là, maintenant. C'est un choix hérité d'un cadre réglementaire initié dès 1906. Depuis, la loi Paysage de 1993 ainsi que la loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages de 2016, l'ont intégré progressivement dans les politiques publiques. Selon la Convention européenne du paysage, le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations dont les caractères résultent de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. J'insiste sur cette définition qui implicitement considère aussi bien le milieu

rural que le milieu urbain, celui-ci étant plus impacté par l'activité humaine et aux impacts souvent négatifs au regard de la biodiversité auquel il est intimement lié.

On a beaucoup parlé de nature, d'espace rural. Mais moi, j'insiste sur cette question concernant l'espace urbain. C'est pourquoi, la Région se doit d'initier une politique "paysage" qui fédère l'ensemble de ces thématiques, parfois contradictoires, les activités humaines comme la préservation des ressources naturelles et qui permettent d'établir des compromis positifs qui suscitent la participation et l'adhésion des habitants et habitantes pour une acceptabilité des projets. On sait que ce n'est qu'à cette condition que les projets peuvent aboutir de façon positive. Pris de cette façon, le paysage constitue un moteur de développement territorial et d'activité économique. Il est une ressource pour les territoires. Face aux problématiques qui nous occupent, en tant qu'élus, telle que la désertification des petites ou moyennes villes, je tiens à souligner l'innovation que peut constituer une approche paysagère systémique et l'intérêt de la présente délibération. En effet, il ne faut pas sous-estimer le potentiel économique et social des zones urbaines délaissées qui sont annonciatrices des changements et des conversions en cours. En partant de ce constat, il est possible d'en tirer un meilleur parti pour soutenir des espaces innovants, multi usages, comme par exemple, des mouvements tels que "villes en transition" qui concerne 475 villes dans le monde. Ne nous privons pas d'être créatifs à la suite de ces expérimentations.

Une politique de requalification paysagère doit aussi viser les espaces urbains dégradés, ce que l'on appelle "les délaissés" ou "dents creuses", les entrées de ville ferroviaires véritables blessures urbaines, les friches et les zones rurales en déprise ou enclavées. La réintroduction de la biodiversité est une solution de revitalisation de ces espaces, de tous les espaces. L'agriculture en ville, et je citerais par exemple le mouvement des "incroyables comestibles" nés en Angleterre et qui se diffusent à l'échelle mondiale, les territoires végétalisés que l'on peut généraliser sur les zones d'activités, les plantations variées sont autant de solutions concrètes qui s'inscrivent dans les règlements d'intervention qui viennent de vous être présentés. Elles permettent de lutter contre l'érosion de la biodiversité en milieu urbain, tout en favorisant le bien-être et l'adaptation au changement climatique. On ne peut que s'en féliciter. Cependant, ces innovations ne doivent pas rester isolées. Leur impact sera d'autant plus positif qu'elles seront intégrées dans un projet de développement de territoire économique et social durable. Le territoire de demain doit dépasser le stade de l'expérimentation, et pour cela nous avons besoin de créer un lien via une approche transversale par la mobilisation de l'ensemble des politiques régionales qui se retrouvent en grande partie dans le SRADDET. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci Nathalie. J'ai aussi, on en a parlé avec Nicolas THIERRY, des inquiétudes sur le réchauffement climatique et la façon de concevoir les villes. Mais ce

sont aussi les villes qui en ont la responsabilité. Il faudra faire des priorités dans ce domaine-là. Limiter l'étalement urbain. Assurer la préservation de la biodiversité, notamment dans le monde rural. Et il faut que les villes, aussi, se préoccupent de ne pas minéraliser leur sol. Il y aura demain, mais c'est aussi au maire de Pau qu'il faut s'adresser, ma chère Nathalie. Ou aux différents maires de la Région. Parce que la différence de températures peut être considérable si nous avons des sols uniquement minéralisés.

Je vais maintenant demander à Nicolas, s'il n'y a pas d'autres interventions, de répondre.

M. THIERRY. – Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de répondre à tout. Sur le rôle des chasseurs, notamment ce qu'a dit Eddie PUYJALON sur la replantation des haies. C'est quelque chose qui est intégré. Ce sont des acteurs sur lesquels on s'appuie. Il y a d'ailleurs une grosse délibération qui est passée, encore à la dernière CP. D'ailleurs, il contribue beaucoup au plan pollinisateur. Donc, il n'y a aucune inquiétude à avoir là-dessus.

Sur le sujet des réserves et les activités qui pourraient s'y développer. Une réserve régionale, ce n'est pas une décision verticale de la Région qui se dit *Je veux poser une réserve à cet endroit ou à un autre*. C'est une demande locale d'abord, un consensus local. Et effectivement la Région accompagne et le plan de gestion de la réserve qui intègre les activités qui peuvent s'y développer, et décidés localement avec tous les acteurs. Normalement, cela correspond en tout cas aux particularités et aux spécificités locales. Et la Région y veille avant de donner son label.

Sur la trame verte et bleue. Le Président parlait à l'instant du dérèglement climatique, qui est un lien extrêmement important, puisque l'on sait qu'un degré de réchauffement oblige les espèces à se déplacer de 200 kms vers le Nord. Il est évident qu'il n'y a pas beaucoup d'espèces qui ont cette capacité-là. Donc, en plus, s'il n'y a pas des corridors écologiques ou des continuités pour qu'elles puissent se déplacer, cela va être un désastre. Donc, je suis d'accord. Pas de jacobinisme, mais j'appelle à l'ambition de toutes les Collectivités, en effet, et de la vraie ambition.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter, le manifeste en levant la main.

N° 36

Vote sur «Règlements d'intervention en faveur des paysages, de la reconquête de la Trame Verte et Bleue, des espaces naturels remarquables en Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Ce rapport est adopté à l'unanimité. Félicitations.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR LA PRÉSERVATION DU LITTORAL

M. LE PRÉSIDENT. – La préservation du littoral. Je vais peut-être demander à Vital BAUDE.

M. BAUDE. – Mes collègues. Tout d'abord, quelques éléments de contexte qui sont rappelés dans cette délibération. La richesse et la diversité des situations du littoral mis en lumière par la diapositive qui est projetée à l'instant. Je ne rentre pas dans le détail de chacune de ces situations, mais vous voyez que le littoral est riche est varié. Ensuite le phénomène de littoralisation qui ne se dément pas, avec toujours plus d'habitants qui veulent venir sur le littoral. Toujours plus d'activités et donc toujours plus de pollution. Et le dérèglement climatique face auquel le littoral est en première ligne. Dans ce contexte, ce règlement d'intervention se décline suivant quatre axes. Le premier axe, renforcer et conforter l'expertise et la connaissance. C'est vrai non seulement pour connaître et suivre l'évolution physique de l'ensemble du littoral, notamment au regard des problématiques liées à la submersion et à l'érosion du trait de côte, mais aussi pour disposer, et l'on peut faire le lien avec la stratégie sur la biodiversité, d'une connaissance et d'un suivi fin des écosystèmes, et notamment des écosystèmes marins indispensables pour un certain nombre d'activités. Et là, tout le monde a en tête les problématiques liées à l'ostréiculture, à la pêche et de façon plus générale, au tourisme. *[Cf diaporama de présentation p 332.]*

Deuxième axe de ce règlement d'intervention, la conservation et la gestion de l'environnement. C'est vrai pour les espaces littoraux, mais aussi rétrolittoraux avec le lien important qu'il y a entre les deux. Avec dans cet axe, la possibilité d'accompagner des projets d'aménagement et de gestion des espaces naturels, prenant en compte bien évidemment la biodiversité, mais aussi un certain nombre d'usages et d'activités qui existent sur ces sites, pour trouver ou conserver, le cas échéant, le point d'équilibre entre préservation et activités humaines, qu'elles soient d'ailleurs de loisirs ou professionnelles comme je le rappelais juste avant.

Troisième axe. Gestion des risques côtiers avec un gros volet culture du risque pour éviter un certain nombre d'erreurs qui ont pu être commises ces dernières décennies, et le Président faisait tout à l'heure allusion au drame de Xynthia, qui s'est déroulé en 2009. Mais, même si notre littoral est globalement préservé, on a quand même un certain nombre de territoires, de situations qui sont un peu délicates, ou face auxquelles tout le monde s'accorde sur le fait que nous sommes face à des phénomènes inéluctables. Je parle du

dérèglement climatique et de la multiplication des phénomènes extrêmes face auxquels nous allons devoir faire face, sans parler de l'érosion naturelle du cordon sableux qui est elle-aussi inéluctable. Et donc dans ces conditions, nous avons la nécessité de donner sur toutes ces situations difficiles, la priorité aux études de relocalisation. C'est l'horizon que nous devons nous fixer au regard de la réalité de ces phénomènes. Ensuite, favoriser la lutte active souple pour conserver le caractère naturel et, c'est important aussi notamment pour le tourisme, l'attractivité de notre littoral. Néanmoins, dans un certain nombre de situations, et l'on sait que les outils législatifs, hier Renaud LAGRAVE le rappelait, ou bien les procédures administratives où les mécanismes financiers ne sont pas encore adaptés, à court terme, sur un certain nombre de situations que j'évoquais tout à l'heure, les solutions sont tout de même limitées face aux enjeux. Et donc, dans ce règlement d'intervention, la protection en dur pourra tout de même être accompagnée, en particulier si elle est corrélée à des démarches prospectives en matière de relocalisation.

Enfin, pour mener à bien cette politique de gestion face aux risques naturels, la Région est accompagnée principalement de deux outils très importants, le GIP Littoral aquitain. J'en profite pour saluer Renaud LAGRAVE qui est le Président, avec un gros travail qui a été fait et qui continue d'ailleurs en matière de mise en place de méthodologies pour l'élaboration des stratégies face à ces situations. Autre outil très important, l'Observatoire de la Côte aquitaine avec une expertise technique, un suivi et une connaissance fine du littoral, pour nous accompagner justement dans la mise en place de politiques face aux gestions des risques côtiers.

Quatrième et dernier axe. Qualité des eaux littorales avec des actions qui ne seront là que complémentaires des autorités compétentes, avec comme objectifs deux types d'action : faire progresser les connaissances dans un certain nombre de pollutions. Et d'autre part, initier des changements de comportement, des innovations techniques pour faire diminuer ces pollutions qui viennent dégrader la qualité des eaux du littoral, sachant que cette qualité est la base de nombreuses activités économiques. Je le rappelais tout à l'heure. C'est vrai de façon globale en ce qui concerne notamment la croissance bleue.

Voilà, Monsieur le Président, pour faire très bref et resserré, rapidement les lignes de ce règlement d'intervention en matière de préservation du littoral. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ?

Mme MOGA. – Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. Nous avons la chance de bénéficier d'un des plus beaux littoraux du monde, mais aussi d'un des espaces économiques maritimes les plus étendus, et potentiellement les dynamiques du territoire national. Mais notre océan, lui-même, est en danger. Pollution marine, diminution des

ressources halieutiques, continent de déchets que croisent avec effroi les navigateurs dans leur course au large. Quant à notre façade atlantique sabotée masque sa fragilité : érosion côtière, submersion marine, vulnérabilité susceptible de s'aggraver avec le changement climatique. Préserver le littoral, garantir la qualité des eaux, c'est l'objet de cette délibération, et les réponses apportées sont bien de nature à maintenir le cadre de vie des habitants, et des espèces du littoral. Toutefois, nous avons une critique majeure à formuler. Il nous semble que ce rapport ne prend clairement en compte les impacts liés aux dynamiques de développement économiques et démographiques. Qu'elles soient voulues ou subies par les territoires littoraux, ces dynamiques doivent être intégrées aux politiques littorales, alors qu'il ressort de ce règlement d'intervention, une volonté de sanctuarisation de cet espace. Si nous n'anticipons pas ces dynamiques, nous prenons le risque, au mieux, d'une gentrification de ces espaces qualitatifs, au pire, d'une fréquentation anarchique du littoral. Pourtant, cette dimension figurait bien dans les six défis auxquels devait répondre le GIP Littoral aquitain. Je les rappelle : démographique, gestion des risques, écologique, économique, touristique, social.

Pour illustrer ce qui pourrait paraître une lacune, voire une erreur de perspective, il est significatif de constater que l'innovation et l'économie maritime sont à peine évoquée dans ce document, alors qu'elles constituent, je cite, *un océan d'opportunités*, comme l'ont abondamment démontré les CESER de l'Atlantique dans leur récent rapport. Finalement, vous sous-estimez la phase développement du développement durable. Le développement, ce n'est pas le côté obscur. Le développement, il faut l'accompagner comme l'avait fait habilement la MIACA sous l'égide d'Émile BIASINI.

Outre, cette critique de fonds, nous avons une interrogation et une proposition. L'interrogation est méthodologique. Elle concerne la coordination entre la mise en œuvre de ce règlement d'intervention et l'élaboration du SRADDET. Pour en avoir discuté avec Monsieur VANDENBROUCKE la semaine dernière, j'ai bien compris que ce règlement d'intervention sera amené à évoluer pour intégrer les conclusions du SRADDET. Ce que je voudrais savoir c'est quel sera le niveau d'association des communes et des intercommunalités à la définition des principes directeurs de la planification à long terme de nos territoires littoraux.

La proposition concerne l'aide de 15 % à maximum pour la lutte active dure. Cette aide est conditionnée à une stratégie de relocalisation qui elle-même ne peut être soutenue, je cite, *qu'en fonction des disponibilités financières*. La lutte active dure, chers collègues, pour certaines communes, ce n'est pas une option. C'est à l'heure actuelle, souvent, la seule solution viable et rapide pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Dans votre dispositif, les communes qui y sont contraintes subissent donc une double peine. Un taux

d'intervention qui ressemble à une sanction et aucune certitude d'être retenue si elle lance un programme de relocalisation, compte tenu de la modestie de l'enveloppe budgétaire globale. Ce que nous proposons, c'est de revoir à la hausse le taux d'intervention pour la lutte active dure quand la commune remplit déjà les critères exigés par le règlement, et a montré sa détermination à élaborer des solutions alternatives dans la lutte contre l'érosion.

Vous l'avez compris, Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pourrions pas voter en l'état ce projet de règlement d'intervention. Nous regrettons que vous ayez hier rejeté notre amendement qui envisageait d'augmenter le budget de 4,8 M€ pour atteindre le niveau de 10 M€ globalement. Nous avons entendu vos arguments. Nous prenons acte. En revanche, nous proposons aujourd'hui un autre amendement qui pourrait aboutir à augmenter le taux d'intervention sur la lutte d'active dure à 30 % quand le bénéficiaire, comme je l'ai déjà dit, a déjà entamé des procédures pour des solutions alternatives, ce qui, vous aussi vous l'avez compris, justifierait plus tard l'augmentation de l'enveloppe globale. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Je rappelle que dans l'inscription des crédits, il y a aussi le fléchage des crédits européens. Je crois qu'il y a plus de 15 M€ dans ce domaine-là. Et qu'en fait, je parle sous le contrôle de Vital BAUDE, il y a aussi une autre délibération qui va passer sur l'aspect plus économique. On ne peut pas tout faire. Qui souhaite intervenir ?

M. PUYJALON. – Pour faire vite, sur la partie estuaire, vous marquez dans le texte la présence de migrateurs en voie de raréfaction. Et vous citez les pesticides, donc, en filigranne les agriculteurs. Les peintures à bateaux, donc en filigranne les plaisanciers. Et on oublie encore les perturbateurs endocriniens et les stations d'épuration. Mais Nicolas THIERRY s'est engagé à modifier, donc je prends acte.

Deuxième chose, je voulais sensibiliser sur l'état des digues de l'Estuaire de la Gironde, côté blayais. Alors vos Services nous expliquent que d'un côté c'est l'État. De l'autre côté, on nous dit c'est la Région. Enfin, personne ne veut intervenir. Dans deux ans, en 2019, cela fera 20 ans que 99 est arrivé. Et nous connaissons, tous, le drame qui a eu lieu sur les lieux, notamment avec la centrale nucléaire, l'élevage. Je ne parle pas de la partie environnementale où l'on investit des sommes pour Natura 2000 avec la préservation de l'eau douce. Et aujourd'hui, les digues sont à moins de 20 m de rupture. Sans intervention de qui que ce soit, si ce n'est qu'après 99 par les propriétaires terriens qui ont payé au travers de la taxe du Syndicat des marais pour faire une dizaine de kilomètres. Donc, je vous invite à être très prudents. On a vu des émissions passées dernièrement sur les risques que peuvent encourir les territoires concernés et les populations. Sur ce manque à faire, alors que l'on investit sur la partie picto-charentaise, je serai bien content que l'on ait un regard sur cette

partie blayaise qui me porte un peu aujourd'hui, à croire que l'on va avoir des problèmes s'il y avait une prochaine tempête. Merci.

Mme CHADJAA. – Pour compléter. Sur les 733 kms de linéaire atlantique dans notre région, 446 se situent en Charente-Maritime. Monsieur le Président, donc ce règlement consacre environ 5 M€ pour la préservation du littoral en Nouvelle-Aquitaine sur la totalité du mandat. Pour rappel, on l'a dit tout à l'heure, la tempête Xynthia de février 2010 a mis en évidence la fragilité des côtes face à des événements climatiques exceptionnelles. Dès lors, le Département de Charente-Maritime s'est engagé à travers un plan "digue" regroupant les PAPI (Programmes d'Action de Prévention des Inondations) et le Plan de Submersion rapide, il s'est engagé à financer 210 M€ de travaux pour renforcer la protection des côtes. 210 M€, et je vous remercie d'avoir tenu les engagements de l'ex-région Poitou-Charentes et de financer à hauteur de 20 %. Mais Monsieur le Président, vous faites le choix de privilégier dans l'axe 3 de votre règlement, la relocalisation que l'on nomme également le repli stratégique. Mais comment relocaliser une ville entière située en bord de mer, comme Lacanau, par exemple, La Rochelle, Biarritz, et tant d'autres communes du littoral ? Qui va payer ? Bien évidemment, il faut arrêter de construire là où il y a des risques. Mais quand les villes existent déjà, pourquoi ne pas faire le choix de la protection des personnes, sachant que plus de 50 % de la population de Nouvelle-Aquitaine réside à moins de 30 kms du bord de mer ? Comme l'a dit ma collègue, Martine MOGA, ce règlement n'est pas à la hauteur des enjeux. Et pour cette raison, nous nous abstiendrons.

M. LE PRESIDENT. – Je ne sais pas si vous avez les bonnes interventions. Sur les PAPI, nous avons mis en tout 39 M€, c'est-à-dire, il faut bien le rappeler à chacun des collègues qui ne le savent pas, pour n'être pas élus du littoral, 12 M€ de plus que ce qui avait été voté par Poitou-Charentes précédemment. Et quand vous parlez de 4,8 M€ sur la durée du mandat, c'est faux. Puisque c'est 4,8 M€ en 2018. Donc, essayons d'avoir des chiffres vérifiés. Je donne la parole à ce cher Benoit BITEAU, qui ce matin, fait un festival.

M. BITEAU. – Je voulais remercier Vital de ce règlement d'intervention et de ce travail. La prise de conscience des enjeux sur le littoral, c'est le début de la prise de conscience d'une approche plus globale, et notamment du lien terre-mer qui me tient très à cœur. Le littoral est forcément l'espace central de la compréhension de ce lien terre-mer, et s'en occuper c'est forcément commencer à s'attaquer au vrai sujet, et notamment de la problématique de l'eau très en amont. Je souhaitais attiré surtout l'attention des élus du littoral de manière à ce qu'ils puissent saisir leurs parlementaires, leurs élus nationaux sur la velléité que peuvent avoir certains à vouloir faire évoluer la loi "littoral". On en a parlé déjà à plusieurs reprises avec Renaud LAGRAVE dans le cadre du Conseil de Rivage du Conservatoire du Littoral. Je suis très inquiet de la volonté de certains élus à vouloir faire

évoluer cette loi "littoral" qui peut menacer les bonnes intentions et les bonnes volontés. Et la quantité d'argent public que l'on engage sur ces espaces-là, si l'on est plus protégé par la loi à l'échelon national.

Pour conclure mon intervention, j'ai parlé tout à l'heure des abeilles et de la Saint-Barthélemy des abeilles. L'indicateur équivalent des abeilles en mer et sur le littoral, ce sont les coquillages, les huitres en particulier. Je rappelle, et c'est le sens de ce règlement d'intervention qui a compris ces enjeux-là, que cet indicateur qui est l'huitre subit des mortalités qui atteignent jusqu'à 90 % depuis huit ans. Et la principale raison de la mortalité de ces coquillages, et l'on commence à le savoir grâce à une étude interdisciplinaire portée par IFREMER, qui s'appelle VIVALDI. Malheureusement, les causes de mortalité de ces coquillages sur le littoral sont la dégradation de la qualité des eaux et en particulier de l'utilisation des pesticides sur les bassins versants. Encore une fois, les efforts vont dans le bon sens. Mais si l'on n'attrape pas le sujet dans une approche globale et que l'on n'intervient pas très en amont sur la problématique de la qualité de l'eau, nos efforts risquent de ne pas être à la hauteur des ambitions que l'on attend d'eux. Et ce serait dommage de ne pas intégrer ces enjeux dans une approche globale. Merci de votre attention.

M. LAGRAVE. – Monsieur le Président. Permettez-moi d'abord de saluer le travail de Vital BAUDE et le remercie de ce règlement d'intervention, à double titre à la fois pour le Conservatoire du Littoral parce que c'est un outil extrêmement important pour les acquisitions foncières sur le littoral, pour effectivement le protéger. Et au titre du GIP Littoral dont la Région est membre avec, je le rappelle, l'État, les Départements, les agglomérations, et donc ce n'est pas la Région qui décide seule des questions qui sont évoquées aujourd'hui, contrairement aux idées reçues ou peut-être à une mauvaise connaissance de ces sujets.

Je voudrais indiquer par rapport à ce qui est dans ce règlement et qui concerne évidemment les stratégies locales qui sont adoptées par les Collectivités. Ont été évoquées hier, et encore ce matin, un certain nombre de stratégies locales qui sont soit finalisées soit en cours. Puisqu'il a été évoqué Biarritz et Lacanau. La question qui est posée aujourd'hui est, est-ce que un certain nombre de Collectivités, telle la Région, peuvent décider à la place des territoires qui ont mis en place des stratégies ? Je propose que non. Tout simplement parce que ces stratégies locales sont portées par les agglomérations, c'est le cas du Pays Basque, pour Lacanau avec son territoire, avec les Départements, la Région, et je le rappelle, l'État, qui valident ces stratégies. Et dans ces stratégies que ce soit à Lacanau ou à Biarritz, ou au Pays Basque globalement, il a été décidé de travailler sur la relocalisation d'activités. C'est extrêmement courageux, j'en conviens, et cela peut, peut-être, désarçonner un certain nombre d'idées que l'on pouvait avoir, les uns et les autres, pour dire : *on doit absolument protéger*. Mais cela fait maintenant plusieurs années quand l'ex-Aquitaine et

bientôt en Nouvelle-Aquitaine puisque je vous l'annonce le 11 décembre dernier, l'Assemblée du GIP a décidé d'ouvrir le GIP à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, donc à la Charente-Maritime, à ses agglomérations et aux départements par convention dans un premier temps et par adhésion dans un second temps. Eh bien ! ces stratégies locales ont besoin aujourd'hui d'être soutenues par l'ensemble des acteurs. Et la Région dans le cadre de ce règlement va soutenir ces stratégies locales. C'est extrêmement important de comprendre que le travail qui a été fait, si je cite Lacanau volontairement, c'est qu'il y a eu des réunions sur la relocalisation de l'activité qui ont eu plusieurs centaines de personnes qui ont assisté à ces réunions pour voir comment on allait relocaliser les activités. Aujourd'hui, on n'a pas forcément uniquement besoin d'argent, même si l'on en parlera en temps et en heure, mais on a besoin d'éléments juridiques, administratifs et législatifs, il paraît que des choses sont annoncées par le printemps, on jugera sur pièces, pour qu'il puisse y avoir l'aboutissement de ces stratégies. Je propose que dans le cadre de règlement on puisse accompagner les territoires qui ont fait ces choix-là.

Ensuite, juste pour indiquer que les stratégies qui sont portées le sont globalement pas uniquement sur la question des risques littoraux, mais aussi des risques économiques parce qu'il peut y avoir effectivement des activités économiques ou touristiques qui sont finalement en danger par rapport à ce qui se passe sur l'érosion ou la submersion. Ce qui veut dire que quand on travaille sur une stratégie locale, je rappelle qui découle de la stratégie nationale, qui découle de la stratégie régionale que nous avons adoptée en 2011. Aujourd'hui, nous faisons en sorte, à travers ce règlement, d'aider les territoires à protéger un certain nombre d'activités économiques, touristiques. Et quand ce n'est pas possible à pouvoir éventuellement les relocaliser.

Je veux juste indiquer que parallèlement à ce travail, le GIP a d'autres dossiers en cours, et que sur la question du SRADDET, j'ai rencontré le Premier Vice-Président, il y a quelques semaines, comme Président du GIP, pour lui indiquer que bien évidemment sur la bande littorale nous étions disposés à mettre dans la discussion du SRADDET, l'ensemble des données et des travaux du GIP ex-aquitaine pour l'instant, mais y compris le plan de développement durable du littoral aquitain qui avait été adopté en 2011 lors, quasiment, de la relance du GIP. Ce qui veut dire que l'on est aujourd'hui disponible pour faire en sorte qu'il puisse y avoir sur l'ensemble des dossiers qui sont portés par le GIP, qu'ils soient portés à connaissance et qu'ils soient en plus co-constructeurs au niveau du SRADDET sur la bande littorale. Je termine d'un mot, en disant qu'il y a dans les outils qui ont été cités par Vital BAUDE, un outil qui est extrêmement important, et je vous invite à regarder les travaux de l'Observatoire de la Côte aquitaine. Nous avons travaillé avec eux pour élaborer finalement la connaissance scientifique qui est extrêmement importante pour que chacun comprenne

pourquoi on est en train de mettre en place ces stratégies locales, justement de relocalisation d'activités. À l'heure où je vous parle, et s'il y avait demain, malheureusement, de nouveaux phénomènes de tempête comme cela a été le cas en 2014, plus de 5800 logements seraient menacés en Nouvelle-Aquitaine. Cela veut dire simplement qu'il faut que chacun aujourd'hui prenne bien conscience que nous avons une urgence. Et je veux vraiment dire et soutenir tous les élus locaux qui aujourd'hui ont eu le courage de porter des stratégies locales, de porter devant leur population le phénomène de protection, parfois il en faut dans un certain nombre d'endroits, le fait de pouvoir effectivement relocaliser des activités demain, et d'avoir bâti des stratégies locales avec l'ensemble des Collectivités dont la Région qui maintenant à les moyens à travers ce règlement de pouvoir les accompagner. Je vous remercie.

M. SABAROT. – Merci Monsieur le Président. En tant qu'élu du littoral et ayant présidé pendant longtemps un EPCI qui gérait ou qui avait en charge ce sujet sur la commune de Lacanau, je voudrais tout d'abord féliciter le travail réalisé par le GIP du littoral, mais être aussi un peu inquiet par ce règlement d'intervention qui risque de susciter, je rejoins ce qu'a dit Martine MOGA tout à l'heure, un sentiment de double peine pour des communes qui ont fait l'effort de s'inscrire dans cette stratégie locale. Je pense en particulier à la commune de Lacanau où cela n'a pas été facile de faire admettre que la seule solution était, dans des décennies, la relocalisation. Un sujet compliqué qui entraîne des maîtrises foncières qui ne sont pas évidentes. Et la diminution du taux d'intervention, même si j'ai bien entendu le Président dire que ce taux de 15 % pouvait être complété par des financements sur une ligne de crédits européens. Je crois que cette délibération devrait amener un peu plus de lisibilité sur cette chose. Car il ne faudrait pas qu'à la lecture de cela, des élus courageux qui s'inscrivent dans cette logique se trouvent fragilisés. Donc, bien sûr, le taux à 15 % n'est pas une aumône, quand on connaît le montant des travaux engendrés. Mais je crois qu'il faudrait compléter cette délibération. Tout du moins, l'explication liée à celle-ci pour ne pas décourager et pour ne pas faire croire que le GIP littoral qui a toujours accompagné cela, abandonne un peu. J'ai lu les conditions pour avoir ce financement de 15 %. Mais connaissant les montants en jeu, l'affichage sur l'aide possible des fonds européens devrait être un peu mieux fléchée et mieux affichée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Message reçu, Henri. Je pense que Vital BAUDE a bien noté cette intervention que je partage.

M. BAUDE. – Quelques éléments de réponse pour compléter, Monsieur le Président. Merci. Bien évidemment que Lacanau sera accompagné. Pas que Lacanau, mais je réponds à Henri SABAROT sur Lacanau. Mais justement parce qu'il n'y a pas que Lacanau, et parce que dans les stratégies de la bande côtière qui ont été initiées par le GIP littoral, il n'y a pas

non plus que la protection en dur. Elle se décline en huit axes. Je ne vais pas vous les énumérés pour ne pas faire long. Mais il y a un grand nombre de solutions qui vont de la connaissance et la surveillance jusqu'au portage et l'animation de la stratégie, en passant par la lutte active souple, le dur et ainsi de suite. Donc, c'est un ensemble d'actions qui forme ces stratégies pour répondre à ces problématiques. Donc, minimiser ou réduire l'accompagnement de la Région à cette seule participation financière sur la lutte active dure, serait de mon point de vue une erreur. Je vais compléter aussi ce que disait Renaud LAGRAVE sur l'Observatoire de la Côte aquitaine. Nous avons fêté les 20 ans de l'Observatoire de la Côte aquitaine qui est un outil formidable qui a été initié par l'État et la Région à l'époque aquitaine. Nous fêtons les 20 ans à Moliets, vous étiez invités, et c'était l'occasion d'entendre des scientifiques, des acteurs, des élus qui sont en contact de ces problématiques, et notamment sur la partie sableuse de notre littoral. Et personne ne pense que les protections en dur sur un certain nombre de situations sont la solution ultime. On sait très bien que derrière, elles ont des effets négatifs notamment des dégâts collatéraux, et en plus, elles ne pourront pas être pérennes au regard des dérèglements climatiques face auxquels nous allons devoir faire face. Nous sommes en première ligne. Et donc, c'est dans cet état d'esprit et cette dynamique de transition vers de nouvelles solutions qui ont bien été décrites par Renaud LAGRAVE et mis en œuvre dans un certain nombre de stratégies, que nous devons aller et que ce règlement d'intervention s'inscrit. Et après, j'ai eu l'occasion de le dire aux différents élus que je rencontre dans les Comités de pilotage de ces stratégies. Bien évidemment, l'enveloppe qui est prévue sur le FEADER est de 29 M€. Il va falloir la consommer, et elle sera là justement pour venir faire que ces communes, et on citait Lacanau, qui ont justement fait cet effort considérable, et que nous accompagnons en direction de leur population parce que ce sont des problématiques qui sont lourdes à porter, ne soient pas laissées en rase campagne, bien au contraire. Nous les avons accompagnées, nous allons continuer à le faire avec ce règlement d'intervention et le fonds FEADER dont la Région Nouvelle-Aquitaine a autorité de gestion.

Voilà, pour compléter sur cette problématique-là, et je suis à la disposition des différents élus pour voir avec eux comment ils vont pouvoir boucler leur financement. Je rappelle, Renaud LAGRAVE l'a fait hier, mais je le redis. Nous sommes normalement dans le cadre d'un contrat de plan État/Régions dans lequel nous avons chacun 1,8 M€. Et la Région est d'ores et déjà, bien au-delà de ses engagements. Là où l'État a pour l'instant le compte bloqué. Sans parler de la problématique des évolutions législatives qui sont urgentes, pour justement permettre des relocalisations qui sont inéluctables sur un certain nombre d'enjeux qui ont été évoqués.

Sur les PAPI, je n'y reviens parce que le Président l'a très bien fait en indiquant l'accompagnement qui est le nôtre.

Sur la centrale nucléaire du blayais, Monsieur PUYJALON. Je partage à la limite votre inquiétude. Ce que je peux vous dire c'est que c'est de la sécurité des centrales nucléaires et de la responsabilité de l'État. Le cas échéant, si l'État a des projets en la matière, nous étudierons les dossiers, s'il nous associe, bien évidemment.

Voilà quelques éléments de réponse pour compléter ce qu'a dit Renaud LAGRAVE. De façon globale, n'oublions pas que nous avons, et cela c'est pour la partie activités, une démarche de croissance bleue avec un Comité de croissance bleue au sein de la Nouvelle-Aquitaine, qui est l'occasion d'intégrer toutes ces problématiques en matière d'activités en mer ou sur le littoral. Et le SRADDET, Renaud LAGRAVE en a parlé, dans lequel on a intégré un point littoral, alors même que la loi qui régit l'élaboration du SRADDET ne le prévoyait pas. Nous avons fait cela justement pour intégrer pleinement ces problématiques. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Juste une dernière observation. Depuis des dizaines d'années, la Région finance un certain nombre de grands laboratoires de recherches, je ne me rappelle plus parce que leur nom a changé, toujours sur le même thème : la compréhension des phénomènes d'érosion, de submersion. J'avoue que je suis assez agacé de voir que très largement c'est de l'argent perdu. Pardon de le dire. J'alerte Vital que nous avons avec l'Université de la Rochelle, vous devez connaître, peut-être les deux meilleurs chercheurs au monde sur ce type de problème. Donc, je préfère que l'on accompagne l'Université de la Rochelle. Je souhaite que ces chercheurs soient intégrés à tout cela, plutôt que l'on continue de verser des sommes considérables au BRGM, ou je ne sais pas à quoi. Je me permets de pousser "un petit coup de gueule".

M. BAUDE. – Juste pour répondre Monsieur le Président. Vous avez tout à fait raison. Et l'Université du Liens, puisque c'est son nom à la Rochelle, est en train d'intégrer les dispositifs qui nous aident à l'observation et à l'expertise du littoral.

M. LE PRESIDENT. – Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ? Pardon. J'étais tellement habitué à ce qu'il n'y ait pas d'amendement du MODEM et de l'UDI dans cette assemblée plénière. Alors, est-ce que je le présente ou c'est Madame MOGA qui reprend la parole, trente secondes ?

Mme MOGA. – Trente secondes pour dire que j'ai bien entendu les arguments de Renaud LAGRAVE et de Vital. Je suis tout à fait d'accord avec eux. On encourage la relocalisation. On va tous dans le même sens. Il n'y a aucun souci. Simplement, il y a quand même un problème, c'est quand attendant la relocalisation, et vous l'avez dit, cela demande

énormément de temps, de travail, de concertation, etc. En attendant, il faut bien faire quelque chose. Malheureusement, on n'a pas le choix c'est la lutte active dure. Donc, nous persistons à demander une majoration du taux d'intervention sur la lutte active dure, qui, vous l'avez compris, ce n'est pas incompatible, bien entendu, et au contraire, avec les stratégies de relocalisation. D'autant plus que vous avez posé cela comme une condition, je l'ai dit tout à l'heure, il y a des communes qui ont pris de l'avance. J'ai donné l'exemple de Lacanau. Il y a des communes qui ont pris beaucoup d'avance sur ces stratégies, qui ont fait beaucoup de travail, c'est quand même dommage de ne pas les encourager, leur montrer que l'on a compris cette démarche. Et en parallèle, en même temps, de les aider à pratiquer cette lutte active dure. On ne le fait pas de gaité de cœur de faire des digues en plein centre de la commune. Monsieur le Président, nous maintenons notre amendement pour demander la majoration à 30 %.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous savez que ces 15 % concernent les crédits de la Région, mais ne concernent pas les crédits européens. Soyons prudents. Parce que si nous finançons crédit de la Région + crédit de l'Europe, on va arriver à...

M. LAGRAVE. – Si vous permettez Président, il faut juste que chacun ait en tête que le montant, qui a été validé par la Région, a été validé en adéquation avec l'État, les Départements, les Intercommunalités, l'Europe, enfin tout compris. Donc les 15 % ne sortent pas de... vous voyez ce que je veux dire. Ils sont là, parce que l'on s'est calé avec tout le monde pour qu'il y ait un règlement. Par ailleurs, personne ne nous demande aujourd'hui des luttes comme vous le souhaitez sur les territoires de l'ancienne Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. – Je pense en plus, chère Martine, que si, sur une compétence qui est par définition partagée, la Région dit : *Finally, entre les crédits européens et mon intervention, je finance tout.* L'État va se sauver. C'est une erreur tactique que d'y aller de cette manière-là.

Mme MOGA. – L'idée c'est bien le maximum. Vous, c'est le maximum de 15 %. Moi c'est le maximum de 30 %.

M. LE PRÉSIDENT. – Donc, je vais mettre aux voix cet amendement.

Qui est d'avis de le retenir ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

N° 37

Vote sur l'amendement « Règlement d'intervention pour la Préservation du Littoral »

- POUR : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT
- CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche Madame FROPOS (non inscrite), Mme LE GUEN (non inscrite)
- NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National,

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. – Cet amendement tombe.

M. LE PRESIDENT. – Je vais mettre aux voix l'ensemble du rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

N° 37

Vote sur le «Règlements d'intervention pour la préservation du littoral»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. – Cette délibération est donc adoptée.

**DÉLÉGATION PROVISOIRE DE COMPÉTENCE TRANSPORT DES AGGLOMÉRATIONS
À LA REGION DANS LE CADRE DE LEUR EXTENSION DE PÉRIMÈTRE -
AGGLOMÉRATIONS D'ANGOULÊME, COGNAC, DU PAYS BASQUE, DE
CHATELLERAULT ET POITIERS**

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de faire une petite entorse à l'ordre du jour. Je crois qu'une de nos collègues doit retourner à Bayonne. Ma chère Sylvie DURRUTY. Donc, si Renaud est d'accord, l'idée est de passer la délégation provisoire de compétence transports.

M. LAGRAVE. – Il s'agit de la délibération n° 44 qui porte sur la délégation provisoire de compétence transport des agglomérations à la Région dans le cadre de leur extension de périmètre, agglomérations d'Angoulême, Cognac, Pays Basque, Châtellerault et Poitiers. Vous le savez, du fait des changements au niveau de la loi NOTre, les périmètres de ses agglomérations ont été modifiés. Il s'agit d'agglomérations qui prennent donc la compétence sur le transport à partir du 1^{er} janvier, et comme vous le savez, on a récupéré l'ensemble de ces compétences au 1^{er} septembre. Ce qui fait que ces agglomérations sont revenues vers nous, il y a quelques semaines, pour certaines. Il y en a même pas plus tard qu'il y a quinze jours pour nous demander, non seulement de récupérer ces délégations, ce qui est aujourd'hui prévu et prévisible dans le cadre de discussions que nous avons avec toutes ses agglomérations. Peut-être que d'autres d'ailleurs viendront dans les mois qui viennent discuter avec nous sur ces délégations de compétence. Mais en attendant d'avoir finalisé les discussions avec l'ensemble de ces agglomérations, il convient pour une durée limitée, vous l'avez vu sur la délibération. C'est-à-dire que pour l'agglomération Pays Basque – Adour et Châtellerault, il s'agirait d'aller jusqu'à la rentrée 2018 et 2019, et les agglomérations d'Angoulême et Poitiers jusqu'à la rentrée 2019 – 2020 à leur demande. Donc cette délibération prévoit donc une délégation provisoire à la Région Aquitaine jusqu'au moment où lesdites agglomérations seront prêtes et où nous aurons, bien évidemment, signé une convention avec ces dernières. Donc, on est en cours de finalisation avec un certain nombre d'entre elles, mais on aura quelques mois. Donc, les conventions passeront lors d'une prochaine séance plénière ou d'une Commission Permanente pour valider ces délégations. Voilà, Monsieur le Président, en quelques mots, cette délibération.

M. LE PRESIDENT. – Vous me confirmez que de toute manière, parce que j'ai eu le maire d'Anglet à diverses reprises. Vous l'avez vu aussi. Que nous aurons au cours du premier trimestre, des réunions pour affiner tout cela avec chacune des agglomérations.

M. LAGRAVE. – Pour être très clair Monsieur le Président, c'est exactement ce que je lui ai dit il y a dix jours, sachant que nous avons reçu le courrier de la part de cette agglomération le 23 novembre dernier. Donc, on est en cours de discussion. Il n'y a pas de problème.

M. LE PRESIDENT. – Je nous faisais répéter cela par rapport aux collègues qui vont intervenir.

Mme DURRUTY. – Monsieur le Président. Merci d'avoir accepté d'avancer sa délibération. Simplement, sans rentrer dans la moindre polémique, je voudrais, au travers de mon intervention, signaler que l'essentiel de cette compétence puisse se dérouler dans les meilleures conditions pour, avant tout, les usagers et bien sûr pour chacun d'entre nous, y compris, pour les Services de chacune de nos Collectivités puisque là, c'est vrai que je suis aussi intéressée au titre de ma vice-présidence à l'agglomération Pays Basque. Vous dire que cette convention, telle qu'elle est proposée, a posé un certain nombre de questions et de problèmes au sein de l'Assemblée qui régit les transports, à savoir le Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour, et donc, qu'il a été déposé de amendements que nous ne retrouvons pas ce matin. Monsieur le Président, vous avez dit que des discussions seraient portées au cours du premier trimestre. Reste que par rapport au calendrier, à la chronologie et aux informations que j'ai, moi aussi, en direct bien évidemment, y compris des échanges qu'il y a pu avoir ce matin encore. Je ne sais pas très bien comment nous pourrions à la fois signer cette convention, et à la fois répondre aux engagements souhaités par les deux parties. Je le répète, ce n'est pas dans un esprit de polémique, puisque ce qui a été clairement dit aussi lors du Syndicat des Mobilités de la Science qui s'est tenu vendredi dernier, c'est que bien évidemment l'idée est de sortir de tout ceci gagnant/gagnant. Mais il est à regretter que cela intervienne aussi tardivement puisque, pour information à mes collègues, nous parlons de quelque chose qui doit se dérouler dans moins de quinze jours. Et franchement c'est un peu dommage, et il faudra essayer dans l'avenir de faire mieux.

M. CHARBONNEAU. – Monsieur le Président. Nous nous abstiendrons sur ce dossier, parce que comme nous l'avons maintes fois répété, nous avons comme conception l'aménagement du territoire, celle de privilégier les communes et le Département. Compétence loi NOTre pour la Région, cela nous semble éloigner de plus en plus le citoyen des centres de décisions. Voyez le millefeuille administratif. Il était si simple de garder,

comme je l'ai dit, les départements et les communes. Maintenant, on passe sa vie à transférer et retransférer. Donc, abstention sur ce dossier.

M. LAGRAVE. – Monsieur le Président. Juste pour vous répondre Madame, que sur le fond, on partage le même objectif que ce que l'on a fait avec les Départements au 1^{er} septembre, c'est que le Service soit le meilleur possible pour les usagers. Et de ce point de vue, je pense que la rentrée scolaire s'est très bien passée, grâce justement au fait qu'avec les Départements, on a pu faire ces transferts dans l'intérêt global des habitants. Donc, là-dessus, on partage le même objectif.

Sur les conditions administratifs et juridiques, pardon, mais nous avons donc eu le transfert du Département au 1^{er} septembre, comme vous le savez. On a reçu le courrier du Président de l'agglomération le 23 novembre. Nous sommes, sauf erreur de...

M. LE PRESIDENT. – Une seconde. Je voudrais saluer les élèves du Lycée Valin de la Rochelle, qui ont commencé à regarder l'Assemblée plénière en bas parce qu'ils étaient trop nombreux pour être accueillis dans la partie publique. Salut aux lycées de Valin.

M. LAGRAVE. – Donc, je termine juste en vous disant qu'étant destinataire d'un courrier qui date du 23 novembre sur une demande de transfert au 1^{er} janvier, je vous le dis simplement, c'est ce que j'ai dit à Monsieur OLIVE lors de ma rencontre, il y a dix jours, même pas dix jours, on est allé assez vite pour essayer de se voir, sauf qu'il reste un certain nombre de choses administratives. Je vous passe sur les détails, mais je suis à votre disposition pour en parler. Entre les Services, sur les conventions, sur le contenu des conventions, sur évidemment les montants de compensation... On ne va pas se cacher. Non mais il y a cela. Et de toute façon, ils sont aujourd'hui en discussion, non seulement avec cette agglomération, mais avec l'ensemble des agglomérations que j'ai citées. Et l'on ne peut pas faire cela, je vous le dis franchement, en quinze jours. Donc, il faut que l'on se donne un peu de temps, d'où l'objectif qu'a fixé le Président d'avoir des conventions de transfert qui soient opérées en séance plénière dans les prochains mois. D'ici là, les Services continuent à travailler sur le transport scolaires et le transport interurbain, de manière à ce que l'on soit les plus efficaces possible, et y compris parce que l'on a fait de propositions dans ce sens à Monsieur OLIVE, qu'il puisse y avoir en plus des services qui soient rendus de manière encore plus importante sur ce territoire-là, grâce à des améliorations d'offres qui pourraient être opérées entre la Région et l'agglomération. Donc, on partage le même objectif. Maintenant, il faut que l'on puisse avoir quelques temps administratifs. Permettez de dire qu'en quelques mois, ce n'était pas possible de changer tout cela. La convention qui vous est proposée, est celle que j'ai transmise à Monsieur OLIVE, il y a dix jours, qui permet justement de gagner ce temps de discussion avec les quatre agglomérations que j'ai citées.

Et de pouvoir continuer le service, bien évidemment, à destination des usagers pendant ce temps-là.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport. Et je me suis engagé aussi auprès de Claude d'avoir, avec Renaud et les Services, une discussion dans le premier trimestre.

Y a-t-il des oppositions à ces conventions ?

Des abstentions ?

M. D'AMECOURT. – Le groupe Les Républicains ne participera pas au vote, compte tenu de ce qu'a dit Sylvie.

M. LE PRESIDENT. – D'accord. Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 44

Vote sur la «Délégation provisoire de compétence transport des agglomérations à la région dans le cadre de leur extension de périmètre – agglomérations d'Angoulême, Cognac, du Pays Basque, de Châtellerauld et Poitiers»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Front National,
- **NON PARTICIPTION AU VOTE** : Les Républicains-CPNT,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. – Donc, il en est ainsi décidé.

APPROBATION DES CONTRATS DE PARCS NATURELS RÉGIONAUX 2018-2020

M. LE PRÉSIDENT. – Nicolas GAMACHE. Vous nous parlez des contrats de parcs naturels régionaux.

M. GAMACHE. – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Je vais être le plus synthétique possible. Nous avons défini, il y a tout juste un an, en décembre 2016, la politique régionale en faveur des parcs naturels régionaux à l'occasion du vote de notre règlement d'intervention. Ainsi est prévue l'élaboration pour chaque parc d'un contrat de parc, donc l'objet de notre délibération d'aujourd'hui, qui définit dans le respect de la Charte de chacun des PNR le programme prévisionnel d'action du PNR, et le soutien financier apporté par la Région. Les contrats des quatre parcs de Nouvelle-Aquitaine répondent à l'ambition régionale au regard des sujets légitimes pour un PNR, notamment la mise en œuvre de la Charte et des missions des parcs naturels aux thématiques prioritaires : continuité écologique, transition écologique, paysages, atténuation et adaptation au changement climatique, écotourisme, itinérance et développement, maîtrise des sports de nature, agriculture, sylviculture durable, action exemplaire de développement local, et aux sujets sur lesquels la Région a de fortes attentes : la préservation et la mise en valeur des paysages, les pollinisateurs, zéro pesticide, restauration des réservoirs de biodiversité, continuité écologique, préservation de la qualité de l'eau, soutien à l'agriculture biologique et circuit court. *[Cf diaporama de présentation p 333.]*

Enfin, ces contrats mettent de l'avant le rôle d'expérimentation et d'innovation des parcs, de transfert d'expériences et relais des politiques régional, et incitant le travail en réseau, et la mutualisation entre PNR avec des projets notamment en interparcs. L'accompagnement de la Région se traduit par une cotisation statutaire et un financement des programmes d'action annuelle. Le total budgétaire prévisionnel sur le contrat 2018 – 2020 s'élève à 12,705 M€ exactement. Je vous renvoie aux travaux de la Commission Environnement qui a eu lieu la semaine passée pour ce qui est des détails et de la ventilation des chiffres des différents contrats avec les parcs, Commission d'ailleurs qui a validé à l'unanimité l'approbation de ces contrats. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Je le dis à nos collègues. J'adore les parcs naturels régionaux. Je vois que tout le monde veut en faire. La Région ne pourra pas accompagner tout cela. Si nous gardons le maintien de la Région dans tous les parcs, la Région ne pourra

accompagner, sauf à supprimer d'autres politiques, il faudra choisir parce que je crois qu'il y a au moins deux parcs qui sont en préparation en plus.

M. CHARBONNEAU. – Ce sont deux parcs qui sont en préparation : La Montagne basque, et le Parc naturel de la Gâtine, autour de Parthenay. Notre groupe votera en faveur de cette délibération sur les parcs naturels régionaux, tout en approuvant votre sentiment sur le fait que l'on ne pourra pas toujours tout faire. Et moi, exceptionnellement à titre personnel, j'apporte la plus grande réserve sur la création du Parc naturel de Gâtine.

Mme DUTARET- BORDAGARAY. – Monsieur le Président, chers collègues. Plusieurs petites interrogations. Tout d'abord, pour commencer, par rapport à la création d'un parc naturel sur la Montagne basque. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de respect de la biodiversité et de développement durable, prônant notamment la préservation de la qualité des eaux, préservation et mise en valeur des paysages en liant avec l'urbanisme, soutien des circuits courts, développement de l'écotourisme, valorisation du patrimoine, sensibilisation des habitants et notamment des enfants. Ceci est fort louable et nous espérons tous transmettre aux générations futures une terre et un mode vie écoresponsable et devons donc tout faire pour permettre ce développement. Cependant, je tiens à rappeler le rôle prépondérant des agriculteurs dans notre belle montagne basque, leur dynamisme et le souci d'allier leur activité professionnelle aux problématiques actuelles de préservation de l'environnement et de santé publique. Ils ont su faire évoluer leur pratique tendant vers une agriculture durable, même s'il reste beaucoup de travail à faire, je l'entends. Ils ont su depuis des générations entretenir notre belle montagne basque entre pratiques ancestrales, culturelles et la volonté de préservation environnementale. Ils ont tous à cœur d'entretenir le patrimoine, transmettre la culture, développer des activités, innover et être acteur dans l'évolution des circuits courts, et la recherche de la qualité dans leurs produits. Ils n'ont pas attendu de labellisation ni de projets de parcs naturels, pour essayer de dynamiser ce territoire et permettre l'attractivité de notre territoire. Il est nécessaire de les soutenir et de les accompagner en ces temps extrêmement difficiles pour l'agriculture. Il est important de reconnaître, et de valoriser leur travail en les aidant dans leurs démarches et dans la nécessité de développer des pratiques écoresponsables. Permettons-leur déjà de toucher l'argent auquel ils ont droit. Nous souhaiterions donc que ce projet de parc naturel régional ne se fasse pas sans concertation de tous les agriculteurs intervenant sur ce territoire, et non pas seulement par la parole des élus, d'un syndicat, car même si nous sommes à leur contact et issus de famille agricole, nous ne pouvons pas nous substituer à leurs connaissances et leurs pratiques quotidiennes.

Essayons de co-construire avec tous les agriculteurs du territoire, d'écouter leurs inquiétudes et notamment concernant les différents contraintes et l'introduction d'espèces

protégées. N'y a-t-il pas une autre façon de développer un projet de protection et de valorisation du patrimoine, rural et paysager, de développement durable qui soit reconnu au niveau national sans créer un autre parc naturel. Arrêtons de culpabiliser les agriculteurs de vouloir à tout prix diriger leurs activités avec un chantage financier lié aux primes. Faisons leur confiance. Ils ont su nous démontrer leur capacité à faire évoluer leurs pratiques et nous permettre de profiter de leur bel outil de travail, la montagne basque.

Je souhaiterais donc que vous associiez à votre réflexion les différents syndicats agricoles, les élus de différents horizons avant de créer un parc naturel "La Montagne basque.

Deuxième interrogation, concernant le parc naturel régional du Marais Poitevin, où il est indiqué que le Département des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Maritime ne sont pas signataires. Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous donner une explication sur ceci ?

Ensuite, une réflexion un peu plus globale. Les contrats de parcs sont ambitieux dans les objectifs. Ils donnent en plus de la visibilité à mener sur plusieurs années. Les contrats sont donc ambitieux, mais les parcs en auront-ils les moyens humains et financiers sur du long terme ? Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, je vais demander à Nicolas de répondre.

M. GAMACHE. – Monsieur le Président. Rapidement. Pour ce qui est de la montagne basque, ce n'est pas l'objet de la présente délibération. J'entends ce qui a été dit. Je répondrai que les choix qui seront opérés appartiennent à ceux qui sont dans le projet. Et je vous dirai même, à savoir si c'est le bon outil pour le territoire, que c'est l'étude d'opportunité qui est en cours qui le dira. Le choix leur appartiendra. Il y a un prochain Comité de pilotage, mi-janvier, qui va répondre à cette question au regard de l'étude d'opportunité.

Pour ce qui est du Marais Poitevin, je suis surpris. Nicolas, je ne sais pas si tu as des éléments. Pour moi, les Départements, en tout cas, les Deux-Sèvres sont signataires. Donc, je ne sais pas d'où vient l'information.

Mme DUTARET- BORDAGARAY. – C'est écrit tel quel dans la délibération. C'était juste pour cela, notre question. Parce que pour nous, ils étaient signataires, et que dans la délibération s'est écrit qu'ils ne le sont pas. C'était l'objet de la question en fait.

M. THIERRY. – Oui. Je confirme sur les contrats de parc. Je suis désolé. J'étais en train de faire l'interview dehors. On parle effectivement de l'association des départements en contrat de parc. C'est juste le cas au niveau du PNR des Landes de Gascogne où la Gironde et les Landes ont fait le choix de signer le contrat de parc, mais effectivement dans les

autres contrats des autres PNR, ils ne sont pas signataires. Non pas qu'il y ait un problème de fonds, mais dans un contexte global où en effet, il y a une certaine pression sur les Collectivités, ils ont souhaité ne pas forcément à avoir à s'engager formellement, ce qui n'empêche pas qu'ils soutiennent. Mais il y a eu ce choix de ne pas vouloir, par sécurité, se lier. Mais effectivement c'était le rôle, et Nicolas l'a sûrement bien expliqué. C'est le rôle aussi de la Région. Par contre, à notre initiative puisque les PNR sont une compétence directe de la Région. Mais je vous rassure que ce soit au-delà des Landes, même sur tous les autres PNR, cela se passe bien avec les Départements. Il n'y a simplement pas eu de formalisation au niveau de la signature.

M. LE PRESIDENT. – Il faut que l'on ait tous les partenaires autour de la table pour des raisons financières, parce que la Région ne peut pas être sur des territoires. On en a beaucoup discuté avec Gérard VANDENBROUCKE et Nicolas, il faudra que les subventions de la Région dans le cadre des PNR ne soient pas en doublon avec la politique contractuelle. Sinon on va "manger la grenouille". Merci.

Pas d'opposition à cette délibération, sur les parcs ?

Pas d'abstentions ?

N° 38

Vote sur l' «Approbation des contrats de parcs naturels Régionaux 2018-2020»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Il en est ainsi décidé.

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION
RÉGIONALE DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE ET DE
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE (ARPNA)
ET LA RÉGION**

M. LE PRESIDENT. – Henri SABAROT. Convention de partenariat entre l'association régionale des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique.

M. SABAROT. – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. La loi de l'eau et des milieux aquatiques de 2006 a donné des responsabilités importantes aux associations de pêche et de protection du milieu aquatique mais aussi des fédérations départementales. La pêche dans la région Nouvelle-Aquitaine, c'est plus de 200 000 pratiquants, 500 structures, 300 M€ de retour économique par cette activité. Les douze fédérations de pêche de la Nouvelle-Aquitaine ont souhaité s'unir dans le cadre d'une fédération régionale et ont porté cela le 15 mars 2016. Les douze fédérations se sont donc associées. La Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que les anciennes régions constitutives avaient déjà des politiques de soutien vis-à-vis de cette activité, et nous avons travaillé avec la Fédération régionale de manière à harmoniser tout cela sur le territoire aquitain. La Convention que nous vous proposons aujourd'hui, se décline sur quatre axes. 1° - l'éducation et l'environnement. Les pêcheurs se sont beaucoup investis sur ce sujet, et en particulier, l'intérêt de travailler avec eux sur l'éducation de l'environnement, c'est qu'ils ont très souvent par des opérations d'école de pêche, des enfants que l'on peut sensibiliser très tôt sur les enjeux liés à la politique de l'eau de façon globale, et plus particulièrement à tout ce qui peut toucher la qualité des cours d'eau et des étangs dans lesquels se pratique ce loisir. 2° - un volet sur la connaissance de la préservation, et préservation de la biodiversité. Les douze fédérations de pêche de Nouvelle-Aquitaine, c'est environ entre 100 et 150 emplois qui sont les veilleurs au quotidien de la qualité des eaux. En effet, lorsqu'il y a une pollution, les premiers à la découvrir sont bien souvent les pêcheurs parce qu'ils sont sur le terrain très fréquemment. 3° - un volet important qui est le développement du tourisme pêche. Notre région est riche en sites privilégiés pour cela. Je citerai le lac de Vassivière en Limousin, sur lequel nous avons voté une délibération lors d'une dernière Commission Permanente, et aussi la pêche aux saumons dans tous les GAV pyrénéens qui peut amener une exploitation économique de ce loisir, sachant que les pêcheurs sont souvent avides de sensations fortes, et se déplacent en Irlande, en Écosse, mais nos rivières pyrénéennes peuvent subir la comparaison au niveau

halieutique si nous faisons des efforts dans leur continuité. Et puis ils seront très certainement en avant au niveau gastronomique par rapport à nos collègues d'Europe de l'Est. 4° - l'investissement des pêcheurs est à souligner dans la gouvernance liée à l'environnement. Ils ont intégré l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine, dans un collège spécifique, et tous les travaux qu'ils réalisent là-dedans sont d'une grande qualité.

Dans ces quatre axes, il y en a un qui est un peu particulier. Il y a des fédérations de pêche, en particulier en Limousin, qui interviennent sur les rivières orphelines. Toutes les rivières n'ont pas un support amené soit par les EPTB soit par les sages contrats de rivière, et bien souvent ils interviennent aussi sur des travaux en tant que maître d'ouvrage. Cette situation devrait aller en s'éteignant vu que la compétence GEMAPI qui va être exercée maintenant au niveau des EPCI, va pouvoir normaliser cela parce qu'il y avait peut-être un risque dans ces choses-là en termes de gestion de TVA, de gestion comptable. Donc, cela serait une option à l'extinction. Cette Convention que nous vous proposons à une durée de quatre ans, et doit s'échelonner jusqu'en 2021. Elle sera financée par le budget environnement à hauteur de 500 000 €. Et sur le budget Tourisme, nous travaillerons là-dessus dans le cadre du SRADDET. Nous avons des propositions à faire là-dessus, car je crois qu'en développant du tourisme pêche on sort du cadre habituel du tourisme qui est très fléché sur notre littoral, ou la montagne, ou la mer. Mais bien souvent, le tourisme pêche peut être un complément d'activités rurales en particulier, permet de développer dans certaines zones, des gîtes, de l'accueil à la ferme. Donc, je vous encourage, et vous demande de voter sans a priori cette Convention qui permettra d'avoir une gestion homogène et efficace sur la totalité de notre territoire. Je vous invite bien évidemment aussi, je sais que pour certains c'est déjà fait, à prendre le permis de pêche. Et en ce moment, c'est la période de Noël. Vous savez quelquefois, plutôt que d'offrir à ses petits-enfants une tablette ou des outils informatiques, offrir une petite canne à pêche peut être un beau cadeau qui peut susciter quelques vocations. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Et en plus, Henri, on peut même donner des adresses de magasins. Pas de coins de pêche.

M. TARIS. – Ce sera très rapide. Simplement pour remercier Henri SABAROT de sa présentation avec le ton et la conviction que nous lui connaissons. Le féliciter pour ce travail. Dire notre total accord avec le contenu de cette Convention. Et puisque l'on parle de pêche et que l'on parlera peut-être tout à l'heure de chasse, réaffirmer le soutien de notre groupe aux pêcheurs, aux chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, dont cette Convention démontre bien qu'ils sont les meilleurs alliés de l'environnement, et peut-être finalement d'une certaine manière, bien souvent, les premiers écologistes. Nous voterons Pour bien évidemment.

M. LE PRESIDENT. – Merci Joan. Je n'en attendais pas moins de toi. D'autres observations ?

Mme NADAU. – Je n'avais pas prévu d'intervenir sur cette délibération. Bien sûr, notre groupe la votera. Je partage tout à fait ce que vient de dire notre collègue Joan TARIS. Je voulais dire également que c'est aussi une reconnaissance du travail des APPBA qui sont en fin de compte des bénévoles. Et vous avez cité le lac de Vassivière. Venez aussi sur le lac de Parentis Biscarosse, très poissonneux, très bien entretenu justement par ces associations de pêche. Et Monsieur le Président, quand vous voulez. Nous vous accueillerons avec grand plaisir.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Avec plaisir. Je suppose que, Henri, vous ne pouvez pas répondre à Madame NADAU, ni à Joan TARIS.

M. SABAROT. – Je dirai à Madame NADAU que je suis convaincu que le lac de Carcans Hourtin est encore plus poissonneux que celui de Biscarosse. Il n'y aura qu'à organiser un circuit Nouvelle-Aquitaine de tous ces spots prestigieux, et qui nous occuperont de beaux week-ends.

M. LE PRESIDENT. – C'est très facile de donner comme coin le lac de... Ce n'est pas difficile. C'est où dans le lac qu'il faut aller pêcher.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

N° 39

Vote sur la «Convention pluriannuelle de partenariat entre l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et Protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine (ARP-NA) et la Région»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Il en est ainsi décidé.

**DISPOSITIF "CAISSE D'AVANCE POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE ET LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE" DANS LE CADRE DU PLAN DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE – CONVENTION 2018 - 2020**

M. LE PRESIDENT. – Le dossier 40, renouvellement de la convention portant dotation d'un fonds destiné à la création d'une caisse d'avance pour la rénovation thermique. Deux mots, Françoise...

Mme COUTANT. – Quelques mots tout de même pour dire que c'est une reconduction d'un dispositif qui existait dans l'ex-Aquitaine, que l'on étend à la Nouvelle-Aquitaine. Que c'est sans impact budgétaire, et que cela permet d'avancer l'argent pour payer les acomptes aux artisans, en amont des travaux. Cela incite quand même un certain nombre de propriétaires. La cible étant plutôt les propriétaires précaires à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Et je voulais quand même signaler que le Gouvernement présente en ce moment un plan de rénovation globale de l'habitat. C'est intéressant d'y regarder, et peut-être de participer à ce plan puisqu'il est ouvert à la concertation.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

C'est un dispositif très efficace, organisé avec les Offices d'HLM sur lesquels nous avons déjà investi, dont les crédits se recyclent.

N° 40

Vote sur le «dispositif "caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique" dans le cadre du plan de rénovation énergétique – convention 2018 - 2020»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Ce dossier est donc adopté.

**COMMUNICATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE LA
COMMISSION D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

M. LE PRÉSIDENT. – Nous passons maintenant à Thierry PERREAU avec une communication sur l'évaluation des politiques publiques. En essayant, mon cher Thierry de tenir... parce que l'on peut y passer des journées entières.

M. PERREAU. – Pas de problème Monsieur le Président, chers collègues. Cette Commission en charge de l'évaluation des politiques publiques a la particularité d'avoir été installée au printemps de cette année. Elle est composée de sept élus régionaux. Chacun des groupes politiques a désigné un (ou une) conseiller (ère) et nous avons la participation de quatre membres du Conseil Économique et Social. Le Président du CESER l'a rappelé ce matin. C'était une attente importante, un souhait. Donc, nous y avons répondu. *[Cf diaporama de présentation p 334.]*

Nous nous appuyons aussi sur les apports d'un expert extérieur. Cela fait partie de la constitution de cette Commission, parce que c'est une conduite innovante, et l'on a besoin nous-mêmes d'avoir un accompagnement et un regard. Le premier expert que nous mobilisons, qui a rejoint notre Commission est Monsieur Joël ZAFRAN, professeur des universités à Bordeaux. Il est bien connu de ceux qui travaillent sur les questions de jeunesse.

Le DGS, ou son représentant évidemment, sont de droit membres de cette Commission.

Il y a plusieurs missions qui nous incombent et qui déterminent les objectifs de cette Commission. De fait, il est demandé à la CEPP d'évaluer, et j'y reviendrai plus en détail, mais probablement tout autant de développer, diffuser la culture de l'évaluation. C'est certainement le premier pari à avoir en tête et à assurer. Et cette cohérence de démarche nécessite une approche globale sur tous les fronts, car il nous faut acquérir, élus régionaux comme pour l'ensemble des salariés des Services, une expertise autour de l'évaluation, le but étant évidemment la contribution à la transparence démocratique bien évidemment.

La vignette suivante peut éventuellement montré que le choix de programme des évaluations répond à un chemin complexe. C'est un processus qui allie, qui associe réellement tous les acteurs de l'évaluation au sein de notre Collectivité. On blague un peu entre nous sur ce schéma, on l'appelle le "plan de métro", mais une fois intégré, on s'aperçoit que le circuit permet vraiment d'associer tout le monde. Pour préciser, le programme

d'évaluation qui est lancé pour 2018 est composé de deux types d'évaluation. Les évaluations transversales, les évaluations opérationnelles, et la CEPP est bien sûr concentrée pour mener en propre sur les évaluations transversales. La notion de transversalité pourrait se comprendre par le fait que les évaluations retenues mobilisent plusieurs services, plusieurs dispositifs, probablement aussi plusieurs vice-présidences. Il y a une dimension multi dispositifs, et une dimension stratégique bien sûr des évaluations retenues. Pour 2018, on a quatre évaluations qui sont programmées : le soutien au parcours d'accès à la qualification et à l'emploi, l'aide aux emplois associatifs, la politique d'accompagnement des porteurs de projet de reprise d'activité, et le soutien à l'ingénierie territoriale. Donc, quatre évaluations très importantes qui s'enclenchent. Je n'ai pas encore parlé, peut-être par une modestie du Collectif, vraiment dit que les différentes initiatives de la Région Nouvelle-Aquitaine, en termes d'évaluation des politiques publiques sont souvent originales, parfois singulières. Mais c'est vraiment le cas, par exemple, du pilotage des évaluations transversales et stratégiques. Nous nous sommes organisés pour que chaque membre élu de la CEPP, ainsi que le ou les VP en charge de la politique évaluée, suivent l'ensemble du processus dans un système de copilotage en alternance. J'aurai plaisir à détailler un certain nombre d'autres originalités, mais on peut dire aujourd'hui que la Nouvelle-Aquitaine est quand même sur le devant de la scène en termes de volonté pour cette politique d'évaluation. Vous voyez que, déjà, tous ces travaux mobilisent fortement les membres de la CEPP, mais on a ajouté un peu de charges à ces tâches, et nous avons également engagé trois groupes de travail, que l'on peut voir sur la vignette suivante, et qui, là, associent l'ensemble des membres de la CEPP, du CESER, mais aussi évidemment les Services et techniciens de l'IGS. Un groupe "Communication". Un groupe "Formation". Un groupe appelé "groupe Master".

Le groupe "Communication", par l'intitulé pourrait se comprendre. Il y a un travail très important pour diffuser et faire connaître la culture de l'évaluation. Par exemple, les gens qui sont salariés de notre Collectivité ont pu, au mois de juillet, avec le document qui accompagne les feuilles de paie, avoir une première information. Nous travaillons sur une lettre régulière, sur des fiches techniques qui permettront de constituer un capital, autour de la connaissance de l'évaluation des politiques publiques.

Le groupe "Formation". Pour tout vous dire, cela concerne l'ensemble des membres de cette Assemblée, parce que nous allons essayer de faire bénéficier au plus grand nombre, la propre démarche que nous avons, puisque la formation est absolument indispensable pour intégrer la compréhension de l'évaluation des politiques publiques.

Et puis le groupe "Master". On ne lui a pas trouvé d'autres noms. Mais c'est plus parlant. On souhaite vraiment que la Nouvelle-Aquitaine crée un diplôme, une formation de haut

niveau pour que les prochaines générations ne se posent plus la question de l'évaluation, que ce soit intégré à toute démarche de politique publique.

Pour conclure, je me demandais un peu ce qu'était l'évaluation. Il y a une réponse assez littéraire qui dit *qu'évaluer, c'est donner de la valeur*. Mais, il me semble que c'est aussi être en capacité de rendre compte, et de rendre des comptes également. Pas si nécessaire. Mais avec nécessité. Et si l'évaluation est un partage, je crois que l'évaluation des politiques publiques est à la fois un partage public et politique. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci Thierry. Est-ce qu'il y a des questions à poser au rapporteur. En tout cas, bravo pour le travail continu qui est mené avec les équipes de la Région. C'est une communication, l'Assemblée prend acte de ce rapport.

N° 41

Sur la «Communication sur le rapport d'activité 2017 de la
Commission d'Evaluation des Politiques Publiques»

L'Assemblée Donne Acte

**COMMUNICATION : CONTRIBUTION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
AUX ASSISES NATIONALES DE LA MOBILITÉ**

M. LE PRÉSIDENT. – Ensuite nous avons une autre contribution qui est celle des Assises nationales de la mobilité.

M. LAGRAVE. – Monsieur le Président. C'est à titre d'information. Comme vous le savez, les Assises de la mobilité avaient démarré le 19 octobre dernier, sous la présidence du Premier Ministre et de la Ministre des Transports, permettant ainsi de préparer une loi de programmation sur la mobilité qui devrait être rendue publique dans les premiers mois de 2018. Et ces Assises se sont terminées le 13 décembre dernier. C'est la raison pour laquelle, la contribution qui vous a été envoyée, a été transmise il y a maintenant quelques jours à la Ministre des Transports permettant ainsi d'avoir une contribution de la nouvelle Région à ces Assises. L'idée de cette communication est de vous tenir informés de cette contribution qui vous a été envoyée. Et l'idée de la contribution de la Région, c'est bien d'abord de conforter le rôle de la Région comme autorité de transport. Cela a été le cas, vous l'avez compris à travers les différentes lois, nous permettant ainsi au-delà du transport ferroviaire d'avoir maintenant comme compétence, le transport scolaire et le transport interurbain. Elle permet également, et vous l'avez certainement lu, de rappeler à l'ensemble des pouvoirs publics, les défis quotidiens qui sont les nôtres avec le développement de l'attractivité, de la compétitivité de nos territoires, avec l'aménagement du territoire et le besoin d'accessibilité des entreprises et des habitants, à toutes les échelles, et de répondre aussi aux différents problèmes de congestion qui ont été à la une de différents débats à l'échelle de notre nouvelle Région. *[Cf diaporama de présentation p 335.]*

Également, et l'on avait ce débat hier autour des enjeux environnementaux liés au secteur des transports, non seulement le réchauffement climatique, mais les différentes pollutions aux particules qui sont notamment au Sud de l'Aquitaine, extrêmement prédominantes. Donc, évidemment, une affirmation claire, nette et précise de notre prééminence du mode ferroviaire vis-à-vis du mode routier. Avec un report modal, on l'évoquait hier, qui est réaffirmé dans le cadre de cette communication et de cette contribution de la Région.

Le premier défi de la Région, c'est la pérennité du réseau ferroviaire. Je le disais hier dans le premier débat, à l'occasion du budget. Nous avons demandé, il y a maintenant plusieurs années un état des lieux du réseau Nouvelle-Aquitaine. Cela a été rendu possible

dans le cadre du contrat Plan État/Région, et les chiffres, vous les voyez, sont rappelés sur ce slide, font état non seulement d'1,143 G€ sur les lignes régionales, dont 625 M€ dans les trois ans, et 2,139 M€ sur les lignes structurantes, travaux qui normalement devraient être opérés par SNCF Réseau. L'idée simple est de pouvoir continuer à avoir ces lignes structurantes pour la Région et pour nos TER, non seulement sur l'ensemble de ces lignes, mais sur les territoires qui ont également besoin d'avoir un désenclavement, grâce notamment aux TER. On peut penser par exemple, à Limoges ou d'autres territoires.

Ensuite, c'est évidemment, la fiabilisation du modèle économique des TER qui est posée dans cette contribution, non seulement sur la qualité du service, je rappelle que depuis plusieurs années, même si nous en sommes sortis par le haut en passant un accord avec la SNCF, nous avons, puisque d'autres Régions viennent de le faire, nous, nous l'avons fait déjà depuis un certain nombre d'années, refusé de financer la SNCF pour des services qui étaient très mal rendus. Il faut reconnaître que l'année 2017, même s'il reste encore beaucoup d'améliorations, les retours que nous avons de la part à la fois des élus, des associations et notamment des usagers, font que nous avons encore une marge de progression très importante. Mais en même temps, il faut reconnaître que le taux de régularité s'est amélioré en 2017. L'harmonisation de l'ensemble des tarifs, à laquelle nous avons procédé sur la nouvelle Région, fait qu'aujourd'hui nous avons une augmentation substantielle de plus de 7% du nombre d'abonnés sur la nouvelle Région. Et, avec l'arrivée de la LGV à Bordeaux, une fréquentation, non seulement de la LGV, les chiffres ont été rappelés, + 75 % de fréquentation, mais une induction dans le réseau des TER qui est aujourd'hui aux alentours de 20 % en moyenne à l'échelle de la Nouvelle Région. Ce qui veut dire que l'ensemble du réseau TER est bénéficiaire de ce dispositif. Alors, cela implique que nous ayons une relation avec la SNCF qui, comme chacun sait, n'est pas au beau fixe, permet grâce à la pression que nous pouvons collectivement opérer sur eux, d'avoir un service qui s'est un peu amélioré en 2017. La réalité du réseau tel que je le présentais il y a un instant, nous oblige à avoir aujourd'hui une réflexion, et l'on essaiera de la présenter dans les mois qui viennent, pour la création d'un plan "rail" à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, et pour tenir compte des travaux qui sont à faire en vue d'une amélioration de la desserte des TER partout en Nouvelle-Aquitaine, même là où la SNCF aujourd'hui nous explique qu'il y aurait les plus grandes difficultés. J'en profite pour indiquer que, même lorsque nous votons des sommes substantielles, je parlais hier des lignes capillaires pour le fret ferroviaire, ou lorsque nous nous engageons dans le cadre du contrat de plan sur un certain nombre de lignes qui sont aujourd'hui dans les plus grandes difficultés, la SNCF, et notamment SNCF Réseau, n'est pas en capacité de suivre le niveau d'engagement qu'elle a tenu dans le cadre des contrats de plan État/Région, nous indiquant jour après jour qu'il faudrait surseoir à un

certain nombre de travaux. J'en veux pour preuve, vous le voyez ici, que dans le cadre de ce plan "rail", nous avons d'ores et déjà délibéré, ici comme en Commission Permanente, pour sauver notamment deux lignes, au total il y en a quatre. On a pris deux exemples, la ligne Niort – Thouars où, je le rappelle, plus de 500 000 tonnes sont aujourd'hui transportées sur cet axe de fret ferroviaire. Et que celles et ceux qui pensent que le fret est en perdition, à ce jour - je ne dis pas qu'il va bien c'est le moins que l'on puisse dire- si seulement il y avait une stratégie nationale autour de fret, cela nous permettrait d'avoir un peu de perspective. Mais la réalité est qu'il reprend un peu "du poil de la bête", puisque nous avons une augmentation de 5 % du fret à l'échelle de la nation. Ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir une stratégie autour de cette question à l'échelle de la nouvelle Région, en soutenant non seulement les lignes capillaires qui sont devant vous, Niort – Thouars, Mont-de-Marsan – Tarbes, mais en ayant aussi un travail proactif avec l'État espagnol et l'État français, et les deux régions pour l'autoroute ferroviaire sur l'axe atlantique, encore une fois, qui doit être développé pour éviter que le nombre de camions continue sans discontinuer sur l'autoroute A10.

Ensuite nous avons besoin clairement de réaffirmer, c'est ce que nous avons fait, l'attractivité et le développement de nos territoires avec la mise en place de la régénération des réseaux d'infrastructure pour, non seulement, faire face aux besoins d'accessibilité pour les entreprises et les habitants à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine. Et vous voyez sur la carte qui vous est proposée et qui est disponible dans la communication, la nécessité d'un certain nombre de travaux. Également liée aux problématiques de congestion subies par les grandes agglomérations, ce n'est pas le cas que sur la métropole. Et évidemment au désenclavement de certaines agglomérations, en particulier celle de Limoges. Je ne reviens pas sur les propositions que nous avons faites lors de la table ronde qui s'était tenue au Ministère, qui permettraient clairement justement d'opérer ce désenclavement de manière assez rapide.

La contribution de la Région compile donc 27 propositions pour une mobilité néo-aquitaine plus durable. Elles peuvent se résumer autour des axes suivants. D'abord, la priorité aux déplacements en train et en car à haut niveau de services. Optimiser la chaîne de transports au plus proche des besoins des usagers. Et organiser une meilleure gouvernance de l'intermodalité. Ce sera chose faite puisque nous l'avons délibéré au sein de la Région par la création d'un Syndicat mixte régional des transports de Nouvelle-Aquitaine, sur lequel aujourd'hui, 28 agglomérations, dont la métropole bordelaise, ont été réunies depuis maintenant plus d'un an. Les statuts du Syndicat mixte sont en voie de finalisation, et un dernier Comité de pilotage aura lieu le 8 janvier prochain pour mettre à disposition des agglomérations, l'ensemble des données leur permettant ainsi d'adhérer à ce Syndicat mixte qui verra le jour le 1^{er} mai prochain. Même si les agglomérations ne souhaitent pas

immédiatement adhérer, nous commencerons le Syndicat mixte le 1^{er} prochain avec trois sujets prééminents : la billettique unique, la coordination des autorités de transport et la mise en place d'un système d'information multimodal à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Ensuite, la notion de report modal de transport de marchandises avec des projets, des outils indicatifs en matière de fret ferroviaire, mais également avec la stratégie aéroportuaire régionale.

Et puis, optimiser les modèles économiques du réseau et des services ferroviaires, mais également du réseau routier.

En tant qu'autorité organisatrice et chef de file de l'intermodalité, la Nouvelle-Aquitaine se saisit également et entend agir sur un certain nombre de points :

- sur les liaisons périurbaines avec des acceptations tarifaires, les études sont encore en cours sur la diamétralisation des offres TER, à l'image de ce que nous avons vu d'ailleurs lors d'un récent entretien avec les autorités suisses,

- sur les échanges avec les 27 autres autorités organisatrices de Nouvelle-Aquitaine, dont le Syndicat mixte évoqué il y a un instant,

- l'intégration de l'offre des 12 réseaux de transports routiers interurbains,

- et une stratégie régionale qui s'appuiera sur une large concertation avec les partenaires dans le cadre, notamment du SRADDET.

Pour répondre aux enjeux et aux défis qui sont précités, nous avons également pour objectif de fixer finalement dans le cadre de ces Assises, un certain nombre de prérequis qui nous paraissent indispensables, et qui restent à confirmer par l'État. D'abord sur le financement, la régénération et le développement des réseaux routiers et ferroviaires. Chacun sait ici que SNCF Réseau dispose d'un budget de 2 G€ pour régénérer l'ensemble du réseau français. À l'échelle européenne, c'est la moitié de ce qu'il faudrait pour pouvoir avoir sérieusement un réseau à niveau. Et dans c'est 2 G€, il y a aujourd'hui une contribution des Régions qui est extrêmement importante. Et je le rappelle, nous ne sommes d'ailleurs toujours pas à la gouvernance de SNCF Réseau pour pouvoir identifier et prioriser ces travaux.

La deuxième chose, c'est identifier de nouveaux outils de financement des infrastructures. Nous avons fait dans le cadre de cette contribution des propositions, notamment sur la TICPE, sur les redevances routières ou sur la baisse de TVA et également sur la taxe poids-lourds que nous souhaitons pouvoir mettre en place à l'échelle de la nouvelle Région. Optimiser l'usage des infrastructures routières, des voies dédiées pour le covoiturage. C'est ce qui réfléchit, y compris avec un certain nombre d'agglomérations.

Renforcer le rôle de la Région en matière d'intermodalités par un renforcement des compétences. C'est quelque chose qui est très important, notamment avec, pourquoi pas, l'institution d'un VT spécifique sur la question de l'intermodalité. Et puis, renforcer la gouvernance régionale autour des ports et des aéroports. C'est ce que nous avons fait à travers notre règlement sur les aéroports. Et sur les ports, réaffirmer la détermination de la Région à pouvoir avoir une stratégie, non seulement à l'échelle des trois ports de la Nouvelle-Aquitaine, mais également avec nos amis d'Euskadi, à l'échelle de cette façade atlantique. Nous avons également demandé dans le cadre de cette contribution un droit à l'expérimentation notamment sur un certain nombre de dispositifs qui nous permettraient pour le coup d'être beaucoup plus efficaces à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine en matière d'intermodalités.

Voilà Monsieur le Président, en quelques mots, la présentation de cette contribution qui a été transmise en temps et en heure dans le cadre de ces Assises de la mobilité, et sur lesquelles nous resterons bien entendu attentifs, vigilants, pour qu'au moment où la loi sera présentée, nous puissions, je l'espère être écoutés et entendus sur ces propositions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Renaud. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme CASSIN. – Je partagerai mon temps, Monsieur le Président, avec Nicolas FLORIAN, s'il vous plaît. Merci Monsieur le Président. L'audit présenté du réseau ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine est une expertise intéressante. Son diagnostic, ses besoins d'investissements sont une réelle base de travail. Mais quelle surprise de constater que tout notre territoire n'est pas regardé avec la même égalité et équité. Il est urgent que la Nouvelle-Aquitaine prenne en compte la réalité et les besoins de nos territoires les plus éloignés. On parle d'axes stratégiques. Nous faut-il habiter Bordeaux pour faire partie des objectifs stratégiques de la Région ? Pas de route. Pas d'économies. Pas de TER ponctuels. Pas de déplacements pour les travailleurs habitant nos zones rurales. Pas de TGV. Pas de rattachement avec la métropole. Pas assez de haut débit. Pas assez de télétravail. Pas de soutien de la part de la Nouvelle-Aquitaine. Quels messages envoyés aux zones oubliées ? Le zoom de votre audit sur les besoins d'investissements ne soulignent que davantage l'abandon de zones blanches nettement visibles sur vos cartes. Vous soulignez néanmoins un besoin de 46 M€ pour Nantes-La Rochelle, qui est sans doute un axe stratégique. Mais Nantes n'est pas la Nouvelle-Aquitaine. Pas plus que la Vendée. Dans le "Courrier de l'Ouest" du 15 décembre, Monsieur le Président, on nous apprend que le pronostic vital de la ligne de fret Niort – Thouars est engagé. Cette annonce est, entre autres, un très mauvais signe écologique. Cet arrêt va provoquer un afflux supplémentaire de camions sur les routes

et les rendre encore plus accidentogènes. Quid de la décision de la CP d'abonder au maintien de cette ligne de fret pour un montant de 4,2 M€.

Les Deux-Sèvres sont en situation alarmante d'enclavement, et sont dans l'attente d'une reconnaissance de la Région, et espère votre soutien pour la prolongation de la RN 149 avec un raccordement stratégique à la RN 147 de Limoges. Tous nos départements sont dans l'attente d'une amélioration de nos dessertes. Et mon amie Marie COSTE qui vous a déjà alerté Monsieur le Président sur la ligne Agen – Périgueux, un axe structurant Est/Ouest pour le Lot-et-Garonne attend une réponse de votre part. Nous vous demandons, Monsieur le Président, de prendre ses alertes en considération. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Je ne comprends pas vos propos. D'abord, ils sont inutilement à charge. Je pense que vous ne connaissez pas les dossiers. La Nouvelle-Aquitaine a voté des crédits supplémentaires à ce que Poitou-Charentes avait inscrit dans son CPER. Je ne prends que l'exemple de Niort – Thouars pour débloquent le dossier. Il se trouve qu'après, comme d'habitude, comme je l'ai dit dans l'interview dans "Sud-Ouest", comme Renaud l'a évoqué à diverses reprises, dès que l'on boucle un plan de financement avec SNCF Réseau, subitement ce plan de financement double. Attaquez-vous à qui de droit. Félicitez plutôt la Région où vous êtes Conseillère régionale d'avoir mis de l'argent supplémentaire pour prendre la part du Département. Mais ne dites pas de contrevérités. Cela n'a pas de sens. C'est insensé de faire des propos comme cela. Et en plus, chère Madame, quand je regarde l'enclavement. On a deux problèmes en matière d'infrastructure en Région. Deux gros problèmes. On a l'enclavement de Limoges, et l'asphyxie de Bordeaux. Ce sont là les deux gros problèmes qui sautent aux yeux. Sur Limoges, on intervient parce que c'est notre responsabilité et parce que nous le souhaitons, et par continuité avec les Régions Limousin et Poitou-Charentes sur la 141 et sur la 147. Plus vous dispersez les crédits moins vous faites du travail. En plus, aucun des chantiers qui n'avaient été inscrits dans les accords entre la Région et le Département des Deux-Sèvres n'aient opérationnels. Si vous regardez les dossiers.

M. FLORIAN. – Monsieur le Président. Je vais donc aller très vite. Je salue le document mais qui est quand même d'une conception très administrative pour ne pas dire technocratique. Et ce que je regrette c'est qu'au-delà du catalogue à la Prévert, où effectivement vous fixez 27 priorités, il n'y ait pas eu une présentation plus stratégique, plus prospective, cela viendra peut-être dans le temps, en tout cas, je donne acte du rapport il n'y a pas de souci, mais que l'on puisse avoir une véritable discussion sur "vers quoi on veut aller exactement" en termes d'aménagement de territoire. Cela passe par quoi. Comment on identifie les liaisons interurbaines, les liaisons intra-urbaines. Et que fait-on pour le transit ? On a plutôt l'impression qu'avec ce document, vous avez une vision, et vous venez de le

confirmer en isolant d'un côté Bordeaux, d'un côté Limoges, très sphérique. Nous, nous sollicitons une réflexion plutôt transversale, et par opérations prospectives.

Par ailleurs, excusez-moi de le dire comme cela, mais il y a un certain nombre de constats qui sont faits dans ce document qui vous renvoie à vos propres décisions. Quand vous regrettez que le réseau routier ne soit pas en bon état, je rappellerai que dans le contrat de projet État/Région de l'ex-Aquitaine, il n'y a pas un euro sur le volet routier. Quand vous regrettez que le fret n'aille pas bien et que les liaisons ferroviaires n'aillent pas bien, je rappellerai, c'est un débat qui a été amené hier ici, que vous avez fait des choix sur une ligne qui nous amènerait à Canfranc, alors même que quand on liste les opérations nécessaires pour des liaisons interurbaines, cela a été abordé par Madame CASSIN, il y aura à près l'équivalence en termes de sommes. Ce que je vous demande, c'est que vous puissiez exprimer ce que vous faites d'ailleurs sur un certain nombre de points, mais une vraie logique d'ensemble. Et comment on lit ce qui pourrait se faire en termes portuaire. Je propose, et je sais que vous êtes à peu près d'accord là-dessus, qu'il y ait à un moment ou un autre, une régionalisation des trois ports au même titre que ce qui s'est fait à Bayonne sur les deux autres grands ports.

Donc pour moi, donc acte sur la présentation qui est faite. Une attente de plus de prospectives. Des engagements chiffrés, financiers tant sur le fer, je suis pour que l'on accélère sur la GPSO, je sais bien que vous êtes prisonnier d'un certain nombre de vos amis dans cet hémicycle. Que l'on aille plus activement sur le grand contournement autoroutier de Bordeaux, et ce n'est pas simplement pour le quotidien des bordelais, c'est aussi pour toute les actions s'agissant du transit international. Et que nous ayons une réflexion plus poussée sur le rôle des ports dans notre Région. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Si ce texte ne regarde pas au moins vingt ans à trente ans en avant, je ne vois pas quel texte l'écrirait. Pardon Nicolas. Tu ne l'as pas lu. Sur le fret ferroviaire comme sur tous les travaux SNCF, aujourd'hui les crédits qui sont inscrits au CPER ne sont pas, par manque de crédit d'Etat et par manque de crédits SNCF Réseau, par manque d'ingénierie SNCF Réseau, utilisés. Je prends un exemple dans l'agglomération bordelaise. Le changement et l'interconnexion entre le tramway et la gare de Pessac-Alouette. Deux à trois ans de retard. Pour une raison très simple. La SNCF n'a plus l'ingénierie nécessaire pour faire face à l'investissement massif des Régions dans le domaine des infrastructures ferroviaires.

Sur l'autoroute ferroviaire, idem. Et pourtant les élus que nous sommes, et je crois que là-dessus il y a unanimité, avons trouvé à Vittoria en Espagne le point où les trains peuvent embarquer des camions avec le conflit qu'il y a eu, Renaud, à Tarnos, à un moment donné.

Donc, le problème ne vient pas de nous, de notre absence d'ambitions, il vient d'une absence d'investissement national, quels que soient les gouvernements, et d'une absence d'intervention de l'État sur le fer. L'Angleterre, l'Allemagne, ces États investissent deux fois plus sur le fer que la France. La SNCF a maintenant une espèce de boulet au pied avec son endettement qui est considérable.

Vous évoquez le contournement de Bordeaux. Je ne sais pas si vous avez imaginé le temps qu'il faudra, et je ne suis pas hostile à ce contournement, pour faire des barreaux qui doivent commencer sur l'autoroute de Bayonne. Parce que c'est là où sont les camions.

Que va-t-il se passer dans les vingt ans qui viennent ? C'est à cela qu'il faut répondre aujourd'hui, et je pense que l'idée d'un contournement ferroviaire aurait sûrement une pertinence plus efficace.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Je pense que Nicolas FLORIAN a lu le document, et moi aussi. Donc, merci de nous le reconnaître ! En page 10, vous avez un paragraphe qui est important qui dit : *Un réseau routier qui a atteint ses limites*. Il y a un constat et cela rejoint ce qu'en disent nos collègues de LR. Donc, cela ne mérite pas votre colère. Il y a là un vrai débat. Et en page 10 toujours : *72 % du réseau routier national de la Région nécessiterait un entretien immédiat... et donc l'état du réseau routier national de la Région, trois points plus dégradés que la moyenne nationale*. Oui, il y a une urgence sur le ferroviaire, il se trouve qu'il y en a aussi une sur la route. C'est vous qui l'écrivez. Donc, le débat que le groupe UDI a posé à l'occasion du budget, hier, est un vrai débat politique de la Région. Vous avez une Région, Monsieur le Président, qui dépense moins que les autres en transports, et l'on va essayer d'établir les chiffres. On a convenu d'un groupe de travail. En ce qui nous concerne, on était à 15 % de la dépense d'investissements sur le transport pour 26 % pour les autres Régions. Et vous avez une Région qui dépense, en tout cas, beaucoup d'argent sur le ferroviaire, 80 %, alors que les autres Régions en dépensent 60 %. Là, il y a quand même l'espace. Quand dans le rapport, vous pointez uniquement la 141 et la 147, ce n'est pas surprenant que l'on réagisse. On est des gens de territoire et on pense –moi la RN 21 – ce n'est pas surprenant. Il faut que vous acceptiez ce... C'est une première remarque. Ce débat sur l'équilibre rail / route, il faut que l'on y rentre et le décortique jusqu'au bout. En tout cas, je rejoins la position de nos collègues Républicains là-dessus.

Une fois que l'on a dit cela, je regrette que l'on n'acte pas que 80 % de la population néo-aquitaine habitent dans des agglomérations, et qu'en kilomètres parcourus on ne doit pas être très loin de cela non plus. La mobilité intra-agglomération est un enjeu énorme. Et il est un peu passé sous silence dans le rapport. Notamment avec ce qui émerge. Le covoiturage a émergé sur les moyennes distances. Il va émerger sur le problème domicile –

travail. Est-ce que nous l'encourageons ? Est-ce qu'il y a un plan régional covoiturage domicile – travail. Je pense que ce serait quelque chose d'avenir et que l'on pourrait le mettre. Même chose sur le vélo. Je suis un cycliste urbain depuis des années. Et je trouve que l'absence d'une vraie volonté au niveau du cyclisme urbain, c'est-à-dire dans une distance inférieure à dix kilomètres, mais qui pèse très lourd en kilomètres parcourus, est dommage. Donc, voilà les quelques pistes que nous aimerions apporter à contribution.

M. LE PRÉSIDENT. – Je souhaite, Jean, que vous mettiez un point, qui est un point purement financier ou budgétaire dans la balance, quand avec Renaud vous ferez ce groupe de travail, c'est qu'historiquement pour des raisons que je n'ai pas réussi à comprendre, depuis la création de la Région, lorsqu'il y a eu la formation initiale des Régions, il y a eu des dotations de la part de l'État. Et pour des raisons que l'on n'arrive pas à expliquer, on l'a fait depuis des années et des années, les dotations à la Région ex-Aquitaine étaient bien inférieures à celles d'autres Régions, 30 % inférieures. Pour des raisons que je n'arrive pas à comprendre. Il faut tenir compte de cela dans les comparaisons inter-régionales. C'est pour cela d'ailleurs, en tenant compte de cette faiblesse initiale qu'il faut que l'on ait de réelles priorités. Alors, après on peut être d'accord et pas d'accord. Simplement, cela est un autre débat, si on disperse, on n'avance nulle part. Et puis, notre compétence c'est le fer et pas la route. Je suis désolé de le rappeler comme cela.

Mme MOEBS. – Monsieur le Président, chers collègues. Mon intervention va porter sur deux points. Ce n'est pas un scoop encore aujourd'hui. Vous savez que notre groupe ne soutient pas le projet de création de nouvelles lignes à grande vitesse. Donc, à cette occasion, vous avez toutes et tous reçu sur vos tablettes une contribution que nous avons faite pour expliquer les alternatives que nous voyons à la GPSO. C'est le premier point.

Deuxième point. Hier, on a eu pas mal de création de groupes de travail, et la proposition serait de pouvoir créer un groupe de travail parce que Renaud LAGRAVE l'a souligné, Monsieur le Président aussi, c'est qu'il y a énormément besoin de financements, et des financements pour pouvoir permettre de gagner cet enjeu de la mobilité, que ce soit sur les rails, sur les mobilités douces, etc. On avait évoqué des pistes sur une motion pour donner une contribution, d'une part, sur le climat. On a évoqué la mise en place d'une taxe régionale pour permettre de financer cette transition. Ce serait pour savoir s'il serait possible de monter ce groupe de travail qui pourrait réunir les élus, les techniciens, le GART et Régions de France pour pouvoir vraiment avancer et trouver des nouveaux dispositifs, de mettre en place une fiscalité écologique pour notre Région, et pouvoir financer tous les projets que nous avons à financer. Je vous remercie.

M. CHARBONNEAU. – Monsieur le Président. Tout le monde s'accorde sur le fait que le transport ferroviaire est déficitaire par rapport à l'encombrement des routes et des autoroutes. Notre collègue, Monsieur LAGRAVE, nous a parlé d'une augmentation du fret. Alors comment justifier si l'on augmente le fret que la gare d'Hourcade à Bègles soit un peu en sommeil et éventuellement diminue ses activités avec la baisse des salariés.

M. LE PRÉSIDENT. – Ce sont les mystères de la SNCF et la grande compétence de la SNCF sur le transport de fret. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à Renaud de répondre.

M. VANDENBROUCKE. – Un mot seulement pour me féliciter de cette contribution aux Assises de la mobilité portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, et vous dire que ce qui m'intéresse dans cette contribution, c'est qu'à la fois, elle établit un bilan, qui se veut le plus large possible portant sur l'ensemble d'un territoire, portant sur l'ensemble des modes de déplacement et je crois que c'est quelque chose d'important. Que cette contribution établit également des priorités, il y en a 27, et je crois que là aussi c'est important de passer du stade du constat au stade de la proposition. Elle établit également dans les propositions une certaine forme de hiérarchie. J'ai entendu Jean DIONIS tout à l'heure dire, il faut réfléchir aux mobilités intra-agglomérations. Et je suis d'accord. Je crois qu'il faut aussi réfléchir, et peut-être avant tout, aux mobilités intra-ex capitale régionale. Je vais, non pas plaider parce que les choses ont été dites et reprises en compte, mais rappeler tout de même que l'agglomération de Limoges est la seule à ne pas être desservie aujourd'hui par une LGV. On peut le regretter. Bien sûr à titre personnel, je le regrette. Mais dans le même temps, rappeler qu'il y a là un aéroport qui a des difficultés et dans les documents qui ont pu nous être présentés on parle de respect. C'est important d'y attacher effectivement des efforts particuliers. Et si l'on parle aujourd'hui des routes 141 et 147, notamment de la route Limoges-Poitiers, c'est tout simplement parce que le constat que l'on peut faire c'est que quand j'étais étudiant à Poitiers, il y a quand même pas mal de temps, je mettais une heure et demie pour aller de Limoges à Poitiers. Aujourd'hui, on met deux heures quand tout va bien. Je crois effectivement qu'il y a des priorités, et que cette priorité du désenclavement de Limoges qui apparaît dans ce document, me paraît –évidemment je suis partie prenante dans cette affaire-là - toute distance prise, quelque chose de tout à fait prioritaire parmi les priorités. Voilà, ce que je voulais vous dire, mais au-delà de tout cela, ce que je constate c'est que ce document est un document qui évoque les problèmes rencontrés à Bordeaux, à Agen, du côté des Deux-Sèvres. Ce n'est pas un document qui exclut, c'est un document qui fait en sorte d'analyser un territoire et faire des propositions d'actions.

M. LAGRAVE. – En quelques minutes, juste indiquer qu'il n'y a pas un tropisme bordelais dans le document, contrairement à ce que vous avez dit Madame. Je crois pouvoir

dire que toutes les cartes et tout le résultat de l'audit font que nous parlons aussi bien de Brive – Saint-Yrieix que de Mont-de-Marsan – Tarbes, comme vous l'avez vu, ou Niort – Thouars, y compris Nantes – La Rochelle qui, je le rappelle, est une ligne nationale, pour laquelle nous avons pris un certain nombre d'engagements dans le contrat de plan État/Région, avant même la création de la Nouvelle-Aquitaine. Donc, ce n'est pas de regarder uniquement un territoire c'est effectivement d'avoir une ambition à l'échelle de la nouvelle Région, et de parler à toute la nouvelle Région, et sur toutes les lignes de la nouvelle Région.

Un mot pour dire à Jean DIONIS et Nicolas FLORIAN que l'on a la même idée. J'ai lu attentivement la contribution de Bordeaux métropole qui demande à la Région de faire un certain nombre de choses. Cela tombe bien, on a comme espoir collectif que tout le monde adhère à ce fameux Syndicat mixte régional des transports. Qui nous permettra, pour le coup, non seulement d'assumer cette communication et cette contribution à l'intérieur de laquelle vous trouvez nos ambitions pour les prochaines années, mais surtout de la partager avec les territoires. C'est-à-dire qu'il pourrait effectivement être fait, comme cela se fait dans d'autres régions, prendre des décisions sur la coordination, sur les systèmes d'information multimodale ou sur la billettique, et puis dire aux autres : *C'est comme cela, et pas autrement*. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Vous avez compris que la création de ce Syndicat, c'est non seulement pour avoir cette ambition sur les compétences obligatoires que je rappelais tout à l'heure, mais aussi pour avoir une ambition sur plusieurs années sur la mobilité à l'échelle de la nouvelle Région. Je proposerai au Syndicat dès qu'il sera créé, que nous ayons collectivement, parce qu'il faut parler, Gérard l'a dit il y a un instant, aussi avec les agglomérations, du transport intra-agglomérations, de covoiturage, en vélo. Tous ensemble que l'on puisse avoir comme premier acte finalement un peu fondateur le lancement d'une étude sur "*quelle mobilité veut-on ?*" On se donnera l'échéance que l'on souhaitera, collectivement. Mais je pense que c'est indispensable que nous ayons une vision partagée et non pas une vision unique d'une Collectivité qui dirait aux autres "*Voilà comment je vais faire*" ou "*Voilà comment il faut faire*". Il n'y a pas de certitude en la matière. Il faut essayer de faire de la prospective, et c'est ce que nous proposerons à la création de ce Syndicat qui je crois, en tout cas je l'espère, sera rejoint par de nombreuses Collectivités.

Pour répondre au mail que nous avons reçu concernant GPSO. Je veux, c'est marqué noir sur blanc dans cette contribution, réaffirmer évidemment que cette ligne est indispensable. Et par rapport à ce qui nous a été envoyé, je vais profiter des vacances de Noël pour répondre dans le détail au courrier qui nous a été envoyé. Mais je veux dire quelques mots quand même sur un certain nombre de points.

D'abord, pour dire, puisqu'il faut parler d'argent, normalement c'est à la fin que l'on a plus rien à ce dire que l'on parle d'argent, la réhabilitation et la rénovation de la ligne existante coûterait à peu près 7 G€ à comparer avec les 8,3 G€ qui sont aujourd'hui demandés pour avoir les deux branches qui concerneraient la Nouvelle-Aquitaine, vers Agen et vers le sud de l'Espagne. Donc, quand on parle de coût, j'ai compris, il y a 1 G€ d'écart cela ne m'a pas échappé, mais en même temps, ce ne sont pas les sommes que l'on nous annonce en nous disant "*C'est inatteignable*". Là aussi, 7 G€ et la contribution n'y répond pas. Qui paye ? C'est le premier sujet.

Le deuxième sujet que je voudrais rappeler, c'est qu'aujourd'hui vous faites état du fait que le fret ferroviaire serait tellement en perte de vitesse que finalement les objectifs ne seraient pas atteignables. Oui. On peut faire le constat, mais on peut être aussi ambitieux. Et l'ambition que nous avons, je l'ai rappelé tout à l'heure, le fret est en augmentation de quasiment 5 % cette année, à l'échelle de la Nation. Cela veut dire qu'il faut que l'on prenne notre part, et que l'on continue, notamment avec l'autoroute ferroviaire, mais avec un certain nombre d'autres dossiers sur lesquels nous avons aujourd'hui nécessité de nous mobiliser. Ensuite, quand on parle de la ligne existante, notamment entre Bordeaux et Agen. Il y a 150 passages à niveau sur cette ligne. Pour pouvoir ne serait-ce que faire les travaux sur l'ancienne ligne, cela veut dire que vous fermez la ligne tous les week-ends pour pouvoir supprimer les 150 PN pendant dix ans. Vous avez bien entendu, tous les week-ends pendant dix ans, vous fermez la ligne pour pouvoir supprimer ces PN de manière à pouvoir passer avec de la grande vitesse. Que chacun ait cette information portée à sa connaissance. Ensuite, vous expliquez que la ligne n'est pas à saturation, et qu'il y aurait 45 TER sur cette ligne. La réalité est toute autre. Sur Bordeaux – Toulouse aujourd'hui, il y a en moyenne 49 TER, 12 TGV, 15 Intercités, plus le fret. C'est-à-dire que l'on est déjà largement au-delà. Les chiffres que vous avez cités viennent certainement de LARAFER et du dernier dossier, mais ils ne correspondent pas à la réalité de cette ligne. Et que dire sur Bordeaux – Hendaye où ce sont 75 TER par jour jusqu'à Biganos, 12 TGV et 3 Intercités, et 3 trains de fret qui circulent sur cette ligne. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous sommes saisis collectivement par des demandes tout à fait légitimes de la part d'utilisateurs, d'usagers, d'abonnés, d'élus, parfois d'associations pour rajouter des trains sur ces lignes pour avoir un meilleur cadencement. C'est strictement impossible à l'heure où nous parlons, pour rajouter sur les sillons. Oui, il y a nécessité d'avoir cette nouvelle voie. Et j'indique tout de suite que cela ne peut pas se faire contre une autre. Et que le travail que nous réalisons et que nous avons réalisé, et qui a été réalisé et qui continuera, je l'espère en tout cas, c'est l'annonce qui a été faite par la Ministère, notamment sur le BOLT, doit être concomitant avec notre volonté d'irriguer l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Cela veut dire simplement

qu'aujourd'hui, ce qui vient d'arriver au 2 juillet dernier, doit nous faire penser à un certain nombre de choses, parce que nous avons estimé qu'il fallait des délais d'observation, et on les tiendra en temps et en heure. Mais la réalité aujourd'hui c'est qu'hier l'aéroport de Bordeaux a rendu public ses chiffres de fréquentation. Ils sont en augmentation. Mais regardez attentivement, la ligne Bordeaux – Orly est complètement en train de décroître avec un nombre d'avions que je ne sais pas chiffrer, mais très important, qui sont supprimés tous les mois, mois après mois, avec un taux sur la LGV de +70 % de fréquentation de la clientèle d'affaire au mois de Novembre dernier. Ce qui veut dire que simplement le report sur la LGV de l'avion est aujourd'hui une réalité. C'est ce que nous avons comme ambition quand nous avons soutenu ce dossier. Et c'est, vous avez compris, notre ambition y compris au sud de Bordeaux. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Renaud. L'Assemblée donne acte de la transmission de cette communication.

N° 42

Sur la «Communication : contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine
aux Assises Nationales de la Mobilité»

L'Assemblée Donne Acte

**TRANSFERT DE COMPÉTENCES ET DE MATÉRIELS ROULANTS POUR
ASSURER LES DESSERTES TET**

M. LE PRESIDENT. – Sur le transfert de compétences et de matériels roulants. Pas de souci particulier. Des TET. Renaud.

M. LAGRAVE. – Sauf s'il y a des questions, Président.

M. LE PRESIDENT. – Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

N° 43

Vote sur le «Transfert de compétences et de matériels roulants
pour assurer les dessertes TET»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie.

AVIS DRR 2018M ET 2019

M. LE PRESIDENT. – Avis DRR 2018 et 2019.

M. LAGRAVE. – Rien d'original. Président. C'est la contribution de la Région qui est saisie par la SNCF Réseau. L'avis est systématiquement négatif depuis, hors d'âge.

M. CHARBONNEAU. – Vous avez raison de ne pas vouloir vous soumettre à cet organisme qui se désengage de toutes ses responsabilités. Qui contrarie chaque jour, chaque heure, les usagers qui ne savent plus maintenant à quelle heure part le train. Hier, le Niort-Poitiers, on ne savait pas à quelle heure part le train. Donc, on sait encore moins à quelle heure il arrive. Envisagez dans ce contexte une augmentation des tarifs relève de la part de SNCF à la fois de la provocation, du mépris. Et que nous ne pouvons accepter. Donc, nous vous suivons en cela, pour ce refus.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Pas d'autres interventions.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 45Vote sur l' «Avis DRR 2018M et 2019»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Il en est ainsi décidé.

**COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DÉDIÉE AU SEGMENT
"TRANSPORTS SCOLAIRES INTERURBAINS ET ROUTIERS"**

M. LE PRESIDENT. – Avant de passer la parole à Patrick GUILLEMOTEAU pour Commission de Délégation Service Public Transports scolaires, interurbains et routiers, sur la composition de la Commission, j'ai omis hier, l'heure étant passée de saluer Christelle CHASSAGNE, qui rentre à la Commission Permanente.

Cf page 27

Le délai d'une heure étant largement expiré, constat d'une seule candidature sur le poste vacant de membre de la Commission permanente, Madame Christelle CHASSAGNE est membre de la Commission permanente avec effet immédiat

M. LE PRESIDENT. – Donc la Commission Permanente est complétée. Maintenant Patrick GUILLEMOTEAU.

M. GUILLEMOTEAU. – À la faveur du transfert de compétences du Service de transports scolaires, nous sommes obligés d'envisager de passer quelques 1200 marchés publics dans les mois à venir. Il faut que nous le fassions dans un cadre juridique précis. Cela ne peut pas être celui de la Commission d'Appels d'offres. Ce qui vous est proposé, c'est de créer une Délégation de Services Publics constituée des mêmes membres que ceux de la Commission d'Appels d'offres, ne serait-ce que pour nous faciliter la tâche, de manière à ce que l'on puisse "changer de casquette" à tout moment au cours de nos travaux. Voilà pour cette délibération.

Et puisque j'ai la parole, cela me donne l'occasion de saluer mes collègues toutes tendances confondues, et de leur dire combien je les aime, parce que nous n'avons jamais eu le moindre défaut de quorum, la moindre difficulté depuis que nous siégeons. C'est un véritable bonheur de travailler avec l'ensemble d'entre eux.

M. CHARBONNEAU. – Nous ne prendrons pas part au vote, n'étant pas représentés dans cet organisme.

M. LE PRESIDENT. – J'ai en possession une liste unique dont les membres sont d'ailleurs les mêmes membres que la Commission d'Appels d'Offres. Je les rappelle :

Titulaires :

Maurice-Claude DESHAYES,

Vital BAUDE,

Martine MOGA,

Francis WILSIUS.

Suppléants :

Christophe CATHUS,

Andréa BROUILLE,

Mumine OZSOY,

Nathalie FONTALIRAN,

Marc OXIBAR.

M. GUILLEMOTEAU. – Il nous manque Nathalie DELATTRE que nous regrettons, mais que nous ne pouvons pas remplacer pour l'instant.

M. LE PRESIDENT. – Et pour la Présidence, comment cela se passe, Patrick ? Il faut que je fasse un arrêté déléguant à Patrick GUILLEMOTEAU.

M. GUILLEMOTEAU. – Si vous le voulez bien.

M. LE PRESIDENT. – Avec plaisir.

Mme LE GUEN. – Non-participation au vote, s'il vous plait.

M. LE PRESIDENT. – Il n'y a pas d'oppositions en dehors des non-participations au vote. Donc cette liste est arrêtée. Les membres sont ainsi nommés.

N° 46

Vote sur la liste «Commission de Délégation de Service Public dédiée au segment
« Transports scolaires interurbains et routiers»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**ÉLECTRIFICATION DE LA LIGNE ANGOULÊME-SAINTE-SYRAN : CONVENTION
RELATIVE AU FINANCEMENT DES COMPLÉMENTS D'ÉTUDES D'AVANT-PROJET**

M. LE PRÉSIDENT. – Dossier 147 – Électrification de la ligne Angoulême–Saintes–Royan. Convention relative au financement des compléments d'études.

M. LAGRAVE. – Monsieur le Président. Il s'agit d'un engagement du Président de respecter la signature des anciennes Régions dans le cadre des contrats de plans État/Région. Ce dossier revient à l'ordre du jour, tout simplement parce qu'il y a un certain nombre de nouveautés apparues sur les derniers Comités de pilotage auxquels participait mon camarade et néanmoins ami, Jacky EMON, pour que nous puissions continuer les études sur cette portion de voie en vue de faire circuler vous le savez, les TGV jusqu'à Royan, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Donc, il était prévu dans le cadre du contrat de plan une opération d'électrification. On n'en est pas encore là. On en est aux phases d'études qui vont nous permettre concrètement de voir s'il est possible d'aller véritablement jusqu'à Royan d'une part. Mais clairement aujourd'hui, comme le disait le Président il y a un instant, le montant qui était initialement prévu à 120 M€ a été réévalué par Réseau à 169 M€, ce qui veut dire qu'il faut être dans la plus grande prudence sur cette question. Et puis, surtout l'audit ferroviaire que vous avez en main, a montré que sur cette ligne, il y avait un certain nombre de travaux en dehors de la question de l'électrification qui était à faire dans un délai assez rapide pour régénérer les voies. Ce qui veut dire que dans cette délibération, il vous est proposé d'engager la Région pour les études, mais nous précisons d'abord que l'on doit avoir le coût global de cette opération. Ensuite que l'on ait la vérification de la disponibilité des sillons ferroviaires permettant d'insérer des TGV, et puis élément de contexte important, c'est qu'il y ait un engagement des Collectivités locales à ce qu'il y ait leur participation pour la prise en charge des TGV jusqu'à Royan puisqu'il y a un déficit d'exploitation qui est annoncé par SNCF Mobilité qui est quand même de 14 M€ sur lequel aujourd'hui personne n'a pris aucun engagement. Donc, nous sommes aujourd'hui respectueux de la parole donnée et de la signature du contrat de plan État/Région. En attendant cela, et vous l'avez compris, nous conditionnons cette signature à un certain nombre d'études et à un certain nombre de choix que nous aurons à refaire dans cette même enceinte, notamment sur la question du coût global, mais aussi de la prise en charge du déficit d'exploitation jusqu'à Royan. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Merci Renaud. Y a-t-il des oppositions ? Il y a des prises de parole.

M. ROGISTER. – Monsieur le Président. Merci. Ce dossier a fait la une de "Sud-Ouest" pendant trois jours, 13,14 décembre notamment, où notre Président de Région a été pris à parti par son ami Dominique BUSSEREAU qui lui reprochait de même plus le prendre sur ce sujet à ses SMS. Nous sommes en train de jouer encore aujourd'hui, j'ai l'impression, au grand jeu du passage de la patate chaude. Vous respectez naturellement l'engagement de la Région à s'associer à une étude, que par ailleurs, non sans raison d'ailleurs, vous pensez peut-être que le projet n'est pas aussi passionnant que cela. Est-ce qu'en définitive, Dominique BUSSEREAU aujourd'hui qui reprochait à notre Président tous les torts possibles et inimaginables dans ce dossier. Mais rassurez-vous Président, précédemment dans ce dossier c'était la faute à Ségolène ROYAL si Dominique BUSSEREAU n'avait pas réussi à faire aboutir son projet d'un TGV allant jusqu'à Royan, alors qu'il était au Gouvernement. Je pense que c'est un sujet important et plutôt que de dire *Tiens nous sommes d'accord sur l'étude*, la Région pourrait avoir un œil plus attentif sur la réalité de ce dossier.

De quoi s'agit-il ? Il y a maintenant des décennies que les hommes politiques ont annoncé aux populations locales et notamment à Royan qu'il y allait avoir le TGV. En quelque sorte, à en croire certains, le TGV était inventé uniquement pour desservir la Gare Montparnasse à Royan. La chose n'était pas raisonnable, et vous serez d'accord avec moi, Monsieur le Président, que les trains à grande vitesse ou les LGV sont bien faits pour aller d'un point éloigné à un autre point éloigné, d'où irradie une espèce de toile d'araignée ferroviaire de proximité, qui doit permettre naturellement aux gens qui sont allés rapidement de Paris à Bordeaux de pouvoir aller rapidement de Bordeaux, par exemple, à Royan. Donc, on est en train de continuer avec des chimères assez surprenantes sur ces dossiers. Le Gouvernement s'est exprimé. Vous-mêmes émettez un certain nombre de réserves. Mais est-ce que l'on n'est pas plutôt aujourd'hui à faire d'autres choix ou d'autres propositions. À savoir, vu que nous sommes une grande Région, d'imaginer que Royan, en dehors d'être une magnifique destination pour les vacanciers parisiens, et aussi devenu la banlieue de Royan en quelque sorte. C'est-à-dire qu'il est presque plus important pour nous de travailler, voire d'investir ou de soutenir des projets qui permettent à Royan de se rapprocher plus rapidement de Bordeaux, et éventuellement étant dans ce schéma-là d'offrir aux gens qui arriveraient en TGV à Bordeaux, très rapidement, de pouvoir se replier sur Royan. Donc, est-ce que l'on est en droit de se faire l'économie aujourd'hui d'un vrai discours. Certes, vous allez donner à Dominique BUSSEREAU la satisfaction d'avoir donné le "OK" de notre Assemblée à cette étude, car disait-il, l'avance que proposait le Gouvernement pour faire cette étude allait tomber au 31 décembre s'il n'y avait pas votre aval. Mais, est-ce que là, on

ne se fait pas, malheureusement, l'économie d'un vrai discours sur ce projet assez facilement ? Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Sous le contrôle de Renaud LAGRAVE, je pense que l'on sera amené à revenir sur ce dossier, bien entendu. Mais là, en l'occurrence, il y avait urgence parce que l'on perdait un certain nombre de crédits d'Etat. Le respect de la parole est pour moi, pour nous une chose essentielle. Cela ne va pas au-delà. D'autant qu'il y a des travaux aujourd'hui sur la ligne. Par contre, ne regardons pas simplement Paris – Royan. Royan étant une des communes de la côte qui n'est pas desservie par la LGV, ce qui n'est pas le cas d'Arcachon, par exemple. Mais, aujourd'hui c'est de Limoges aussi que viennent les touristes. Le Limousin, enfin la partie haute du Limousin va en vacances du côté de Royan. Ceux qui vont à l'océan viennent plutôt vers le sud. Il y a aussi ces tropismes.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

N° 47

Vote sur l' «électrification de la ligne Angoulême-Saintes-Royan : convention relative au financement des compléments d'études d'avant-projet»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Il en est ainsi décidé.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2017

M. LE PRESIDENT. – Nous allons passer maintenant à une phase que j'adore, à savoir le vote de motions qui, pour la plupart, n'ont rien à faire dans cette assemblée.

M. IRATCHET. – Monsieur le Président. Avant de passer aux motions, où en sont vos juristes concernant mon interpellation sur l'application du Règlement Intérieur ?

M. LE PRESIDENT. - J'ai eu une note que je vais vous faire lire. Je la lis.

"Les motions ont été déposées dans le délai prévu par le Règlement Intérieur. Elles ont toutefois été modifiées par la suite par d'autres groupes d'élus qui ont voulu s'y associer en les complétant."

Donc, je ne vois pas en quoi, cela... La question se pose de la régularité de motions modifiées après le délai de leur dépôt.

La réponse est : *"Les motions soumises aux débats ont été complétées pour plus de précisions par les groupes qui s'y sont associés. Rien ne semble interdire ces précisions. En tout état de cause, les motions qui sont des vœux devant intervenir sur des objets d'intérêt régional sont en elles-mêmes insusceptibles de recours, ne faisant pas grief. Le Conseil d'Etat, dans un arrêt 157 623 du 29/12/1997 considère que de telles motions, même affectées de vices propres, ne font pas grief. En conclusion, nous pouvons considérer que les motions initialement déposées n'ont pas été modifiées sur le fond, et que ces modifications n'affectent en rien le sens de ce qui aura été mis au débat, et n'ont pu affecter ce dernier ou faire grief aux membres de l'Assemblée, ou à qui que ce soit."*

Donc, il n'y a pas de problème juridique particulier parce que cela ne fait pas grief. Maintenant, si vous voulez saisir le Tribunal Administratif, mon cher, cela fera progresser le schmilblick, c'est sûr.

M. IRATCHET. – On y réfléchira Monsieur le Président.

M. COLOMBIER. – Vous pourrez nous faire passer la note, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. – Oui. Bien sûr. Sur le procès-verbal, vous étiez intervenus à cause de cela. Je resoumets au vote bien entendu le vote du procès-verbal.

M. COLOMBIER. – Puisque si rien n'est illégal à vos yeux. Il faut être cohérent.

M. LE PRESIDENT. - Il faut le voter, le procès-verbal.

M. COLOMBIER. – Non, mais je dis. Pourquoi vous le faites revoter puisqu'il l'a déjà été.

M. LE PRESIDENT. - Je ne le fais pas revoter, je le fais voter. On approuve le procès-verbal.

Il n'y a pas d'oppositions ?

S'il n'y a pas d'oppositions, le procès-verbal est adopté.

Abstention ou votre "Contre" ? "Contre" Front National.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 23 octobre 2017

ADOPTÉ

[avec un vote contre du Front National]

MOTIONS

MOTION : LA VACCINATION CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

M. LE PRESIDENT. - Sur la vaccination. Messieurs du Front National, qui s'exprime ?

M. COLOMBIER. – On ne va pas vous lire la motion, le vœu. Sur le fond, Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous arriverons à la vaccination car j'allais dire, à nos yeux certes, mais c'est du bon sens. Je pense que malheureusement la répétition ou le danger de répétition des crises aviaires amènera le Ministère de l'Agriculture avec ses composantes, et la profession du reste, à ce que l'on arrive à la vaccination, sachant que Nous, nous préférons prévenir plutôt que de ne pas guérir, c'est-à-dire d'abattre. Là, on ne guérit pas puisque la guérison jusqu'à présent, cela a été d'abattre pratiquement 4 M de bêtes, de canards. Nous vous avons demandé, Monsieur le Président, à plusieurs reprises depuis un an. Vous ne nous avez jamais répondu très franchement. Je ne dis pas que vous êtes Pour ou Contre, mais nous vous demandons de peser de tout votre poids de Président de Région auprès des autorités nationales, en l'occurrence du Ministère de l'Agriculture de façon à ce que ce vaccin qui a été déjà produit à 2 M de doses par le Laboratoire CEVA, est disponible depuis juillet de cette année. Nous attendons toujours l'autorisation avec un fait nouveau, c'est que cette semaine ou la semaine dernière, jeudi dernier, la réunion au Ministère de l'Agriculture qui était prévue pour décider ou non de l'autorisation de ce vaccin, a été déprogrammée, et donc c'est une réponse négative pour l'instant à ce que ce vaccin entre dans la compétence pour prévenir ces gripes. Donc, Nous, nous le rappelons, c'est une piqûre de rappel, si je peux me permettre cela. Et je pense que voter cette motion qui n'est pas une motion politique mais de bon sens serait la bienvenue de façon à envoyer un signal fort, de façon à sauver, je le rappelle quand même, après deux crises très grave, de sauver la filière "foie gras" dans notre Région.

M. LE PRESIDENT. – Jean-Pierre RAYNAUD vous a déjà répondu hier. 1° - Il y a une part d'erreur dans votre libellé. Il n'y a pas 2 M de doses chez CEVA. Le Gouvernement n'en a pas passé commande.

M. COLOMBIER. - Je suis désolé. CEVA nous l'a confirmé.

M. LE PRESIDENT. – CEVA a confirmé l'inverse. Le patron de CEVA que je connais bien parce que c'est un ami, je lui fais confiance. Alors, il n'y a pas 2 M de doses chez CEVA. Ce n'est pas GROLAND qui vaccinera, mais les vétérinaires de terrain avec une délégation

de gestion par la DGAL. Il n'y a pas... C'est nous, et pardon de le dire Jacques COLOMBIER, votre serviteur qui a pris des initiatives pour faire des réunions entre le groupe CEVA...

M. COLOMBIER. – Non, non. Je vous connais. Vous allez "tirer les marrons du feu".

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose de voter "Contre" cette motion qui n'a pas de sens. Qui vote contre ?

M. D'AMÉCOURT. – Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.

M. LE PRESIDENT. – Qui est pour ? Cette motion est repoussée.

Mme LE GUEN. – Nous ne prenons pas part au vote.

M. LE PRESIDENT. – Très bien. Vous avez bien raison.

MOTION

Vote sur la motion «La vaccination contre l'influenza aviaire»

- **POUR : Front National,**
- **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),**

MOTION REJETEE

**MOTION : FONDS DU PROGRAMME LEADER, EN FINIR AVEC
LE BLOCAGE TECHNIQUE**

M. LE PRESIDENT. – Yves D'AMÉCOURT. J'aimerais que vous retiriez votre motion sur les fonds LEADER, pour trois raisons. Isabelle.

Mme BOUDINEAU. – Trois raisons. C'est qu'OSIRIS maintenant est en parfait ordre de marche. Evidemment, il y a un retard à débloquer. 2015 n'est pas encore payé, mais vraiment je pense que l'on y arrive maintenant à grande vitesse parce que OSIRIS est au point. Deuxièmement, on a quand même ouvert des postes pour pallier le retrait de l'État tout simplement. On a vraiment l'instruction des dossiers dans les Services de l'État n'est plus assumée dans certains départements à cause de départs à la retraite ou de mobilité. Là, on a un courrier très clair du SGAR, qui dit *On n'est pas en capacité d'assumer l'instruction des dossiers*. Nous allons ouvrir des postes pour assumer ces dossiers. Le dernier point, c'est que l'on a fait beaucoup d'avances. On en est à 1,7 M€ d'avances faites aux structures qui sont en difficultés de trésorerie. On considère que l'on a fait le nécessaire pour faire avancer ces dossiers. Et l'on considère que votre motion est un peu contraire.

M. LE PRESIDENT. – Pardon Isabelle. J'aurai compris que le Front National propose une telle motion, mais Les Républicains, cela n'a pas de sens. Ce n'est pas l'Europe. C'est le problème de l'État français qui ne sait pas gérer les fonds européens. Mais il ne faut pas attaquer l'Europe, cela n'a pas de sens.

M. D'AMÉCOURT. – Monsieur le Président. Je m'excuse mais, est-ce que l'on peut procéder dans l'ordre comme l'ont demandé hier l'UDI et le MODEM. C'est-à-dire est-ce que Nathalie FONTALIRAN peut présenter sa motion, et ensuite que vous lui demandiez de la retirer. Mais là, on est en train de parler d'une motion que l'on n'a pas encore présentée. Vous faites la réponse et l'on n'a pas présentée.

M. LE PRESIDENT. – Mais tout le monde l'a lue.

Mme FONTALIRAN. – Deux précisions. L'objet de cette motion n'était pas du tout d'attaquer la Région Nouvelle-Aquitaine, entendons-nous bien. Et je me félicite que 1° - Je sais qu'il y a des actions conjointes qui ont été menées entre LEADER FRANCE et l'Association des Régions de France. 2° - Je sais que la Région Nouvelle-Aquitaine a fait des avances de fonds, mais ce n'est pas la solution. 3° - Et je me réjouis qu'enfin ce logiciel OSIRIS fonctionne. L'objet de cette motion n'était pas une attaque contre la Nouvelle-Aquitaine, contre la Région, mais c'était juste une solution, peut-être, pour permettre à nos territoires de pouvoir fonctionner. Donc, je me réjouis que ce logiciel fonctionne. Et que les

fonds puissent être débloqués le plus rapidement possible afin que nos porteurs de projets ne soient pas handicapés par un dysfonctionnement de l'État, et de l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT. – Ce n'est pas un dysfonctionnement de l'Europe, Nathalie. Enfin, cela n'a pas de sens. La Région a fait le job. L'Europe n'est en rien responsable. Arrêtons de dire des bêtises, s'il vous plaît.

Mme FONTALIRAN. – Alors c'est effectivement l'État. Mais les fonds...

M. LE PRÉSIDENT. – C'est un organisme qui est à Limoges. Alors, peut-être faudrait-il que l'on aille collectivement l'entourer.

Mme FONTALIRAN. – Mais l'État a reçu les fonds et ne les a pas redistribués.

M. LE PRÉSIDENT. – Donc, je vous demande de retirer cette motion qui n'est pas factuellement vraie.

Mme FONTALIRAN. – Monsieur le Président. Dans la mesure où ce logiciel, nous retirons la motion.

MOTION : LA CHASSE TRADITIONNELLE A LA MATOLE DES PINSONS DES ARBRES

M. LE PRESIDENT. – La chasse à la matole. Qui intervient ?

Mme NADAU. – Cette motion vient soutenir la demande de dérogation de la Fédération des chasseurs landais pour la capture du pinson des arbres à l'aide de matole. Pourquoi ? D'une part, par la dimension culturelle identitaire et gastronomique de cette chasse locale, nous devons défendre la diversité culturelle comme nous défendons la diversité biologique. Parce que la population de pinsons se porte très bien avec une estimation de population européenne de l'espèce entre 130 et 240 M de couples. Donc, le prélèvement fait par les chasseurs serait une goutte d'eau dans cette population. Et parce qu'il est possible pour l'Etat français de déroger comme l'indique la Directive Oiseaux, sans entraîner un contentieux. Que veulent les chasseurs ? Ce sont des citoyens responsables, respectueux de la faune et de l'environnement, protecteurs de la nature qui veulent pratiquer leur passion en toute légalité. Ce qui serait possible s'il y avait la volonté politique de déroger. Dans cette Assemblée, beaucoup d'entre nous étaient présents en août et octobre 2016 à l'appel des chasseurs à Mont-de-Marsan et ont signé la Charte de l'Esprit Sud pour la défense de toutes nos traditions. Je pense pouvoir compter sur eux pour que cette motion soit adoptée. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Est-ce qu'il y a des commentaires sur cette motion ?

Mme MOTOMAN. – Je voudrais juste intervenir en tant qu'élue landaise. Je voudrais quand même rappeler tout simplement la cohérence qu'il y a entre demander une dérogation une espèce en voie d'extinction. Vous n'êtes pas sans savoir, sans vous sortir des chiffres, le nombre d'oiseaux qui ont disparu en Europe depuis quelques années. Et donc, l'incohérence qu'il y a d'un côté à voter à l'unanimité un schéma régional de protection de la biodiversité et de l'autre nous demander de passer et donc avoir des dérogations par rapport à la Directive Oiseaux sur une espèce menacée. C'est tout simplement totalement incohérent.

Mme NADAU – surtout que ce n'est qu'une espèce protégée. Madame. Il n'est pas en voie d'extinction comme vous semblez le dire. Alors soyons précis aussi de votre côté.

Mme MOTOMAN. – On va dire largement menacée en tout cas, si vous ne voulez pas qu'ils soient en voie d'extinction, on va dire largement menacée. Et que nous payons des amendes, et que cela correspond aussi à une pratique très minoritaire dans les Landes. Je peux vous affirmer qu'il y a très peu de personnes qui chassent à la matole. Ce sont pour la plupart des personnes très âgées d'ailleurs. Parce que les jeunes ne reprennent pas cette tradition.

Mme NADAU. – Justement, laissons les tranquilles, Madame.

M. SABAROT. – Merci Monsieur le Président. Je faisais tout d'abord partie des chasseurs qui étaient à Mont-de-Marsan pour signer l'Esprit du Sud. Je crois qu'il faut sortir de ce débat passionnel, et par rapport à Madame MOTOMAN, première erreur, le pinson des arbres n'est pas du tout une espèce menacée. C'est faux. C'est le premier point. Ensuite, la matole est une culture très locale, mais je crois que nous avons que des cultures minoritaires. Nous sommes tous minoritaires dans notre action. Donc, je voterai cette motion à condition que l'on y supprime le premier paragraphe. Je crois que le premier paragraphe qui stigmatise la personne en slip avec une pelle bêche, et tout cela, n'apporte absolument rien au débat. Et ensuite, je vais rejoindre les propos du Président tout à l'heure quand il a dit. *N'allons pas chercher l'Europe dans la cause de nos malheurs.* C'est faux. Ce n'est pas du tout un problème européen. Le droit français permet de déroger, c'est l'article 5 de la Directive 79409 rebaptisée qui permet de déroger pour des espèces qui ne sont pas menacées, c'est le premier point, et ensuite pour maintenir une certaine tradition culturelle, c'est le deuxième point. Et là-dessus, je crois que quelques fois on a accusé l'Europe, en stigmatisant cela, et en créant un certain sentiment de populisme dont certains se sont emparés. Je crois que là-dessus, l'Europe a bien d'autres choses à faire que de fixer le nombre de matole, ou la date des moissons. Il y a des sujets bien plus prioritaires. Et ces Landais qui sont minoritaires, Madame MOTOMAN l'a confirmé, cela va finir un peu comme ce que l'on appelle vulgairement "les bouilleurs de crus". Dans trente ans, peut-être bien qu'il n'y aura plus personne pour tendre des matoles. Et moi je confesse que gamin j'ai tendu des pièges dans la cour des poules. Mais je n'avais pas la tablette que j'ai citée tout à l'heure. Et je crois que tout cela fait partie de la corrida, le béret, de tout ce qui fait notre richesse aquitaine. Et je voterai avec fierté cette motion à condition que le premier paragraphe soit retiré.

Mme NADAU. – Je suis tout à fait d'accord Monsieur SABAROT pour retirer de cette motion la citation sur cette personne qui malheureusement en a beaucoup souffert, a été ridiculisée alors qu'il est intervenu de façon spontanée, et cela a été repris contre lui. Donc, je partage.

Mme BEDU. – Je voudrais aussi contribuer à dépassionner ce débat. Et simplement vous lire ce que l'on trouve sur Wikipédia lorsque l'on tape "le pinson des arbres". *Ils ont été menacés pendant les années 50 en raison de l'usage intensif des pesticides et des herbicides, mais ils sont à présent répandus et communs. Le pinson des arbres bénéficie d'une protection totale sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1980, relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble dudit territoire. Il est donc interdit sous peine de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende de le détruire, le mutiler, le capturer ou l'enlever, de le perturber intentionnellement ou de le naturaliser ainsi que de détruire ou*

d'enlever les œufs, les nids, de les détruire, altérer ou dégrader son milieu. Pourtant dans le Sud-Ouest de la France et notamment dans le département des Landes, tous les pinsons restent abondamment capturés en automne en substitution des ortolans devenus rares, dans le cadre d'une tolérance délivrée chaque année oralement par la Préfecture. Je voulais simplement soumettre ces quelques propos à votre interprétation. Merci.

Mme NADAU. – Madame si vous permettez, si le Président l'autorise. Wikipédia a besoin d'être mis à jour et vos informations quant à la tolérance ne sont plus d'actualité.

M. LE PRESIDENT. – J'alerte simplement les collègues sur, à la fois ce mélange d'habileté, et en même temps le côté un peu anachronique. On a passé hier ou aujourd'hui, à l'unanimité sous vos applaudissements, tous les dossiers sur la biodiversité. Il y a un peu de paradoxe. Et c'est moi qui le dis de là où je suis.

Mme NADAU. – Cela me fait beaucoup de peine.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter. On enlève donc le premier paragraphe.

Qui est contre ?

M. COLOMBIER. – On ne prend pas part au vote, Monsieur le Président, pour le groupe FN.

M. LE PRESIDENT. – D'accord. Est-ce que quelqu'un compte ? Non, ce n'est pas si évident que cela.

Mme LE GUEN. – "Contre", non inscrites : 2

M. LE PRESIDENT. – On peut compter.

"Pour" la motion :

28

Qui est contre ?

38

La motion n'est pas adoptée.

M. TARIS. – Président. Je suis désolé. La règle de fonctionnement de notre Assemblée est très claire. Elle prévoit des pouvoirs, des délégations de vote pour les élus absents. Ces délégations pèsent dans le décompte des voix. Il faut procéder au décompte des voix avec les pouvoirs. Président, c'est la... Et quel que soit le résultat au final. Notre groupe qui vote pour cette motion se pliera tout à fait au résultat.

M. LE PRESIDENT. – Mais chacun va avoir un pouvoir !

M. TARIS. - C'est l'application de la loi. Les pouvoirs sont enregistrés auprès du Service des Assemblées. Il faut que l'on puisse décompter les votes en tenant compte des pouvoirs. C'est l'application de la loi. Président. Rappel au règlement.

M. LE PRESIDENT. – On va faire cela à la tribune, et je vais appeler tout le monde. C'est la démocratie à la Joan TARIS.

M. TARIS. – Mais vous plaisantez Monsieur le Président. J'espère que vous plaisantez dans vos propos. C'est la démocratie du Code général des collectivités territoriales. Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. –

Opération de vote au Scrutin Public : appel nominal par le Président Alain ROUSSET
Secrétaire de séance :

NOM	DELEGATION	VOTE
Véronique ABELIN		Pour
Barthélémy AGUERRE		Pour
Martine ALCORTA	Pouvoir M. BAUDE	Contre
Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES		Contre
Soraya AMMOUCHE-MILHIET	-	-
Xavier ARGENTON	-	-
Dominique ASTIER		Contre
Antoine AUDI	-	-
Joëlle AVERLAN		Contre
Geneviève BARAT	Pouvoir Mme BROUILLE	Contre
Vital BAUDE		Contre
Josie BAYLE		Pour
Anne-Laure BEDU		Contre
Nicolas BELOT.		Contre
Mathieu BERGÉ	-	-
Jean-Paul BERROYER		Ne Prend pas part au Vote
Maryline BEYRIS	Pouvoir M. LAGRAVE	Pour
Françoise BEZIAT	-	-
Benoît BITEAU		Contre
Gérard BLANCHARD	-	-
Hervé BLANCHÉ	-	-
Jean-François BLANCO		Contre
Elisabeth BONJEAN		Pour
Xavier BONNEFONT		Pour
Florent BOUDIÉ	Pouvoir M. ROUSSET	Ne Prend pas part au Vote
Isabelle BOUDINEAU		Contre
Yasmina BOULTAM		Contre
Katia BOURDIN		Contre
Etienne BOUSQUET-CASSAGNE		Ne Prend pas part au Vote
Andréa BROUILLE		Contre
Yveline BRUN		Ne Prend pas part au Vote
Virginie CALMELS	-	-

Armelle CASSIN		Pour
Christophe CATHUS		Pour
Pascal CAVITTE		Contre
Sally CHADJAA	-	-
Sandrine CHADOURNE		Ne Prend pas part au Vote
Naïma CHARAÏ		Contre
Jean-Romée CHARBONNEAU		Ne Prend pas part au Vote
Olivier CHARTIER	-	-
Christelle CHASSAGNE	-	-
Lucie CHAUMERON		Ne Prend pas part au Vote
Pierre CHÉRET		Contre
Claudie CHEYROUX		Ne Prend pas part au Vote
Cyril CIBERT		Contre
Charline CLAVEAU ABBADIE	-	-
Pierre COINAUD		Pour
Jacques COLOMBIER		Ne Prend pas part au Vote
Maryse COMBRES		Contre
Éric CORREIA.		Contre
Jean-Jacques CORSAN		Pour
Marie COSTES		Pour
Françoise COUTANT		Contre
Yves D'AMÉCOURT		Pour
Alain DARBON		Pour
Jean-François DAURÉ -		Contre
Aurélie DE AZEVEDO -		Ne Prend pas part au Vote
Pascal DEGUILHEM -		Contre
Jean-Marc DE LACOSTE-LAREYMONDIE		Ne Prend pas part au Vote
Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD	-	-
Stéphane DELPEYRAT-VINCENT		Pour
Benjamin DELRIEUX	Pouvoir Mme VOLPATO	Contre
Sandrine DERVILLE		Contre
Maurice-Claude DESHAYES		Contre
Edwige DIAZ		Ne Prend pas part au Vote
Jean DIONIS DU SÉJOUR	-	-
Philippe DORTHE		Pour
Bruno DRAPRON		Pour
Robert DUBOIS		Ne Prend pas part au Vote
Pascal DUFORESTEL		Pour
Pierre DURAND -		Pour
Sylvie DURRUTY	-	-
Claire DUTARET-BORDAGARAY	-	-
Emilie DUTOYA		Contre
Jacky EMON		Ne Prend pas part au Vote
Frédérique ESPAGNAC		Ne Prend pas part au Vote
Hélène ESTRADÉ.		Pour
Matthias FEKL		Ne Prend pas part au Vote
Vincent FELTESSE	Pouvoir M. CORSAN	Pour
Otilia FERREIRA		Abstention
Nicolas FLORIAN		Pour
Nathalie FONTALIRAN		Pour

Natalie FRANCO – je vote "contre" la motion – mais je trouve que le vote électronique serait beaucoup plus rapide.

Natalie FRANCO		Contre
Lionel FREL.		Contre
Sabine FROPOS		Contre
Pierre FROUSTEY		Pour
Nicolas GAMACHE		Contre
Béatrice GENDREAU		Contre
Anne GÉRARD		Contre
Vincent GÉRARD		Abstention
Guillaume GUÉRIN.		Pour
Patrick GUILLEMOTEAU		Pour
Laurence HARRIBEY	Pouvoir Mme BOUDINEAU	Contre
Mathieu HAZOUARD	Pouvoir M. GUILLEMOTEAU	Pour
Christelle HÉNAUT		Ne Prend pas part au Vote
Lydia HÉRAUD		Contre
Christian HOUDET		Ne Prend pas part au Vote
Gilles HUSTAIX		Ne Prend pas part au Vote
Jean-Michel IRATCHET		Ne Prend pas part au Vote
William JACQUILLARD		Contre
Françoise JEANSON.		Contre
Florence JOUBERT		Abstention
Elisabeth JUTEL.		Contre
Sandrine LAFFORE.	Pouvoir M. MOLIERAC	Pour
Renaud LAGRAVE.		Pour
Marie-Claude LAINEZ		Pour
Laurent LAMARA		Ne Prend pas part au Vote
Gisèle LAMARQUE.		Contre
Nathalie LANZI		Contre
Tarik LAOUANI		Contre
Hélène LAPORTE		Abstention
Véronique LAPRÉE		Pour
Marie-Angélique LATOURNERIE	-	-
Patrice LAURENT	Pouvoir Mme DUTOYA	Contre
Nathalie LE GUEN		Contre
Nathalie LE YONDRE	-	-
Alice LEICIAGUEÇAHAR		Contre
Laurent LENOIR		Contre
Jean-François MACAIRE	Pouvoir Mme JUTEL	Contre
Gonzague MALHERBE		Ne Prend pas part au Vote
Régine MARCHAND		Pour
Véronique MARENDAT		Pour
Christine MARTY		Ne Prend pas part au Vote
Françoise MESNARD	Pouvoir M. EMON	Ne Prend pas part au Vote
Sophie METTE	-	-
Michel MINVIELLE		Pour
Christine MOEBS		Contre
Martine MOGA		Pour
Guillaume MOLIÉRAC.		Pour
Léonore MONCOND'HUY		Contre

Guy MOREAU		Pour
Laurence MOTOMAN		Contre
Jonathan MUÑOZ		Pour
Marie-Françoise NADAU		Pour
Philippe NAUCHE		Contre
Laure NAYACH		Pour
Jean-Louis NEMBRINI		Contre
Jérôme ORVAIN		Contre
Marc OXIBAR	-	-
Mumine OZSOY		Contre
Jean-Louis PAGES		Contre
Bruno PALUTEAU		Ne Prend pas part au Vote
Christophe PATIER		Pour
Thierry PERREAU		Contre
Christelle PIEUCHOT	Pouvoir Mme DERVILLE	Contre
Martine PINVILLE		Contre
Eddie PUYJALON		Pour
Philippe RABIT		Pour
Jean-Pierre RAYNAUD	Pouvoir M. CATHUS	Pour
Pascale REQUENNA		Pour
Thierry ROGISTER		Ne Prend pas part au Vote
Laurence ROUËDE		Contre
Alain ROUSSET		Ne Prend pas part au Vote
Henri SABAROT		Pour
Muriel SABOURIN-BENELHADJ	Pouvoir M. DESHAYES	Contre
Denise SAINT-PÉ		Pour
Ande SAINTE-MARIE		Contre
Daniel SAUVAITRE		Pour
Aurélien SEBTON	-	-
Alexandra SIARRI	-	-
Maryline SIMONÉ	Pouvoir M. DUFORESTEL	Pour
Serge SORE		Pour
Joan TARIS		Pour
Agnès TARRASO		Ne Prend pas part au Vote
Arnaud TAUZIN		Pour
Nicolas THIERRY		Contre
Benoît TIRANT.		Contre
Huguette TORTOSA		Contre
Nathalie TRAPY		Contre
Stéphane TRIFILETTI		Contre
Thierry TRIJOLET		abstention
Catherine TYTGAT		Contre
Bernard UTHURRY		Contre
Gérard VANDENBROUCKE		abstention
Alain VERDIN		abstention
Michel VEUNAC	Pouvoir Mme MOGA	Pour
Catherine VEYSSY		Contre
Cyril VICTOR	-	-
François VINCENT		Contre
Mireille VOLPATO		Contre
Reine-Marie WASZAK	Pouvoir M. TIRANT	Contre
Séverine WERBROUCK		Ne Prend pas part au Vote

Francis WILSIUS		Contre
------------------------	--	---------------

Nombre de présents : 142 Nombre de représentés : 18 Nombre d'exprimés : 160	Pour : 52 Contre : 72 Abstention : 7 Non-participation au vote : 29
---	--

M. LE PRESIDENT. – Les contres l'emportent largement.

M. COLOMBIER. – On veut le décompte, Monsieur le Président, quand même. Il y a trois ou quatre chiffres à donner, ce n'est quand même pas méchant. C'est la démocratie.

M. LE PRESIDENT. – Cela fait 58 Pour et 72 Contre. Et c'est la dernière fois que vous me fichez des motions pareilles. C'est insupportable.

MOTION

Vote sur la motion «en faveur de la chasse traditionnelle à la matole
des pinsons des arbres»

- **POUR : 52**
- **CONTRE : 72**
- **ABSTENTION : 7**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : 29**

MOTION REJETEE

MOTION : LA CHASSE DES OIES CENDREES EN FEVRIER

M. LE PRESIDENT. – C'est vous Madame NADAU qui parlait de chasse à l'oie cendrée ?

Mme NADAU. – Non, je ne parle que des petits oiseaux de 20g. Je passe le relais à mon collègue.

M. PUYJALON. – Monsieur le Président. Cette motion je l'appellerai la motion du bon sens et du bien vivre. Juste pour expliquer aux collègues. A la différence du pinson, là, nous sommes bien sur une affaire française et européenne. Les oies cendrées sont une population d'oies qui se porte très bien. Européenne pour la partie qui concerne les chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, et de France généralement. Cette oie cendrée se répartit sur le nord de l'Europe (Norvège, Hollande, Suède, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, Belgique) et la France et l'Espagne. Nous avons aujourd'hui une population d'oies qui se porte tellement bien qu'elle est soumise à des gazages, des destructions au nord de l'Europe, et les chasseurs de Nouvelle-Aquitaine qui les regardent passer, je suis un de ces pratiquants. C'est une espèce qui traditionnellement survole notre territoire pour aller en Espagne passer l'hivernage. Et au retour les chasseurs qui sont dans les marais, les marécages, rêvent de pouvoir prélever une seule oie cendrée. Sauf que cette espèce bien souvent passe par le Golfe de Gascogne où des fois suivant les conditions climatiques à 2 ou 3000 m d'altitude, et ce n'est qu'une part de rêve, mais cela nourrit la liberté, l'expression que le chasseur a de vouloir rêver de pouvoir prélever cet oiseau, qui, quand il va s'en aller de l'autre côté de la France, va se retrouver sur des territoires, que l'on peut appeler comme aux Pays-Bas, gazés, mais aussi chassé. C'est-à-dire si vous êtes un chasseur français un peu fortuné, vous pouvez prendre un petit chèque et vous allez chasser les mêmes oies aux Pays-Bas. D'ailleurs, les études scientifiques qui sont faites aujourd'hui grâce aux balises Argos démontrent que ces oiseaux n'ont pas toujours le même sens de rotation, vont parfois reproduire dans un pays ou dans un autre, migre une année et ne migre pas l'autre. Sauf que le pauvre chasseur de Nouvelle-Aquitaine, on lui explique à lui, qu'il ne peut pas en prélever, qu'il ne peut pas arriver d'en prélever. Alors que je rappelle que pour ces chasseurs de gibiers d'eau, on peut leur récompenser par cette pratique d'avoir sauvé quelques zones humides, d'avoir géré ses territoires, de continuer à le faire, d'être des chasseurs exemplaires qui, Henri SABAROT le dira aussi bien, sont des gestionnaires qui n'ont pas pour envie de mettre à mal cette espèce. Bien au contraire, de continuer à la gérer, mais simplement de pouvoir continuer à rêver. Et quand on prend l'image du Brexit, c'est bien cette image de cette Europe qui marche sur la tête. Venir interdire à des gens de pouvoir

prélever une ou deux, et a contrario, autoriser des gazages, des destructions voire des chasses annuelles, c'est quand même mettre les citoyens européens face à une situation ubuesque. Donc, pour cela, je vous garantis que les données sont faites. Aujourd'hui, il y a très peu de prélèvements, mais ne serait-ce que pour récompenser cette action que mènent les chasseurs au quotidien avec leur fédération, dans la gestion des zones humides, mais aussi des territoires en général, je pense que cette motion doit être votée, parce que, encore une fois de plus, elle ne mettra jamais à mal cette espèce. Je mets souvent le parallèle avec le pigeon ramier, aujourd'hui la palombe que le Président connaît bien, est l'espèce la plus chassée en France, parfois détruite au mois de mars, et pour autant elle continue à progresser. C'est donc que l'action de la chasse n'est pas négative sur les populations, quand on sait de quelle population on parle. Je vous remercie. Et je compte bien sur votre vote. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Qui approuve cette motion ? Oui, Henri.

M. SABAROT. – Je souhaiterais que la dernière phrase soit rectifiée. Que l'on ne fasse pas référence au 28 février, et que l'on mette en février, de façon à ce que cela puisse correspondre soit à la demande de dérogation qui a été formulée, soit à un quota par rapport à des dégâts. Que l'on mette février et non 28.

M. PUYJALON. – Entièrement d'accord.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix cette motion rectifiée.

Qui est d'avis de l'adopter ? Que fait le Front National ?

M. COLOMBIER. – Ne participe pas au vote, sauf trois de nos amis qui vote le vœu.

M. LE PRESIDENT. – Très bien.

Qui est contre ?

MOTION

Vote sur la motion «en faveur de la chasse des oies cendrées en février»

- **POUR : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Madame Diaz (FN), Monsieur Iratchet (FN), Monsieur de Lacoste Lareymondie (FN)**
- **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),**

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. – Donc, cette motion est repoussée.

MOTION : LA NOUVELLE-AQUITAINE NE DOIT PAS RESTER SUR LE QUAI DE LA MOBILITE OUI, A LA REOUVERTURE DE LA LIGNE BLAYE – SAINT-MARIENS !

M. LE PRESIDENT. – Ensuite on a une motion du groupe Front National sur la réouverture de la ligne Blaye – Saint-Mariens. Madame DIAZ.

Mme DIAZ. – Rapidement parce que vous avez tous lu la motion. Monsieur le Président quand on lit vos déclarations dans la presse, on se réjouit de voir que vous n'oubliez pas la ruralité. Quand on lit les réponses écrites que vous formulez à ceux qui vous demandent d'agir, on se dit que vous avez pris la mesure de l'enjeu. Mais quand ces courriers se répètent année après années, quand les citoyens, les associations et même les politiques tout bord confondu, vont dans le même sens, dans le sens de l'intérêt général, on se demande ce que vous attendez pour agir. Aujourd'hui, on vous offre l'opportunité de rassurer tout le monde en envoyant un message clair aux habitants de la Haute-Gironde, et en votant pour notre motion.

M. LE PRESIDENT. – Je ne vois pas d'abord comment on pourrait ouvrir une autorisation de programme de 43 M€. Ce dossier, chère Madame DIAZ, est à l'étude. Pour l'instant, il n'est absolument pas concluant. Il aurait pu être fait parce que cette ligne aurait pu servir aussi si les matériaux servant à la LGV avaient débarqués sur le port de Blaye. Et on pouvait en faire une ligne de fret. Alors la voie n'est pas obérée. Le dossier est ouvert, mais nous ne pouvons pas nous associer à cette motion pour des raisons d'absence d'étude et de précisions sur cette ligne.

M. TARIS. – Simplement pour noter que cette motion ouvre un sujet qui est tout à fait légitime, qui est la revendication autour de la réouverture de la ligne de chemin de fer Blaye – Saint-Mariens. Il y a effectivement une mobilisation importante des acteurs locaux sur ce sujet. Il y a aussi une association, je crois, qui existe et qui milite en ce sens. Par ailleurs, nous avons dans le cadre du débat budgétaire, demandé une remise à plat de nos interventions en matière de transport. C'était d'ailleurs le sens d'un de nos amendements présentés en commun UDI MODEM, hier. Et nous avons finalement retiré cet amendement puisque vous avez proposé la création d'un groupe de travail sur le sujet. J'allais dire que sur le principe, nous avons beaucoup de sympathie pour cette revendication autour de cette réouverture de ligne. Mais dans l'attente de ce travail en commun de remise à plat de nos interventions en matière de transports, et notamment sur le ferroviaire, nous ne participerons pas au vote.

M. LE PRESIDENT. – Et pour cette motion, le Front National, je suppose.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

MOTION

Vote sur la motion «en faveur de la chasse des oies cendrées en février»

- **POUR : Front National**
- **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants,**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement Démocrate et Apparentés Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),**

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. – La motion est rejetée.

MOTION : REFUSONS DE BRASSER DU VENT !

M. LE PRESIDENT. – On a ensuite une motion que vous avez eue largement, si vous le permettez, le temps d'expliquer pendant les débats, contre les éoliennes. Je ne sais pas s'il faut rajouter à cela. Si vous permettez.

Donc, qui adopte cette motion ? Je suppose que le groupe Front National est contre les éoliennes, du LR, des non-inscrits.

Qui est contre ?

MOTION

Vote sur la motion «refusons de brasser du vent»

- **POUR : Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),**
- **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés**

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. – La motion est donc rejetée.

**MOTION : ANIMATEURS CULTURELS : UN INVESTISSEMENT POUR
L'AVENIR DES JEUNES DE LA REGION**

M. LE PRESIDENT. – On a une motion qui est présentée par EELV, Benoit BITEAU, sur les animateurs culturels. Très rapidement Benoit.

M. BITEAU. – Je vais essayer d'être très bref. Vous avez tous pu lire cette motion. Il s'agit d'un dispositif concernant les animateurs culturels qui fait débat. Et l'objet de cette motion est de remettre le débat sur la table. Rappeler que ces animateurs culturels sont inspirés d'un enseignement qui est proposé dans les lycées agricoles sous l'appellation "éducation socio-culturelle". C'est à la lumière de cet enseignement dans les lycées agricoles qu'en Poitou-Charentes on avait développé le dispositif avec les animateurs socio-culturels sur l'ensemble des lycées de la Région Poitou-Charentes. Au moment où on se parle, ces gens sont de type cadre "C", et représentent un effectif d'environ 90 acteurs. L'objet de cette motion vise à ce que les résultats très encourageants et très satisfaisants, qu'a amenés ce dispositif sur les lycées de Poitou-Charentes, puissent être imaginés, élargis à d'autres lycées de la Nouvelle-Aquitaine. Et que nous puissions à la lumière de cette demande, engager une nouvelle discussion sur ce dispositif avant qu'il soit arbitré. De manière à ce que plusieurs obédiences politiques puissent s'exprimer sur le sujet et puissent imaginer les champs du possible élargissement de ce dispositif, au-delà des lycées de Poitou-Charentes et imaginer comment est-ce que l'on pourrait avancer ensemble sur l'élargissement de ce dispositif, et peut-être aller au-delà des 88 animateurs culturels, aujourd'hui déployés sur Poitou-Charentes. J'ai été rapide. Vous pouvez lire le texte dans sa globalité.

M. DELPEYRAT. – Monsieur le Président. Sur ce point, personne ne nie que ce dispositif qui avait été mis en place en Poitou-Charentes ait pu avoir ses mérites. La difficulté aujourd'hui est de la généraliser à l'échelle de la nouvelle Région. Rappeler que ce qui est aujourd'hui proposé est un redéploiement des animateurs culturels, il ne s'agit pas d'une suppression. Qu'il n'y a pas de mobilité forcée, contrairement à ce que l'on a pu entendre, qui serait imposée à ces animateurs. Qu'il s'agit de donner la priorité aux lycées professionnels et aux lycées isolés. Et que surtout, l'occasion de ce débat, puisque l'enseignement agricole a été cité à juste raison, mais l'enseignement agricole, l'État prend tout sa part à cette politique culturelle. Donc, nous souhaitons qu'effectivement une réflexion puisse se poursuivre, mais pas dans le sens d'empiler des postes sur des postes pour simplement généraliser en l'état ce dispositif. Mais pour, avec Jean-Louis NEMBRINI, élargir cette réflexion à l'aspect éducatif au sens le plus large du terme, avec la Direction Éducation Jeunesse pour discuter avec l'État des modalités que nous pourrions imaginer pour

qu'effectivement, ce dispositif trouve toute sa place. Mais ne pas adopter cette motion en l'état qui consiste simplement à rajouter des postes, sans qu'il y ait une réflexion de fond sur la généralisation sur notre territoire, et sans prendre en considération l'ensemble de la politique éducative de la Région qui a des aspects volontaristes déjà très forts. Mais pour le reste, je pense qu'il faut aussi appeler l'État, parfois, à ses responsabilités, voire les établissements eux-mêmes, parce que je rappelle que nous versons une dotation très importante et qui peut parfois également être utilisée à cette fin, si les établissements le souhaitent. Donc le travail se poursuit, mais le dispositif déjà proposé en l'état, n'est pas comme je l'entends une remise en cause totale du dispositif qui avait été imaginé en Poitou-Charentes.

M. DRAPRON. – Juste pour donner la position du groupe UDI. Nous allons nous abstenir sur cette motion, même si l'on ne conteste pas le bien-fondé de la chose. On aimerait qu'avant de pouvoir étendre le dispositif, que l'on traite correctement le sort de ceux qui sont en place, qui sont toujours dans l'attente, malgré ce que tu dis Stéphane, d'une réponse de la Région sur leur "requalification", le redéploiement. Les choses ne sont pas assez claires pour l'instant. Il y a une vraie inquiétude des animateurs culturels. Donc avant d'en déployer d'autres, il faut déjà que l'on traite ce que l'on a en place.

M. LE PRÉSIDENT. – Il ne s'agit pas d'en déployer d'autres. On voit bien le risque. D'abord, je trouve un peu étonnant que sur la gestion des ressources humaines, alors que l'on vient de voter le budget, il y ait une présentation d'un rapport qui va à l'encontre de la politique de ressources humaines. Je ne trouve pas cela très loyal de la part de la majorité, de la partie de la majorité qui a produit cela.

Deuxième observation. Il appartient à l'Éducation Nationale de faire son boulot à l'intérieur des lycées comme dans les lycées agricoles, dans les lycées d'enseignements généraux et dans les lycées professionnels. Vouloir se substituer systématiquement à l'Éducation Nationale est insupportable. Il y a des tâches. Il ne s'agit pas de mettre en cause les agents qui sont en poste, et on les a rassurés par rapport à ce que dit Monsieur DRAPRON. Mais, aujourd'hui, nous avons une vraie tâche dans le cadre de notre compétence d'orientation qui est la lutte contre l'échec scolaire. Cela est la tâche essentielle. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Non. Les rapporteurs ont déjà parlé Madame.

Mme BOURDIN. – On ne s'est pas exprimé, Monsieur le Président. Je demande la parole sur cette question. Et mon groupe politique est porteur de cette motion. Je vous remercie beaucoup. Je regrette que l'on soit tous très pressés et que l'on simplifie à l'extrême ce débat comme vous êtes en train de le faire. Je ne pensais pas être obligée de

rappeler les compétences de la Région, mais je vais quand même les rappeler : promouvoir la diversité culturelle, soutenir la création y compris dans les territoires isolés, et renouveler les publics à travers l'action culturelle et l'éducation artistique. Je vous rappelle que l'exception éducative fait que l'éducation est effectivement une compétence qui est partagée, et elle est de notre responsabilité, bien sûr. Peut-être juste exprimer deux, trois choses. C'est vrai que nous avons souhaité, non pas pour faire le buzz, ni pour faire exploser les groupes politiques, simplement que cette question majeure des animateurs culturels et l'harmonisation de ce dispositif soient portées en débat, en séance plénière. Pourquoi ? Parce que, auparavant comme c'est expliqué dans la motion, il y avait 90 postes d'animateurs culturels sur l'ex région Poitou-Charentes, qui comptait 1,8 M d'habitants, donc 90 postes. Dans le nouveau redéploiement, si l'on peut l'appeler comme cela, en réalité ce n'est pas un redéploiement puisqu'il est question de changer leur mission et leur nom aussi, on propose 60 animateurs culturels pour 6,8 M d'habitants. Il ne s'agit pas du tout de la même chose. On ne parle pas du tout ni des mêmes missions, ni du même déploiement. Donc, je souhaitais que cette question soit effectivement débattue en séance plénière Monsieur le Président, et pour ne pas trop simplifier le débat, je voudrais quand même rappeler la complexité de ces missions qui dépassent largement l'éducation artistique et culturelle. Ce sont aussi les piliers et les pionniers des droits culturels qui sont aussi dans nos responsabilités. Je souhaitais dire que déployer 60 animateurs culturels pour 5,8 M d'habitants, c'est du saupoudrage, et je crois vous avoir entendu dire plusieurs fois, Monsieur le Président, que la Région n'était pas là pour saupoudrer les dispositifs sur notre territoire.

M. TARIS. – Oui, Président. Je voudrais vous emboîter le pas au nom de notre groupe MODEM, et effectivement m'étonner de cette méthodologie consistant le lendemain du vote du budget à présenter une motion qui elle-même a des incidences budgétaires. Que n'avez-vous pas fait cette proposition dans le cadre du budget et vous avez un droit d'amendement, et nous en avons usé suffisamment, notre propre groupe avec l'UDI, pour le démontrer. Et puis d'autres groupes régulièrement déposent des amendements sur les délibérations sur le budget. Et dans la méthode, on est effectivement très surpris de voir cette motion qui réapparaît aujourd'hui, le lendemain du vote du budget. Et en l'occurrence, les propos que vous avez eus, Monsieur le Président, notamment sur une priorité donnée à la lutte contre l'échec scolaire, et là un vrai resserrement sur notre mission majeure, sont des propos extrêmement convaincants que nous reprenons à votre compte. Et en plus, vous avez une attitude en l'occurrence de bon gestionnaire sur ce dossier. Donc, nous voterons contre cette motion, et nous reprenons totalement vos arguments.

M. D'AMÉCOURT. – Monsieur le Président. Lorsque nous avons rencontré l'Intersyndicale, hier, il y avait une représentante de ses personnels. Ce qu'elle demandait

surtout, c'est que les choses soient décidées. Et je pense que les deux phrases que vous avez eues tout à l'heure sont claires. Et les choses sont décidées. Et je pense que la décision est prise. Chacun ses compétences. L'Éducation Nationale d'un côté, la Région de l'autre. Quant à la façon d'agir de nos collègues d'Europe Écologie Les Verts, et du Les Radicaux de Gauche, pour moi, je ne vois pas tellement la subtilité. On a eu un long débat sur les ressources humaines hier. Et donc revenir aujourd'hui avec un sujet qui aurait pu être débattu, hier. Je ne vois pas tellement. Aujourd'hui, c'est la place du pinson, des oies cendrées, mais pas de ces sujets-là.

M. LE PRESIDENT. – Je pense que ce n'est pas plus la place du pinson et de l'oie cendrée.

M. COLOMBIER. – Pour vous dire, on ne va pas rallonger le débat. Pour ces raisons-là et bien d'autres vous le savez, nous voterons contre ce vœu.

M. LE PRESIDENT. – Qui est pour cette motion ?

Qui est contre ?

MOTION

Vote sur la motion «Animateurs culturels : un investissement pour l'avenir des jeunes de la Région»

- **POUR :** , Ecologiste et Citoyen-EELV , Les Radicaux de Gauche,
- **CONTRE :** Parti Socialiste et Apparentés, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),
- **ABSTENTION :** , Union des Démocrates et des Indépendants

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. – Cette motion est donc repoussée.

**MOTION : POUR LA LIBERATION DES ELUS ET MILITANTS INDEPENDANTISTES ET
POUR LE RESPECT DU SCRUTIN DU 21 DECEMBRE EN CATALOGNE**

M. LE PRESIDENT. – Ensuite, on a une deuxième motion EELV. Qui la présente ?

M. BLANCO. – Je la présente, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Je me permets de vous dire, en avant-propos, que je trouve que, dans une Assemblée française, mettre en cause d'une certaine manière un État voisin, et s'immiscer dans les affaires des États voisins, ne me semble pas diplomatique. Je pense que vraiment, on n'a pas du tout à faire cela. Quelles que soient les idées que nous pouvons avoir. Faisons attention des motions que l'on présente. ! On est en responsabilité, ici. Après que vous alliez les uns et les autres, que l'on aille manifester à Barcelone ou ailleurs, je veux bien. Je vous rapporte simplement, et certains d'entre vous étaient là, ce qui s'est passé à la CTP, la Communauté de Travail des Pyrénées. Nous avons mis une journée à trouver une formule, mais ni le Pays Basque, ni la Navarre, ni l'Aragon n'acceptent que des français s'expriment sur leurs problèmes de leur territoire. Ce n'est pas habile. Je me permets de le dire.

M. BLANCO. – Monsieur le Président. Bien entendu, cette motion est maintenue et je vais vous donner deux raisons qui vont, je pense vous convaincre, ou en tous les cas attirer votre attention sur le fait qu'elle a un lien direct avec notre responsabilité d'élus. La première raison, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé, c'est que la Catalogne depuis fort longtemps est membre de la Communauté de Travail des Pyrénées, et pour les élus de cette Assemblée qui œuvrent sur le massif pyrénéen, c'est une région voisine.

M. LE PRESIDENT. – Non, ce n'est pas une région voisine. Non.

M. HUSTAIX. – On n'a pas de frontière commune.

M. BLANCO. - Elle partage avec nous les Pyrénées. La deuxième raison. Je comprends que le Front National soit debout contre cette motion, mais je pense par contre que les démocrates devraient au moins prêter attention à ce que je vais proposer. Ensuite, chacun se déterminera. Vous savez dans l'histoire des relations entre les États français et les États espagnols dans l'histoire des Pyrénées, il y a eu des moments aussi où on a choisi la non-intervention. Et bien notre groupe considère que pour la démocratie, il faut parfois savoir intervenir. Si vous le permettez maintenant,

M. LE PRESIDENT. – Ne relisez pas la motion, on l'a lue.

M. BLANCO. – Attendez Monsieur le Président, je vous réponds. Vous êtes intervenus avant que je ne présente cette motion. Ce que je dis simplement c'est que le problème démocratique est un problème universel, et que ce qui se passe en Catalogne depuis le mois d'octobre ne peut que nous interroger en tant que démocrates. Je ne vais pas relire la motion, je vous dirai simplement deux choses. Depuis le mois d'octobre ont été incarcérés en Catalogne des élus choisis démocratiquement. Ont été incarcérés des dirigeants d'associations qui n'ont jamais eu recours à la violence. Et cette situation, nous ne pouvons pas la tolérer, et en tous les cas notre groupe entend dire que l'État espagnol doit respecter les principes démocratiques européens. Les principes démocratiques européens signifient que l'on ne répond pas à une revendication politique pacifique par l'incarcération. Voilà, le sens de cette motion. Et cette motion est aussi un appel au dialogue parce que nous souhaitons que le scrutin qui va avoir lieu après-demain, le 21 décembre permette de sortir de cette crise politique. Mais pour que cela soit possible encore faut-il que l'État espagnol respecte ce qui sortira des urnes le 21 décembre. Voilà, simplement, ce que je voulais dire pour présenter cette motion.

Mme LE GUEN. – Je voudrais avoir la parole Monsieur le Président, s'il vous plaît. Je peux. Merci Monsieur le Président. Tranquillisez-vous, cela va bien se passer. Je voudrais juste faire remarquer que de par cette motion, Monsieur, vous vous permettez de vous ingérer officiellement, Vous, élu de Nouvelle-Aquitaine dans la politique interne de l'Espagne, jouant ainsi le rôle de lanceur d'alerte. Il ne vous aura pas échappé que ce pays frontalier et grand ami de la France, est une monarchie constitutionnelle répondant à un fonctionnement qui lui est propre et complexe, passant en premier lieu par la Constitution de 1978. Vous refaites le vote avant qu'il n'ait eu lieu. Vous mettez en porte-à-faux, le Président de Région. Vous mettez en porte-à-faux le Gouvernement de Mariano RAJOY, ainsi que les 16 autres Présidents de Région des Autonomies espagnoles. Il n'y a pas lieu selon moi d'amnistier ceux qui bravent la loi. Vous qui pensez avoir le monopole de la vérité de la liberté. Vous semblez ignorer une chose. C'est que la Catalogne hégémonique rêve d'annexer la Principauté d'Andorre depuis déjà plusieurs décennies. Or, je vous rappelle que la devise d'Andorre est *L'unité fait la force*. Et je terminerai en disant "*moltes merces i bon nadal a tothom*".

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président. Très rapidement. Trois points. 1° - Sur la forme interne de notre établissement. Nous nous étions convenus que les motions ou les vœux devaient essentiellement et obligatoirement toucher des affaires régionales. Ce n'est pas la première fois, du reste, que le groupe des khmers verts ...

Mme MOTOMAN. – Monsieur COLOMBIER, j'aimerais simplement que vous nous respectiez, parce que nous aussi on peut vous insulter, mais on est correct. Donc, restez correct.

M. COLOMBIER. – Qu'est-ce que j'ai dit ? Vous dites bien pire sur nous. Donc, j'allais dire je constate, je ne vous fais pas injure Monsieur le Président, mais enfin bon, vous laissez passer au vote des motions qui intéressent des sujets les plus variés, et même sur ces nations étrangères. Donc, j'allais dire, nous en prenons acte. Jusqu'à présent, nous n'avons pas fait cela. Deuxièmement, sur le fait qu'il s'agisse évidemment d'une nation voisine, et que cela n'a pas lieu d'être ici. Troisièmement, je pense que le fait indépendantiste, vous savez notre position sur la forme, ne pas voter contre cette motion, serait un geste de non-assistance à pays en danger. Nous voterons donc contre, résolument et avec fierté, cette motion.

M. LE PRESIDENT. – J'ai une demande à faire à Stéphane et aux Présidents de groupe. Je voudrais que dans le Règlement Intérieur, on me permette, au Président que je suis, de pouvoir éviter l'arrivée de motions qui n'ont rien à faire ici-même. Le texte que nous avons aujourd'hui, sur les vœux : *Le Conseil Régional peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt régional*. Il faut que l'on précise cela. Donc, Stéphane si tu veux bien.

M. TARIS. – Président. Vous avez tout simplement, d'ores et déjà, l'article 20 du Règlement Intérieur, que j'ai sous les yeux, dont le premier alinéa indique : *Le Conseil Régional peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt régional*.

M. LE PRESIDENT. – C'est ce que je viens de lire.

M. TARIS. – Oui, mais cela existe déjà, dans le Règlement Intérieur. Donc, on peut, peut-être bien sûr préciser les choses, mais la recevabilité de ce vœu sur la forme est effectivement limitée. Je n'irai pas plus loin dans l'interprétation. Après, sur le fond, nous aurons une position très simple, qui est la position de la France, exprimée par le Président de la République, et donc, nous voterons contre cette motion.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

MOTION

Vote sur la motion «Animateurs culturels : un investissement pour l'avenir des jeunes de la Région»

- **POUR : Ecologiste et Citoyen-EELV ,**
 - **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, , Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants**
- Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Madame Fropos (non inscrite), Mme Le Guen (non inscrite),**

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. – Cette motion est donc rejetée.

M. LE PRESIDENT. – Avant de lever la séance, je voudrais dire deux choses. D'abord, vous avez à la sortie sur les crédits européens, un dossier très bien avec beaucoup d'exemples, qui est très pédagogiques, de ce à quoi les crédits européens ont servi.

Nathalie LANZI et Xavier BONNEFONT me suggèrent de saluer au nom de toute l'Assemblée et d'applaudir le célèbre François GABART qui vient de réaliser un exploit extraordinaire.

Mes chers collègues, je vous souhaite un bon appétit, de joyeuses fêtes, joyeux Noël, bonne année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017 et du mardi 19 décembre 2017

Annexe - 1

Page 81 : – «Budget Primitif 2018 »

Annexe - 2

Page 231 : – « Politique de santé de la Région Nouvelle-Aquitaine et sa mise en œuvre : feuille de route santé de la Région Nouvelle-Aquitaine : sécuriser le présent et à préparer l'avenir»

Annexe - 3

Page 255 – « Règlement d'intervention pour la préservation du littoral»

Annexe - 4

Page : 271 – «Approbation des contrats de parcs Naturels régionaux 2018-2020»

Annexe - 5

Page 279 : – « Communication sur le rapport d'activité 2017 de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques»

Annexe - 6

Page 282 – «Communication : contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine aux Assises Nationales de la Mobilité»

Annexe - 7

Page 336 – Liste des Conseillers Régionaux

ANNEXE 1

- BUDGET PRIMITIF 2018 -

[Diaporama de présentation]

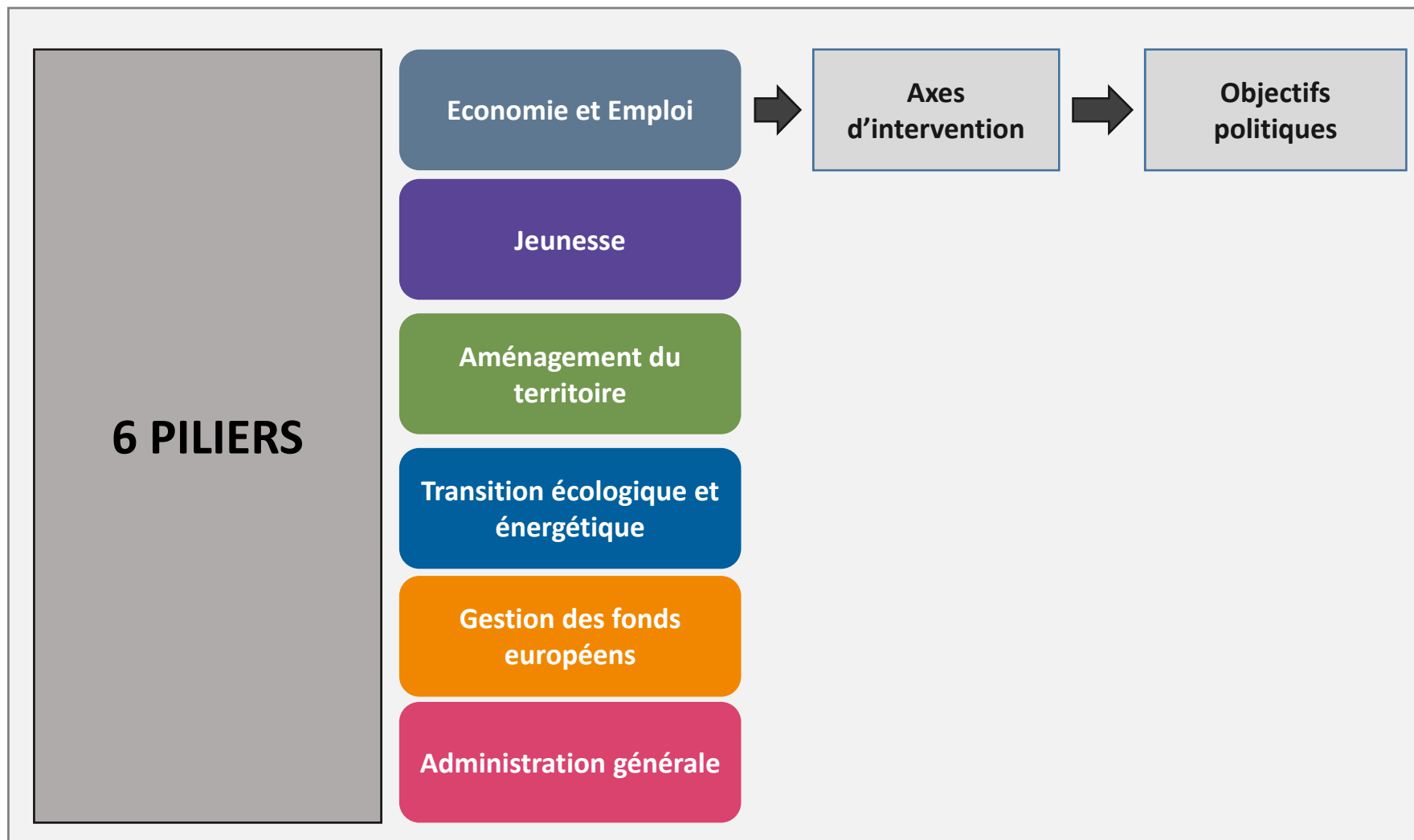


BUDGET PRIMITIF 2018

18 décembre 2017

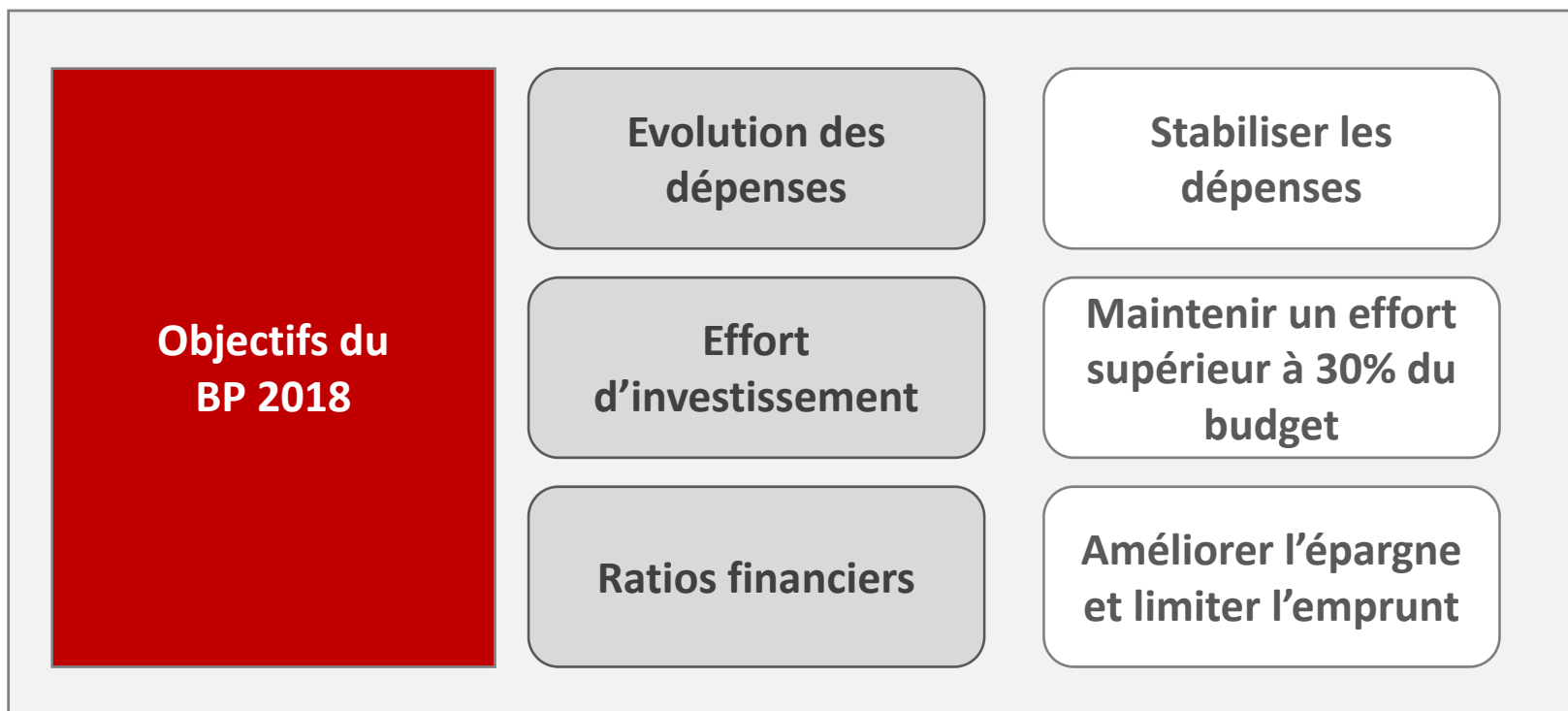


Nouvelle présentation budgétaire: plus de clarté et de lisibilité



Un budget inscrit dans la stratégie financière

- Un budget construit autour de trois objectifs



Un budget inscrit dans la stratégie financière

- Des dépenses prévisionnelles stabilisées / BP 2017

En M€ (FUE inclus)	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Dépenses de fonctionnement	2.089,2 M€	2.083,9 M€	-5,3 M€	-0,25 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	891,9 M€	891,0 M€	-0,9 M€	-0,9 %
Capital de dette remboursé	112,5 M€	133,0 M€	20,5 M€	+18 %
Total Budget	3.093,6 M€	3.108,0 M€	14,4 M€	0,47%

Un budget inscrit dans la stratégie financière

- **Une stabilité en fonctionnement résultant de plusieurs mouvements**
 - **Des progressions mécaniques** : +4,5M€ de GVT
 - **Des progressions incontournables** : 11M€ de conciliation TER, 7M€ pour l'harmonisation du forfait externat
 - **Des efforts assumés** : +6,2M€ de régime indemnitaire
 - **Des réductions liées à des sorties de dispositifs** : -35M€ sur le plan 500.000 formations
 - **Des réductions liées à des pertes de ressources** : -50,9M€ de recettes perdues sur l'action économique.
 - **La prise en compte de la première année** du plan d'économie à hauteur de -1,7M€ sur l'administration générale.

Un budget inscrit dans la stratégie financière

- **Un niveau d'investissement maintenu à un niveau élevé**
 - **891M€ d'investissement prévus au BP2018, soit 30,7% du budget global hors dette**
 - **Des efforts maintenus sur les lycées et les CFA : 245M€ de CP inscrits (identique 2017)**
 - **Un marqueur fort : un budget Haut-Débit multiplié par 4 (88M€ de CP au BP 2018)**

Un budget inscrit dans la stratégie financière

- Un renforcement de l'épargne et une réduction du besoin d'emprunt en 2018
 - Une progression des recettes répercutée à 100% sur l'épargne brute : +48M€ d'EB

En M€ (FUE inclus)	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Recettes de fonctionnement	2.316,3 M€	2.359,2 M€	+42,9 M€	+1,85 %
Dépenses de fonctionnement	2.089,2 M€	2.083,9 M€	-5,3 M€	-0,25 %
Epargne brute	227,1 M€	275,2 M€	48,1 M€	+21,20 %

Un budget inscrit dans la stratégie financière

Focus sur l'évolution des recettes (hors FUE)

En M€ (FUE inclus)	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Recettes de fonctionnement	2.316,3 M€	2.359,2 M€	+42,9 M€	+1,85 %
<i>Dont CVAE</i>	<i>586,1 M€</i>	<i>618,0 M€</i>	<i>31,9 M€</i>	<i>+5,45%</i>
<i>Dont TVA (ex DGF)</i>	<i>382,9 M€</i>	<i>390,4 M€</i>	<i>7,5 M€</i>	<i>+1,95%</i>
<i>Dont cartes grises</i>	<i>193,1 M€</i>	<i>204 M€</i>	<i>10,9 M€</i>	<i>+5,62 %</i>
<i>Dont fonds eco</i>	<i>50,9 M€</i>	<i>0 M€</i>	<i>-50,9 M€</i>	<i>-100%</i>
<i>Dont recettes plan 500.000</i>	<i>49,5 M€</i>	<i>39,3 M€</i>	<i>-10,2 M€</i>	<i>-20,58%</i>
<i>Recettes transports</i>	<i>19,3 M€</i>	<i>49,2 M€</i>	<i>+ 29,9 M€</i>	<i>+155,37%</i>

Un budget inscrit dans la stratégie financière

- Un renforcement de l'épargne et une réduction du besoin d'emprunt en 2018
 - Un besoin d'emprunt minoré de 7,6%

En M€ (FUE inclus)	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Recettes d'investissement	144,0 M€	163,6 M€	19,6 M€	+13,62 %
Dépenses d'investissement (avec dette)	1.004,4 M€	1.024,1 M€	19,6 M€	+1,96 %
Emprunt d'équilibre prévisionnel	633,4 M€	585,3 M€	-48,1 M€	-7,60 %

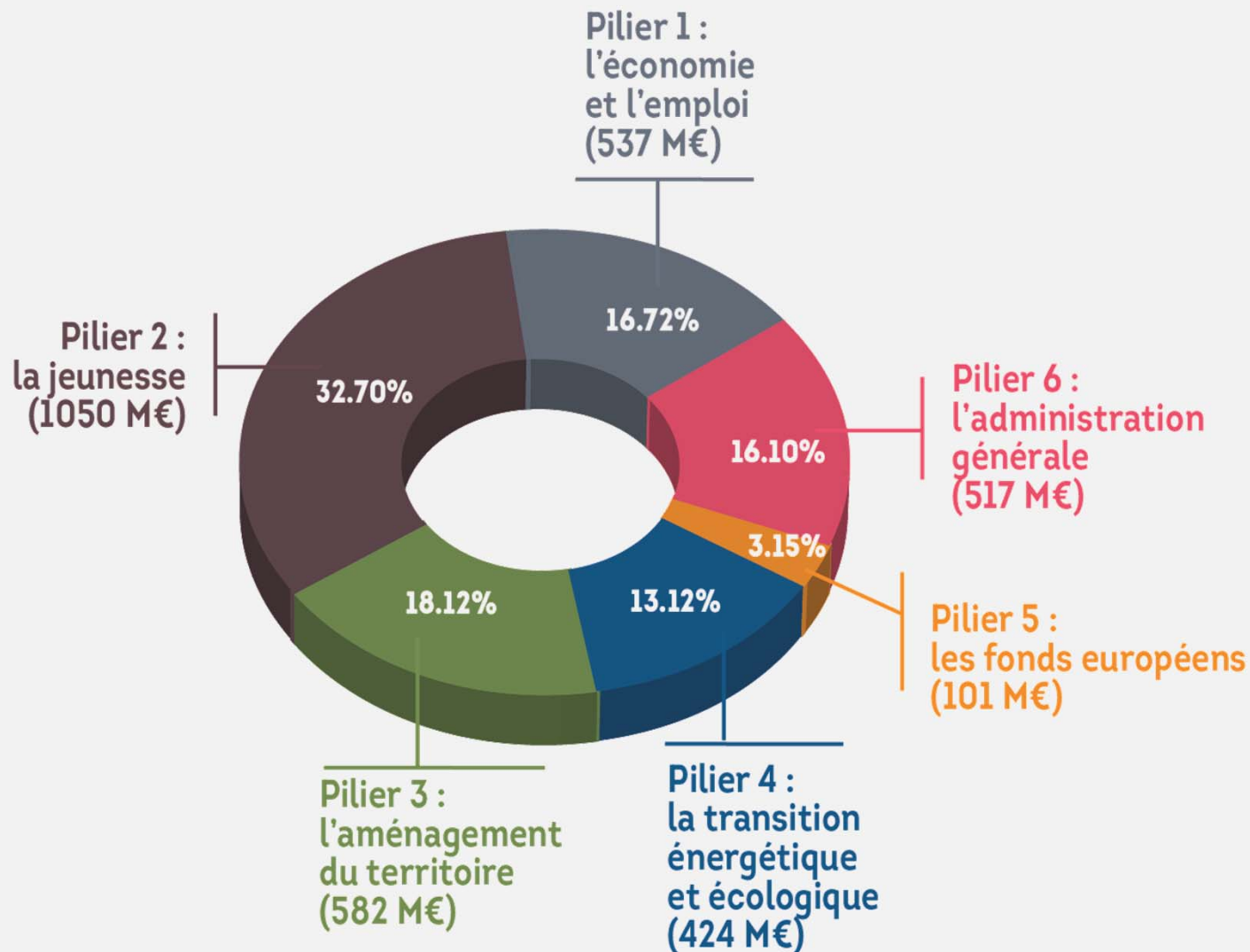
Un budget inscrit dans la stratégie financière

- Une progression des AP et AE essentiellement due à des renouvellements de marchés

En M€ (FUE inclus)	BP 2017	BP 2018	Variation en €	Variation en %
Autorisations d'engagement	1.036,3 M€	2.467,8 M€	1431,5 M€	+137,8%
Autorisations de programme	810,3 M€	900,9 M€	90,6 M€	+11,2%

- AE : +300M€ sur PRF, +954M€ Transports scolaires et interurbains
- AP : +75M€ sur lycées, +40 M€ sur Haut-Débit

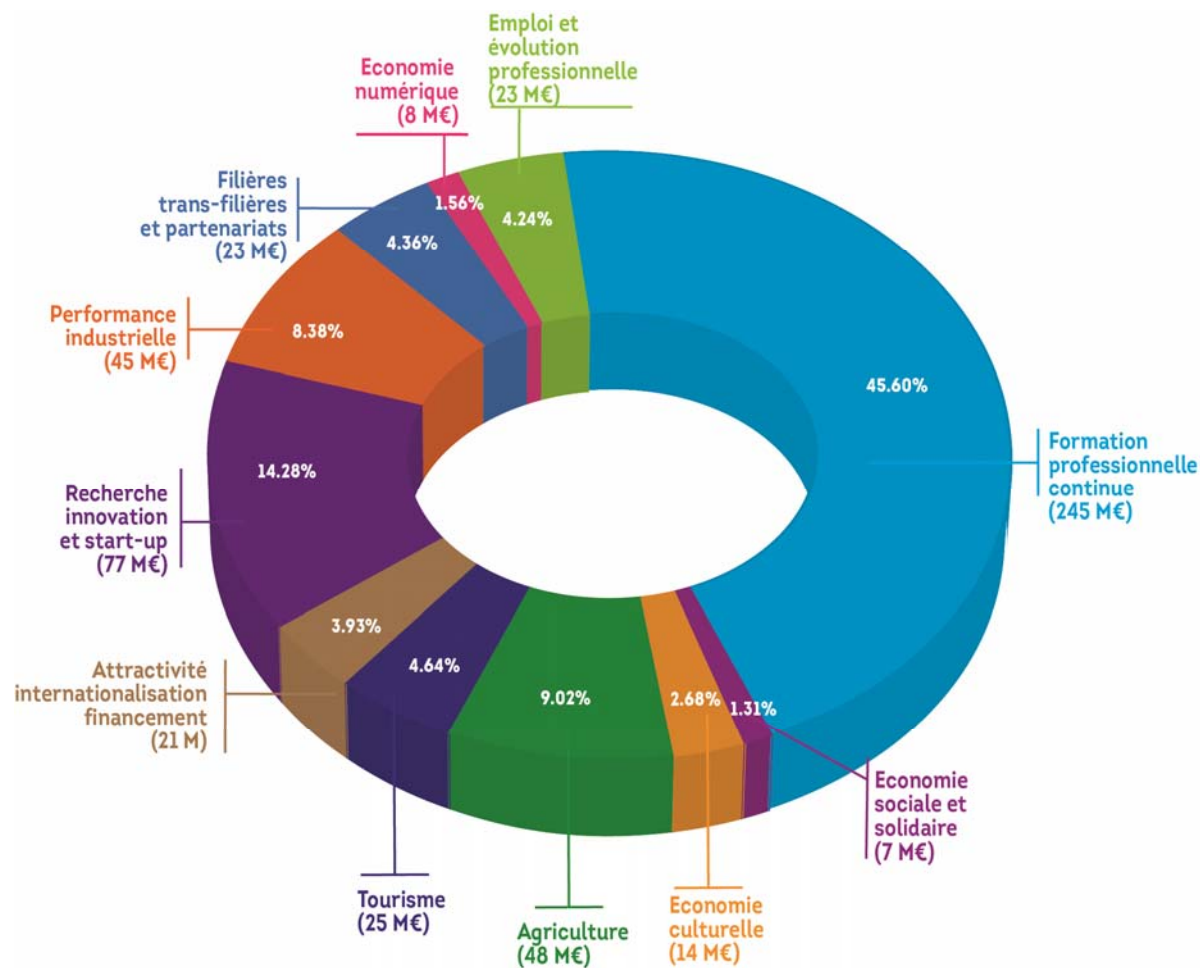
Détail des moyens et priorités Synthèse



Détail des moyens et priorités: Pilier Economie et Emploi

Marqueurs de 2018

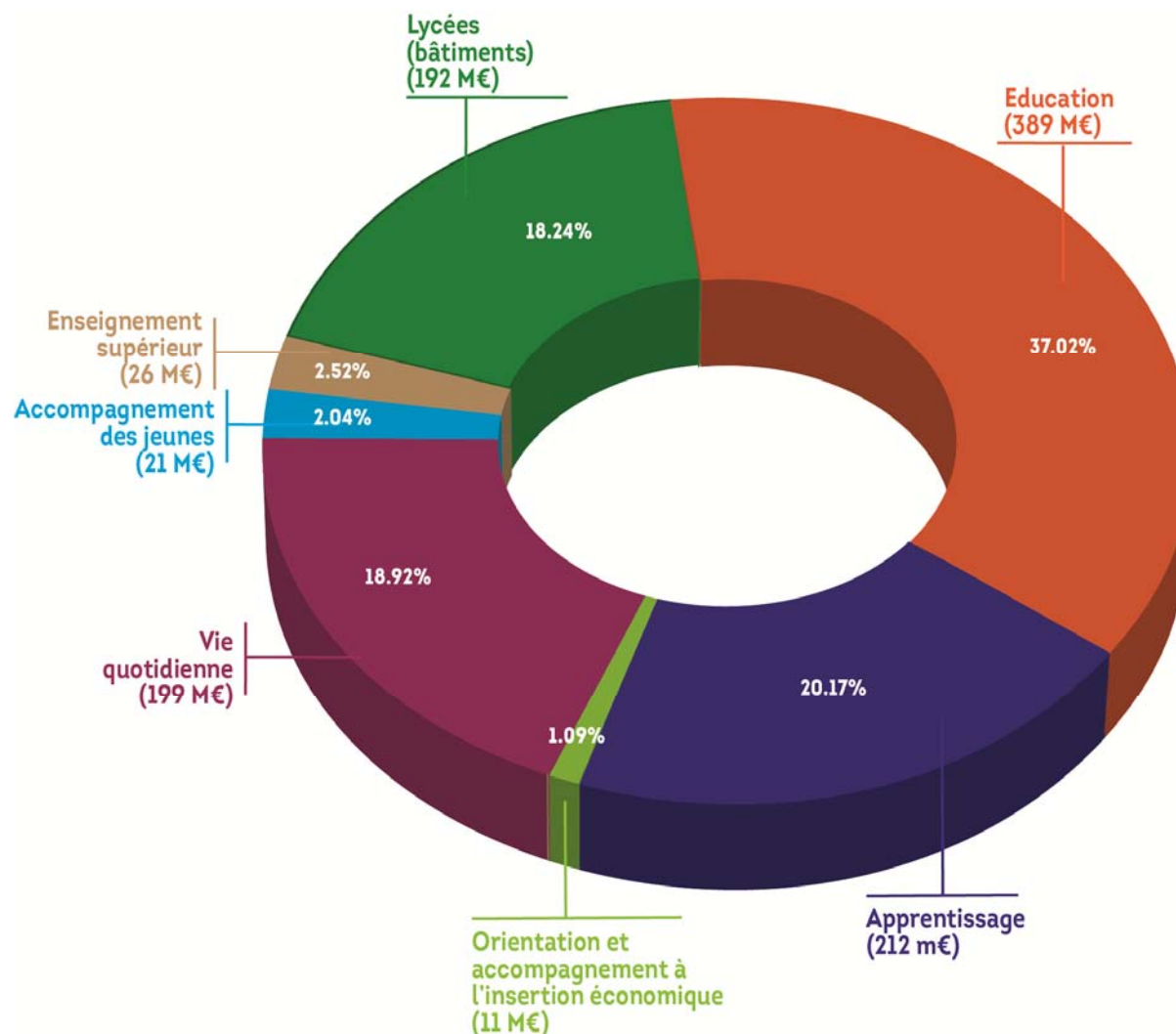
- 268M€ en faveur de la formation pro. et GPEC
- 269M€ sur l'action économique
- 77M€ en faveur de la recherche, l'innovation et les start-ups
- 48M€ sur agriculture
- 45M€ Usine du futur



Détail des moyens et priorités: Pilier Jeunesse

Marqueurs de 2018

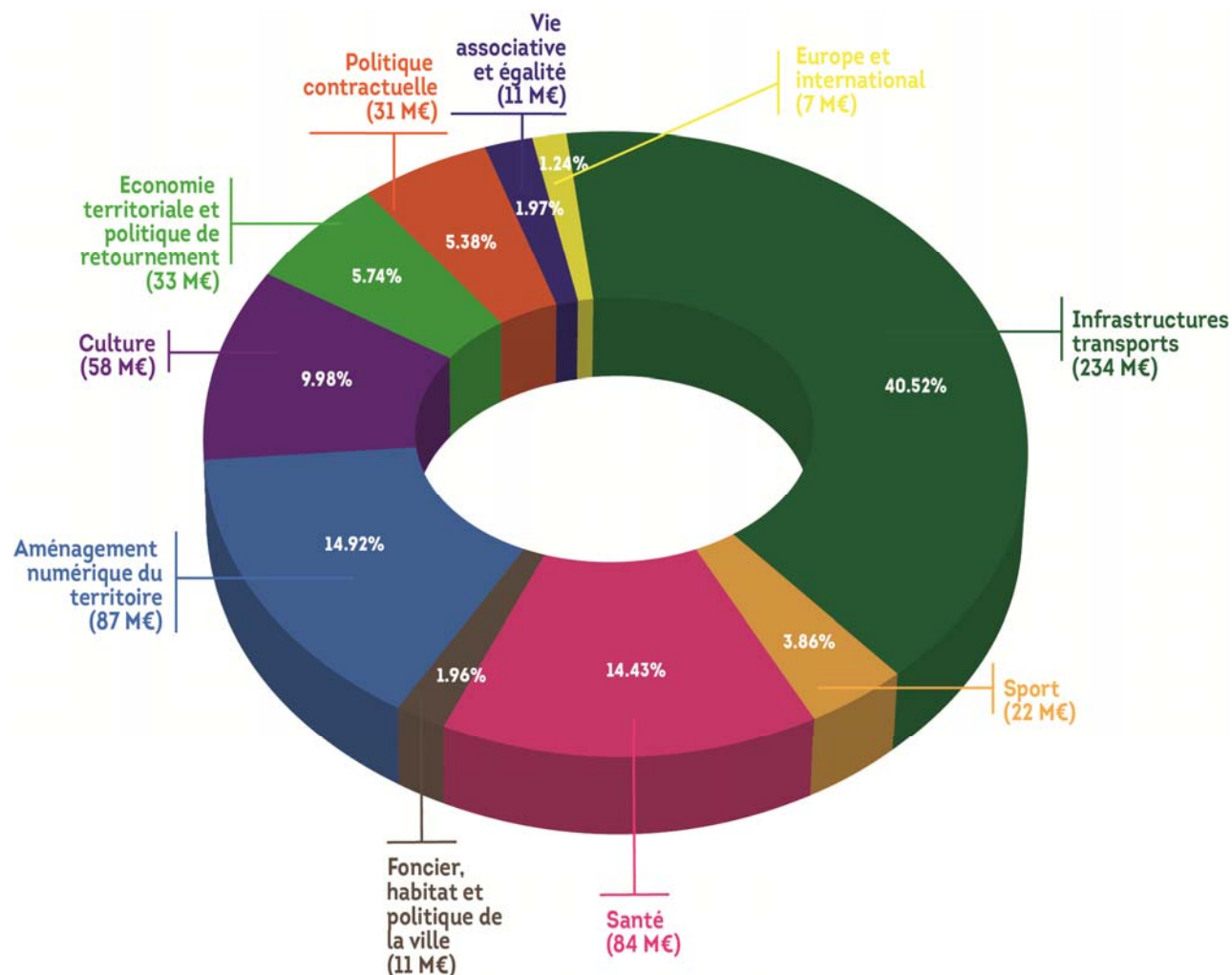
- Nouvelle agence régionale pour l'orientation, formation, emploi
- 196M€ de travaux dans les lycées, 20 établissements en travaux, 4 livraisons
- 212M€ pour l'apprentissage, 33 CFA en cours travaux
- 13,8M€ pour la mobilité internationale des jeunes



Détail des moyens et priorités: Pilier Aménagement du territoire

Marqueurs de 2018

- 31M€ pour la politique contractuelle
- 33M€ pour les TPE et les entreprises en retournement
- Livraison de la MECA
- 88M€ en faveur du Très Haut-Débit
- Exercice en année pleine des compétences transports



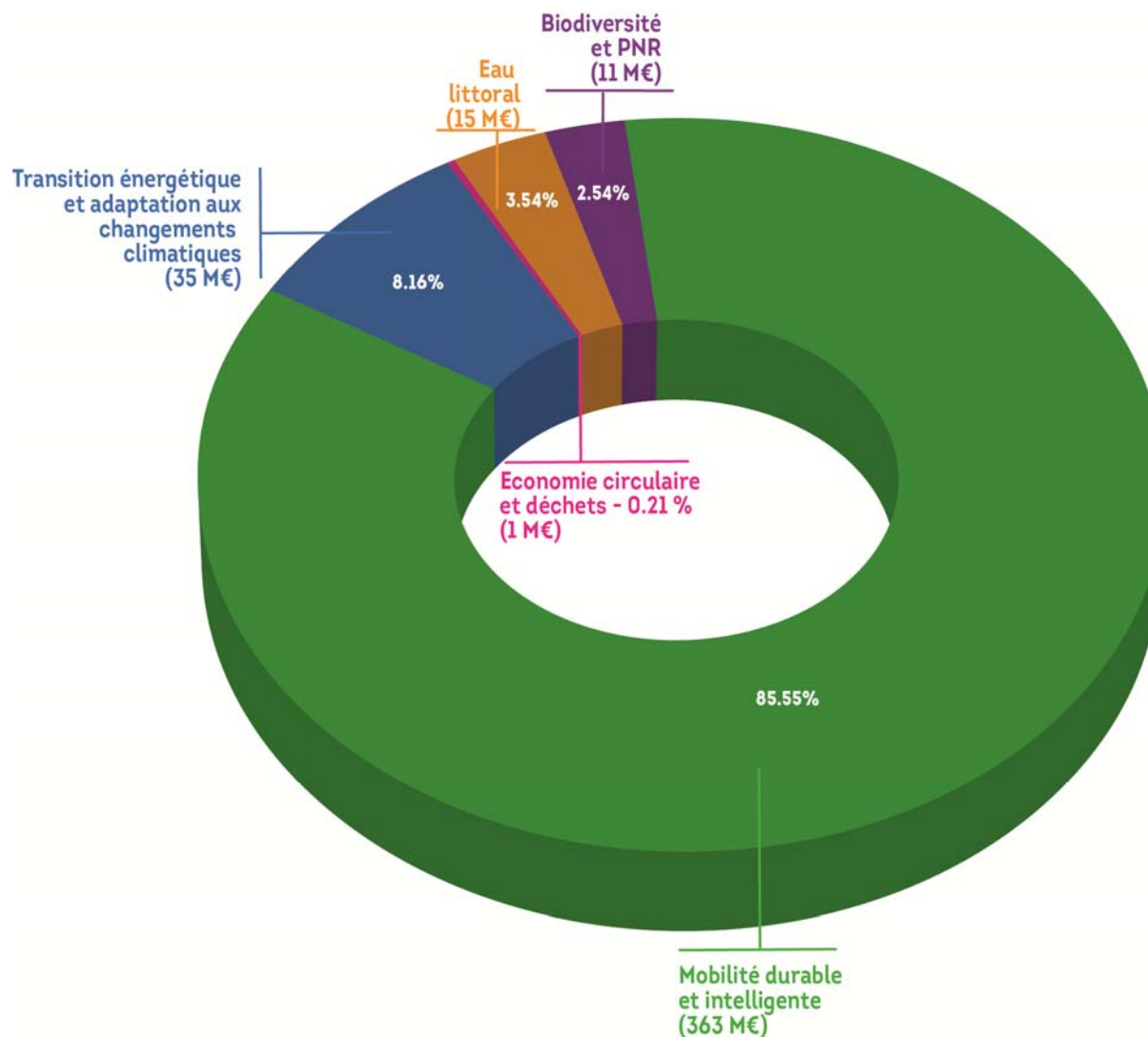
Détail des moyens et priorités: Pilier Transition écologique et énergétique

Marqueurs de 2018

- Nouvelle politique de l'eau
- Rénovation thermique via ARTEE
- 362M€ sur la mobilité durable

Préparation de la future convention TER unifiée

Syndicat mixte régional de transport





BUDGET PRIMITIF 2018

ANNEXE 2

**- POLITIQUE DE SANTE DE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE
ET SA MISE EN ŒUVRE : FEUILLE DE ROUTE SANTE DE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE : SECURISER LE PRESENT
ET A PREPARER L'AVENIR -**

[Diaporama de présentation]

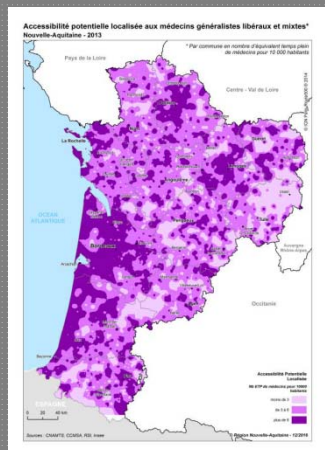


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Séance plénière
19 décembre 2017

**LE LABORATOIRE DE
LA SANTE DU FUTUR
NOUVELLE-AQUITAINE**

4 chantiers et des outils d'intervention



1. Développement des territoires de santé

AMI Télémedecine

AMI territoires de santé du futur



2. Défis de la médecine de demain

AAP(s) recherche, enseignement supérieur et transfert

AAP Prototype numérique



3. Innovation et compétitivité

AMI usine du futur

Région Start up



4. Prévention et santé environnement

AMI prévention

AMI Culture et santé / sport et santé

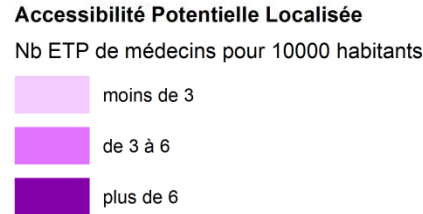
AAP Santé Environnement



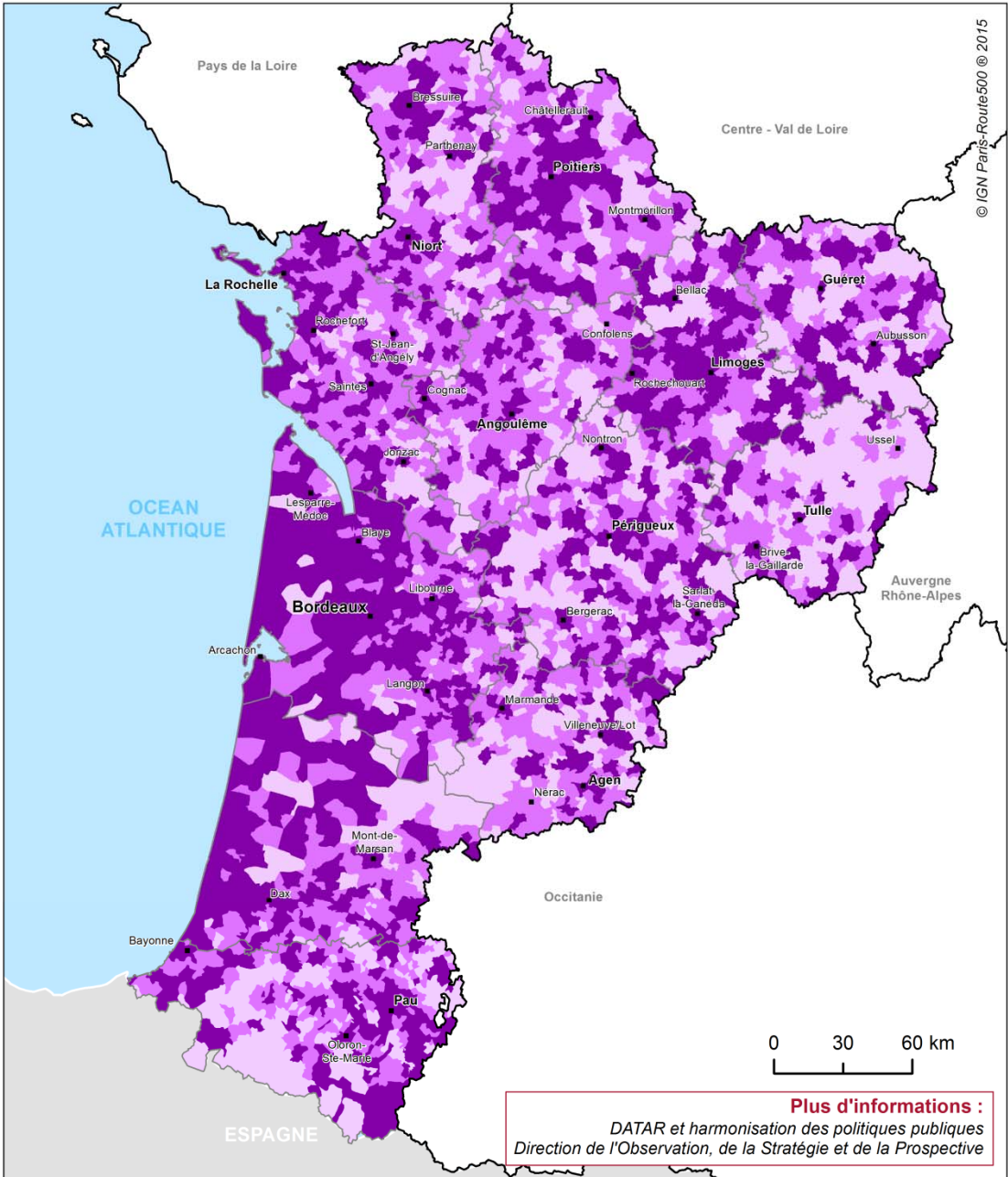
Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux et mixtes*

Nouvelle-Aquitaine - 2013

* Par commune en nombre d'équivalent temps plein de médecins pour 10 000 habitants



Sources : CNAMTS, CCMSA, RSI, Insee
© Région Nouvelle-Aquitaine - 12/2016



Plus d'informations :
DATAR et harmonisation des politiques publiques
Direction de l'Observation, de la Stratégie et de la Prospective

Indice comparatif de mortalité prématurée*

Nouvelle-Aquitaine - 2009 / 2013

* France hexagonale = 100

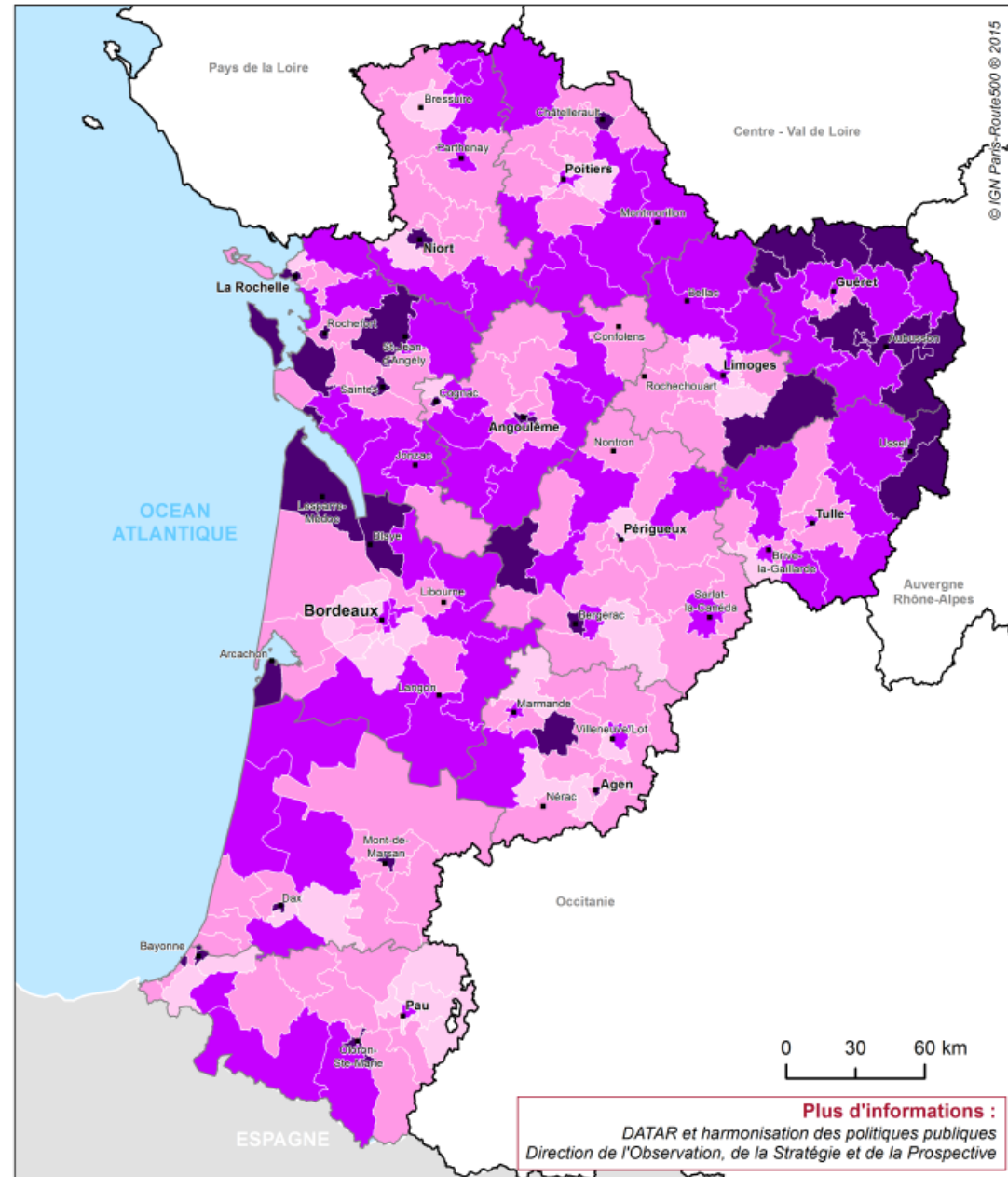
Indice de mortalité prématurée

France hexagonale = 100



Sources : Inserm-CépiDc, Insee

© Région Nouvelle-Aquitaine - 12/2016



0 30 60 km

Plus d'informations :

DATAR et harmonisation des politiques publiques
Direction de l'Observation, de la Stratégie et de la Prospective

ANNEXE 3

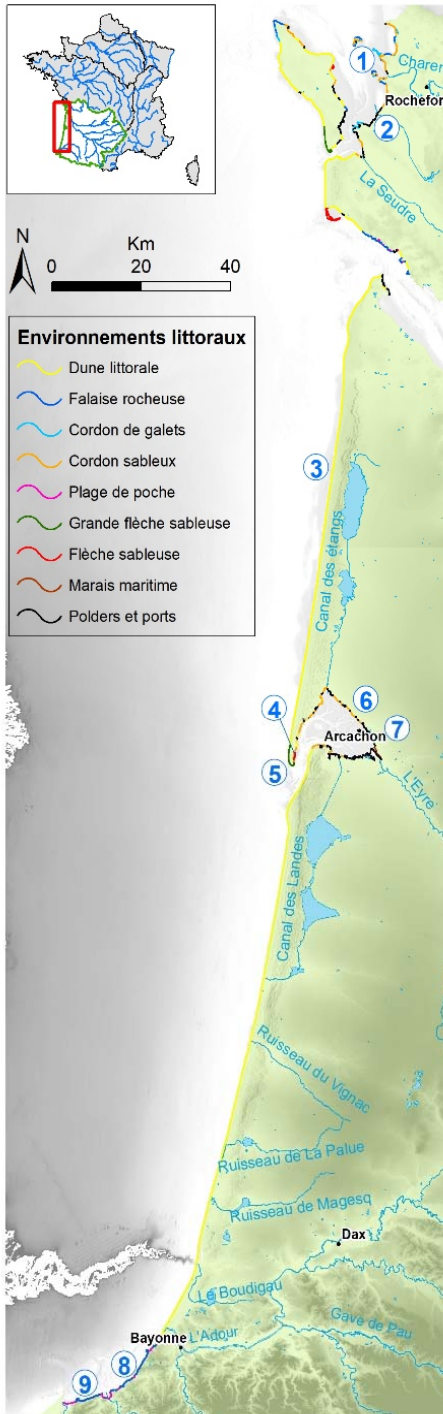
- REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LA PRESERVATION DU LITTORAL -

[Diaporama de présentation]

Règlement d'intervention « Préservation du littoral »

*Aménagement et
développement durable
des environnements côtiers*

900 km de côtes maritimes



REGLEMENT D'INTERVENTION « PRESERVATION DU LITTORAL »



Des menaces et des enjeux d'aménagement

La côte de la Nouvelle Aquitaine : des littoraux convoités, une littoralisation croissante

Menaces sur les écosystèmes, les activités, les hommes

La Région Nouvelle Aquitaine : une échelle adaptée pour l'aménagement et la gestion littorale

4 objectifs pour l'aménagement : connaître, prévenir, protéger, valoriser

4 orientations pour l'action régionale

Connaissance et expertise milieux naturels et risques côtiers

Aménagement et gestion sites, biodiversité / partenariats

Risques naturels culture du risque, stratégies de gestion, priorités (protections souples, relocalisation)

Qualité des eaux littorales amélioration des techniques (identification, expérimentation, innovation...)

ANNEXE 4

- APPROBATION DES CONTRATS DE PARCS NATURELS REGIONAUX 2018-2020

-

[Diaporama de présentation]

Les PNR de Nouvelle-Aquitaine

PNR Landes de Gascogne

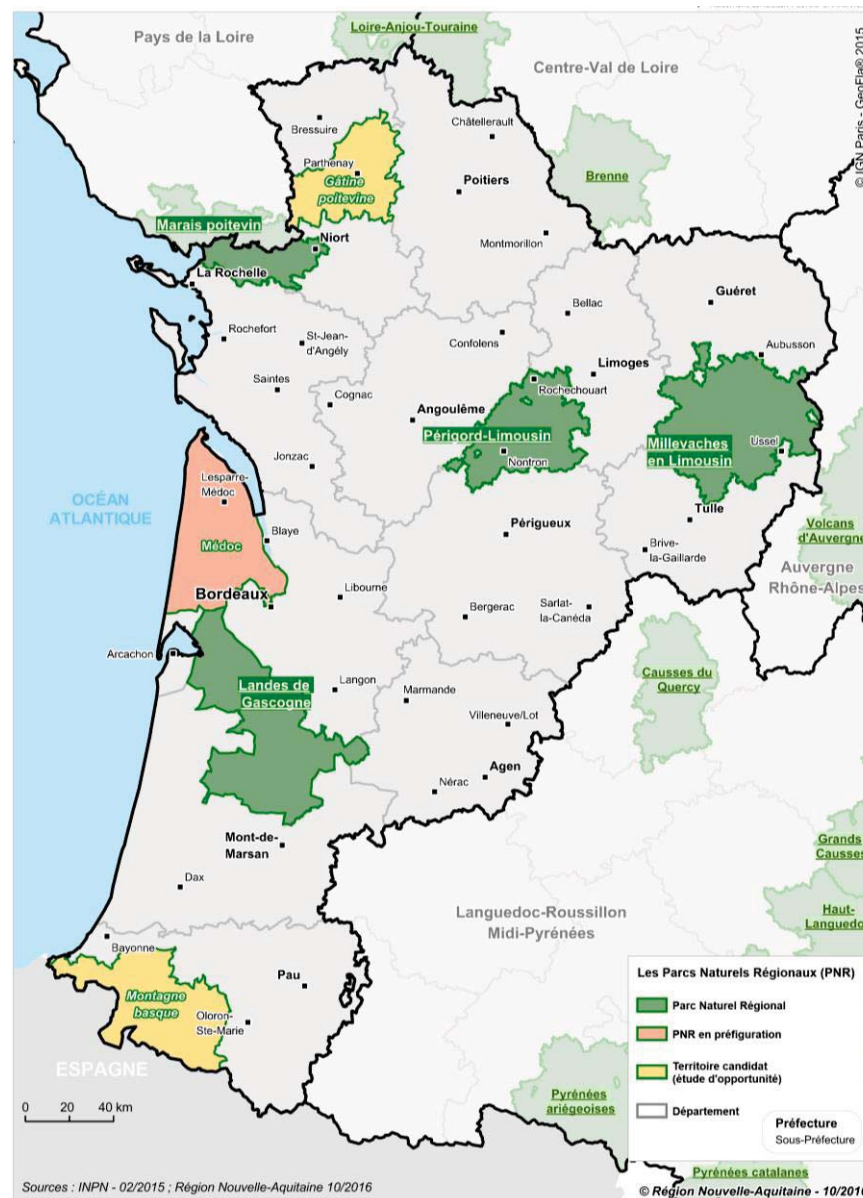
PNR Marais-Poitevin (PNR interrégional avec Pays de La Loire)

PNR Millevaches en Limousin

PNR Périgord-Limousin

PNR Médoc en préfiguration
(création escomptée fin 2018)

2 études d'opportunité engagées
(commission permanente de novembre 2016) : Gâtine poitevine et Montagne basque



- ❑ **Un cadre d'intervention spécifique aux PNR,**

- ❑ **La reconnaissance par la Région des PNR comme :**
 - **partenaires privilégiés sur des thématiques partagées,**
 - **lieux d'expérimentation,**
 - **relais des politiques régionales,**

- ❑ **L'affirmation des différents modes d'intervention des PNR qui leur confère une véritable plus-value :** le PNR concepteur, le PNR expert, le PNR coordinateur, le PNR collaborateur, le PNR facilitateur,

- ❑ **L'affirmation de la volonté de la Région de s'impliquer au sein des Parcs,** notamment par une participation active à leurs instances de gouvernance et de travail.

Les engagements financiers de la Région

**Cotisation
statutaire annuelle
de fonctionnement**



**Contrats
de
Parcs**

Définissent les relations et engagements des signataires (Région, Parc, le cas échéant Département) conformément à ceux pris dans la charte, et notamment :

- les domaines d'interventions prioritaires,
- la présence d'actions à caractère expérimental,
- le travail en réseau avec les autres PNR

Un programme d'actions triennal pour chaque PNR (y compris les équipements existants tels que : maison du Parc, centre d'éducation à l'environnement, écomusée),

Des programmations annuelles, en déclinaison du contrat triennal,

Les sources de financement mobilisables (enveloppe budgétaire définie pour 3 ans sous réserve des disponibilités budgétaires annuelles, fléchage vers les règlements d'intervention sectoriels, mobilisation des fonds européens...),

ANNEXE 5

- COMMUNICATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

-

[Diaporama de présentation]



Rapport d'activités
de la Commission
d'Évaluation
des Politiques
Publiques (CEPP)
pour 2017



Une commission représentative de l'ensemble de la collectivité

Présidée par un élu régional désigné par le Président de l'assemblée, elle associe :

- 7 élus représentant l'ensemble des groupes politiques,
- 4 membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,
- 1 expert externe,
- Le DGS ou son représentant.



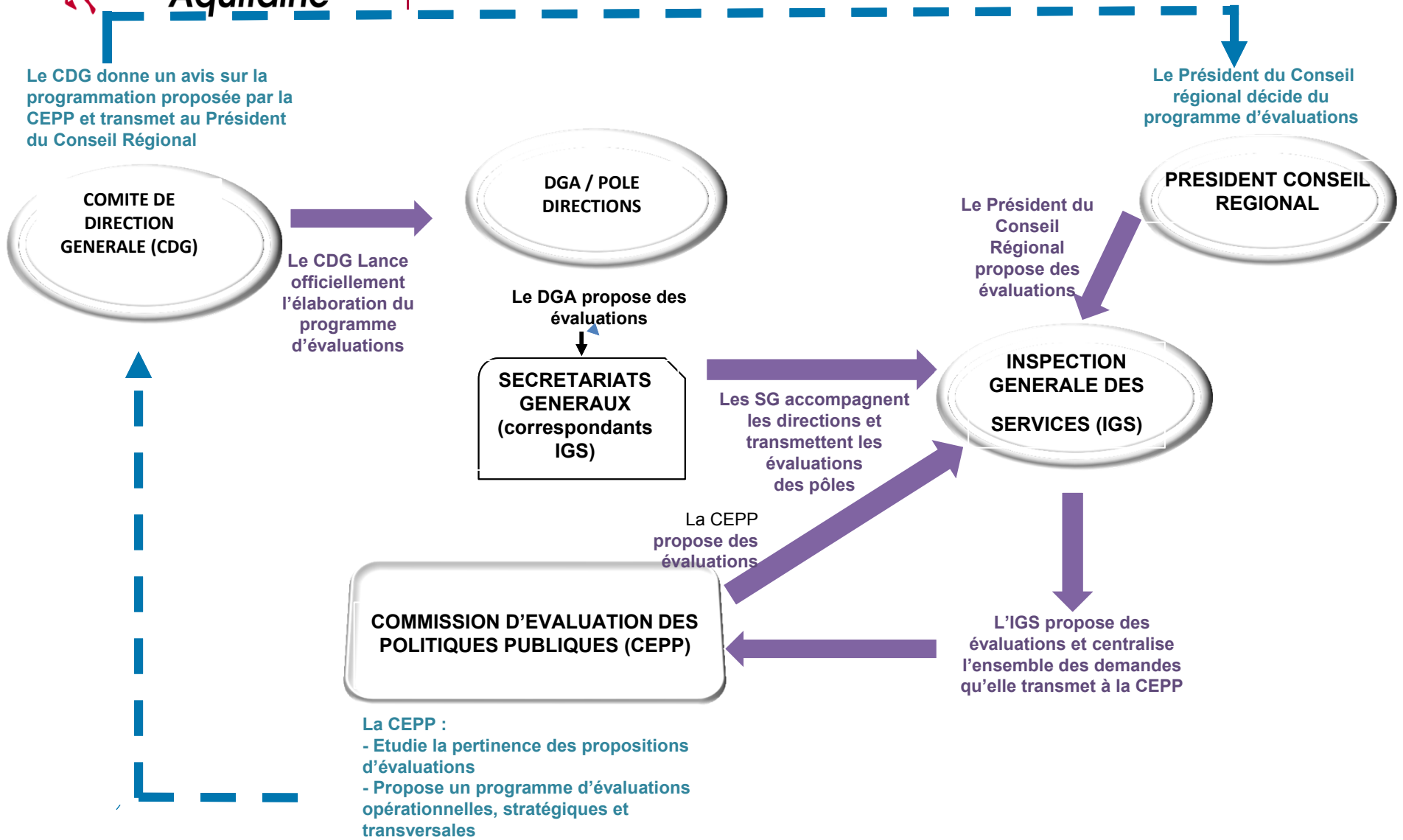
Ses missions principales sont définies par la délibération du 24 octobre 2016



- Développer la culture de l'évaluation
- Renforcer l'expertise et le cadre méthodologique
- Assurer la cohérence de la démarche globale
- Développer la transparence démocratique
- Elaborer un programme annuel d'évaluation et assurer son suivi



Un processus de planification des évaluations qui associe tous les acteurs de l'évaluation dans la collectivité

PROCESSUS DE PLANIFICATION



-  Recensement des demandes d'évaluations
-  Validation du programme



Un programme d'évaluations dense pour 2018

Les évaluations qui seront lancées

Évaluations transversales

- Évaluation du dispositif régional de soutien à la construction de parcours d'accès à la qualification et à l'emploi
- Évaluation de la politique d'aide aux emplois associatifs
- Évaluation du soutien à l'ingénierie territoriale
- Évaluation du dispositif d'aide à l'accompagnement des porteurs de projets de création et de reprise d'activité

Évaluations opérationnelles

- Évaluation ex-ante du soutien à la filière cinéma-audiovisuelle
- Évaluation de dispositifs d'aides à la rentrée scolaire
- Évaluation des actions d'information et de sensibilisation en faveur de la transition énergétique



Une singularité dans le pilotage des évaluations transversales et stratégiques

Un dispositif unique et innovant

- Un co-pilotage : un membre élu de la CEPP et le ou les Vice président(s) en charge de la politique suivent l'ensemble du processus.
- Une présidence alternée :
 - le représentant de la CEPP préside le COPIL du cadrage jusqu'à la fin de l'évaluation,
 - le Vice-président préside le COPIL de la présentation des recommandations jusqu'à leur suivi et leur mise en œuvre.

ANNEXE 6

- COMMUNICATION : CONTRIBUTION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE AUX ASSISES NATIONALES DE LA MOBILITE

-

[Diaporama de présentation]



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**CONTRIBUTION
DE LA RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE AUX
ASSISES
NATIONALES DE
LA MOBILITÉ**

19 décembre 2017

- Une contribution essentielle au regard des compétences de la Région en matière d'infrastructures, de transports et de mobilité



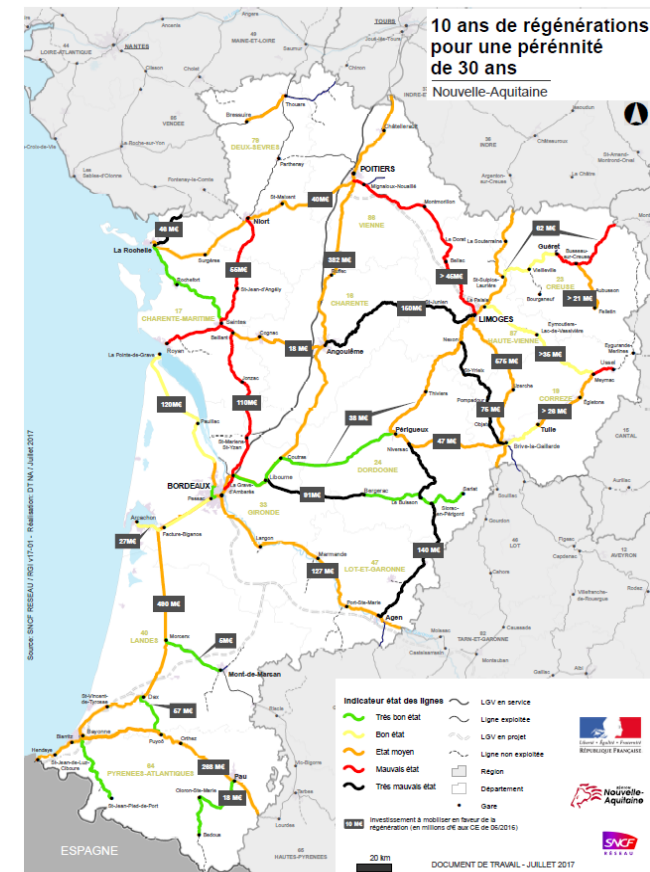
Les Assises nationales de la mobilité lancées par l'Etat fin 2017 doivent permettre de **moderniser le cadre législatif** relatif au secteur des transports, dont la LOTI, datée de 1982, reste le socle

- ✓ Notre contribution constitue une occasion pour **conforter le rôle de la Région**, en charge des transports ferroviaires régionaux, des transports routiers interurbains, des transports scolaires, mais également chef de file de l'intermodalité
- ✓ Elle permet de **rappeler aux pouvoirs publics les défis quotidiens** auxquels sont confrontés nos territoires

➤ Des défis quotidiens pour la Région Nouvelle-Aquitaine

La pérennité du réseau ferroviaire doit être assurée pour régénérer le réseau existant et rattraper 50 ans de sous-entretien

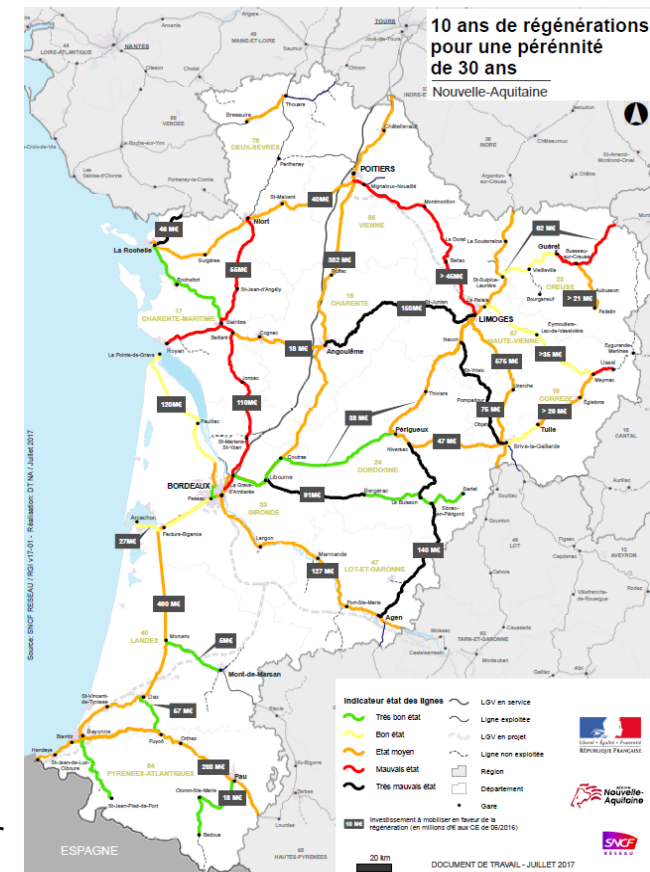
- ✓ *La Région participe pourtant déjà au-delà de ses compétences pour 446M€ dans le cadre du CPER, et verse plus de 60M€/an de péages, pour un réseau toujours défaillant*
- ✓ *L'audit réalisé avec l'Etat et SNCF Réseau, présenté en Commission le 11/12/2017, démontre qu'il faudrait mobiliser **1,143 Mds€ sur les lignes régionales**, dont 625M€ dans les trois ans, ainsi que **2,139 Mds€ sur les lignes structurantes***



➤ Des défis quotidiens pour la Région Nouvelle-Aquitaine

C'est pourquoi la Région demande aujourd'hui la mise en œuvre d'un « Plan Rail Nouvelle-Aquitaine »

- ✓ *L'audit réalisé avec l'Etat et SNCF Réseau, présenté en Commission le 11/12/2017, démontre qu'il faudrait mobiliser **1,143 Mds€ sur les lignes régionales**, dont 625M€ dans les trois ans, ainsi que **2,139 Mds€ sur les lignes structurantes***
- ✓ *Cinq lignes sont menacées de fermetures: Angoulême Limoges (160M€), Nexon Brive-la-Gaillarde (176M€), Libourne Bergerac (91M€), Périgueux Agen (140M€) et La Rochelle La-Roche-sur-Yon (48M€ sur le périmètre néo-aquitain)*



➤ Des défis quotidiens pour la Région Nouvelle-Aquitaine

La mise en œuvre d'un « Plan Rail Nouvelle-Aquitaine doit également considérer la situation des lignes capillaires fret abandonnées par l'Etat et SNCF Réseau

- ✓ Alors que la Région Nouvelle-Aquitaine vient de débloquer 4,2M€ pour sauver la ligne **Niort-Thouars**, le montant des travaux est réévalué a posteriori par SNCF Réseau. Il est aussi question que la ligne ferme en début d'année. La Région Nouvelle-Aquitaine a exigé la non fermeture de cette ligne au 31 mars 2018 comme annoncé, et la réalisation des travaux, avec la signature de la convention, avec le budget disponible.
- ✓ La ligne **Mont-de-Marsan-Tarbes** serait elle aussi impactée, dans la mesure où ses travaux ne sont pas inscrits dans le plan de charge de SNCF Réseau. La Région Nouvelle-Aquitaine, en contribuant à hauteur de 2,7M€, a financé 53 % du projet, exige aujourd'hui la signature de la convention travaux pour la ligne Mont-de-Marsan - Barcelonne-du-Gers.

➤ Des défis quotidiens pour la Région Nouvelle-Aquitaine



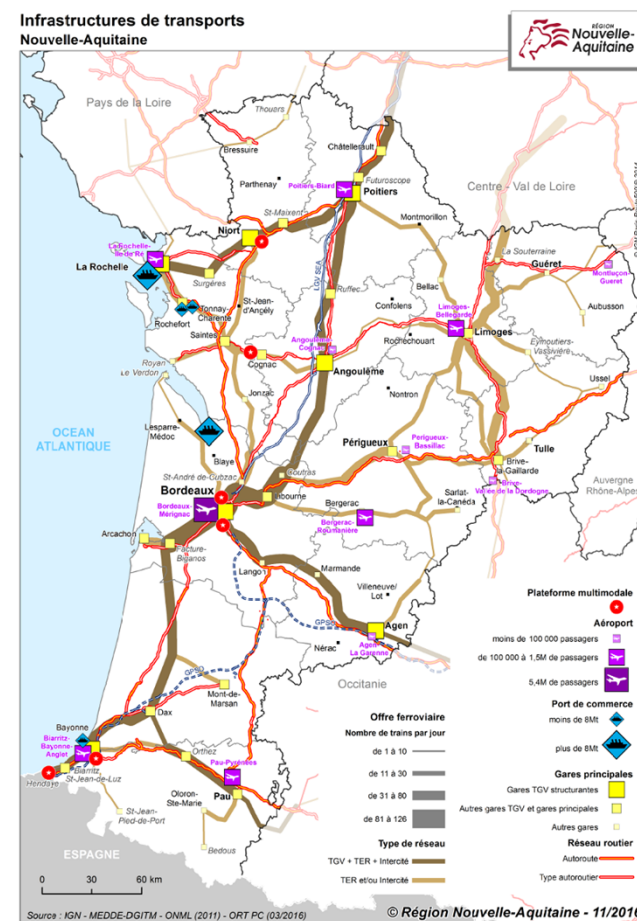
La fiabilisation du modèle économique des TER, dont la non-amélioration de la qualité du service malgré des investissements soutenus n'est plus supportable pour la collectivité et les usagers, est aujourd'hui indispensable

- ✓ *Pour rappel, la Région contribue à hauteur de 311,8M€/an au déficit d'exploitation des TER et investi 73,5M€/an, notamment pour le renouvellement de l'ensemble du parc de matériel roulant*

➤ Des défis quotidiens pour la Région Nouvelle-Aquitaine

L'attractivité et le développement de nos territoires passeront par **la mise en place et la régénération des réseaux d'infrastructures**, tous modes confondus, répondant :

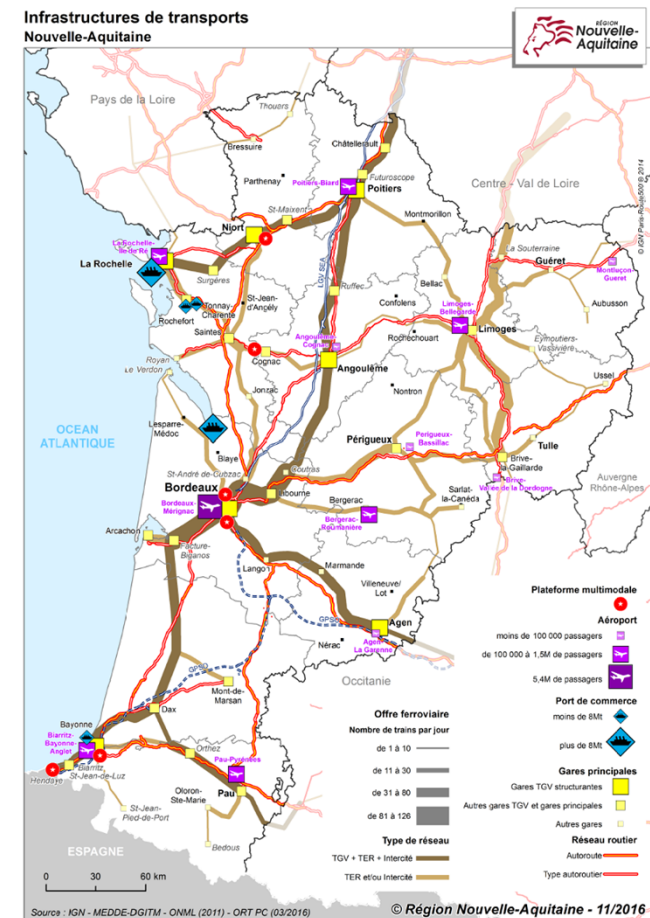
- ✓ Aux **besoins d'accessibilité** des entreprises et des habitants à toutes les échelles
- ✓ Aux **problématiques de congestion** subies par les grandes agglomérations
- ✓ Au **désenclavement de certaines agglomérations**, en particulier Limoges



➤ Des défis quotidiens pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Le volet infrastructure et mobilité du SRADDET permettra d'apporter aux réflexions régionales **la transversalité nécessaire à coordination réseaux routiers, voies vertes, covoiturage, ports, aéroports et ferroviaires**

- ✓ A l'instar de la majorité des Régions métropolitaines, la Région Nouvelle-Aquitaine priorise ses investissements propres ainsi que ses engagements CPER sur les modes les moins polluants et alternatifs aux transports routiers



➤ 27 propositions pour une mobilité néo-aquitaine plus durable...

La Région Nouvelle-Aquitaine se saisit des sujets et entend agir :

- ✓ Pour réaffirmer **la priorité donnée aux déplacements en train et en car à haut niveau de service**
- ✓ Pour optimiser la chaîne des transports au plus proche des besoins des usagers, et **organiser une meilleure gouvernance de l'intermodalité** par la création d'**un syndicat mixte régional**
- ✓ Pour permettre **un réel report modal du transport de marchandises** avec des projets et des outils incitatifs en matière de fret ferroviaire, mais également une stratégie portuaire régionale
- ✓ Pour **optimiser les modèles économiques du réseau et des services ferroviaires**, mais également du **réseau routier**

- ... mais des prérequis indispensables restent à confirmer pour :
 - ✓ **Affirmer l'engagement de l'Etat pour le financement de la régénération et le développement des réseaux routiers et ferroviaires** pour les transports de voyageurs et également le fret
 - ✓ **Identifier de nouveaux outils de financement des infrastructures** (*TICPE, redevances routières, baisse de la TVA...*)
 - ✓ **Optimiser l'usage des infrastructures** routières (voies dédiées, covoiturage) et ferroviaire (diamétralisation, renforcement périurbain)
 - ✓ **Renforcer le rôle de la Région en matière d'intermodalité** *par un renforcement des compétences (chef de file sur les données, M-billet...) et des moyens du futur syndicat mixte régional (VT spécifique)*
 - ✓ **Renforcer la gouvernance régionale** des ports et aéroports
- Le renforcement du « **droit à l'expérimentation** » est également nécessaire pour faire de la Région un territoire pilote et novateur en termes de solutions de mobilités

ANNEXE 7

Liste des Conseillers régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

107	- Parti Socialiste : (85)
	- Europe Ecologie Les Verts : (18)
	- Les Radicaux de Gauche : (4)
30	- Les Républicains: (30)
9	- Union des Démocrates et des Indépendants : (9)
8	- Mouvement Démocrate et Apparentés : (8)
27	- Front National : (27)
2	- Non inscrit à un groupe : (2)
183	TOTAL 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Europe Ecologie les Verts
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	PS et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Les Radicaux de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	PS et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains-CPNT-CPNT
AVERLAN Joëlle	PS et Apparentés
BARAT Geneviève	PS et Apparentés
BAUDE Vital	Europe Ecologie les Verts
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	PS et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains-CPNT
BERGÉ Mathieu	PS et Apparentés
BERROYER Jean-Paul	Front National
BEYRIS Maryline	PS et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains-CPNT
BITEAU Benoît	Les Radicaux de Gauche
BLANCHARD Gérard	PS et Apparentés

BLANCHÉ Hervé	Les Républicains-CPNT
BLANCO Jean-François	Europe Ecologie les Verts
BONJEAN Elisabeth	PS et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains-CPNT
BOUDIÉ Florent	PS et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	PS et Apparentés
BOULTAM Yasmina	PS et Apparentés
BOURDIN Katia	Europe Ecologie les Verts
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National
BROUILLE Andréa	PS et Apparentés
BRUN Yveline	Front National
CALMELS Virginie	Les Républicains-CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains-CPNT
CATHUS Christophe	PS et Apparentés
CAVITTE Pascal	PS et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains-CPNT
CHADOURNE Sandrine	Front National
CHARAÏ Naïma	PS et Apparentés
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National
CHARTIER Olivier	Les Républicains-CPNT - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National
CHERET Pierre	PS et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National
CIBERT Cyril	PS et Apparentés

CLAVEAU-ABBADIE Charline	PS et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains-CPNT
COLOMBIER Jacques	Front National
COMBRES Maryse	Europe Ecologie les Verts
CORREIA Eric	PS et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	PS et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains-CPNT
COUTANT Françoise	Europe Ecologie les Verts
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains-CPNT
DARBON Alain	PS et Apparentés
DAURÉ Jean-François	PS et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National
DEGUILHEM Pascal	PS et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	PS et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	PS et Apparentés
DELRIEUX Benjamin	PS et Apparentés
DERVILLE Sandrine	PS et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	PS et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	PS et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National
DUFORESTEL Pascal	PS et Apparentés

DURAND Pierre	Les Républicains-CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains-CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains-CPNT
DUTOYA Emilie	PS et Apparentés
EMON Jacky	PS et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	PS et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains-CPNT
FEKL Matthias	PS et Apparentés
FELTESSE Vincent	PS et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains-CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains-CPNT
FRANCQ Natalie	PS et Apparentés
FREL Lionel	Europe Ecologie les Verts
FROPOS Sabine	Front National
FROUSTEY Pierre	PS et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Europe Ecologie les Verts
GENDREAU Béatrice	PS et Apparentés
GÉRARD Anne	PS et Apparentés
GERARD Vincent	Front National
GUERIN Guillaume	Les Républicains-CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	PS et Apparentés
HARRIBEY Laurence	PS et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	PS et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Front National

HÉRAUD Lydia	PS et Apparentés
HOUDET Christian	Front National
HUSTAIX Gilles	Front National
IRATCHET Jean-Michel	Front National
JACQUILLARD William	PS et Apparentés
JEANSON Françoise	PS et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National
JUTEL Elisabeth	PS et Apparentés
LAFFORE Sandrine	PS et Apparentés
LAGRAVE Renaud	PS et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National
LAMARQUE Gisèle	PS et Apparentés
LANZI Nathalie	PS et Apparentés
LAOUANI Tarik	PS et Apparentés
LAPORTE Héléne	Front National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LAURENT Patrice	PS et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Non inscrite à un groupe
LE YONDRE Nathalie	PS et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	PS et Apparentés
MACAIRE Jean-François	PS et Apparentés
MALHERBE Gonzague	Front National

MARCHAND Régine	Les Radicaux de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National
MESNARD Françoise	PS et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate et Apparentés
MINVIELLE Michel	PS et Apparentés
MOEBS Christine	Europe Ecologie les Verts
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	PS et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Europe Ecologie les Verts
MOREAU Guy	PS et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Europe Ecologie les Verts
MUÑOZ Jonathan	PS et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains-CPNT
NAUCHE Philippe	PS et Apparentés
NAYACH Laure	PS et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	PS et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Europe Ecologie les Verts
OXIBAR Marc	Les Républicains-CPNT
OZSOY Mumine	Europe Ecologie les Verts
PAGÈS Jean-Louis	Europe Ecologie les Verts
PALUTEAU Bruno	Front National
PATIER Christophe	Les Républicains-CPNT
PERREAU Thierry	Europe Ecologie les Verts
PIEUCHOT Christelle	PS et Apparentés

PINVILLE Martine	PS et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains-CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains-CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	PS et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National
ROUÈDE Laurence	PS et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	PS et Apparentés
SABAROT Henri	PS et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	PS et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	PS et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains-CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SIARRI Alexandra	Les Républicains-CPNT - CPNT
SIMONÉ Maryline	PS et Apparentés
SORE Serge	PS et Apparentés
TARIS Joan	Mouvement Démocrate et Apparentés
TARRASO Agnès	Front National
TAUZIN Arnaud	Les Républicains-CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	PS et Apparentés
TORTOSA Huguette	PS et Apparentés
TRAPY Nathalie	PS et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Europe Ecologie les Verts

TRIJOLET Thierry	PS et Apparentés
TYTGAT Catherine	PS et Apparentés
UTHURRY Bernard	PS et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	PS et Apparentés
VERDIN Alain	Front National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	PS et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains-CPNT
VINCENT François	PS et Apparentés
VOLPATO Mireille	PS et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	PS et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National
WILSIUS Francis	Les Radicaux de Gauche